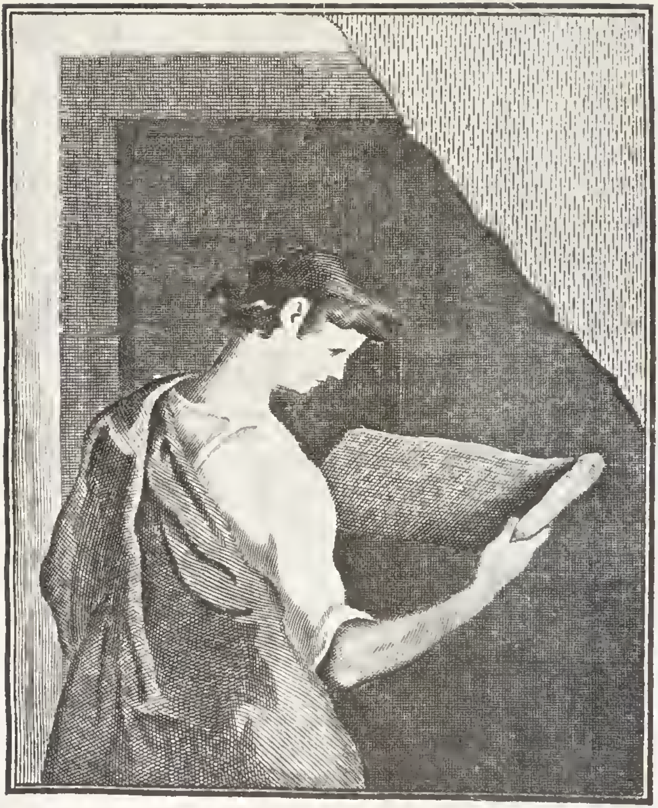

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1704unse_0

# MEMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
### Des Sciences & des beaux Arts.

*Recueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſsime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.*

Avril 1704.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIV.

*Avec Privilege & Approbations.*

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

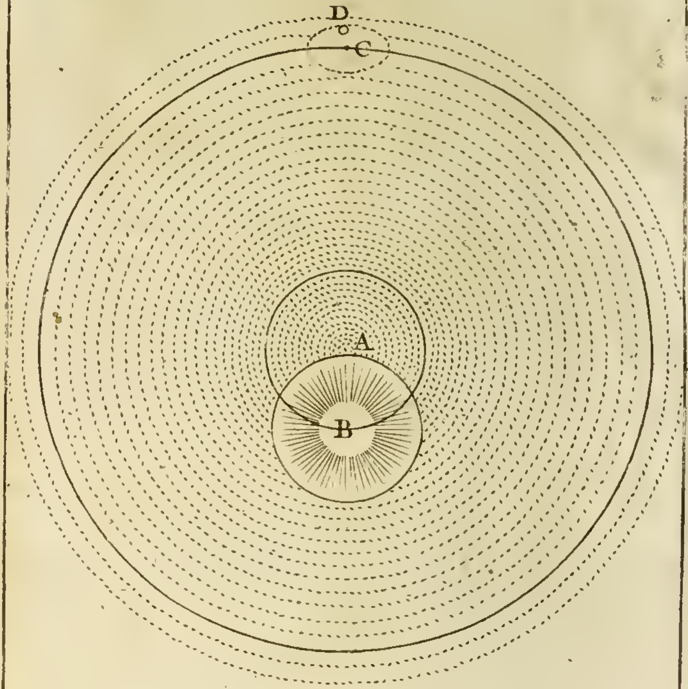


A. *le Centre de nôtre tourbillon.*

B. *le Soleil.*

C. *la Terre.*

D. *la Lune*

# MEMOIRES
## POUR L'HISTOIRE,
## des Sciences & des beaux Arts.

*Avril* 1704.

ARTICLE XLV.

HISTOIRE DU MINISTERE *du Cardinal Ximenes Archevêque de Tolede & Regent d'Espagne, par Mr. de Marsollier, nouvelle edition corrigée & augmentée par l'Auteur,* chez Gregoire du Puis 1704. 2. Tomes in 8°. 1. Tom. pp. 465. 2. Tom. pp. 399.

*Il n'est rien de si ordinaire que de voir à la tête des nouvelles éditions qu'elles ont été revûës, corrigées & augmentées par l'Auteur. Le plus sou-*

*vent rien n'eſt moins vray.* C'eſt une adreſſe pour exciter la curioſité des Lecteurs. Mr. Marſollier proteſte qu'il n'en eſt pas ainſi de cette troiſiéme édition de ſon Hiſtoire. Il l'a veritablement revûë, corrigée & augmentée. Les additions qu'il y a faites ſont ſi conſiderables, que l'Ouvrage a crû de plus d'un quart. Les corrections ne ſont pas moins remarquables que les additions. L'Auteur a taché de remedier à tous les defauts des éditions precedentes. On a retouché pluſieurs recits. Il y en a même qu'on a entierement refaits. La vie du Cardinal Ximenes étoit le coup d'eſſay de Mr. Marſollier. Il n'étoit pas poſſible, dit-il, qu'il ne luy fut échapé bien des choſes pour la pureté du ſtyle & pour les graces de la narration. L'acueil que le public a fait, à ſon livre, & la beauté de ſon ſujet l'ont engagé à faire meriter à ſon Ouvrage l'applaudiſſement qu'on luy a donné & à répandre ſur ſa matiere tous les agrémens dont elle eſt capable. Si l'hiſtoire du Cardinal Ximenes s'eſt attirée les éloges du pu-

blic lors qu'elle parut pour la premiere fois avec des negligences, que l'Auteur, ce ſemble, a ſenties luy ſeul, quelle approbation ne doit-on pas à cette derniere édition conduite par ſon Auteur juſqu'à ſa perfection? Un écrivain ſi difficile à ſe contenter luy-même, ne manque guere de contenter le public.

Dom François Ximenes de Ciſneros nâquit à Tordelaguna petite ville d'Eſpagne l'an 1437. Les ſentimens ſont partagez ſur la nobleſſe de ſa Maiſon. Son pere peu accommodé des biens de la fortune permit avec peine au jeune Ximenes de ſuivre le parti des Lettres & fournit avec difficulté aux frais de ſes études. Il n'apprit dans les Univerſitez d'Alcala & de Salamanque qu'une Theologie ſeche & barbare ſelon le goût d'alors. Il s'éleva de luy même au deſſus des préjugez de ſon ſiecle & corrigea ſa methode d'étudier. Il joignit l'étude de la Juriſprudence civile & Eccleſiaſtique à celle des Langues Orientales.

La fortune de Ximenes n'égala pas ſa capacité. On negligeoit les

Sciences en Espagne, il alla donc à Rome où la liberalité des Papes se repandoit sur tant d'Illustres fugitifs, que la ruine de Constantinople & de l'Empire de Trebizonde avoit obligés d'y chercher un azile. Le jeune Espagnol esperoit d'arriver aux honneurs où la liberalité des Papes avoit élevé les Bessarions, les Argirophiles, les Theodores de Gaze, les Calcondiles & tant d'autres Sçavans. Cependant il ne rapporta en Castille qu'une Bulle expectative pour le premier Benefice qui viendroit à vacquer dans le Dioceze de Tolede. Il y prit possession de l'Archipretré du Bourg d'Uceda, qui vacqua le premier. La persecution de son Archevêque que Ximenes souffrit d'abord avec courage, l'obligea enfin de permuter son Benefice pour la grande Chappellenie de la Cathedralle de Siguença. Ce fut là que son merite le fit connoître. Il devint bien-tôt le Grand Vicaire de son Evêque, le Cardinal Gonzalez de Mendoza qui fut dans la suite Archevêque de Tolede. Sa prudence dans la distribution des

ministeres spirituels & son habileté au maniment des affaires du siecle, lui firent des amis qui l'auroient fait connoître à la Cour; mais le Grand Vicaire abandonna toutes esperances & prit l'habit de saint François au Monastere des Cordeliers à Tolede.

Une resolution si peu attenduë fut diversement interpretée. C'étoit melancolie selon les uns, selon d'autres c'étoit amour de la retraitte & de l'étude, quelques autres pretendirent que Ximenes visoit à la plus haute fortune & qu'il ne prenoit le chemin du Cloître que pour arriver aux plus sublimes dignitez. Comme les Cordeliers de Tolede, à parler en general, n'étoient pas alors dans la reforme, on ne se persuada point qu'un Ecclesiastique d'une vie reglée se fut rangé parmi eux, seulement par un esprit de pieté. Ces soupçons furent détruits par la profession publique de vertu & de regularité que le fervent Religieux fit constamment, tandis qu'il vécut parmi les Franciscains. Lors que les vœux de Religion l'eurent

attaché à Dieu pour toûjours, il partagea ſon tems entre l'étude & la priere. L'Ecriture ſainte & les Langues Orientales firent toute ſon application. L'obéïſſance le tira bientôt de la ſolitude pour l'ocuper en des fonctions Eccleſiaſtiques & dans peu ce fut le Predicateur & le Directeur le plus ſuivi de tout Tolede. Sa vogue luy fit des envieux, & la jalouſie luy ſuſcita des calomniateurs. Le Directeur ceda à leur violence, ſe retira dans le Monaſtere de Caſtanar, ſolitaire & écarté, & il n'en ſortit que pour gouverner la Maiſon de la Salceda dont il fut élu Gardien. Ce fut là que Ximenes fit ſon apprentiſſage du gouvernement, & l'on peut dire, que dans la ſuite il y fut un grand maître.

Cependant la Reine Iſabelle de Caſtille ſongeoit à ſe choiſir un Confeſſeur. Elle cherchoit dans l'état Religieux un homme aſſez vertueux pour diriger ſa conſcience, & aſſez habile pour l'aider dans le gouvernement de l'Etat. Le Cardinal de Mendoza conſulté par la Reyne ſur un choix ſi important, ſe ſouvint

de ſon grand Vicaire de Siguença. L'Eloge que le Cardinal fit du P. Ximenes determina Iſabelle à l'honorer de toute ſa confiance. En effet le carractere du nouveau Confeſſeur convenoit parfaitement à la Reine & à la ſituation preſente de ſes affaires. Elle fut heritiere de Caſtille après la mort de Dom Henry ſon frere. Ce Prince ne laiſſa de Jeanne de Portugal qu'une fille nommée Jeanne comme ſa mere ; mais que la Caſtille ne reconnut point pour ſa ſouveraine. On y étoit perſuadé que la fille de la Portugaiſe n'étoit pas du ſang de Henry & que ce Roy foible & impuiſſant n'avoit pû ſe donner de Succeſſeur. Iſabelle à qui l'on avoit déferé la Couronne au prejudice de Jeanne, la partageoit alors avec Ferdinand Roy d'Arragon ſon mari.

Le Confeſſeur entra dans tous les interêts de ſa Reine & parut l'homme du monde le plus capable de les ſoûtenir. Quoy qu'il eût pour lors environ cinquante ſix ans il paroiſſoit être à la fleur de ſon âge: Il avoit l'eſprit grand & élevé, de l'amour,

pour la juſtice , de la penetration pour trouver à tout des expediens & des reſſources; beaucoup de fermeté dans ſes entrepriſes, de la lenteur dans la déliberation & de la promptitude lors qu'il falloit exécuter. Liberal & fidelle dans ſes promeſſes, il aimoit les gens de lettres ſans affectation; mais, ce qui convenoit le mieux à ſon état, il joignoit une pieté ſolide à un vray zele pour la Religion. Il y parût au banniſſement des Juifs de toutes les terres de leurs Majeſtez Catholiques, que le Confeſſeur procura. Il ſçût détruire ſur cela dans l'eſprit de la Reyne les préventions d'une politique timide & l'engager, même contre le gré du Roy, à faire executer ſes Edits à la rigueur. Iſabelle en effet ne s'aſſervit point à Ferdinand en le choiſiſſant pour ſon epoux. Jalouſe de ſon autorité elle en faiſoit part au Roy ſelon qu'elle en étoit contente. Souvent elle le puniſſoit de ſes volages amours en le tenant dans une eſpece de ſubordination qu'elle avoit fait regler par les Etats au tems de ſon mariage.

La conquête du Royaume de Grenade par Iſabelle de Caſtille & par Ferdinand d'Arragon donna encore de l'exercice au P. Ximenes. La Religion Chrétienne fut rétablie dans toute l'Eſpagne & la ſecte de Mahomet en fut bannie. Par là Ferdinand & Iſabelle meriterent pour eux & pour leurs ſucceſſeurs le titre *de Rois Catholiques* qui leur fut donné par le Pape Alexandre VI. Le P. Confeſſeur prit encore ſur luy la reformation de ſon Ordre en Eſpagne. Les Obſervantins, parmi leſquels il avoit fait profeſſion, y eſtoient plus reglez que les conventuels : Il ſongea donc à rétablir parmi eux l'ancienne diſcipline & la providence luy en fit naître les moyens.

Le Cardinal Gonzalez de Mendoza, peu de jours avant que de mourir, avoit conſeillé à la Reine d'élever Ximenes en ſa place ſur le thrône Archiepiſcopal de Tolede. C'étoit une Prélature dont l'autorité étoit égale & dans l'Egliſe & dans l'état. L'Archevêque de Tolede tenoit le premier rang au Conſeil des

Roys & disoit son avis immediatement après le Souverain. Aussi ce poste n'avoit guére été occupé, que par des Princes ou des personnes du plus haut rang. De-là l'indifference pour les fonctions Episcopales, de là les usurpations que les Grands avoient faites des biens de cette Eglise tandis qu'elle étoit gouvernée par des Prelats de leur maison. Le P. Ximenes, qui refusa d'abord une si eminente dignité, se vit enfin contraint de l'accepter. Il se chargea du fardeau, mais il évita de paroître avec l'éclat de sa nouvelle grandeur. Ses Domestiques se terminérent à quelques Religieux de S. François qu'il avoit choisis parmi les plus sages. Il chantoit avec eux l'Office divin & vivoit avec ses freres dans la régularité du Cloitre. Comme il leur donnoit l'exemple d'une conduite irrépréhensible, il exigeoit d'eux une édification qui les tenoit dans la contrainte. De là les plaintes & les cabales contre l'Archevêque. Ces Peres qui s'étoient flattez d'entrer dans la confidence du ministre, de gouverner la

Castille avec luy & d'avoir part aux Evêchez, furent surpris de ne trouver au Palais de l'Archevêque qu'une exactitude plus severe & des observances plus gesnantes qu'au Monastere. Le Pere Bernardin sur tout le dernier des freres de Ximenes & qui avoit embrassé le même institut que luy, s'ennuyoit de la séverité avec laquelle il étoit retenu dans l'ordre, par l'Archevêque son frere.

Les Cordeliers du Palais furent les premiers à pressentir que l'Archevêque de Tolede songeoit à faire en Espagne une reforme de leur ordre. La crainte les rendit pénétrans. Ils decouvrirent que la Reine devoit demander au Pape une commission pour Ximenes de rétablir la regularité dans tous les Monasteres d'Espagne. Les interessez prévinrent le coup. Ils engagerent le General des Conventuels à prendre les devans auprès du St. Pere pour obtenir la permission de venir en Castille rétablir l'ancienne discipline parmi les Religieux de St. François. Le General parut devant Isabelle. Comme il étoit inconsideré, il entreprit de

perdre le Directeur dans l'esprit de sa penitente. Il invectiva contre l'Archevêque de Tolede, il traita sa Pieté d'hypocrisie & blama la Reyne d'avoir approché un homme sans naissance, si près de sa personne, sur tout il declama contre le zele de Ximenes à vouloir reduire les Conventuels aux Coutumes des Observantins. La Reyne écoûta le General avec indignation & luy demanda s'il *faisoit reflexion à qui il avoit l'honneur de parler? Ouy Madame*, répondit-il, *Je sçay que je parle à la Reyne Isabelle qui n'est qu'un peu de cendre comme moy.* Cette mauvaise conduite attira au General le mépris de la Cour. Il n'eût plus d'autre parti à prendre que de retourner à Rome & d'abandonner son ordre au ressentiment du Ministre.

Ximenes ne se rengea des Conventuels qu'en suivant le projet de leur réforme. Le P. Bernardin de Cisneros son frere resté au Palais, d'où l'Archevêque avoit chassé la plûs-part des Cordeliers, montra plus de zele pour son ordre que d'attachement à la chair & au sang.

Il poussa même sa vivacité trop loin. Il fit éclater les plus violens emportemens contre son frere & se retira dans un Convent de son Ordre à Guadalfajara. Là le Pere abusa de son loisir pour composer un memoire où la reputation de l'Archevêque étoit déchirée. Son intention étoit de le presenter à la Reyne. Ximenes pardonna tant de legéretez à son frere aussi-tôt qu'il parut s'en repentir. Il le rapella même auprès de luy, mais cet esprit intraitable, ne pût être apprivoisé; Un leger mécontentement ranima ses fureurs contre l'Archevêque. Il entra un jour dans son appartement lors qu'une maladie le retenoit au lit. Après avoir chargé le Ministre des injures les plus atroces, il tira de dessous sa tête l'oreiller sur lequel elle étoit appuyée, il luy en couvrit le visage pour luy boucher les conduits de la respiration & le prenant à la gorge il la serra assez long-tems pour se persuader qu'il luy avoit ôté la vie. Ximenes ne tira point de vengeance éclatante de ce fratricide; le contre-coup eût porté sur luy & sur sa

famille. Il l'abandonna ſeulement aux peines que les Conſtitutions de ſon Ordre preſcrivent pour de ſemblables crimes.

L'Archevêque ne perdit point de vûë le deſſein de réformer les Conventuels. Le Pape permit aux Roys Catholiques d'en donner la Commiſſion à qui ils voudroient, ils la donnerent à Ximenes. Le Prelat la refuſa quand il s'en vit maître, & la fit tomber, en ſa place, à des perſonnes entierement de ſa dépendance. Il previt même dès-lors que les difficultez de l'entrepriſe la rendroient inutile entre les mains des Commiſſaires, & qu'un jour on ſeroit obligé de recourir à luy pour l'achever. Il ne fut pas trompé dans ſa conjecture. Les Cordeliers obtinrent du Pape que le General de l'ordre envoyeroit de ſes Religieux pour agir conjointement avec les Commiſſaires nommez par leurs Majeſtez Catholiques. On les mépriſa en Eſpagne & on les contraignit de retourner à Rome. Enfin on ne trouva point de meilleur expédient que de remettre tout de nouveau la

commiſſion de reformer les Cordeliers entre les mains de Ximenes. Il y réüſſit & ſoûtint la reforme avec tant de fermeté que la diſcipline de ſon Ordre, eſt encore aujourd'huy en Eſpagne à peu près ſur le pied qu'il l'établit. Ce fut ainſi que ſe terminerent les intrigues du Cloître que M. de Marſollier a demêlées avec beaucoup d'intelligence.

Ximenes prit ſon tems pour rétablir l'ordre dans ſon Dioceſe. Le Chapitre de Tolede l'apprehenda & voulut traverſer ſes deſſeins en députant à Rome. Le député fût arrêté par les ſoins du Miniſtre, ainſi redouté de ſes Dioceſains il alla prendre poſſeſſion de ſa Cathedrale lors qu'il pût ſe degager de la Cour. L'Archevêque de Tolede ne contoit plus alors que huit ſuffragans ſous ſa juriſdiction ; mais Seigneur Spirituel & Temporel, de dix-ſept Villes, il pouvoit lever vingt-cinq à trente mille hommes de ſes Vaſſaux, ſans incommoder le pays. Chef né du Conſeil d'Etat, il portoit la qualité & joüiſſoit des droits de grand Chancellier de Caſtille. Enfin deux

cents mille ducats de revenu le faiſoient regarder comme un des plus riches Beneficiers du monde. Ximenes, qui d'abord après ſon élévation, n'avoit rien changé dans l'exterieur modeſte de ſon état Religieux, prit dans la ſuite, par l'ordre du Pape & ſelon les intentions de la Reyne, un train ſortable à ſa dignité. Ce fut avec magnificence qu'il fut reçû dans Tolede. Auſſi l'Archevêque remplit la Ville de ſes bien-faits, il y rétablit la Juſtice, il y ſoulagea les pauvres, Il aſſembla des Synodes où l'on fit peu de Reglemens, mais qu'il eût ſoin de faire obſerver; enfin il reédifia à ſes dépens le Chœur de ſa Cathedrale.

Un des beaux monumens qui nous reſtent de ſa gloire, c'eſt la Converſion du Royaume de Grenade. Ferdinand & Iſabelle l'avoient conquis à l'Eſpagne, mais on peut dire que Ximenes l'aſſervit à Jesus-Christ. Le Miniſtre détermina la Cour à s'y tranſporter ſur des prétextes de ſanté, mais en effet pour arrêter le ſoulevement des Maures. Il jugea que des Mahometans ne ſeroient jamais

fidelles à leurs nouveaux Maîtres, qu'ils n'eussent embrassé leur Religion. Il est vray que Ximenes usa de séverité pour contraindre des Infidelles à entrer dans le bercail de l'Eglise ; mais il sçût la temperer de tant de ménagemens que les Grenadins ne s'apperçûrent guéres de la violence qu'on leur avoit faite & qu'ils crûrent ne devoir leur conversion qu'à leur propre choix. Les Alfaquis & les Morabites, qui sont chez les Maures, ce que le Clergé & les Moines sont parmi nous, furent intimidez les premiers. Comme on les croyoit coupables de sédition, l'Archevêque de Tolede leur donna à choisir du Baptême où de la Mort. Ils prirent le meilleur parti & devinrent Chrétiens. Le peuple suivit l'exemple des Chefs de sa Religion. Les Prédications patétiques de Ximenes, en convertirent un si grand nombre, qu'on fut obligé d'omettre les cérémonies du Baptême : Cependant la Cour se retira de Grenade & laissa la carriere libre à Ximenes.

La conversion de Zegri Prince

Maure de la famille des Roys Mahometans de Grenade, fut une des plus glorieuſes conquêtes de l'Archevêque. Ce fut par la voye de la perſuaſion qu'il fit entrer JESUS-CHRIST dans ſon cœur. Auſſi perſonne ne fut plus exact aux devoirs de ſa Religion. L'Egliſe eut en luy un enfant ſoumis, les Roys Catholiques un ſujet fidelle & Ximenes un ami conſtamment attaché. Zegri dans une émotion populaire des Grenadins ſauva la vie à l'Archevêque de Tolede, & l'empêcha d'être conſumé par le feu, qu'on étoit prêt de mettre à ſon Palais. Les Ennemis du Miniſtre luy firent un crime auprès de la Reine du ſoulevement des Maures. On l'attribua à la rigueur de ſon zele trop ſevere : mais rien n'altera dans l'eſprit d'Iſabelle l'eſtime qu'Elle avoit pour ſon Directeur.

*On donnera la ſuite de cet Ouvrage dans le Journal de May.*

## ARTICLE XLVI.

### *ABREGE' DE LA DISSERTATION d'un Proteſtant où il prouve la divinité du Livre de la Sageſſe.*

CEtte Diſſertation écrite en Latin ſe trouve dans le cinquiéme Tome des obſervations choiſies qui s'impriment à Hall de temps en temps. Nous donnerons l'extrait de tous les Tomes de ces obſervations ; mais nous n'avons pas cru qu'il fallût differer à communiquer au public ce que la force de la verité a tiré d'un Lutherien,contre les ſentimens de ſa ſecte , en faveur du livre de la ſageſſe.

Il pretend d'abord que l'on confond mal à propos les livres divinement inſpirez avec les livres Canoniques : que ces derniers ſont diſtinguez des autres par l'approbation de l'Egliſe, quand elle reconnoit leur origine, & leur autorité divine. Il ſeroit, ajoûte-t'il, fort malaiſé de prouver que les livres ſacrez qui compoſent aujourd'huy le Ca-

non des Juifs ont été reçûs au nombre des livres Canoniques ſitôt qu'ils ont paru. Il pouvoit aſſurer hardiment qu'ils ne l'ont pas été. Les Samaritains ne reconnoiſſent pour Canonique, que le ſeul Pentateuque : Il eſt donc evident que Joſué, les Pſeaumes & les livres de Salomon n'ont été mis dans le Canon que long tems après leur publication: puis qu'ils n'y étoient pas encore au temps de la captivité de Babylone, ou du moins au commencement du regne de Roboam. L'Egliſe Chrétienne a pû en uſer à l'égard du livre de la Sageſſe & des autres, que les Proteſtans rejettent, comme l'Egliſe Judaïque en avoit uſé à l'égard des livres Canoniques differents du Pentateuque. On defie les heretiques d'oppoſer à ce raiſonnement quelque choſe de ſolide. Mais revenons au Proteſtant defenſeur du livre de la Sageſſe.

Il croit que ce livre eſt l'Ouvrage de Salomon même, & qu'il a d'abord été écrit en Chaldaïque. Il appuïe cette derniere conjecture de

l'autorité de Maie-Monide, on luy objecte que le ſtyle s'ecarte de la ſimplicité noble des autres livres de l'Ecriture, & qu'il ſent plûtôt le déclamateur, que le Roy ou le Prophete : qu'on y reconnoit les idées des Philoſophes Grecs poſterieurs à Salomon.

Nôtre judicieux Critique n'en trouve pas le ſtyle plus elevé que celuy du livre de Job & de pluſieurs Pſeaumes : & ſi l'on ſuppoſe, comme on le peut faire avec aſſez de vray ſemblance, que l'Ouvrage dont il s'agit a d'abord été écrit en vers, l'objection s'évanouit.

Pour les ſentimens des Philoſophes Grecs que certains ſçavans y reconnoiſſent, l'Auteur de la Diſſertation, leur conſeille de s'accorder entre eux s'ils veulent prouver quelque choſe. Tandis que l'un y appercevra le Platoniſme, l'autre la Doctrine d'Ariſtote, un autre les principes des Stoïciens, un autre les dogmes d'Epicure, un autre enfin les viſions de Pythagore ; on les oppoſera les uns aux autres, & les gens ſenſez concluront que les principes

d'aucune de ces Sectes ne ſont clairement exprimez dans le livre dont il s'agit, & qu'une legere reſſemblance de la Doctine qu'il contient avec des opinions que les Philoſophes Grecs n'ont pas inventées, eſt un foible argument pour ôter cet Ouvrage à Salomon. De ces objections generales nôtre ſincere & ſçavant Critique deſcend aux objections particulieres de quelques Proteſtans diſtinguez.

Turretin plus clair-voyant ou plus emporté que les autres, s'imagine voir des alluſions aux combats des Athletes dans le ℣. 2. chap. IV. Ce n'eſt pas tout: il accuſe de faux ce qu'on lit de l'origine de l'idolatrie dans le chapitre XIV. l'alluſion au combat des Athletes n'eſt rien moins qu'evidente: elle paroit plus clairement marquée Iſaïe 62. 3. Pſal. 21. 3.

Pour ce qui regarde l'origine de l'idolatrie que l'Auteur de la Sageſſe attribue à la douleur d'un Pere qui fit adorer ſon fils pour ſe conſoler de ſa mort, il eſt vray que pluſieus Auteurs pretendent au contraire

traire que le premier idolatre a été Ninus qui fit adorer Belus son pere. Mais à ne regarder même le livre dont nous parlons, que comme un livre prophane, son autorité est préferable. Il a été écrit dans un tems & dans des lieux plus proches de la source de l'idolatrie. D'ailleurs Diophante de Lacedemone, & Fulgence Placiade parlent du commencement des Idoles comme ce livre sacré.

L'objection de Limborch Theologien remontrant, roule sur une supposition fausse, il a cru que l'Auteur sacré disoit que de son tems les Israëlites étoient opprimez, ce qui ne conviendroit pas au tems de Salomon. Il dit seulement que les amis de Dieu sont toûjours persécutez par les impies.

Vandale, incredule de profession, rejette ce livre avec hauteur. Le chap. XVII. luy deplaît; parce qu'il y est parlé des spectres qui apparurent aux Egyptiens pendant les tenebres que Dieu repandit sur ce Royaume. Mais est-il impossible qu'il en ait apparu? & l'opposition d'un livre à nos sentimens suffit-elle

pour le rejetter ? L'Auteur de la Dissertation conclut que de si foibles objections ne doivent pas nous empêcher de respecter la parole de Dieu dans le Livre de la Sagesse.

## ARTICLE XLVII.

*HISTOIRE DE LA CHAPELLE des Rois de France dediée au Roy, par Mr. l'Abbé Archon Licentié de Sorbonne, Chapelain de S. M. & de Madame la Duchesse de Bourgogne. Premiere partie contenant l'Histoire de la Chapelle des Rois de la premiere & seconde Race.* A Paris chez Nicolas le Clerc, ruë saint Jacques proche Saint Yves. 1704. *pp.* 337. *in* 4°.

L'Auteur de ce Livre a voulu en l'entreprenant s'occuper selon son état & sur une matiere qui l'interessât : celle-cy d'ailleurs est restreinte d'elle même à des bornes assez étroites. Aussi Mr. l'Abbé Archon ne pretendoit-il d'abord que rapporter les ceremonies qui s'observent dans la Chapelle du Roy,

& en rechercher l'origine : mais l'execution l'a engagé, dit-il, à parler de diverses choses qui ont de la liaison avec celle qu'il avoit particulierement en vûë.

Comme l'Histoire de la Chapelle de nos Rois de la premiere Race n'est pas toûjours fort claire ; l'Auteur rapporte, pour y suppléer, ce qu'il en conjecture avec le plus de vray-semblance. En parlant, par exemple, des privileges de la Chapelle, il juge que dès les premiers tems de la Monarchie, la Chapelle en avoit beaucoup ; parce que la charge de chef de la Chapelle étoit l'objet de *l'ambition des Courtisans. Abbatiam Palatini Oratorii quod regalis frequentabat ambitio.*

Il ajoute à cette occasion comme une chose constante, que les exemptions sont *presque aussi anciennes dans les Gaules que l'état même Monastique*. Les Evêques d'alors étoient les premiers à les accorder conformement au desir de nos Rois : & il semble que *ces saints Prelats ne croyoient pas faire tort à la Hierarchie, en consentant dans ces premiers siecles*

*par la priere des Princes & des Fondateurs, à ces immunitez ; ni ces ſaints Abbez diminuer rien de la veneration qu'ils devoient avoir pour les Evêques en les demandant.* Du reſte quand ils les avoient obtenuës, ils les ſoutenoient avec zele.

Le premier & le plus fameux Monaſtere de France a été celuy de Lerins : & ſon Abbé Fauſtus en ſoutint les Privileges dans le troiſiéme Concile d'Arles contre Theodore Evêque Dioceſain en 455. Cela ſuppoſé pourroit-on declamer contre les Privileges , comme ſi c'étoient autant d'innovations contraires dans l'Egliſe au bon ordre & à la regularité ?

Un des points les plus remarquables de la ſeconde partie de l'Ouvrage dont nous parlons icy eſt, que la Chapelle du Palais étoit le modéle des Egliſes du Royaume. Leydradus nommé à l'Archeveſché de Lyon écrit à Charlemagne , qu'il a reformé l'Egliſe de Lyon & qu'il luy fait *obſerver les mêmes ceremonies & les mêmes uſages qu'il avoit vû pratiquer dans la Chapelle du Palais.* Il

paroît même par cet endroit que l'Office Canonique se chantoit alors dans la Chapelle selon ces termes de Leydradus. *In Ecclesia Lugdunensi est ordo Psallendi instauratus, ut juxta vires nostras, secundum ritum sacri Palatii, omni ex parte agi videatur quidquid ad divinum Officium ordo deposcit.* Charlemagne assistoit regulierement à cet Office *le matin, le soir, aux vigiles de la nuit, aux heures du Sacrifice:* Ce sont les propres paroles d'Eginard qui en étoit témoin oculaire.

On demande de quelle maniere se faisoit l'Office divin dans la Chapelle du Roy ? on ne le peut sçavoir precisément, avant le Regne de Pepin ; mais ce Roy ordonna qu'on suivit generalement la methode de l'Eglise Romaine dans la celebration de l'Office & des saints Mysteres. Cette même methode s'établit à la priere du Pape Adrien premier, par l'ordre de Charlemagne, dans tous les païs de son obéïssance ; c'est-à-dire dans la plus grande partie de l'Europe : & la raison qu'aporte ce grand Prince de l'ordre qu'il donnoit sur ce point est également une

preuve, & de son eminente pieté, & de son jugement excellent. On la trouve dans la lettre qu'il écrit au Pape Adrien, lors qu'après le Concile de Francfort, il luy envoya par l'Abbé Engilbert, ce que nous appellons les livres Carolins. Aprés avoir reconnu dans le 6. chapitre, que l'Eglise Romaine a de droit divin, la primauté sur les Eglises particulieres, & qu'on la doit consulter sur toutes les questions qui regardent la foy ; il ajoûte, que par les soins de Pepin, on avoit ôté quelque diversité qui se trouvoit auparavant entre la France & Rome, dans la celebration des saints Offices, afin que l'uniformité dans les ceremonies reünît plus étroitement les esprits & les cœurs dans l'unité de la foy : *Ut non esset dispar ordo psallendi, quibus erat compar ardor credendi ; nec sejungeret varia officiorum celebratio, quos conjunxisset unius fidei pia devotio.*

Ainsi conclut l'Auteur, la France fut redevable de la pureté de sa discipline aux soins de Charlemagne ; comme elle l'est présentement

aux ſoins de LOUIS LE GRAND qui l'a rétablie en tant de lieux, ou l'hereſie l'avoit abolie.

Mr. l'Abbé d'Archon finiſſant ſon Ouvrage à la ſeconde Race de nos Rois, ne dit rien encore de la troiſiéme. Il eſt à preſumer qu'on y verra plus diſtinctement l'origine & l'hiſtoire des Charges de la Chapelle du Roy telles qu'elles ſont établies & exercées aujourd'huy.

## ARTICLE XLVIII.

*LA DISTINCTION ET LA NATURE du bien & du mal. Traité, où l'on combat l'erreur des Manichéens, les ſentimens de Montagne, & de Charron, & ceux de Mr. Bayle...*
*Et le Livre de St. Auguſtin de* la nature du bien *contre les Manichéens, traduit en François ſur l'édition Latine des Peres Benedictins.* A Paris chez Claude Cellier ruë St. Jacques 1704. *in* 12. *pages* 282.

NOus ſentons ſi vivement les impreſſions du bien & du mal, dit l'Auteur de ce Traité, qu'il eſt

naturel de vouloir connoître la nature & la diſtinction de l'un & de l'autre. Mais il eſt aiſé de ſe tromper dans la recherche qu'on en fait : & pluſieurs Philoſophes s'y ſont effectivement trompez. Zoroaſtre imagina le premier deux principes contraires, l'un bon, l'autre mauvais : & prévenant de pluſieurs ſiécles l'hereſie de Manes, il prétendit que de ces deux principes venoit le mélange du bien & du mal, que nous voyons dans l'Univers. Meliſſus s'éleva contre Zoroaſtre, & refuta ſon opinion. Platon a crû que les ames n'étoient enfermées dans les corps, que pour y expier des crimes commis dans un autre monde, où ſelon luy elles habitoient auparavant. D'autres Philoſophes ont ſuivi des opinions encore plus abſurdes. Depuis la naiſſance de JESUS-CHRIST, Simon le Magicien oſa dire, que le monde n'étoit point l'ouvrage de Dieu, mais des Anges & des Demons, qui n'avoient pû le faire ſans défauts. Marcion admettoit trois principes, le premier qui étoit inviſible, un autre qui étoit le Createur

& viſible, & un troiſiéme qui étoit mal-faiſant. Les Gnoſtiques & les Manichéens approcherent le plus de l'erreur de Zoroaſtre ; ils admirent comme luy, deux ſubſtances, l'une bonne & l'autre mauvaiſe, & qui pour cela ſe faiſoient continuellement la guerre : ils ajoûterent que dans cette guerre il s'étoit fait un mélange de toutes les deux ; & que de ce mélange des deux ſubſtances venoient le mélange du bien & du mal.

S. Auguſtin, qui dans ſes Confeſſions reconnoît avoir été long-tems engagé dans cette Erreur, la enſuite combatuë avec beaucoup de force. Il comprit qu'encore qu'il y ait dans l'Univers des Creatures qui paroiſſent contraires les unes aux autres : il n'y en a point cependant qui ne ſoit bonne en elle-même ; & que le tout eſt tres-digne de la Sageſſe & de la Bonté du Createur. Il connût de plus, que l'iniquité n'eſt point une ſubſtance ; mais ſeulement la depravation de la volonté créée, qui ſe détourne du Createur pour ſe porter vers la créature. Vous me fi-

tes comprendre, dit St. Auguſtin parlant à Dieu, que les choſes mêmes qui ſont ſujetes à ſe corrompre ſont bonnes ; car s'il n'y avoit en elles rien qui fût bon, il n'y auroit rien auſſi qui pût être corrompu.

Ce raiſonnement & les autres, dont St. Auguſtin s'eſt ſervi, pour ſe detromper luy-même, & pour detromper les autres, ſont tres-ſolides & fort propres à faire ſentir l'impieté des Manichéens, & les contradictions dans leſquelles ils tomboient. Cependant, dit l'Auteur du Traité parlant de Mr. Bayle, il s'eſt trouvé un écrivain moderne qui prétend 1°. que l'hypotheſe des Manichéens, toute abſurde & deraiſonnable qu'elle eſt, ſeroit difficile à refuter, étant ſoûtenüë par des Philoſophes aguerris à la diſpute. 2°. que les Peres qui ont combattu ces Heretiques n'ont pas bien raiſonné contre eux, & n'ont pû les pouſſer à bout. 3°. qu'on peut dire en un ſens que les Chrétiens ne rejettent pas le ſyſteme des deux principes. D'autres Ecrivains, con-

tinüe l'Auteur en parlant de Montagne & de Charron, ont donné dans une extremité toute contraire. Ils ont dit que toutes les actions des hommes sont de soy indifferentes, & que la distinction qu'on met entre le bien & le mal, n'est point fondée sur leur nature, mais seulement sur la coûtume, sur les loix du pays & la conjoncture des tems.

Voilà donc ce qui fait proprement le sujet de ce livre. L'Auteur y établit premierement contre Montagne & Charron, que le bien & le mal sont essentiellement differens, & que la distinction de l'un & de l'autre est fondée sur leur propre nature, & non pas seulement sur la coûtume & les loix humaines. Ensuite il prouve contre les Manichéens qu'on ne doit point admettre deux principes independans l'un de l'autre, l'un bon, l'autre mauvais. Puis aprés avoir refuté le sentiment qu'il attribüe à Mr. Bayle, il prouve que tout le mal de l'homme vient de l'homme même & de sa mauvaise volonté ; d'où il prend occasion de s'étendre sur le peché originel ; qui

eſt la premiere ſource de tous les maux. Enfin l'Auteur a cru ne pouvoir mieux finir ſon Traité qu'en y joignant une traduction du livre de St. Auguſtin, *de la nature du bien*, qu'il a faite avec beaucoup d'exactitude ſur la nouvelle édition Latine des Peres Benedictins.

Le R. P. Lamy Benedictin, à qui l'Auteur avoit envoyé ſon livre, l'en remercie dans une lettre, dont l'extrait nous a été communiqué. Ce Pere reconnoît d'abord, qu'il y a de tres-bonnes choſes dans le livre, & que les Libertins & les anciens Heretiques y ſont ſolidement combattus. Mais il y trouve qu'on y traite Mr. Bayle avec un peu d'injuſtice: & qu'on met ſur le compte de cet habile Proteſtant, des choſes qu'il n'a pas dites ſelon ſon ſentiment, mais ſelon le ſentiment des Heretiques dont il avoit à parler.

L'Auteur de ſon côté dans la réponſe qu'il fait au P. Lamy, dont l'Extrait nous a pareillement été communiqué, ſoûtient qu'il a eu raiſon d'attaquer M. Bayle. Quand cet Ecrivain, dit l'Auteur, ne feroit

autre chose que de prendre plaisir de mettre le systeme des Manichéens dans tout le jour qu'un homme d'esprit, comme luy, est capable de luy donner, il ne seroit point hors de reproche; puisque du moins il auroit du en même tems lever les difficultez qu'il propose ; ce qu'il n'a point fait. Mais cet Ecrivain, continüe l'Auteur, a fait quelque chose de plus : il a fait naître ce doute : *Si les Peres ont toûjours bien raisonné contre les Manichéens, & s'ils ont pû les pousser à bout*, & il a donné à entendre qu'il croyoit avoir bien prouvé *qu'ils ne l'ont pû.* N'est-ce pas là prendre en quelque sorte le parti des Manichéens contre les Peres? Et ne peut-on pas sans injustice & sans pecher, contre la charité combattre M. Bayle, & vanger les Peres de l'injure qu'il leur fait. Il est vray, réprend l'Auteur, que M. Bayle n'approuve point le fond du systeme des deux principes, & qu'il le condamne expressement : mais il ne détruit pas pour cela ce qu'il dit pour faire valoir cette même hypothese. Ses raisons subsistant

toûjours, il étoit necessaire que quelqu'un en fit sentir tout le foible.

C'est à peu-près à quoy se reduit la réponse que l'Auteur fait au Pere Lamy, & que les bornes qu'on se prescrit dans ces Memoires ne permettent pas de mettre icy toute entiere.

## ARTICLE XLIX.

TRAITE' DES MALADIES *les plus frequentes, & des remedes specifiques pour les guerir, avec la methode de s'en servir pour l'utilité du public, & le soulagement des pauvres. Par Mr. Helvetius Medecin de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans, à Paris* 1704. pages 318. in 12.

MOnsieur Helvetius assure que ce n'est point pour exciter de nouvelles contestations entre les Medecins, sous prétexte de leur faire part de quelque nouvelle découverte, qu'il vient de publier ce livre : mais que la charité est l'unique motif, qui l'a engagé de le composer. Il a voulu s'accommoder à

la portée de ceux qui par leur indigence ſont privez des ſecours neceſſaires. Une experience de plus de 20. années, ſoûtenüe par un grand nombre de cures tres-heureuſes, & jointe à de profondes reflexions ſur les principes de l'art, & ſur l'uſage des remedes, eſt le fondement ſur lequel l'Auteur bâtit. Les Maladies les plus frequentes ſont celles qu'il entreprend de traiter: & rien n'eſt plus clair que la methode avec laquelle il s'en acquitte.

Le premier traité donne une idée fort diſtincte de la nature du pouls, & de ſes differences, ſuivant les Maladies, les âges & les temperamens differens. Comme c'eſt ſur tout, par les indications du pouls qu'on a coûtume de juger des maladies, M. Helvetius ne pouvoit mieux faire que d'en donner une connoiſſance préciſe à ceux qu'il ſe met en devoir d'inſtruire.

Il fait enſuite des reflexions fort juſtes ſur les principes dont les urines ſont compoſées, ſur les qualitez qu'elles doivent avoir dans leur état naturel, & ſur les diverſes alte-

rations qu'elles souffrent dans les maladies. Mais quoy qu'il convienne que leur inspection soit d'une tres-grande utilité dans la Medecine ; il prouve neanmoins par un exemple incontestable tiré des fiévres malignes, que cette inspection seule ne doit pas décider ; mais que pour en tirer quelque utilité, on doit la conferer avec les autres symptomes. *Sur ce principe, c'est*, dit-il, *un abus, & une illusion de prétendre, que par le seul examen des urines, certaines gens puissent distinguer l'espece & l'état de la Maladie, connoître le sexe, la grossesse, l'âge, &c. Deviner la cause, l'évenement, & semblables circonstances, lesquelles n'ont aucun rapport avec les urines.*

Rien n'est plus prudent que ce qui suit sur l'usage de la saignée. L'Auteur y tient un juste milieu, entre l'aveugle antipathie de ceux qui la défendent absolument, & la vieille prévention de ceux qui l'employent indifferemment en toute occasion. Il fait un détail des maladies, où la saignée est absolument necessaire, & de celles où elle ne

peut manquer d'être prejudiciable ; & pour raſſûrer les Malades qui auroient affaire à des Chirurgiens peu experimentez dans la ſaignée, il fournit les moyens de remedier aux accidens qui en pourroient reſulter.

Le Chapitre qui traite du regime de vivre, n'eſt pas ſans doute des moins utiles ; puiſque ſans cette conduite les remedes les plus efficaces, deviendroient inutiles. Il eſt ſuivi de quelques compoſitions de boüillons & de boiſſons, qui peuvent ſe faire à peu de frais en faveur des pauvres ; leur ſoulagement eſt le but où l'Auteur ſemble rapeller toutes ſes vûës.

Avant que de paſſer aux remedes, il fait une inſtruction courte, mais utile ſur la maniere dont on doit les employer en general, & ſur les précautions qu'on doit y aporter pour les juſtes dozes. Au reſte il eſt bon d'avertir une fois pour toutes, que M. Helvetius après avoir traité des vertus de chaque remede en particulier, donne la maniere de les preparer, & y joint ordinairement la compoſition des autres remedes, que

l'on a coûtume d'employer en même occaſion.

Pour reſoudre les obſtructions produites dans le corps humain par un grand nombre de fluides, qui ſont la ſource d'une infinité de Maladies, M. Helvetius propoſe la poudre temperante, & corrective; dont la vertu eſt de fermenter dans l'eſtomach avec les cruditez, de paſſer dans les voyes du ſang, de delayer les viſquoſitez, de diſſoudre les humeurs, & d'en rétablir l'œconomie ſans évacuation.

Lors que l'eſtomach eſt ſurchargé d'humeurs qui le picottent & l'irritent, le diaphragme & les muſcles du bas ventre le preſſent de telle ſorte, qu'ils en chaſſent les matieres qui s'y trouvent renfermées. Mais comme ces humeurs n'ont ſouvent pas aſſez d'acrimonie pour cauſer une irritation capable de cauſer le vomiſſement; alors il eſt neceſſaire que l'art vienne au ſecours de la nature, c'eſt à quoy ſervent les emetiques, tels que la poudre vomitive de Mr. Helvetius, qui produit des effets ſurprenants dans les atta-

ques d'apoplexie & de letargie, dans les fievres malignes continues, dans les fluxions de poitrine, dans les oppressions, dans l'hydropisie, &c. La maniere de la prendre, & les dozes sont exactement marquées.

Personne n'ignore de quelle necessité sont les purgatifs dans la Medecine. Lorsque le mouvement des intestins est trop lent, & que le ventre est trop serré, les matieres qui sejournent plus long-tems qu'il ne faudroit dans les premieres voïes, causent ordinairement des maladies, ausquelles on ne peut remedier qu'en vuidant les humeurs qui en sont la cause. C'est à quoy Mr. Helvetius employe ses pillules purgatives. Elles fermentent avec le sang, augmentent le mouvement des intestins, & retablissent l'œconomie des humeurs en évacuant la trop grande quantité de matieres cruë, pituiteuse, billieuse & glaireuse, qui cause les differentes maladies. Ces effets leurs sont communs avec la plûpart des autres purgatifs; mais elles leur sont préferables, en ce qu'elles ne causent ni tranchée, ni

alteration. Pour apprendre de quelle maniere, & dans quel tems il faut uſer de ce remede, il faut avoir recours au traité de l'Auteur.

Il ſe fait un changement pernicieux dans les humeurs, lorſque le ſang trop épais ne fermente que foiblement, qu'il roule lentement dans les vaiſſeaux, & que la tranſpiration eſt preſque entierement ſupprimée, faute des parties volatiles qui ſervent à la former. Alors pour remedier à ces inconveniens, il eſt neceſſaire de ranimer le ſang, & de volatiliſer les principes qui le compoſent. L'on employe pour cet uſage les ſudorifiques, qui étant remplis de ſels volatils l'agittent, le diviſent, & empêchent les deſordres cauſez par ſon épaiſſeur. Telle eſt la poudre ſudorifique de M. Helvetius qui agit d'une maniere très-douce, & produit des effets ſalutaires, dans toutes les occaſions, où l'on decouvre de la malignité; comme dans les fievres continues, & malignes, dans la petite verolle & rougeolle, &c.

Les deſordres que cauſent la ſe-

roſité dans le corps, ſont preſque infinis, lors qu'étant trop abondante, elle inonde la maſſe du ſang. Car outre qu'elle altere les autres humeurs, elle énerve les ferments, & les autres parties ſolides, & cauſent des hydropiſies de poitrine, de bas ventre, des Apoplexies, des Catharres ſuffoquans, & autres maladies, ſelon qu'elle s'arrête dans le cerveau, ſur les poulmons, dans les cavitez de la poitrine, du bas ventre &c. Pour faciliter l'évacuation de la ſeroſité ſuperflue, on employe pluſieurs ſortes de diuretiques (nom que l'on donne à tous les remedes qui paſſent promptement par les urines.) Il y en a trois eſpeces differentes : ſous la premiere on range les boiſſons ordinaires, & les eaux minerales : ſous la ſeconde les acides, comme l'eſprit de Nitre, l'eſprit de Sel &c. & ſous la troiſiéme le Sel Ammoniac, le ſel prunelle, l'huille de Therebentine, &c. Mais de tous les diuretiques, il n'y en a point de plus efficace, qua la racine de Parera-brava, qui fermente doucement avec le ſang, & qui ne

ſe charge que de quelques ſouphres volatils, propres à emporter les obſtacles qui arretent le cours des urines.

Rien n'accable tant la nature, que l'inſomnie, qui met le feu dans le ſang, & produit neceſſairement des accidents fâcheux, à moins qu'on ne prenne ſoin de reparer la perte des eſprits par le ſecours du ſommeil. C'eſt pour le rappeller, qu'on ſe ſert ordinairement du Pavot, ou de l'Opium, qui lors qu'on les donne à propos, ſe mélent avec les eſprits, qu'ils rendent plus aqueux, relachent le cerveau & les ners, & portent le malade à s'endormir. La teinture Anodine de Mr. Helvetius a la même vertu : elle l'emporte même ſur les préparations ordinaires d'Opium, & de Pavot; car en procurant le ſommeil, elle fortifie le malade; parceque la teinture de corail, qui luy ſert de correctif, eſt très cordiale d'elle même. Elle eſt d'un grand ſecours dans toutes les maladies, qui proviennent de l'fferveſcence du ſang, ſur tout dans les fievres continues, dans les tranſport au cerveau &c.

La Quinteſcence d'abſinte, que Mr. Helvetius propoſe enſuite, eſt le remede le plus ſeur qu'il y ait pour retablir les fonctions de l'eſtomach, pour faciliter la digeſtion, exciter l'appetit, corriger les aigreurs &c. On uſe encore pour le même effet du vin d'abſinte composé de l'Elixir ſtomacal &c.

Il y a très-peu de perſonnes qui puiſſent ſe perſuader, que la préparation de l'or potable ſoit poſſible; & moins encore qu'elle ſoit utile pour la ſanté: cependant il eſt ſeur qu'on tire d'excellens remedes de differents metaux imparfaits, comme du fer. Pourquoy donc ne pas conclure de là, que les préparations de l'or le plus parfait de tous les metaux, puiſſe produire des remedes d'une vertu ſuperieure? Mais s'il eſt poſſible (dit-on) de preparer les autres metaux, il n'en eſt pas de même de l'or. Mr. Helvetius ſoutient que cette préparation, quoy que plus difficile, n'eſt pas neanmoins impoſſible. Il promet même à ceux qui voudront ſe donner la peine d'aller chez luy, le plaiſir de

voir faire cette experience à leurs yeux. Quant à la nature, & aux vertus de ce remede, il eſt ſpiritueux, & rempli de ſel volatil; il fermente avec les humeurs qui ſont dans l'eſtomach, les adoucit, les ſubtiliſe, & augmente le mouvement du ſang. De là vient que la circulation ſe faiſant plus librement, les forces du malade ſe reparent, les eſprits animaux qui ſervent à entretenir le cerveau & les nerfs dans leur tension naturelle, ſe filtrant en plus grande abondance, font ceſſer les maux du cœur, les vapeurs, les foibleſſes &c.

L'Elixir Theriacal produit les mêmes effets que l'or potable, & convient aux mêmes maladies, avec cette difference, qu'il eſt plus temperé & par conſequent moins efficace dans les attaques dangereuſes & preſſantes; mais d'ailleurs il eſt fort aperitif, à cauſe de la teinture de Tartre, qui entre dans ſa compoſition, & qui abonde en ſels fixes, il enleve les obſtructions les plus obſtinées du Meſentere, & de la ratte; au lieu que l'or potable rempli

rempli de sels volatils convient mieux dans les obstructions du cerveau & des nerfs, & dans les foiblesses, dans les vapeurs &c. qui proviennent de la filtration trop lente & trop peu abondante des esprits animaux.

Après avoir prescrit la maniere dont on doit user de cet Elixir qui est un cordial excellent, Mr. Helvetius traitte ensuitte de quelques autres cordiaux, eau divine, Bezoard &c. Il remarque à l'égard du Bezoard, que celuy que l'on appelle animal, est beaucoup plus efficace, que le Bezoard composé de Dom Gaspar Antonio. Le meilleur vient de la grande ville de Mezalipatan au Royaume de Golkonde, & se trouve dans le ventre de certains petits Boucs qui ne sont point appellez Bezoards, comme quelques-uns l'ont cru, mais qui paissent dans un Canton de ce nom.

Dans les deux articles suivans, l'Auteur traite de ce qui regarde la boisson propre pour les malades, & donne la maniere de composer les ptisanes, aposêmes, Juleps, & boüil-

lons propres à chaque maladie ; en suite de quoy il apporte la même exactitude à l'égard des Lavemens.

Les fievres sont les maladies les plus ordinaires de celles qui affligent le corps humain, M. Helvetius après avoir defini la fievre en general, traite de ses especes differentes, de leurs causes, & des syptomes qui l'accompagnent. Il expose ensuite sa methode pour guerir les fievres continuës & malignes, & celle qu'on doit employer contre les fievres intermittentes, il explique encore leur naissance, & les differents periodes d'où elle tirent differents noms ; comme ( de quotidienne, tierce, quarte &c. ) Outre sa poudre febrifuge qui est un excellent specifique, il donne differentes preparations du Quinquina en infusion, en substance & en extrait.

Les maladies du Poulmon sont toûjours fort dangereuses. Lorsque c'est le corps du poulmon qui est attaqué, on appelle ce mal peripneumonie, & lorsque c'est la partie exterieure, & la pleure qui sont enflammez, on nomme ce mal pleu-

resie. On en trouve icy la cause, & les differents accidents, & la maniere de les traiter, soit par la saignée, soit par les sudorifiques, soit par les topiques.

La petite Verole est un mal tres-frequent dans ce Climat, qui a sa cause dans un mauvais levain que les hommes contractent dans le sein de leur Mere. Ce levain circule avec la masse du sang, sans y faire d'impression sensible, jusqu'à ce qu'il ait acquis un certain degré de maturité, qui le mette en état de fermenter. Pour lors il s'exalte, si tôt que la constitution de l'air est propre à le mettre en mouvement; c'est ce qui cause la fievre & tous les autres simptomes, qui ont accoûtumé de la suivre. L'humeur étant separée, se precipite sur les glandes de la peau; ce qui produit les pustules dont elle est couverte. La cause de la Rougeolle est la même, que celle de la petite Verolle, avec cette difference neanmoins, que le levain de la Rougeole est beaucoup plus subtil & plus degagé.

On trouve icy les accidens qui

précedent ordinairement la petite Verolle, ceux dont elle eſt quelquefois ſuivie, le Regime qu'on doit obſerver dans cette maladie, les remedes qu'il y faut employer, enfin l'ordre & le tems dans leſquels on les doit mettre en uſage. On y apprendra auſſi de quelle maniere on doit garantir & les yeux & le viſage, des impreſſions de l'humeur acre qui eſt renfermée dans les puſtules.

La pierre de Porc dont la reputation eſt tres-grande dans les Indes, en Portugal, & en Hollande, ſe trouve dans la veſſicule du fiel du Porc Epic, animal colere, & cruel, qui n'habite que les bois, & qui ne ſe nourrit que d'herbes fortes. Elle paſſe chez ces peuples pour un cordial excellent, qui ſert à purifier la maſſe du ſang, & à ranimer la chaleur naturelle. Aprés quelques obſervations ſur la nature & ſur les differenres eſpeces de cette pierre, que M. Helvetius tient de ſon Pere, il rapporte ici les exemples de pluſieurs cures ſurprenantes, qu'il a faites avec le ſecours de cette pierre,

& qui ſont connuës de quantité de gens dignes de foy.

M. Helvetius s'étant convaincu par grand nombre d'experiences, des effets étonnans de cette pierre, a conçû qu'on pourroit en faire une compoſition tres-utile dans les fiévres continuës, & intermittentes ; & à force de recherches, il eſt enfin parvenu à la trouver. Entre un grand nombre de malades, qu'il a gueris avec ce remede, il ſe contente d'alleguer Monſieur le Duc de Beauvilliers, que huit priſes de cette compoſition ont tiré d'une fiévre tres-opiniâtre. Il ne faut pas croire neanmoins que l'infuſion de cette pierre doive ſe donner aux Malades indifferemment, & ſans précaution. On apprend ici celles dont on doit uſer par rapport aux differentes maladies qu'on entreprend de traiter, & les autres remedes qu'on y doit joindre en certaines conjonctures.

Les Reins & la Veſſie ſont ſujets à un grand nombre de Maladies. Tantôt l'urine trop acre & trop ardente irritant ſans-ceſſe le col de la

Veſſie, fait que l'on urine à tout moment, & qu'on reſſent une ardeur inſuportable dans le canal de l'uretere; tantôt elle eſt ſi chargée de bouë, & de glaires, qu'elle fait des obſtructions dans les glandes des Reins & cauſe une ſuppreſſion d'urine. Quelquefois le Tartre qu'elle charie avec elle, eſt ſi diſpoſé à s'unir par le mélange des glaires, que pluſieurs de ſes parties s'accrochent enſemble avant de deſcendre du Rein. C'eſt ainſi que le calcul & la Gravelle ſe forment. La pierre produit un grand nombre d'accidents lors qu'elle reſte engagée dans le Rein; ſi elle s'en détache & qu'elle s'arrête dans les ureteres, elle y excite des douleurs encore plus vives; lors qu'elle eſt deſcenduë dans la Veſſie, & qu'elle eſt aſſez petite pour paſſer par le canal de l'uretere, elle ſort avec l'urine; mais ſi elle eſt trop groſſe, elle s'arrête dans la veſſie, où elle s'accroît inſenſiblement par l'union des parties tartareuſes de l'urine, qui s'attachent continuellement à ſa ſuperficie, & pour lors on ne peut guerir

que par l'operation de la Taille. Au reste il faut bien prendre garde de confondre les accidents, qui arrivent à l'urêtre avec les maladies des Reins & de la Vessie.

De tous les remedes qu'on a employez contre ces maladies, les Diuretiques ont été les plus en usage; mais ils ont quelquefois produit des désordres facheux, parce que chariant trop de matiere à la fois, & précipitant trop abondamment les urines, ils causoient des supressions entieres & des douleurs extrêmes & continuelles. La Racine de Parera brava dont l'Auteur se sert n'est point sujette à de pareils inconvenients, c'est un specifique qui agit doucement, sans mouvements violens, qui emporte les embarras des Reins, & de la Vessie, telle qu'en puisse être la cause : si ce sont des glaires qui s'y arrêtent, il les dissout; si c'est un calcul, il emporte la muscosité qui le grossit ; & si c'est du sable, il divise la matiere, qui unissoit plusieurs grains ensemble, & les empéchoit de se vuider par les urines. L'Auteur conseille encore quel-

ques autres remedes, dont on pourra voir le détail dans le reste de cet article.

Il n'y a personne en France qui n'ait entendu parler des effets merveilleux de l'Hypecuana contre les cours de ventre, flux de sang, & sur tout contre la dyssenterie; & tout le monde sçait que c'est à Monsieur Helvetius, à qui l'on est obligé de la découverte de cette admirable specifique. Il est vray que Pison Medecin d'Amsterdam avoit parlé de cette racine dans son Histoire des Indes; mais il n'avoit dit aucun mot de l'usage particulier, qu'on en peut faire dans toutes ces maladies. Le Roy après avoir fait luy-même l'Eloge de ce specifique, ordonna à Mr. Helvetius de communiquer son secret au public, & pour recompense voulut bien l'honorer d'une gratification de mil Louis d'or. Après un témoignage si authentique, il est surprenant qu'il se trouve encore des personnes, qui luy veulent enlever la gloire de cette découverte, pour la donner à un Marchand Chapellier, nommé Grenier, qui a cau-

ſe du deſordre de ſes affaires ne ſubſiſtoit plus, que par quelques relations qu'il avoit en Eſpagne. Mr. Helvetius ayant reçû avis qu'il étoit nouvellement arrivé de cette racine des Indes, donna ordre à cet homme de luy faire venir tout ce qui en étoit arrivé : Grenier le fit comme Commiſſionnaire, & ſans ſçavoir à quel uſage étoit deſtinée cette emplette. Depuis, lors que tout Paris retentiſſoit du bruit des cures, que Mr. Helvetius avoit faites avec cette racine ; cet homme pouſſé par les ennemis de cet Auteur, oſa divulguer que le public luy devoit la découverte de ce ſpecifique. Impoſture qui ne ſe ſoûtint pas long-tems, car ayant été mis en cauſe, il fut condamné au Châtelet, & au Parlement par Jugemens extraordinaires, & fut reduit à avoüer pour excuſer ſa calomnie, qu'il ne l'avoit publié qu'après avoir été ſuborné. On pourra s'inſtruire dans le traité, que l'Auteur donne de l'hypecuana, de la maniere dont on doit employer ce remede, & le regime de vie qu'on doit obſerver

dans le tems que l'on s'en sert.

Un autre specifique qui a été trouvé par Mr. Helvetius est l'Alun, contre les hemoragies ou pertes de sang. Il renvoye à la Dissertation qu'il a fait imprimer cy-devant sur ce Mineral, & apprend neanmoins, comment on doit preparer ce remede & l'usage qu'on en doit faire.

Il conseille dans le traité suivant les herbes vulneraires, lors qu'il s'agit de rétablir le sang alteré, ou corrompu, de le dissoudre aprés qu'il a été extravazé ou coagulé par des chutes, par des coups, &c. Elles sont aussi tres-efficaces dans les cours de ventre opiniâtres, entretenus par des ulceres dans les intestins; elles soulagent les paralytiques, les Gouteux, & ceux qui sont sujets à la gravelle, &c. Enfin elles fortifient l'estomach, facilitent la digestion & font cesser les dégouts. l'Auteur donne icy les noms de ces herbes, & prescrit la maniere de les employer.

L'Apoplexie est un assoupissement pendant lequel le Malade perd tout-à-coup le sentiment & le mouve-

ment. Elle se divise ordinairement en deux especes, sçavoir la Sereuse, & la Sanguine. Mr. Helvetius explique les causes & les symptomes de l'une & de l'autre, & donne les moyens d'y remedier, aussi bien qu'à la Paralysie dont elles sont suivies assez frequemment. Après plusieurs remedes qu'on ne peut omettre dans ces occasions pressantes, il marque de quelle maniere se doivent conduire ceux qui en ont été attaquez, & conseille sur tout l'usage de la fumée du Tabac pour prévenir les recidives dans l'Apoplexie sereuse.

Le Livre de M. Helvetius ne contient plus que deux articles, dont l'un traite des pâles couleurs, des accidens qui accompagnent cette maladie, du regime & des remedes qu'on y doit employer.

L'autre est une methode pour guérir les enfans en charte. L'Auteur après y avoir exposé les causes de cette maladie assez peu connuë, quoy que tres-frequente, enseigne quels secours on doit y apporter, & quels alimans on doit faire prendre

aux enfans qui sont tombez dans ce triste état. Il prescrit sur tout dans ces occasions l'usage de la teinture de Mars & celuy de la racine de Nisi.

Au reste toutes les Maladies dont parle icy Mr. Helvetius sont si frequentes conformement au titre de l'ouvrage, leurs causes & leurs symptomes y sont developpez avec tant de netteté, & la vertu des remedes qu'il prescrit contre chacune, confirmée par tant d'experiences, qu'on ne peut trop conseiller l'usage de ce livre à ceux qui font quelque cas de leur santé, ou qui cherchent l'occasion d'exercer leur charité envers les Malades, que l'éloignement des Villes ou leur pauvreté, empêche de pouvoir recourir à d'habilles Medecins.

## ARTICLE L.

HOMILIA SANCTISS. DOMINI nostri Clementis XI. Pont. Max. habita in die natali Christi inter Missarum solemnia in Basilica Principis Apostolorum anno MDCCIII.

Ecce jam venit plenitudo temporis, in quo misit Deus Filium suum in terras. Gaudia nobis cœlitùs nuntiantur, gaudia imperantur. Erumpant igitur montes jucunditatatem & colles justitiam. Abscedat timor, succedat amor : fugiat dolor, & gemitus. Induere vestimentis gloriæ tuæ civitas sancti excutere de pulvere, consurge, sede Jerusalem; solve vincula colli tui, captiva filia Sion. Hodie scilicet, effuso in terras cœlo, benignitas, & humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei. Hodie lux orta est nobis, hodie gloria Domini super nos descendit, hodie melliflui facti sunt cœli, hodie sempiterni, & ingeniti Patris unigenitus Filius susceptâ car-

ne prodiit amicius, ut illam ſpiritaliter reformaret, excluſis antiquitatis ſordibus expiatam. Naſcitur ex incorrupta Virgine Filius Dei, pauper de nobis, dives de ſuo; ut pœna peccati, quæ per ſcelus corruptæ mulieris intravit in mundum, per inviolatæ Virginis partum exiret à mundo. Venit cœleſtis de cœlo Medicus, & quum eſſemus infirmi, noſtram aſſumpſit infirmitatem, ut & ſua nobis insereret & in ſe noſtra curaret. De Sion venit Legifer noſter Dominus, ut humanum genus ab æternitatis arce dejectum, amiſſæ reſtitueret dignitati, & cujus fuerat conditor, eſſet etiam reparator. Venit à Libano Deus, & cœlos, quos creaverat, inclinavit, formam ſervi accipiens ſine ſuæ detrimento Majeſtatis; humana provehens, divina non minuens. Venit rex ille manſuetus jugum captivitatis antiquæ à noſtris cervicibus ſolvens, mœrorem mundi æternâ libertate lætificans. Sic propter nos homines & propter noſtram ſalutem factus eſt in tempore, per qnem facta ſunt tempora. Sic verbum, quod in prin-

cipio erat apud Deum, & Deus erat, nasci voluit ex homine, ut homo nasci posset ex Deo. Sic Deus dilexit mundum ut filium suum unigenitum daret. Sic dedit, ut quibus illum dedit, dederit etiam potestatem filios Dei fieri. Magnum profectò ac præcipuum hoc est, venerabiles Fratres, dilecti filii, divinæ dignationis sacramentum. Omnia quippe dona excedit hoc donum, ut Deus hominem vocet filium & homo Deum Patrem appellet. Agamus itaque gratias redemptori nostro super inenarrabili ejus dono; immensam superni beneficii largitatem dignis laudibus recolamus: & quod annua nobis revolutione reparatur salutis nostræ mysterium ab initio promissum, in fine redditum, sine fine mansurum, effusis gaudiis celebremus. Verum, ut id ipsum plenius ac uberius peragamus, transeamus cum Pastoribus usque Bethleem, videamns hoc verbum, quod factum est, quod Dominus ostendit nobis, ut inde cum illis reverti possimus glorificantes, & laudantes Deum. Videamus divini operis mag-

nitudinem, divinæ charitatis prodigia: videamus fœcundam Virginem, integram genitricem; quippe cui gloria Libani data eſt, Decor Carmeli, & Saron: videamus in exinanitione Dei exaltationem noſtram; & quem non alias olim quam inter diruptarum nubium fragores tonantem trepidi venerabamur, tenebras inter adultæ noctis in præſepio vagientem, ad amoris lucem & facem ſecuri demiremur. Hæc tamen omnia, ut videre poſſimus, meminiſſe nos convenit, non alias claritatem Dei circumfulſiſſe, Paſtores, quam cuſtodientes vigilias noctis ſuper greges ſuos, ipſoſque Paſtores ſtatim ac nuntiantis Angeli voces audierunt, nullas injeciſſe moras, ſed feſtinantes veniſſe, ut natum Dominum adorarent. Vigilemus igitur, dilectiſſimi, ut vocemur; vocati feſtinemus, ut vocanti obſequamur. Nihil eſt ſomno dandum, ut veniente Domino pervigiles inveniamur. Nihil deſidiæ, nihil cunctationi tribuendum, ut Chriſtum inveniamus. Ita ſane vigiles, ac feſtinantes Bethleemi-

cos Pastores imitabimur; ac transire cum eis merebimur in cœlestem illam Bethleem, vere domum panis, portum securitatis, arcam salutis æternæ, in qua videbimus Deum sicuti est, & videntes amabimus, amantes in æternum laudabimus.

## ARTICLE LI.

### *TRADUCTION DE L'HOMELIE de Nôtre saint Pere le Pape Clement XI. Prononcée le jour de Noël de l'année 1703. dans la Basilique du Prince des Apôtres.*

ENfin la plenitude des temps est arrivée, le Seigneur a envoyé son fils sur la terre, le ciel nous annonce de nouveaux sujets d'allegresse, & nous ordonne de nous y livrer tout entiers. Que les montagnes & que les collines témoignent leur joye à la naissance du Juste. Que la crainte se dissipe & fasse place à l'amour; qu'on n'entende plus parmi nous de gemissemens; qu'on n'y voye plus de marques de deuïl & de tristesse. Sainte Cité revêtez-

vous des plus ſuperbes ornemens de vôtre gloire ; levez-vous Jeruſalem, ſortez de la pouſſiere où vous paroiſſez enſevelie, pour monter ſur le thrône ; & vous fille captive de Sion, rompez les fers qui vous tiennent enchaînée. C'eſt aujourd'huy que le ciel a répandu avec profuſion ſes richeſſes ſur la terre, la benignité & l'humanité de nôtre Sauveur s'eſt manifeſtée au monde. La veritable lumiere a éclairé nos yeux, la gloire du Seigneur eſt deſcenduë ſur nos teſtes, les cieux ſont devenus pour nous des ſources de douceur & de conſolation. Aujourd'huy le Fils unique du Pere Eternel s'eſt revêtu de nôtre chair, pour la renouveller d'une maniere toute ſpirituelle, aprés l'avoir purifiée de ſes anciennes ſoüillures. On voit aujourd'huy naître d'une Vierge le Fils de Dieu infiniment riche de luy-même, & pauvre par le choix qu'il a fait de nôtre miſere ; afin qu'un Enfant né d'une Vierge pure & ſans tache banniſſe du monde la peine du peché, que le crime d'une femme ſeduite y avoit fait entrer. Le celeſ-

te Medecin est descendu du ciel; nous voyant malades il s'est chargé de nôtre infirmité, & nous a gueris en prenant sur luy-même toute l'amertume du remede. Le Seigneur nôtre Legislateur est venu de Sion pour remettre l'homme en possession de son ancienne dignité, pour luy rendre le droit à l'éternité dont il étoit déchu, pour être enfin le Sauveur & le reparateur de celuy dont il étoit déja Createur. Nôtre Dieu est venu du Liban, il a en quelque sorte abaissé les cieux qu'il a créez, il a pris la forme d'un esclave sans préjudice de sa Majesté; il a sçû élever l'humanité sans avilir sa divinité. Ce Roy de douceur & de bonté est venu; il a brisé le joug de l'ancienne captivité où nous gemissions: & en rendant pour toûjours au monde sa liberté, il a changé la tristesse où nous étions plongez, en une joye éternelle. Ainsi par amour pour nous & pour le salut des hommes, l'Auteur de tous les temps a bien voulu naître dans le temps. Ainsi le Verbe qui dès le commencement étoit dans Dieu, étant Dieu luy-même, a voulu naî-

tre d'une femme, afin que l'homme tiraſt ſon origine de Dieu. Ainſi Dieu a aimé le monde juſqu'à luy donner ſon Fils unique: de telle maniere qu'il donne en même temps aux hommes le pouvoir de devenir enfans de Dieu. C'eſt là ſans doute, mes Venerables Freres, & mes chers Enfans, un grand & admirable ſacrement de la miſericorde de Dieu. En effet que Dieu daigne appeller l'homme ſon fils, & que l'homme puiſſe appeller Dieu ſon Pere, c'eſt un bienfait infiniment au deſſus de toutes les graces, & de tous les bienfaits. Uniſſons-nous donc pour rendre graces à nôtre Redempteur d'un don ſi ineffable; que ce bienfait d'enhaut ſoit le ſujet continuel de nos loüanges; celebrons par des marques éclatantes de joye ce Myſtere de nôtre ſalut, dont nous renouvellons la memoire tous les ans; Myſtere promis dés le commencement des ſiecles, accompli dans le temps, & qui demeurera pendant toute l'éternité. Mais pour nous acquiter de ce devoir d'une maniere plus parfaite, paſſons

avec les Pasteurs jusqu'à Bethléem ; voyons par nous-mêmes cette parole qui s'est accomplie, & que Dieu a bien voulu nous manifester, afin que nous en revenions loüant & glorifiant le Seigneur. Considerons la grandeur de ce divin Ouvrage, admirons les prodiges de la misericorde d'un Dieu, voyons-y une Vierge feconde, une Mere pure & sans tache, comme celle qui est revêtuë de la gloire du Liban, de la beauté du Carmel & de Saron. Reconnoissons nôtre grandeur & nôtre élevation dans l'abaissement d'un Dieu. Admirons en sûreté au milieu des tenebres d'une nuit obscure, à la lumiere & au flambeau de l'amour ; couché & pleurant dans une creche, le même Dieu qui nous remplissoit de frayeur & d'épouvante, quand nous le regardions la foudre en main porté sur les nuës, au milieu des éclairs & des tonnerres. Mais pour considerer avec fruit tous ces prodiges, souvenons-nous que la lumiere divine n'a brillé aux yeux des Pasteurs, que tandis qu'ils veilloient constamment pendant la

nuit à la garde de leurs troupeaux; ſouvenons-nous que dés qu'ils eurent appris la grande nouvelle qui leur fut annoncée par les Anges, ils ne s'arrêterent pas un moment; mais que ſur le champ ils ſe mirent en chemin, & vinrent avec promptitude adorer le Seigneur qui leur étoit né. Veillons donc, mes bien-aimez, pour meriter d'être appellez ; & ſi nous entendons le Seigneur, hâtons-nous de luy répondre afin d'obéïr dignement à ſa voix. Ne nous abandonnons point au ſommeil, afin que le Seigneur nous trouve toûjours vigilans & attentifs; n'accordons rien à la lenteur & à la pareſſe, pour meriter de trouver JESUS-CHRIST. Imitant ainſi la vigilance, & la promptitude des Paſteurs de Bethléem, nous meriterons de paſſer comme eux juſqu'à la Bethléem celeſte, qui eſt la veritable maiſon de pain, le port de ſûreté, l'arche du ſalut éternel, dans laquelle nous verrons Dieu tel qu'il eſt, en le voyant nous l'aimerons, & en l'aimant nous le loüerons éternellement.

## ARTICLE LII.

LETTRES, *MEMOIRES ET ACTES concernant la guerre presente, Troisiéme Partie à Bâle* 1704. pages 322. in 12.

LE jugement que nous avions porté de ces Lettres d'abord qu'elles parurent, a été confirmé par les suffrages de toute l'Europe. Les soins qu'on a pris en certains païs pour les supprimer, leur sont aussi honorables que l'empressement qu'on fait paroître par tout ailleurs à les lire. Cette troisiéme partie contient six lettres.

La premiere examine les projets de la ligue contre les deux Couronnes: l'interdiction du commerce par lettres est le sujet de la seconde: le Traité de Portugal a fourni la matiere de la troisiéme: les contraventions de l'Empereur à la Capitulation qu'il a jurée, les Nullitez de l'Election du Roy des Romains, l'Archiduc qui change son nom en celuy de Roy d'Espagne, l'infideli-

té du Duc de Savoye, sont peintes dans les trois Lettres suivantes, avec des couleurs fort vives. On trouve à la fin du volume la Capitulation Imperiale & les autres pieces dont il est parlé dans ces Lettres, qui sont pleines d'endroits si brillans que nous avons été embarassez sur le choix de ceux que nous voulions faire entrer dans cet extrait.

Rien n'est plus important, écrit un Portugais à nôtre ingenieux Suisse, rien n'est plus important pour un Prince, qui veut executer de grandes choses, que d'être crû vray & fidéle; & pour être crû tel, rien n'est plus utile que de l'être effectivement. Ceux qui préferent la finesse à la prudence, & le mensonge à la verité, s'ils ne sçavent pas assez bien tromper, pour faire croire même qu'ils ne sont pas trompeurs, échoüent bien-tôt & se brisent en sortant du port. On ne les croit jamais, on les craint toûjours; & la défiance éternelle contre eux, quelquefois injuste, lors même qu'ils sont sinceres, les arrête à chaque pas,

pas, & leur rend impoſſibles les choſes les plus aiſées.

LOUIS XI. parmi les Roys de France a eu ce caractere de ſubtilité trop peu ſcrupuleuſe : il a regné dans des alarmes & des inquietudes continuelles, ſuſpect à tout le monde, & ſe defiant de tout le monde. Il perdit par ſes detours, une partie de ce qui luy devoit venir legitimement, & qu'une conduite plus unie & plus ſimple luy eût conſervé : & il n'obtint l'autre partie qu'avec des perils & des travaux infinis, & en laiſſant à ſes Succeſſeurs une longue ſemence de guerres. On pouvoit dire de luy ce que l'Hiſtorien Romain diſoit des Gracques : *S'ils ſe fuſſent tenus en repos, la Republique leur eût offert, ce qu'ils tâcherent inutilement d'obtenir par le tumulte, & par les ſeditions qu'ils exciterent.* Voilà un principe de Politique préferable à tous les rafinemens de Machiavel.

La comparaiſon des anciens Hollandois & des Hollandois modernes, ne donne pas une moindre idée du diſcernement de l'Auteur. Ce ne

ſont plus, ces ſages & modeſtes Hollandois, qui nourris dans la bonne foy du commerce, ſe piquoient d'être vrays dans leurs paroles & ſimples dans leur conduite, ſans fraude, ſans fineſſe, ſans ambition, contents de conſerver la liberté de leurs Provinces & de leur commerce, s'acquerant par une probité ſans fard l'eſtime de toutes les Nations;
„ mieux gardez par cette eſtime generalle, qu'ils ne le ſeroient par la
„ chimerique barriere, qui ſert aujourd'huy de prétexte à la dangereuſe ambition qui les a précipitez
„ dans la guerre. Ce ne ſont plus, dis-je, les même Hollandois. Devenus
„ ruſez, politiques, ambitieux, conquerans; la bonne foy de leurs
„ peres leur fait honte, le menſonge & l'artifice leur ſemblent plus
„ nobles, pleins de manêges & de déguiſemens, ils trompent leurs
„ Peuples; ils trompent leurs Alliez; ils étourdiſſent les uns par de
„ faux bruits de Victoires, par de chimeriques avantages de Traitez
„ qui ne ſont pas conclus, & par des denombremens d'armées qui

n'existent que sur le papier : ils „
amusent les autres par de magni- „
fiques promesses, qu'ils n'ont pas „
resolu de tenir : cependant ils font „
courir au peuple les derniers & les „
plus extrêmes perils. Nul particu- „
lier en Hollande n'est instruit du „
veritable état de la Republique ; „
on n'en sçait plus que ce qu'en „
apprennent les Gazettes infidelles „
& corrompuës que les Superieurs „
font debiter. „

L'Eloge du Duc de Baviere fournissoit une belle matiere : nôtre Auteur l'a mise en œuvre avec une grande delicatesse. Quelle idée avez-vous de ce Prince ? „ Sans vous arrêter à ce qui ne doit éblouïr que „
les esprits vulgaires, sçavez-vous „
chercher en luy & estimer les „
vrayes vertus que je ne me lasse „
point d'y admirer ? Ce n'est point „
son courage invincible qui me „
charme : ce n'est point ce mépris „
des dangers & de la mort, cette „
presence d'esprit, cette intrepidi- „
té, ce sang froid dans le desordre „
des plus terribles combats : ce „
n'est point cette activité infatiga- „

„ ble, caractere des Conquerans, „ cette viteſſe imprevûë avec laquelle il tombe ſur l'armée ennemie & remporte une victoire „ ſignalée dans les plaines de Norlinguen, quand on le croit, ſi on „ ajoûte foy aux Gazettes de Hollande, ou mort, ou embarraſſé „ dans les Montagnes du Tirol : ce „ ne ſont point là les qualitez qui „ m'enlévent.

„ Il ne naît dans tous les ſiecles „ que trop de ces vertus cruelles, „ qui n'éclattent que dans la deſolation de l'Univers; & qui ne ſe „ nourriſſent que des larmes & du „ ſang des hommes. Les vertus qui „ ſelon moy le rendent l'honneur „ de ſa Nation, ce ſont ſa probité incorruptible, ſon amour pour la „ juſtice, ſa liberalité, ſa clemence, „ ſon attachement inviolable à ſa „ parole, ſa bonne foy dans les „ Traitez, ſes mœurs douces & aimables. Il eſt fameux Guerrier, „ redoutable Capitaine: que les Poëtes & les Orateurs le vantent; Mais „ il eſt parfaitement honnête homme, il eſt fidelle à ſes amis, il re-

gne, il ſçait en avoir au-deſſous de "
luy, & les cultiver : que tous les "
hommes l'adorent. "

Rien n'approche de la peinture de la derniere campagne qu'on lit dans la derniere lettre de ce recüeil. Que les traits en ſont fiers qu'elle eſt touchée finement !

L'armée des Alliez en Flandres, "
formidable par le nombre des "
combattans, par l'amas des muni- "
tions, & par le bruit des exploits, "
dont elle menaçoit; mais étourdie, "
dès l'ouverture de la campagne, "
& abbatuë d'un ſeul combat, à "
borné ſes conquêtes aux priſes peu "
importantes d'Huy & de Lim- "
bourg. Ces Flottes prodigieuſes, "
dont les armemens ont épuiſé "
d'hommes & d'argent l'Angleter- "
re & la Hollande, n'ont fait que "
fatiguer les flots de leur poids; & "
après avoir parcouru inutilement "
toutes les Côtes, viſité toutes les "
Rades, & paru à toutes les hau- "
teurs ſans rien entreprendre, ren- "
trent dans leurs Ports plus battuës "
& plus defaites par les vents, par "
les tourmentes, & par les mala- "

„ dies, que si des armées ennemies,
„ & plus fortes, leur avoient donné la chasse.

„ En Italie Bercel & tout l'Etat „ de Modene sont tombez sous le „ pouvoir des François. Les Allemans resserrez dans un Camp marecageux qui leur sert de prison „ & de cimetiere, plûtôt que de „ défense, ne peuvent plus tenir la „ campagne. Les Forteresses inaccessibles qui défendent l'entrée „ des Païs-hereditaires, ont été emportées par les François; ces Païs „ engraissez dans une longue Paix, „ ont été ravagez par le Soldat victorieux: le Duc de Vendôme a „ été apprendre à ces peuples tranquilles, & abusez derriere leurs „ montagnes, le veritable succès de „ la Bataille de Luzara, pour laquelle on leur a fait chanter des „ Actions de graces. Trente même „ a vû les Drapeaux François autour de ses ramparts & a été bombardée.

„ Le Rhin passé en divers endrois; „ quatre Batailles perduës par les „ Imperiaux; Kell pris; Brisac une

des plus renommées places fortes "
de l'Europe, enlevé à l'Empe- "
reur ; les retranchemens du Prin- "
ce Louïs de Bade méprisez ; tous "
les passages forcez ; les chemins "
ouverts ; une armée de François "
sur les bords du Danube ; le Prin- "
ce Louïs de Bade, qui menaçoit "
déja de porter ses armes dans la "
France, contraint de rentrer dans "
le cœur de l'Allemagne pour "
défendre Vienne ; la moitié de son "
armée sous le General Stirum bat- "
tuë & dissipée ; Landau assiegé & "
enfin repris par les François, &c. "

## ARTICLE LIII.

*APOLOGIE DU SYSTEME des Saints Peres sur la Trinité, contre les Tropolatres & les Sociniens, ou les deux nouvelles heresies d'Estienne Nye & Jean le Clerc protestans refutées dans la réponse de Mr. l'Abbé Faydit, au livre du R. P. Hugo Chanoine Regulier de l'Ordre de Premontré.* A Nancy chez Paul Barbier 1702. *in 8°. pp.* 332.

EN 1696. Mr. l'Abbé Faydit fit imprimer secretement un livre

ſous ce titre magnifique : *Alteration du dogme Theologique par la Philoſophie d'Ariſtote, ou fauſſes idées des Scholaſtiques ſur toutes les matieres de la Religion. Tome premier. Traité de la Trinité.* „ Tant de diſgraces qu'il „ a eſſuyées pour avoir tâché d'ex-„ pliquer le myſtere de la Trinité „ par le moyen de trois natures ſin-„ gulieres & de trois ſubſtances nu-„ meriques qui n'en font qu'une „ phyſique & infinie ne luy ont que „ trop appris que ſon ſyſteme n'a „ pas été approuvé, & qu'on l'a re-„ gardé au moins comme un para-„ doxe dangereux. C'eſt, dit-il, „ qu'on ne l'a pas compris, & que „ l'on n'a jamais ſçû qu'elle étoit „ ſon intention. Il n'a pû voir les „ Peres de l'Egliſe indignement ca-„ lomniez ; l'amour que Dieu luy a „ donné pour ces illuſtres défen-„ ſeurs de la foy, l'a émû d'une „ ſainte colere contre l'inſolence des „ Sociniens ; & ſur tout contre la „ hardieſſe temeraire de Mr. le Clerc „ à accuſer ces grands Heros de la „ plus extravagante de toutes les „ erreurs, qui eſt celle d'admettre

trois Dieux. *Qui eſt cet Incircon-* "
*cis*, ay-je dit avec David, ( con- "
tinuë Mr. Faydit ) *qui oſe inſulter* "
*les armées du Seigneur* & ces il- "
luſtres generaux? Quoy, n'y aura- "
t-il donc perſonne dans tout Iſraël "
qui veüille prendre leur cauſe en "
main, & entrer en lice pour ſau- "
ver la gloire de nos peres contre "
ce ſuperbe Goliath? Les Arnauds, "
les Boſſuets, les Bullus, les Tho- "
maſſins ne diſent mot, & font ſem- "
blant de ne point entendre les "
blaſphemes du Philiſtin : les Bene- "
dictins, qui ont eû mille occaſions "
preſſantes de juſtifier le langage "
des Peres, ont negligé de le faire. "

Nôtre intrepide écrivain jugea l'avanture digne de luy : *il n'épargna ni ſes biens, ni ſa ſanté : il ſe ruina en frais pour acheter des livres de ſes adverſaires, & faillit à perdre les yeux à force de lire.* Enfin le livre fatal parut. Les Docteurs ſe plaignirent que cet Ouvrage étoit rempli d'hereſies, la pieté du Roy & l'ardeur de ſon zele veritablement três-Chrétien à extirper toute les erreurs de ſon Royaume, furent emuës, &

forcerent ſa bonté naturelle à conſentir qu'on mît l'Auteur en arrêt en la maniere que le jugeroit à propos Monſeigneur l'Archevêque de Paris, qui fit choix de la maiſon de ſaint Lazare, *priſon infamante,* [a] *& où l'on ne met gueres que les gens alienez d'eſprit.*

Le pretendu defenſeur des Peres ſe conſole par l'exemple de S. Gregoire de Nazianze, qui fut comme luy accuſé d'avoir enſeigné une pluralité de Dieux. Pour qu'il y ait plus de rapport entre leurs triſtes avantures, Mr. Faydit s'uppoſe qu'on donna les *etrivieres* au Saint Docteur. C'eſt ainſi qu'il explique ce paſſage de la treiziéme Oraiſon du Saint, *vibices nobis exprobrant.*

De quelque pitié qu'on ſoit touché pour une diſgrace ſi ſenſible, il faut avoüer que ſi les intentions de Mr. Faydit étoient droites, les meſures qu'il prit ne répondoient point du-tout à la droiture de ſes intentions; s'attacher, comme il fait dans ſon premier livre [b], à prouver par Tertulien & par

[a] *P.* 308. [b] *P.* 220. *& ſuiv.*

ſaint Ambroiſe que cette propoſition, *il y a trois Dieux*, eſt une propoſition innocente, & que c'eſt par œconomie & par politique qu'on ne s'en ſert pas ; eſt-ce un moyen de juſtifier les Peres accuſez de Tritheiſme? Ceux qui leur imputent cette erreur bizarre, n'ont point d'autre fondement que certaines expreſſions de ces Peres qui ſemblent ſuppoſer trois eſſences, trois ſubſtances numeriques dans la Trinité. Pour confondre la calomnie il falloit demeſler ce qu'il y a d'obſcur dans ces expreſſions. Mr. Faydit, loin de les expliquer, les prend dans leur ſignification la plus odieuſe, & s'en ſert pour defendre ſon nouveau ſyſtême. Tout le crime de S. Thomas, & des Scholaſtiques qu'il accuſe d'avoir alteré le dogme de la Trinité ; n'eſt en effet que d'avoir parlé plus correctement ou du moins plus clairement ; d'avoir preveû l'abus qu'on pourroit faire de quelques termes échapez aux Peres dans la chaleur de la diſpute ; & de s'être précautionnez contre cet abus ; d'avoir donné à la Theologie un ordre

plus methodique, en réünissant les principes repandus dans les Ouvrages des Peres; d'avoir par-là mis les mysteres hors d'atteinte & privé les Heretiques des avantages qu'ils tiroient de la confusion où étoient les Sciences Ecclesiastiques. Attaquer sur cela les Scholastiques, est-ce vanger les Peres & combattre les Sociniens? les Theologiens ne s'amuserent pas à refuter le livre de Mr. Faydit: personne n'osa attaquer un Auteur enfermé à S. Lazarre: & le R. P. Hugo Religieux de la reforme de Premontré, connu par la critique de l'histoire des Chanoines Reguliers & par ses écrits en faveur de l'Ordre Canonique contre les Benedictins, est le seul qui ait entrepris de combattre le systeme de la Trinité trois ans après que nôtre Abbé l'eut publié en France.

Ce Systeme n'est pas nouveau. Philoponus & Gobarus dans le VII. siecle enseignerent qu'il y avoit dans la Trinité autant d'essences que de personnes. Ce Paradoxe qui établissoit trois Dieux égaux, trois êtres infinis, & qui choquoit également

là raison & la foy, ne fit pas fortune, ils eurent peu de Sectateurs, & la secte s'éteignit bientôt. Le Docteur Shorlok Doyen de Londres renouvella cette erreur en Angleterre l'an 1694. Il soutint que le Pere, le Fils & le saint Esprit sont trois esprits infinis. Les Theologiens Anglois s'éleverent en foule contre ce dogme impie, l'Eglise Anglicane n'osa prononcer. Nôtre curieux Abbé, qui se fait* traduire par un amy, les livres Anglois, a probablement profité des écrits du Doyen de Londres. Le livre du P. Hugo fut imprimé à Luxembourg l'an 1699. Celuy dont nous donnons l'extrait répond à cette refutation.

Dans le livre de *l'alteration des Dogmes* le nouvel ennemi des Scholastiques, attaque sans menagement plusieurs opinions qu'ils veulent, dit-il, faire passer pour des articles de foy. A ces idées de Scholastiques qu'il pretend fausses, il substitue d'autres idées plus exactes à ce qu'il assure. Ce sont précisement celles que les Sociniens attribuent aux Pe-

* *Page* 90.

res, & dont le Docteur Sherlok est aujourd'huy le seul défenseur.

Pour mieux entendre toute cette dispute fort embarassée & par l'obscurité de la matiere & par l'érudition trop peu menagée de Mr. Faydit Auteur prodigue de ses lectures, il faut necessairement remarquer que la difficulté du mystere adorable de la Trinité consiste à expliquer comment la parfaite unité d'une seule essence numerique subsiste avec la multiplicité des personnes. D'un côté la raison nous convainc qu'il ne peut y avoir qu'un seul être infini; qu'il cesseroit d'être infini s'il se multiplioit: La foy d'accord avec la raison n'établit pas moins qu'elle l'Unité de Dieu. D'autre part l'Ecriture & la tradition parlent clairement de trois personnes, le Pere, le Fils, le S. Esprit, d'ont chacune est veritablement Dieu. Il faut conserver l'unité d'essence sans confondre les personnes; distinguer les personnes sans separer, sans multiplier l'essence. Peut être auroit il mieux valu s'en tenir à la simple exposition du Catechis-

me. L'Eglise ne demande pas que nous concevions ce mystere, elle demande que nous le croyions. Trop de motifs le rendent croïable pour qu'il nous reste quelque doute, & s'il en naissoient quelqu'un de tenebres dont il est enveloppé, un peu de reflexion sur l'extrême disproportion de la nature infinie à nos foibles lumieres, sur la difference infinie du Créateur & de la creature, suffiroit pour soumettre à la foy tout esprit sensé, qui ne trouvera jamais dans ce que le mystere a d'incomprehensible une raison de le nier. Car puis qu'il ne peut y avoir une ressemblance exacte entre la nature infinie & la nature finie, ce qu'on dit de la nature divine peut paroître inconcevable sans qu'il doive pour cela paroître faux.

L'Eglise contente de ce qu'elle avoit appris des Apôtres n'auroit pas poussé plus loin la curiosité; mais il a fallu defendre la verité contre les Heretiques; prouver que ce mystere, quoy qu'environné de tenebres, ne renfermoit point de contradiction; empêcher les fidelles d'ê-

tre ébloüis & ſeduits par l'éclat trompeur d'une vaine Philoſophie; oppoſer à la fauſſe ſubtilité une ſubtilité plus ſolide.

Les Heretiques ont expliqué la Trinité en quatre manieres. Simon le Magicien ſuivi par la plus grande partie des Heretiques qu'on appella depuis Sabelliens, ne regardoit la paternité, la filiation, la ſpiration que comme differentes qualitez d'un même Dieu: à peu près comme un même homme eſt Roy, pere & ami. Ils ne laiſſoient pas de ſe ſervir du mot de *perſonnes*; mais ils le prenoient dans un ſens fort éloigné de celuy qu'il avoit parmi les Catholiques, & n'entendoient par là que ce que nous entendons par celuy de *perſonnage*, quand nous diſons qu'un Acteur fait tel perſonnage dans une piece de Theatre. Quelques Sabelliens, convenant avec les autres pour le fond de l'erreur, expliquoient autrement la Trinité de perſonnes, par le *Fils* ils entendoient l'entendement, la penſée, la parole de Dieu, par le *ſaint Eſprit* la volonté divine & ſon amour;

ſubſtituant ainſi à des perſonnes veritablement exiſtentes, des facultez & des actes ſemblables aux nôtres. Ces deux ſyſtemes aneantiſſent la Trinité & ſuppoſent dans le langage de l'Ecriture des metaphores outrées plus propres à tromper qu'à inſtruire.

Origene & les Ariens pleins des idées de Platon d'autant plus dangereuſes qu'elles approchoient plus des expreſſions de l'Ecriture, entendoient par le Pere, le Fils, le St. Eſprit, trois perſonnes veritablement ſubſiſtantes; mais inegales en perfection. Ainſi, quelques termes qu'ils ayent depuis employez pour deguiſer leur erreur, ils reduiſoient le Fils & le St. Eſprit au rang des creatures: ſentiment dont la raiſon ſeule s'accommoderoit; mais qui repugne trop évidemment à l'Ecriture & à la Tradition.

Enfin les Tritheïtes ont admis trois Dieux auſſi réellement diſtinguez que Pierre, Paul & Jacques; & reduiſent l'unité de la nature divine à une ſimple unité d'eſpece, cette erreur groſſiere choque

également, comme nous l'avons déja dit, la raison & la foy.

Les Scholastiques orthodoxes ont suivi une methode plus sure. Les Heretiques avoient voulu ajuster la foy à leurs préjugez & aux principes de leur Philosophie : Les Theologiens Scholastiques ont accommodé leur Philosophie à la foy. Il est vray que depuis six siecles ils se servent, pour expliquer les mysteres, des principes & des expressions de la Philosophie d'Aristote : mais ils ont rectifié ces principes, & corrigé ces expressions pour les rendre conformes au langage de l'Ecriture & de la tradition. La matiere que nous traitons nous en fournit un exemple. Convaincus que pour s'exprimer avec justesse sur l'unité de Dieu il faut admettre dans les trois personnes la même nature individuelle, & numeriquement une, ils ont cherché ce qui faisoit la difference des personnes ; & n'ont trouvé dans chacune, outre cette nature absolument une quoique commune à toutes trois, que l'opposition de chaque personne aux deux

autres; ce caractere, cette proprieté incommunicable qui fait que le Fils étant Fils ne peut être Pere, que le Pere & le Fils dont procede le saint Esprit ne peuvent être le saint Esprit qui procede d'eux.

Ils sçavoient qu'Aristote appelle ces rapports d'opposition *relations*; & qu'il n'entend pas par ce mot *des colifichets fichez sur l'essence*, expressions burlesques que Mr. l'Abbé Faydit a souvent employées, mais des proprietez réelles du sujet, qui y sont dans le principe d'une difference réelle & non imaginaire.

Les Theologiens instruits de la veritable signification du mot de *relation* n'ont pas craint de s'en servir dans le mystere de la Trinité, déja St. Athanase, St. Gregoire de Nazianze, St. Cyrille, St. Augustin, St. Fulgence & l'onziéme Concile de Tolede * s'en étoient servis: mais afin de le rendre tout-à-fait propre à cet usage ils y ont joint celuy de

* *Altior contra Arian. iij. & iv. Naz. or. xxxvij. Cyr. lib. xj. Thesaur. Aug. lib. v. de trini. fulg. fragm. contra Arianus Conc. Tol. xj. in fine decreti.*

*subsistante* ; pour marquer que les relations divines n'étoient pas, comme les relations créées, de simples modes, ou manieres d'être, mais que leur perfection n'ayant point de bornes, elles étoient de veritables personnes infinies. C'est en ce sens qu'ils disent que ces relations font toute la difference des personnes ; que chaque personne n'est rien autre chose que la même nature individuë des deux autres, en tant que caracterisée & distinguée par la relation qui luy est propre ? Peut-on s'expliquer plus correctement, & n'est-ce pas s'expliquer aussi nettement que l'obscurité impenetrable de la matiere le permet ?

C'est à ces expressions que nôtre nouveau Theologien en vouloit dans son premier livre. Les six erreurs qu'il reprochoit à St. Thomas & aux Scholastiques, c'est de dire, que les relations constituent les personnes, qu'elles mettent en Dieu quelque chose de réel : c'est de nier que l'essence engendre l'essence, que l'on puisse dire tres-correctement qu'il y a trois essences dans

Dieu : d'aſſurer que cette propoſition, *il y a trois Dieux*, eſt fauſſe. Enfin il attaquoit la maniere dont ils expliquent l'unité des operations divines. Non content d'avoir de ſa propre autorité cenſuré leurs erreurs, il les railloit, il les inſultoit ſur la hardieſſe qu'ils ont de tenter l'explication de certaines difficultez qui naiſſent des veritez que la foy nous enſeigne ſur la Trinité : comme entre autre la difference de la generation du Verbe & de la proceſſion du St. Eſprit ; pour-quoy le premier eſt fils de Dieu, pour-quoy l'autre ne l'eſt pas.

Le P. Hugo dans la *Refutation* de ce ſyſteme n'a pas eu de peine à demêler le veritable ſens d'un grand nombre de paſſages alterez ou mal entendus par l'Auteur ; à découvrir les conſequences affreuſes des principes que Mr. Faydit ſubſtituë à ceux de l'Ecole, à montrer que les Objections qu'il fait tant valoir portent à faux ou prouvent contre luy-même : donnons-en un exemple s'il y a dans le Fils, repete ſouvent cet Auteur, une relation réelle qui ne

ſoit pas dans le Pere, le Fils n'eſt pas en tout ſemblable au Pere, le Pere ne luy a pas tout communiqué. Mr. Faydit eſt obligé de répondre à cette objection auſſi-bien que les ſcholaſtiques. Car dans ſon ſyſteme la nature engendrée differe de la nature engendrante par être engendrée: & le pere ne communique pas au Fils ſa difference numerique & individuë. Les Peres ont répondu par avance que le Fils a tout ce qu'a le Pere, hors d'être pere. Voilà ſelon eux dans chaque perſonne un caractere qui la diſtingue, une proprieté incommunicable, une relation. Si les Peres ne ſe ſont pas ſervis de ce mot, ceux qu'ils employent ſignifient la même choſe, & il ne faut pas chercher les paſſages où ils parlent ainſi, ailleurs que dans les deux livres de Mr. Faydit.

Celuy qui donne occaſion à cet extrait eſt precedé d'une longue Preface, où l'Auteur convient qu'il a écrit contre le R. P. Hugo avec trop d'emportement. Il deſavoüe en termes très-forts l'erreur impie des trois Dieux, & prétend l'avoir déja

fait dans un *Errata* joint à ſon premier livre. Mais tandis qu'il ſoûtiendra le ſyſteme des trois natures, on aura de la peine à croire qu'il ſe ſoit retracté de bonne foy.

Cet extrait eſt déja trop long: les Lecteurs qui voudront nous excuſer feront reflexion que nous y avons donné l'abregé de trois livres ſur une matiere très-difficile. Pour achever de donner en peu de mots l'idée complete du dernier qui nous a fourni l'occaſion de parler des deux autres, nous dirons qu'on y reconnoît par de frequentes & longues digreſſions la vaſte erudition de Mr. Faydit: que le feu de ſon imagination paroît dans des invectives vehementes, l'enjoüement de ſon eſprit dans un mélange continuel du ſtyle Comique avec le ſtyle ſerieux, une heureuſe liberté d'écrire facilement s'y découvre par une liberté peut-être trop grande dans le choix des expreſſions: enfin ſa docilité eſt prouvée clairement par le peu de repugnance qu'il témoigne à contredire ſes propres ſentimens. Nous parlerons dans le mois pro-

chain de la réponſe du R. P. Hugo & de la replique de Mr. Faydit.

## ARTICLE LIV.

CENT *QUESTIONS & reponſes ſur differents ſujets pour le mois de Janvier 1704. par Mr. l'Abbé Bordelon.* A Paris chez Urbain Coutelier, *in 12. pp.* 123.

L'Auteur tout occupé qu'il eſt à un Ouvrage d'une grande étenduë, trouve aſſez de loiſir pour repondre tous les mois à cent queſtions ſur des matieres de Litterature. Il eſt vray qu'on pourra trouver la deciſion de quelques unes dans ſes autres Ouvrages; mais comme ils ſont devenus rares, c'eſt en faveur du Public que Mr. Bordelon ſe copie luy même. Ce preſent de tous les mois que nous recevrons de l'Auteur, ſera rempli des matieres les plus curieuſes en tous les genres d'Erudition, ſur l'hiſtoire ſur la Morale, ſur la Phyſique, ſur l'Eloquence & ſur la Poëſie. Il n'eſt pas poſſible dans une ſi grande varie-

té

té de ſujets que les plus bizarres ne trouvent dequoy ſe contenter.

Les Antiquaires par exemple ſeront bien aiſe d'apprendre que la Medaille d'or ſi rare & ſi importante de *Caſonia Auguſta*, n'eſt plus à Aix chez l'Abbé Bourilly. Monſieur le Bret Maître des Requêtes & Intendant de Bearn l'a jointe à tant d'autres curioſitez dont ſon cabinet eſt compoſé. L'amour qu'il a pour les lettres, & la connoiſſance qu'il a de l'antiquité l'ont porté à achepter toutes les Medailles de Monſieur l'Abbé Bourilly.

Quelques Theologiens ſe ſont recriez ſur une propoſition de l'Auteur. Certains Sçavants pretendent, dit-il, *qu'on a fait paſſer dans le texte de l'Ecriture des notes que des particuliers avoient mis à la marge.* On voit aſſez que l'Auteur n'adopte point l'opinion de ces Sçavans, & qu'il ne pretent pas l'authoriſer de ſon ſuffrage. Nous ſçavons de Mr. Bordelon même ſes veritables ſentimens, nous rendons pour luy ce témoignage au public, que s'il s'étoit

mal exprimé ſur un article ſi important il a toûjours penſé en veritable Catholique. il ſçait que les livres Saints tels que l'Egliſe nous les préſente ont été inſpirez dans toutes leurs parties.

Les plus critiques auroient voulu que l'Auteur n'eut pas propoſé au public certaines queſtions qui tiennent, ce ſemble, de la minucie. *Pourquoy un Aſne s'appelle-t'il martin? D'où vient ce proverbe, il eſt ſot comme un panier?* Certainement de pareils defauts ſont pardonnables à un Ecrivain qui prend ſur ſoy de donner tous les mois la ſolution de cent queſtions. *Aliter non fit, Avile, liber.* Diſoit Martial de quelques-unes de ſes Epigrammes qui n'étoient pas generalement approuvées.

## ARTICLE LV.

DE LA RHETORIQUE *selon les préceptes d'Ariſtote, de Ciceron & de Quintilien. Avec des exemples tirez des Auteurs ſacrez & Prophanes tant anciens que modernes, diviſé en trois livres.* A Paris chez Gregoire Dupuis, ruë ſaint Jacques à la fontaine d'or 1703. *in* 12. *pp.* 526.

LEs premiers mots de ce livre devroient reveiller à tout le monde le goût pour l'éloquence. Il s'agit *de former un Orateur parfait qui ne peut être (dit-on) qu'un honnête homme.*

L'Eloquence conſiſte à perſuader, à plaire & à toucher; c'eſt ce qui fait les trois parties de cet Ouvrage où l'on parle 1. Des preuves pour perſuader, 2. Des ornemens pour plaire, 3. Des paſſions pour toucher & pour émouvoir.

L'Art de la Rhetorique, dit-on, icy, *conſiſte dans la preuve*, le reſte n'en eſt que l'acceſſoire, l'Orateur

ne doit chercher à plaire que pour persuader. On en convient ; mais s'il persuadoit sans toucher, ne luy manqueroit-il qu'un *accessoire*, & un simple Dialecticien seroit-il Orateur ? Il faut, ajoûte-t-on, qu'il soit capable de persuader les deux partis contraires, non *pour soûtenir le faux*, mais pour sçavoir *comment cela se fait & pouvoir repondre à ceux qui s'en serviroient*. Cependant comme le faux ne se peut persuader que par de fausses preuves : peut-être vaudroit-il mieux dire que l'Orateur doit sçavoir faire valoir les raisons des deux partis contraires ; comme dans l'exemple d'Oreste qu'on aporte icy parmi d'autres. D'un côté *c'est un Parricide qui a tué sa mere, d'un autre côté c'est un fils généreux le vengeur du sang de son pere.*

Il y a trois sortes de preuves, dit nôtre Auteur, la premiere est fondée sur *la bonne opinion de celuy qui parle*. Il veut dire de la bonne opinion qu'on a de celuy qui parle. La seconde, dit-il, *vient de la disposition de l'Auditeur*. Elle se pour-

roit reduire à la premiere; puiſque la bonne opinion qu'on a de celuy qui parle eſt une diſpoſition de l'Auditeur; c'eſt celle que doit produire l'Orateur au commencement de ſon diſcours dans ceux qui l'écoutent, pour les intereſſer à ce qu'il dit. La troiſiéme naiſt de la force & de la beauté du diſcours même. Bien des gens croiront que c'eſt la ſeule ſorte de preuves eſſentielle à quoy les deux premieres ne peuvent ſervir que d'introduction.

Les preuves ſont l'Enthymême que l'on pourroit appeller en termes vulgaires *raiſonnement*. 2. L'exemple. On dit icy que l'Enthymême ſe doit tirer des *lieux propres & fort peu des lieux communs. D'ordinaire*, ajoute-on icy, *les perſonnes ſans étude lors qu'ils parlent en public, ſont plus perſuaſifs que ceux qui ſçavent une infinité de choſes; parce que les ſçavans ſe jettent dans les lieux communs, au lieu que les autres ne s'écartent point de leur ſujet.* Voilà une decouverte heureuſe en faveur des ignorans par rapport à l'éloquence. D'ailleurs beaucoup d'Orateurs s'é-

cartent dans leurs diſcours à qui l'on ne faiſoit pas la juſtice de croire qu'ils pechoient par un excés de ſcience.

Ce qu'on entend icy par lieux *non propres & communs*, ſont les preuves qui peuvent convenir à pluſieurs ſujets & ne ſont point particulieres au ſujet qu'on traite. Loüer Achille par ſa naiſſance & par ſon expedition de Troye, c'eſt un *lieu commun.* Le loüer d'avoir tué Hector le plus vaillant des Troyens, c'eſt un *lieu propre.*

L'Enthymême ou prouve ou refute. Quand il réfute, il eſt le plus fort ; car il ramaſſe en peu de mots des choſes qui ſe contrediſent, & rien ne fait plus aiſément une vive impreſſion ſur l'eſprit de l'Auditeur. Du reſte les preuves les meilleures ſont celles qui laiſſent entrevoir d'abord le reſte de ce qu'on a à dire, & qui ſe font comprendre aiſement.

On remarque icy à l'exemple des Maîtres de l'Art, la ſource des Enthymêmes ou raiſonnemens laquelle s'appelle *lieux*, & qui ſe tirent de

la *perſonne*, de la *nature des choſes*, de *l'état & de la condition*, *des Anceſtres, &c.* Mais le *lieu* le plus ſeûr, c'eſt un bon caractere d'eſprit qui ſçache bien ſon ſujet. Si cette ſource n'eſt pas l'unique veritable, elle peut dumoins ſuppléer à toutes les autres.

On marque les *lieux*, pour *les faux raiſonnemens qui ne prouvent qu'en apparence*. Les plus remarquables ſont *l'équivoque*, *la confuſion*, *l'exaggeration*, *une cauſe pour une autre*, *une vray-ſemblance au lieu de verité*. On apporte icy comme dans le reſte du livre des exemples ſur chacun de ces points : Le commerce ordinaire de la vie en fournit aſſez d'autres, & plus qu'il n'en faudroit.

Les ſentences ſont une maniere de preuve qui a l'avantage de *laiſſer aprés elles un caractere de mœurs* qui font juger que l'Orateur eſt homme de bien.

Quand deux choſes ſont ſemblables, la plus connuë des deux eſt ce qu'on appelle exemple. La Fable eſt un exemple inventé ; la Parabole un exemple figuré. Toutes

ces choſes ſont miſes par nôtre Auteur aù rang des preuves: du moins ſont elles des manieres de faire ſentir les preuves,& d'y appliquer l'eſprit.

On met icy la refutation parmi les preuves. C'eſt la partie du diſcours où l'éloquence brille d'avantage, & où l'eſprit eſt naturellement le plus animé. Ce ſujet merite d'être traité à fonds par une main de Maître & de grand Maître tel que Ciceron , qui l'a fait ſi excellemment.

Dans la ſeconde partie du livre dont nous parlons , on vient aux Ornemens du diſcours. Ce n'eſt pas aſſez de dire ce qu'il faut ſi on ne le dit bien. L'arrangement des penſées & des paroles , ſont un ornement des plus eſſentiels.

L'ordre eſt 1. D'entrer d'abord dans les ſentimens de ceux à qui l'on parle, pour diſpoſer leur eſprit à entrer dans les nôtres. 2. D'expoſer nettement le fait , & la choſe dont il s'agit. 3. De prouver ce qu'on avance. 4. De refuter les objections de ſon Adverſaire, 5. En-

fin de ramaſſer pour la concluſion tout ce qu'on a dit de plus propre à faire impreſſion ſur l'Auditeur, afin qu'il en demeure pénétré.

La beauté de l'expreſſion & les figures bien menagées contribuent encore à l'Ornement du diſcours. L'on retrouve en cet endroit avec de nouveaux exemples, ce qui eſt dit dans toutes les Rhetoriques. Une reflexion particuliere qu'on doit faire au ſujet de l'Exorde, eſt qu'il y faut expoſer de quoy il s'agit : rien n'eſt ſi ennuïeux qu'un diſcours, quand on ne ſçait où il tend. L'Auteur rapporte touchant le ſtyle beaucoup de choſes très-eſtimables, & que l'Auteur dit avoir copiées preſque mot à mot de Ciceron qui les a priſes d'Ariſtote; Mais comme la prévention eſt grande en faveur de Ciceron, elles y ſemblent produire un tout autre effet que dans l'Ouvrage François.

Ce que l'Auteur n'a pas aſſurément copié mot à mot de Ciceron, c'eſt ce qu'il dit en traitant des figures que *celles qui ne conſiſtent que dans les mots, ne meritent pas qu'on en par-*

*le*; car Ciceron dans le quatriéme livre à Herennius en parlant des figures insiste long-tems sur celles qui ne sont que dans les mots, & en apporte pour le premier exemple de cette repetition : * *c'est à vous qu'on doit l'attribuër, c'est à vous qu'on en a l'obligation, c'est à vous, &c.* Tout le reste de cette seconde partie ne contient guéres que divers exemples de ces figures. Qu'on fait toûjours beaucoup mieux en suivant simplement les mouvemens de la nature, qu'en s'asservissant aux reregles de l'Art qui ont toûjours quelque chose de contraint & souvent de pueril.

La troisiéme partie de ce livre est sur les passions. L'on nous dit icy, que de les émouvoir, *c'est une chose très-puissante pour persuader.* On douteroit volontiers si persuader ne seroit pas plûtôt un moyen d'émouvoir les passions. On ajoûte que l'art d'exciter les passions fait desirer aux Auditeurs que la cause soit

* *Vobis istud attribuendum est, vobis gratia habenda, vobis res ista erit honori.*

bonne, & *qu'en ſuite de ces deſirs obligeans ils ſe perſuadent volontiers qu'elle l'eſt.* Mais comment exciter *ces obligeans deſirs* ſans la perſuaſion? Ne ſeroit-il point plus vray qu'il faut d'abord perſuader l'eſprit par les preuves, & en ſuite porter, determiner, animer la volonté par le mouvement des paſſions. On ne ſache pas, qu'aucun des trois grands Maîtres de l'Eloquence citez dans le titre de ce livre ait jamais mis le mouvement des paſſions avant la perſuaſion. On pourroit peut-être accorder tout cecy en diſant que la perſuaſion eſt neceſſaire pour exciter les paſſions, & que les paſſions contribuent à rendre la perſuaſion plus forte & plus active.

Quoy qu'il en ſoit nôtre Auteur prétend fournir la maniere d'exciter les paſſions, en diſant qu'il n'y a qu'à les exciter d'abord dans ſoy-même? Mais comment cela ſe peut-il? Faiſons-nous, répond t-il, des images ſi vives & ſi juſtes des choſes que, &c. *Cela eſt très-facile*, ajoûte-t-il encore. Au régard de ce dernier article, il faut croire qu'il a

jugé un peu trop avantageuſement du genre humain, par le talent particulier qu'il a peut être pour l'Eloquence. Car ſi la choſe étoit à tout le monde auſſi facile qu'il le dit; il ne ſeroit pas ſi rare comme il le marque deux pages auparavant *, de trouver des hommes eloquens *qui ſe ſaiſiſſent des eſprits & les emportent où ils veulent.* La verité eſt que pour être capable de produire ces admirables effets: c'eſt moins des régles qu'il faut, qu'un genie élevé, une ame ſenſible & un grand uſage.

On expoſe icy en autant de Chapitres les motifs propres à exciter chacune des paſſions. Après quoy l'on parle des mœurs, parce que comme dit l'Auteur, *on n'eſt Orateur qu'autant qu'on connoît les mœurs* auxquelles le diſcours doit être proportionné. Il remarque judicieuſement en cet endroit que les Prédicateurs font ſouvent des ſermons ſans ſonger aux Auditeurs, & qu'ainſi l'Auditeur & le ſermon ne ſont pas faits l'un pour l'autre.

L'Auteur montre enſuite l'uſage

* *P.* 296.

& la necessité de l'Action de l'Orateur que Ciceron appelloit l'*Eloquence du corps.* Comme il a voulu joindre des exemples en chaque chapitre, il en a mis en celuy-cy; si non de l'Action même, du moins des sentimens qui demandent le plus d'Action, & s'attache à faire voir qu'il n'est pas indigne d'un Orateur Chrétien d'appliquer les regles de l'Art à l'action exterieure. Il conclut enfin son livre en appliquant particulierement à l'Eloquence de la Chaire les préceptes qu'il a indiquez pour l'Eloquence en general.

Bien qu'il ne paroisse fournir sur sa matiere rien de fort nouveau, son ouvrage ne laisse pas d'être utile & agreable par les regles qu'il a ramassées avec un grand nombre d'exemples plus propres que les regles même à s'instruire sur tout ce qui regarde les choses de sentiment. Il seroit seulement à souhaiter qu'il eût laissé aux exemples tirez de Ciceron la force ou du moins le tour qu'ils ont dans leur Auteur. Car qui reconnoîtra le commencement si mâle & si animé de la deuxiéme Philippi-

que. *Quonam meo fato P. C. fieri dicam, ut nemo his annis viginti Reipublicæ hostis fuerit qui non bellum eodem tempore mihi quoque indixerit?* Qui le reconnoîtra, dis je, à cette traduction? *Je ne sçay d'où vient qu'il ne s'est point formé de conjuration contre la Republique, qu'il n'ait éclaté contre moy.* Il vaudroit mieux encore ne pas sçavoir les préceptes de l'Eloquence & prendre d'avantage l'esprit du plus éloquent homme du monde. Au regard des préceptes mêmes, qui voudra donner sur ce sujet un chef d'œuvre au Public, pensera moins à travailler de luy-même, qu'à rendre exactement ce qu'en a écrit Ciceron sur tout dans les 4. livres à Herennius; & cette entreprise seule pourroit épuiser le talent des meilleures plumes de nôtre siecle.

## ARTICLE LVI.

TRAITE' DOGMATIQUE *& Historique des Edits, & des autres moyens Spirituels & Temporels dont on s'est servi dans tous les tems*

*pour établir & pour maintenir l'unité de l'Eglise Catholique. Seconde partie.* in 4°. pages 552. A Paris de l'impreſſion Royale.

ON a vû dans les Memoires précedens l'extrait de la premiere partie de cet Ouvrage. La ſeconde commence au neuviéme ſiecle & vient juſqu'au commencement du dix-ſeptiéme. Cette ſeconde partie eſt encore du feu Pere Thomaſſin : mais la Preface eſt de celuy qui a pris ſoin de l'Edition, & que le P. Thomaſſin a fait dépoſitaire de ſes Ecrits.

Quelques perſonnes ſe ſont imaginées, dit l'Auteur de la Preface, que le P. Thomaſſin avoit eû en vûë de concilier tous les eſprits, & que c'étoit-là ce qu'il s'étoit propoſé dans la plus-part de ſes Ouvrages. Mais ceux qui ont parlé de la ſorte, ont bien fait voir, ou qu'ils n'avoient jamais lû les livres de ce Sçavant homme, ou qu'ils ne les avoient pas entendus. On peut entreprendre de concilier les eſprits par rapport aux diſputes qui ſont purement de

l'Ecole, & ſur leſquelles l'Egliſe n'a pas encore jugé à propos de prononcer. Mais dans les articles de foy, il n'y a point d'autre moyen de reconciliation, que d'obliger ceux qui ſont dans l'erreur, à ſe ſoumettre à l'autorité infaillible de l'Egliſe. C'eſt ainſi que le P. Thomaſſin en a jugé; c'eſt ce qu'il a montré avoir été pratiqué dans tous les ſiecles.

Ce principe n'a jamais accommodé les Heretiques: Mais perſonne ne l'a combatu plus ouvertement, que ceux qui dans ces derniers tems ſe ſont declarez pour la *Tolerance* en matière de Religion. On a vû des Synodes entiers de Miniſtres Proteſtans faire des déciſions en faveur de cette *Tolerance*, & quelques-uns d'eux publier des écrits, où ils établiſſoient une maxime ſi ſcandaleuſe.

Dieu a fait l'homme libre, diſent-ils; pour-quoy vouloir le ſoumettre à l'autorité des autres hommes? Etrange maxime qui détruit également l'autorité Civile & Eccleſiaſtique; & qui établit l'impunité de

tous les crimes.[i] Il est vray que les *Tolerans* consentent que les fautes qui sont contre la societé civile soient punis par le Magistrat, mais ils prétendent qu'on doit laisser à Dieu le soin de punir celles qui sont seulement contre la Religion. Comme si les Magistrats n'étoient pas obligez de maintenir la Societé Religieuse aussi bien que la Societé Civile. On n'ajoûte point les autres objections des *Tolerans*, ni les sçavantes & solides réponses que l'Auteur de la Preface y a faites : mais on ne peut se dispenser de faire icy remarquer, qu'il semble que le but du P. Thomassin dans tout son Ouvrage ait été de combatre les *Tolerans* ; car quoy de plus opposé à cette Secte dangereuse, que de prouver que dans tous les siecles les Magistrats ont crû pouvoir employer leur autorité, pour obliger les Heretiques de se soumettre à l'Eglise, & que cette conduite à toûjours été approuvée par les Peres & par les Conciles. On l'a fait voir des huit premiers siecles dans la premiere partie : on le va maintenant montrer des siecles suivans.

Dès le neuviéme ſiecle Hincmare Archevêque de Rheims a prouvé fort au-long qu'on pouvoit contraindre par la ſéverité des loix ceux qui ſe ſéparent de la Communion de l'Egliſe Catholique à y rentrer. Ce ſçavant Archevêque a recüeilli avec beaucoup de ſoin, ce qu'il y avoit de plus beau ſur cette matiere dans les loix, dans les Conciles, & dans les decretales des Papes. Il a encore prouvé la même choſe par l'autorité de St. Auguſtin & de St. Gregoire le Grand : il rapporte un paſſage de ce dernier, qui eſt très-remarquable. On avoit dit à ce grand Pape, qu'il y avoit des perſonnes, qui penſoient que les Juremens que l'Eglie exigeoit d'eux ne les obligeoient pas à croire ce qu'ils juroient. S'il y en a qui ſoient dans ce ſentiment, dit ce grand Saint, on peut dire avec aſſurance qu'ils ne ſont pas Chrétiens. Et moy, tous les Evêques Catholiques, & l'Egliſe Univerſelle les anathematiſons ; parce que leurs penſées & leurs paroles ſont contraires à la verité. *Si ſunt qui certiſsimè talia ſentiunt vel te-*

*nent, quia Christiani non sunt dubium non est. Eosque & Ego, & omnes Episcopi Catholici, atque universa Ecclesia Anathematizamus, quia veritati contraria sentiunt, contraria loquuntur.* Ce que St. Gregoire avoit dit avec tant de force au sixiéme siecle, le Pape qui gouverne aujourd'huy si sagement l'Eglise, & plusieurs Evêques de France le viennent de renouveller contre ceux, qui avoient decidé, qu'en signant avec serment le Formulaire on ne s'engageoit point à la creance interieure du fait qui y est énoncé, mais seulement à un silence respectueux. Mais revenons au neuviéme siecle.

Au même tems qu'Hincmare écrivoit dans les Gaules qu'il falloit que les loix d'un Royaume Chrétien fussent Chrétiennes, & qu'elles obligeassent les Heretiques à se soumettre à l'autorité de l'Eglise : les Empereurs d'Orient faisoient des loix très-severes contre les mêmes Heretiques. Les Manichéens, dont la Secte étoit la plus contraire à la Societé civile, étoient punis de mort. Les loix contre les Heretiques fu-

rent un peu adoucies ſous les derniers Empereurs Grecs, & le ſupplice capital ne fut plus la mort; mais d'être relegué, d'avoir les yeux crevez, & autres peines ſemblables, qui donnent au coupable le loiſir de ſe reconnoître & de faire penitence.

Sous le Roy Robert on condamna à Orleans une eſpece de Fanatiques, qui renverſoient les points fondamentaux de la Religion, & qui vivoient dans une licence affreuſe. On alluma par l'ordre du Roy un grand bucher, pour les faire rentrer en eux-mêmes par la crainte d'un ſi terrible ſupplice. Il y en eût juſqu'à treize, qui voulurent s'y précipiter eux mêmes. Mais ils ne ſentirent pas plûtôt les atteintes du feu, qu'ils ſe mirent à jetter des cris effroïables, en ſe plaignant que le Demon les avoit trompé. On voulut les retirer du milieu des flammes: mais cela ne pût être executé aſſez-toſt.

Le même Roy reprima avec beaucoup de zele Lutheric Archevêque de Sens, qui dogmatiſoit contre le

Sacrement de l'Euchariſtie. Berenger commençoit auſſi dans le même tems à repandre ſon poiſon contre la preſence réelle de Jesus-Christ dans ce Sacrement adorable : il le faiſoit neanmoins avec quelque ſorte de crainte : ce ne fut que ſous le Roy Henry I. que ſa Secte éclata. Et ſi cet Hereſiarque évita la peine dûë à ſon crime, c'eſt qu'il abjura ſon erreur par une retractation publique, & renouvellée dans pluſieurs Conciles. Quelques années après la mort de Berenger, le peuple d'Anvers fut perverti par un nouvel Hereſiarque nommé Tanchelin. Mais les Predications de St. Norbert, & de quelques autres zelez Miſſionnaires, repareront bien-tôt le mal, & firent rentrer dans l'Egliſe le peuple, que ce méchant homme avoit ſeduit.

Vers le même tems Pierre de Bruis, & un autre Hereſiarque nommé Henry, ayant fait de grands deſordres dans la France, le peuple les fit bruler. Ce qui fit dire à ſaint Bernard, que ce zele du peuple étoit loüable ; mais qu'il ne luy auroit

pas conſeillé neanmoins d'en uſer ainſi, *approbamus zelum, factum non ſuademus.* La raiſon de ſaint Bernard eſt que ce n'étoit point au Peuple; mais au Prince & au Magiſtrat d'ordonner ces ſortes de peines. Les Albigeois furent traitez avec beaucoup de rigueur. On en fit perir un nombre incroïable par le fer, & par le feu: mais l'impieté de ces Heretiques, leur cruauté envers les Catholiques, rendirent cette ſeverité neceſſaire, & obligerent l'Egliſe à autoriſer les Princes qui s'armerent contre eux, & qui entreprirent de les détruire. De grands Saints qui vivoient en ce tems-là approuverent la conduite de l'Egliſe, & eurent part eux-mêmes à cette œuvre, qu'ils creurent toûjours juſte & loüable. On parle icy de l'inquiſition qui fut établie contre les Albigeois, & contre les Vaudois, qui n'étoient gueres differens des premiers.

Le reſte de ce tome contient l'hiſtoire de Wiclef, de Jean Hus, & de leurs diſciples; celle de Luther & des autres Hereſiarques du même ſiecle. On y remarque, que dans tous

les tems, les Heretiques ont eu la même conduite & le même eſprit de revolte : & que dans tous les temps les Princes Catholiques ſe ſont crus obligez de ſe ſervir de l'autorité, qu'ils ont receu de Dieu pour contraindre les Heretiques à écouter l'Egliſe.

On a mis à la fin de cette ſeconde Partie les deux écrits que le feu Roy de la Grande Bretagne Jacques II. trouva dans la caſſete de Charles II. ſon frere, & qui ſervent à confirmer ce que tout le monde ſçait, que ce Prince, je veux dire le Roy Carles II. eſt mort dans le ſein de l'Egliſe Catholique. On a ajoûté à ces deux écrits une relation de la converſion du même Roy, avec la declaration de feu Madame la Ducheſſe d'Yorck. Ces quatre écrits, dont on voit aſſez l'importance, avoient déja paru : mais comme ils n'avoient été imprimez que ſur des feuilles volantes, & qu'ils ſervent à confirmer ce qui avoit été avancé par le P. Thomaſſin. On a creu que les Lecteurs ne ſeroient pas fâchés de les trouver à la fin de ce Volume.

## ARTICLE LVII.

A SHORT VIEW OF THE Immoralitii of the ſtage, &c. C'eſt-à-dire, *Critique du Theatre Anglois, par Jeremie Collier M. A Troiſiéme édition.* A Londres pour S.Keble. R.Sare &c. 1703. *in* 4° *pp.* 288.

LEs Anglois qui ſe ſont appliquez depuis près d'un ſiecle à la Poëſie Dramatique, l'ont portée enfin à un degré de perfection, que la plus part de leurs voiſins ſont contraints d'admirer. Le genie de la Nation, le tour de la langue, la liberté qu'on ſe donne en Angleterre de critiquer, tout y contribue. Mais comme il eſt preſque impoſſible de ne pas paſſer les bornes de la bienſeance, & de l'honnêteté, lors qu'on travaille en ce genre pour plaire au public, quelques Auteurs Anglois ont mis ſur les Theatres de Londres des pieces que les honnêtes gens n'ont pu ſupporter ſans en témoigner de l'indignation.

Monſieur

Monſieur Collier qui paſſe aujourd'huy pour le plus bel eſprit d'Angleterre, a cru qu'il rendroit un ſervice important au public, en faiſant remarquer les principaux defauts des Poëtes Anglois; & c'eſt ce ce qui l'a obligé d'entreprendre cet Ouvrage. Il écrit avec pureté, & avec élegance, & par deſſus cela il combat ſes adverſaires par les raiſons les plus ſolides; mais comme il a eu affaire à des gens qui ne ſe payent pas toûjours de raiſons, il s'étoit attendu à ſoutenir de leur part une rude guerre. En effet on a imprimé ces dernieres années une infinité d'écrits, les uns pour l'attaquer perſonnellement, les autres pour détruire les raiſons qu'il avance contre l'abus du Theatre. Mr. Collier a mépriſé les premiers, & a répondu aux autres d'une maniere également forte & agreable. Nous ne parlerons apreſent que de ſon premier Ouvrage qu'on vient d'imprimer pour la troiſiéme fois: peut être parlerons-nous dans la ſuite des autres qu'il a compoſez ſur le même ſujet. Le livre dont il s'agit eſt diviſé

en ſix chapitres. Dans le premier il combat l'obſcenité des Poëtes modernes, & dans les deux ſuivans il attaque leur impieté. Il Critique enſuite quelques Comedies en particulier ; & enfin il rapporte les témoignages, tant des Chrêtiens que des Payens, contre l'abus du Theatre.

En traittant cette matiere, dit Mr. Collier, je crois que le Lecteur ne s'attend pas que je luy marque en détail toutes les citations : ce ſeroit un travail aſſez inutile ; & le remede que je pretends apporter aux deſordres du Theatre, deviendroit par là auſſi dangereux que le mal même. Mais afin que les Poëtes ne puiſſent pas m'accuſer d'injuſtice, j'indiqueray comme en paſſant les endroits les plus dangereux, laiſſant aux curieux le ſoin de les examiner dans leur ſource.

Or parmi ces ſortes d'endroits on peut compter les caracteres de *Pinlwyf*, *d'Horner*, & de *la Dame Fidget* dans la FEMME DE CAMPAG-„NE ; celuy de *la veuve Blackacre*, „& d'*Olivia* dans l'HONNESTE

HOMME : la pudeur, m'em-" pêche de les copier icy, & je m'é-" tonne comment l'Auteur a pû " s'appliquer à les faire. Je ſçay, " ajoûte Mr. Collier, qu'il eſt de " certains Auteurs à peu près com-" me des gueux à qui l'indigence " ne permet pas d'avoir le neceſſai-" re ; mais ce n'eſt point là le ſort de " l'Auteur de l'HONNESTE HOMME, " il auroit pu habiller ſa Muſe d'une " maniere plus decente. *Jacinte*, " *Elvire*, *Dalinde* dans l'ASTROLOGUE " BURLESQUE dans LE MOINE " ESPAGNOL, & dans L'AMOUR " TRIOMPHANT, ſemblent oublier " la pudeur ſi naturelle à leur ſexe : " tous les caracteres du VIEUX BA-" CHELIER ſont ſales & fades. "

Je ne me vante pas, continue l'Auteur, d'avoir lû toutes les autres pieces de theatre, & mon deſſein n'eſt pas de les examiner trop ſcrupuleuſement icy ; je pourray dans la ſuite avoir occaſion d'en parler : mais le Lecteur peut juger du reſte par cet eſſay. Il y trouvera un étrange amas de choſes qui portent au libertinage. Il y verra avec quelle

addresse le Poëte menage ses Auditeurs; comme il étudie leurs inclinations; comme il fait entrer insensiblement le poison dans le cœur. Tantôt ce sont des images vives & delicates; tantôt des descriptions naïves: on se sert quelquefois d'allusions pour couvir les plus honteuses passions, d'autrefois elles paroissent à decouvert. Or il semble que le but de ces pieces ne tend qu'à encourager le vice, à bannir la honte, & à faire un jeu du libertinage le plus outré: c'est la consequence naturelle que nous devons tirer de la conduite de nos Poëtes.

Il est vray que l'abus qu'on fait d'une chose n'est pas toûjours une raison de l'improuver. Mais je dis que les jeunes gens sur tout ne doivent pas se mettre devant les yeux des peintures sales, principalement, si elles sont de main de maître: car cela peut aisément allumer une passion qui ne s'éteint qu'avec peine, & qu'on ne satisfait jamais sans crime. Il n'est point à propos, dit Mr. Collier, qu'un homme mette sa vertu trop à l'épreuve, car il doit crain-

dre qu'elle ne ſuccombe à la fin. Mais le danger où l'on eſt expoſé à ces ſortes de ſpectacles, n'eſt pas la ſeule choſe qu'on y trouve à redire ; tout y eſt ſcandaleux ; tout eſt infame : & ſi les bêtes pouvoient parler, elles ſe ſerviroient du langage de nos Poëtes pour exprimer leurs paſſions brutales.

Les Poëtes qui tiennent ſur le Theatre des diſcours deshonnêtes, ne pêchent pas ſeulement contre la Religion qui les defend, ils pechent encore contre les regles de la bienſeance établie dans la vie civile. C'eſt le divertiſſement ordinaire des gens de la lie du peuple, qui n'ont ni aſſez d'eſprit ni aſſez d'éducation pour fournir à une converſation d'honnêtes gens. Un eſprit gâté peut ſans peine remplir un volume entier de ces ſortes d'ordure ; & il ſemble que les Poëtes modernes les font venir au ſecours d'une imagination languiſſante ; à peu prés comme les anciens ſe ſervoient de machines pour amuſer leurs Auditeurs déja las d'écouter une mechante piece.

Ces ſortes de diſcours ont toû-

jours je ne ſçay quel caractere de ruſticité, mais ils paroiſſent ſur tout inſupportables parmi les perſonnes du ſexe. Une femme vertueuſe ne pourroit ſouffrir ces libertez dans l'entretien familier, & s'en choqueroit avec raiſon ; d'où vient donc que ce qui deplaît ſi fort dans les converſations ordinaires ; devient ſur le Theatre un ſujet d'entretien & d'amuſement ? Eſt-ce que les femmes lorſqu'elles vont à la comedie, n'ont aucun égard à la pudeur. Le lieu change-t'il leurs premieres inclinations ? où dira-t'on que tout ce qu'elles font ailleurs pour paroître modeſtes, n'eſt que pure grimace ? Tout cela eſt trop injurieux au ſexe, & je n'ay garde, dit Mr. Collier, de le penſer. Je dis ſeulement, continuë t'il, que les Poëtes qui entretiennent les femmes de tels diſcours, s'imaginent qu'elles y prennent plaiſir ou qu'ils s'imaginent le contraire. En ſuppoſant le premier, ils font tort à la vertu du ſexe ; eſt s'ils ſuppoſent le ſecond, ils font voir qu'ils ont un grand fond de ruſticité & de mauvaiſe éducation.

Mais les Auteurs Anglois portent la chose encore plus loin. Car 1. Ce sont les femmes même à qui ils font dire les plus grandes obscenitez, témoin les endroits que j'ay déja indiquez. Il est rare de voir de leurs Comedies exemptes de ces défauts : mais que ces défauts se trouvent aussi dans les Tragedies qui devroient être serieuses & modestes, c'est ce qui doit surprendre infiniment. Cependant *Monimia* & *la Princeße Leonora* vont loin en matiere d'amour. Ce sont l'a apparemment *les endroits tendres que les Dames demandoient à Mr. Dreyden.*

2. Nos Poëtes representent les femmes les plus considerables avec des couleurs si noires, qu'ils aiment mieux gâter un caractere, que d'y garder la vray-semblance. Nous en en avons une infinité d'exemples dans nos pieces de Theatre, l'ASTROLOGUE BURLESQUE, LE VIEUX BACHELIER, LE FOURBE, &c. Il n'y a que quatre personnages de femmes dans cette derniere piece, & trois des plus considerables sont des débauchées, qui disent crûment des

choses capables de faire rougir les personnes qui conservent encore quelque reste de pudeur.

3. Les Prologues & les Epilogues que les Anglois conservent dans leurs pieces, sont souvent scandaleux au souverain degré. On n'a qu'à jetter les yeux sur l'ASTROLOGUE BURLESQUE, sur LA FEMME DE CAMPAGNE, &c. pour en être convaincu.

4 La Religion que nous professons, dit Mr. Collier, ne permet pas ces infames libertez. Les Anciens ensevelis dans les tenebres du Paganisme, pouvoient suivre les maximes de leur Theologie. Parmi eux le vice étoit consacré dans les temples, leurs divinitez étoient autant d'exemples d'impudicité : il ne faut donc pas s'étonner, que leur Poësie se ressentît de leur Religion. Mais le Christianisme dont nous faisons profession est si chaste qu'il défend jusqu'aux apparences du mal : ce qui ne paroîtroit qu'enjouëment parmi les Payens, est un crime parmi nous. J'ose cependant dire à la honte du Christianisme, que les Poëtes Romains & Grecs ont été beaucoup

plus reſervez ſur ce qui regarde la pudeur que la plû-part de nos Poëtes Modernes.

Car en premier lieu, Plaute qui eſt conſtamment le moins retenu des Poëtes Romains, n'a dans ſes Comedies que rarement paſſé les bornes de la bienſeance. On peut dire même qu'il eſt modeſte en comparaiſon de nos Poëtes Anglois : il traite toûjours les femmes avec reſpect. Si quelquefois elles paroiſſent enjoüées & trop libres ; elles ne ſont jamais débauchées comme celles qui paroiſſent ſur les Theatres de Londres. Les hommes qui dans ſes Comedies tiennent des diſcours ſales, ſont communément des eſclaves, gens vils & mépriſables qui ne peuvent être inſtruits des regles de l'honnêteté. D'ailleurs les Prologues & les Epilogues de ce Poëte ſont tout-à-fait exempts de ces ſaletez. A quoy on peut ajoûter que les meilleures pieces de Plaute ſont celles qui ſont les plus modeſtes.

2. Terence qui écrivoit dans un tems que les Romains étoient plus civiliſez, n'a preſque rien dans ſes

Comedies qui puiſſe choquer. Chremés parle à la verité une fois d'une maniere trop libre à Clitiphon; mais ſi vous en exceprez cette ſeule expreſſion, il ſeroit difficile de trouver quelque choſe à redire dans les ouvrages de ce Poëte.

L'Auteur fait ainſi de tous les autres Poëtes une Critique auſſi exacte qu'elle eſt fine & delicate : mais il ſuffit de dire qu'il y a une difference infinie entre leur maniere d'écrire & celle des Anglois. Ariſtophane même, tout infame qu'il eſt, pourroit être propoſé à nos Poëtes comme un exemple rare de modeſtie. Mais ſans nous étendre davantage ſur les Anciens, venons aux Anglois mêmes, qui vivoient il y a 30. ou 40. ans.

Shakeſpear à l'imagination aſſez belle, il penſe naturellement, il s'exprime avec fineſſe; mais ces belles qualitez ſont obſcurcies par les ordures qu'il mêle dans ſes Comedies.

Les Poëſies de Fletcher, ſi vous en exceptez celles qu'il a compoſées étant jeune, ſont tres-eſtimées:

le bon ſens, & la modeſtie de cet Auteur luy ont attiré une approbation generale. SA BERGERE FIDELLE eſt une piece fort morale, on y voit un rare exemple de chaſteté. Mais l'Auteur trouva de mauvais Juges; cette piece tomba dabord, & fut ſifflée avant qu'on eût achevé de la repreſenter. Benjohnſon & Beaumont la releverent dans leurs vers, & le public luy rendit enfin la juſtice qu'elle meritoit.

Benjohnſon qui paſſe avec raiſon pour un de nos meilleurs Poëtes, eſt beaucoup plus retenu dans ſes pieces que ne le ſont nos Poëtes Modernes. Il ſe declare hautement pour la modeſtie. *Un Auteur* ſage, dit-il, *doit éviter avec ſoin d'écrire d'une maniere ſale. Lorſque les mœurs ſont corrompuës, le langage l'eſt communement auſſi : & comme le trop grand excès de fêtes & de ſpectacles ſont les marques d'un Eſtat qui tombe en decadence, auſſi un langage trop libre & impur marque un eſprit qui commence à ſe gâter.*

Pour Beaumont, il a toûjours été fort inégal ; l'envie qu'il avoit de

plaire luy a fait gâter plusieurs de ses meilleures Comedies.

On pourroit ajoûter à ces Autoritez, celle de Mr. Corneille * que Mr. Collier a copiée au long : mais en voilà assez sur ce sujet.

Dans les Chapitres suivans Mr. Collier attaque l'impieté des Poëtes Anglois. Rien n'est plus propre à inspirer l'Atheisme, que la maniere indigne dont ils traitent les plus saintes loix du Christianisme. Les juremens sont si frequens sur les Theatres d'Angleterre, qu'on n'y entend autre chose. Les Heros & les gens du commun ont continuellement à la bouche les plus horribles blasphémes. A les entendre il n'y a ni providence, ni misericorde, ni justice en Dieu : On tâche par là de détruire jusqu'aux notions les plus communes de la divinité. On pourroit justifier cecy par une infinité d'exemples ; mais on aime mieux renvoyer le Lecteur au livre de Mr. Collier que de soüiller le papier de telles abominations.

Du tems de Jacques I. le Parlement voulant remedier aux desor-

* *Theodore Ep. ded.*

dres du Theatre, défendit aux Poëtes ſous de grieves peines de parler dans leurs Comedies des myſteres de la Religion. Cette défenſe eut ſon effet : les Poëtes devinrent beaucoup plus reſervez ſur cet article ; & ce n'eſt que vers le regne de Charles II. que le dereglement a commencé. On vit alors l'Ecriture Sainte tournée en ridicule, la vertu mépriſée, & la Religion même joüée publiquement ſur les Theatres de Londres.

Mais il ne faut pas s'étonner de ces deſordres : ce ne ſont que les ſuites de cette malheureuſe liberté qu'on ſe donne en Angleterre de tout critiquer. Or quel eſt le Chrétien, « ajoûte icy l'Auteur, qui ne ſoit « touché de tels abus ? Les Oracles « de la verité, les loix du Tout- « puiſſant, le Paradis, l'Enfer, en « un mot tout ce qu'il y a de plus « redoutable dans la Religion eſt « traité de fables : & cela dans un « païs où l'on fait profeſſion du « Criſtianiſme, dans une Egliſe re- « formée, & à la face des puiſſances « qui le voyent & qui le tolerent. «

Les Poëtes Anglois n'épargnent pas le Clergé. Tantôt c'eſt un Eccleſiaſtique qui noüe une intrigue d'amour. Une autrefois c'eſt un Bachelier qui endoſſe d'un air niais la robbe de Docteur. Vous verrez des Eccleſiaſtiques que l'on fait debiter des maximes ſcandaleuſes, qui preferent le plaiſir à l'honneur, & l'interêt temporel au ſalut : en un mot il n'y a point de ſottiſes qu'on ne leur mette à la bouche.

On ne s'étonne pas au reſte que les Prêtres Catholiques ſoient repreſentez ſur les Theatres de Londres, & ſervent quelquefois de divertiſſement au peuple ; c'eſt un artifice dont on uſe pour les rendre odieux : mais ils ont la conſolation de voir que les Miniſtres de l'Egliſe Anglicane ne ſont pas mieux traitez. En effet rien n'eſt plus ordinaire que d'entendre dire par des Comediens que *le Diable a emporté* l'un, que l'autre *s'engraiſſe au depens des malheureux* ; que tous enfin *ſont plongez dans les plus infames debauches.* Les Evêques mêmes dont la dignité devroit les mettre à cou-

vert de ces insultes, sont ceux qu'on outrage le plus. C'est ainsi, dit là-dessus Mr. Collier, que les Reformez de l'Eglise Anglicane tâchent de détruire la Religion ; c'est ainsi qu'ils en sappent les fondemens, en attaquant le Clergé qui en est comme l'appuy. Nous voyons, continüe-t-il, que les Anciens avoient de la veneration pour les Ministres de leurs faux Dieux, ils n'en parlent qu'avec respect. Homere, Virgile, Sophocles, Euripide, & tant d'autres grands Poëtes en ont usé ainsi. Pour les Modernes, on peut dire que les Anglois seuls osent maltraiter le Clergé. Les François respectent trop le caractere sacré des Prêtres pour les introduire sur le Theatre. Corneille & Moliere qui ont excellé en ces sortes d'ouvrages, n'en parlent presque jamais; & le premier à mieux aimé gâter en quelque façon son Oedipe que d'y faire paroître Tiresias. Les Espagnols & les Italiens ont les mêmes égards pour les Ecclesiastiques.

Il est vray, dit Mr.Collier, que le grand Prêtre Joïadas paroît dans

l'ATTALIE de Mr. Racine ; mais il y joüe un perſonnage qui fait honneur à ſon caractere. Le Poëte le diſtingue en tout. Il y paroît zelé, intrepide, deſintereſſé, &c. Mathan eſt un autre Prêtre, dans la même piece. Son caractere eſt bien different du premier, il abandonne la loy de Dieu pour ſuivre Baal. C'eſt un méchant homme qui fait belle figure, mais qui ne ſort jamais de ſon caractere : ſes vices luy ſont perſonnels & ne reflechiſſent en aucune maniere ſur la Religion.

Des Poëtes Anglois qui vivoient avant le regne de Charles II. il n'y a que Shakeſpear qui ait mal-traité le Clergé : Benjohnſon, Fletcher, & Beaumont en parlent preſque toûjours avec éloge.

Mais ce n'eſt pas aſſez aux Poëtes Anglois d'être impies, ils tâchent d'inſpirer le même eſprit à leurs Auditeurs. Si ce n'eſt pas là le but auquel ils viſent, je demande, dit Mr. Collier, pourquoy les libertins ſe trouvent toûjours recompenſez à la fin de la piece ? pourquoy les principaux Acteurs ſont Athées ? pour-

quoy enfin le vice paroît avec tant d'éclat ? On n'a qu'à lire l'ASTROLOGUE BURLESQUE, LA FEMME DE CAMPAGNE, LE VIEUX BACHELIER, LE FOURBE, L'AMOUR POUR AMOUR, & plusieurs autres de nos Comedies pour être convaincu de ce que je dis.

Mr. Collier examine icy en particulier l'AMPHITRION, LE ROY ARTHUR, LE RELAPS & DOM QUICHOT. Ces pieces ont été representées plusieurs fois à Londres avec succès, & c'est pour cela que nôtre Auteur s'y attache preferablement aux autres. Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes les remarques qu'il fait sur ces Comedies : il suffit de faire voir combien on a negligé les regles du Theatre, il semble que la regularité & la vray-semblance en soient bannies.

On n'y a aucun égard aux mœurs, qu'Aristote appelle les causes & les principes de l'action. Une villageoise élevée à la campagne paroît souvent sur le Theatre avec toutes les manieres des femmes de la premiere qualité. D'autrefois vous y verrez

une fille d'une naissance illustre, tenir des discours sales & vivre dans une honteuse prostitution. Le P. Rapin, dit Mr. Collier, critique avec raison l'*Arioste & le Taße* pour être tombés dans de moindre défauts. Ces Poëtes, dit ce Pere, *ôtent aux femmes leur caractere naturel, qui est la modestie.* M. Rymer dans la Critique des Tragedies du dernier siecle est du même avis.

Les trois unitez de tems, de lieu, & d'action, ne sont pas mieux observées par les Poëtes Anglois. Car 1°. l'action souvent est double. Je sçay que les plus habiles Critiques ne trouvent pas que ce soit là un défaut dans Benjohnson. Il fait entrer deux sujets si naturellement l'un dans l'autre, que l'attention des spectateurs est soûtenüe par cette agreable varieté. Mais dans les Comedies dont nous parlons, on ne trouve qu'un amas confus d'évenemens sans liaison & souvent sans jugement.

2°. On peche si souvent contre l'unité de lieu, qu'il semble, dit nôtre Auteur, que les intrigues de ces

pieces ont été inventées par le fameux OATES, tant elles paroiſſent incroyables. La Scene au premier Acte eſt à Londres ; peu de tems aprés elle en eſt à cinquante lieuës ; & enfin les ſpectateurs ſont ſurpris au cinquiéme Acte de la revoir encore une fois à Londres.

3°. On n'a qu'à lire LE RELAPS pour voir comment les Poëtes Anglois gardent dans leurs Ouvrages l'unité de tems. Toute l'intrigue de la Fable, dit Mr. Collier, ne doit durer que le tems qu'on met à la repreſenter, & cette repreſentation ne doit jamais paſſer vingt-quatre heures. Cependant nous voyons que des ſemaines entieres ne ſuffiroient point à noüer une intrigue d'une de nos pieces ; le moins qu'on peut donner aux RELAPS eſt cinq ou ſix jours. Il eſt vray que Mr. Dreyden & quelques autres Poëtes Anglois ſe juſtifient là-deſſus, ils prétendent que les libertez qu'ils prennent pour plaire davantage ſont préferables aux régles ennuyeuſes que quelques Poëtes ſe font une loy d'obſerver.

On ne parle pas icy du galimatias

continuel qui regne dans les Comedies Angloiſes; Benjohnſon luy-même, qui au ſentiment de Mr. de St. Evremont eſt comparable à nôtre Moliere, n'eſt pas tout à-fait exempt de ce défaut.

Dans le dernier Chapitre nôtre Sçavant Critique rapporte les Ordonnances de quelques Souverains, & pluſieurs autoritez tirées des Auteurs tant Anciens que Modernes contre les deſordres du Theatre. Ce Chapitre eſt ſi plein d'érudition qu'il ſeroit difficile d'en faire une abregé; & d'ailleurs cet extrait eſt déja d'une juſte étendüe.

## ARTICLE LVIII.

### *NOUVEAU SYSTEME DU Monde propoſé par Mr. le Clerc Deſſinateur ordinaire du Cabinet du Roy.*

MOnſieur le Clerc ne propoſe ce nouveau ſyſteme du monde, que parce qu'il luy paroît approcher plus de la verité que ceux qu'on a ſuivis juſqu'à preſent. Voici en peu de mots ce que ce ſyſteme contient de plus eſſentiel.

M. le Clerc veut, que la Terre & le Soleil tournent au tour du centre de leur tourbillon, mais il ſuppoſe que la Revolution de la terre au tour de ce centre eſt d'un an, ſuivant le ſyſteme de Copernic; & que celle du Soleil eſt ſeulement de ſix mois quelques ſecondes moins.

Dans cette hypotheſe il pretend expliquer les phenomenes ordinaires du Ciel, & pluſieurs autres qu'on n'avoit pas encore bien entendus. Par exemple il fait voir 1. comment les jours naturels doivent avoir neceſſairement tantôt plus & tantôt moins de 24. heures, ſans aucune irregularité de mouvement dans les revolutions de la terre; & comment ces inegalitez de jours ſe trouvent conformes à celles qu'on obſerve par le moyen des Pendules.

2. Il demontre, que le mouvement qu'on attribuë au firmament, n'eſt qu'apparent.

3. Il fait voir, comment le Soleil s'éloigne & s'approche de nous tous les ans, ſans aucune excentricité, ni dans ſa revolution ni dans celle de la Terre.

4. Il fait voir aussi que dans le milieu de l'année, le Soleil doit être plus de douze heures sur nôtre horison, sans que pour celà la Terre fasse plus de revolutions dans la partie Septentrionale que dans la Meridionale.

5. Il demontre que l'hypothese de Copernic est absolument fausse.

6. Il établit les autres tourbillons qui sont au-delà du nôtre, dans les eaux du firmament marquées par Moïse en plusieurs endroits de la Genese : & il compare ces tourbillons dans les eaux à ces petites bouteilles que les Enfans font dans de l'eau de savonnage, ou à celles qui se font dans de l'eau bien battuë dans un vase & que l'on a reduite en écume.

7. Il suppose aussi un orbe d'eau au dessus du firmament, qui enveloppe tout l'univers, fondé sur cet endroit de la Genese, où Moïse dit que Dieu separa les eaux qui étoient au-dessus du firmament, de celles qui étoient au dessous du firmament.

8. Il fait voir que ces eaux sont glacées, & qu'ainsi elles composent

un orbe de cryſtal trés-ſolide & capable de reſiſter à l'effort, que tous les Tourbillons font entre eux pour s'écarter les uns des autres & même pour ſe diſſiper.

9. Il prouve que les étoiles ont chacune leurs revolutions particulieres au tour du centre de leurs tourbillons, comme le ſoleil a la ſienne autour du nôtre.

10. Enfin il ne ſuppoſe dans ſon ſyſteme, ni excentriques, ni epicicles, ni aucun mouvement violent. Tout y eſt ſimple & fondé, comme il le pretend prouver, ſur l'Ecriture ſainte, ſur des demonſtrations Geometriques, & ſur des raiſons très naturelles.

## ARTICLE LIX.

### *PROBLEMES PROPOSEZ aux Geometres.*

1. SI l'on ſuſpend un poids à l'extremité d'un fil ou d'une corde capable d'extenſion, qu'on le tire à ſoy pour mettre le fil dans une ſituation horizontale, & qu'on le laiſſe aller : il eſt clair que l'effort, qu'il fait ſur ce fil pour l'allonger,

croît à proportion qu'il approche de la ligne verticale. L'on demande la courbe qu'il decrit en tombant.

2. Trouver la nature de la Courbe, que decrit en l'air le point touchant d'une Ellipse, qui roule sur un plan

3. Une roüe tournant sur son axe, l'on demande la Courbe que d'écrit un corps pesant posé sur sa circonference, & qui en est écarté suivant la tangente par le mouvement de la roüe ; & quelle est la difference de cette courbe & de celle qui décriroit le même corps s'il étoit posé sur une circonference, qui rouleroit sur un plan.

## ARTICLE LX.

## *NOUVELLES LITTERAIRES.*

ON nous envoya de Rome, il y a environ un an, une lettre de M. Serra Curé d'une pieté exemplaire & d'une capacité reconnuë pour les Mathematiques & la Theologie, sur ce qui s'étoit passé jusqu'alors dans la congregation du Calendrier.

Calendrier. Cette lettre étoit publique à Rome Mrs Thomas Montecatini, Quartironi Professeur de Mathematique dans l'Université de Rome, Mr. l'Abbé Riviera Intendant des Archives Apostoliques étoient presens, quand elle fut luë dans une Academie de personnes distinguées, qui se tient *alla pace*, & qui s'appellent *li Christianelli.*

Mr. l'Abbé Gravina Professeur en droit Civil & Mr. l'Abbé Nazari professeur en Philosophie dans la même Université de Rome l'avoient aussi luë. La personne qui nous l'envoyoit meritant toute sorte de créance, nous crumes pouvoir l'inserer dans nos Memoires ; comme nous y avions donné l'extrait du livre du P. Bonjour ; & nous nous flattions de garder en cela même une parfaite neutralité entre les deux partis opposez. L'extrait de cette lettre de Mr. Serra parut dans les Memoires d'Aoust 1703. page 1511. On lit dans le 40e Journal de Paris de cette année un billet de Mr. Cassini, dont voici les propres termes:

*Meßieurs, j'ay receu depuis peu une Lettre de Mr. Manfredi, où il y a quelque chose qui m'a paru meriter d'être communiqué au public. Voici l'extrait de cette Lettre, datée de Bologne du 10. Octobre 1703.*

*Ho participato à Monsign. Bianchini l'ultima datami da V. S. I. intorno alla lettera apocrifa registrata da Giornalisti di Trevoux nell' Agosto di quest' anno, che si suppone da elli scritta da sigr. Serra à Monsign. sudetto, ed egli ne è restato molto maravigliato, non havendomairicevuto tal lettera.* C'est-à-dire, *J'ay fait part à Mr. Bianchini de vôtre derniere Lettre, au sujet de la Lettre apocryphe inserée par les Journalistes de Trevoux dans leurs Memoires du mois d'Aoust de cette année ( page 1511.) & qu'ils supposent avoir été écrite par Mr. de Serra à Mr. Bianchini. Il en a été fort étonné, n'ayant jamais receu une telle Lettre.* Signé CASSINI.

Nous avons écrit à Rome, & nous en avons receu la Lettre de Mr. Serra, dont nous avions donné l'extrait, légalisée par un Notaire, un billet original de Mr. Serra que

l'on trouvera icy en Italien & en François avec la legalisation de sa lettre, enfin une longue lettre sur le Chapitre de Mr. Manfredi. Comme nous voulons garder des mesures avec ceux là même, qui en gardent le moins avec nous, cette Lettre ne paroîtra point.

On reconnoîtra par cet exemple le soin que nous prenons de ne rien imprimer *d'apocryphe.*

Al molto Rdo Prē d'Inville della Compag. di Giesu.

MOLTO R. P. M. SGR. IN N. S.

*Ho ricevuto un viglietto di V. R. con la notitia che nal Giornale di Trevoux, di Ag. 1703. sia stato stampato l'estratto della mia lettra scritta à Monsig. Bianchini sopra il Calendario Gregoriano, e che nel giornale di Parigi 26. Novembre 1703. la medesima lettera sia stata publicata apocrifa e pero me ne richiede una copia per testimonianza del vero. Confesso che ciò mi è arrivato nuovo e contro ogni mia aspettativa n'havendo mai creduto, che deverse stamparsi, e molto meno, che*

*dovesse meritare d'esser riputata apocrisa. Non posso negare, che sia mia; e perche maggiormente apparisca la verità le ne mando una copia autentica qui congiunta. Et a V. R. faccio humilmente l'inchino di casa 15. Gen. 1704. Devotissimo serv. V. Francisco Serra.*

## Lettre de Mr. Serra au R.P. d'Inville de la Compagnie de Jesu.

*MON TRES-R. P.*

*J'ay receu de vous un Billet, par lequel vous m'apprenez qu'on a mis dans le Journal de Trevoux du mois d'Août 1703. un extrait de ma Lettre à Mr. Bianchini au sujet du Calendrier Gregorien; & que dans le Journal de Paris du 26. Novembre de la même année, on veut persuader le public, que cette Lettre est supposée: c'est pourquoy vous me priez de vous en donner une copie & de rendre témoignage à la verité. Je vous avoüe que cela m'a surpris & que je ne m'y attendois pas; puisque je n'ay jamais crû qu'on dût imprimer ma Lettre, & beaucoup moins qu'on la dût*

*faire passer pour apocryphe. Je ne puis nier, quelle soit de moy, & afin qu'on n'en doute pas je vous en envoye une copie authentique.*

In nomine Domini Amen.

*Præsenti publico instrumento cunctis ubique pateat, & sit notum quod anno ab ejusdem D. N. Jesu Christi salutifera Nativitate millesimo septingentesimo quarto, indictione duodecima, Die vero decima secunda Januarii, Pontificatus autem Sanctissimi D. N. D. Clementis Divina Providentia Papæ X I. anno ejus quarto, Constitutus coram me Notario publico & testibus infra scriptis Per. Illustrissim. & ad modum Rev. Prior D. Franciscus Serra filiusque Joannis Ferrariensis Rector Parrochialis Ecclesiæ Sanctissmi Salvatoris in pede Pontis Senatorii, seu diruti mihi Notario optime cognitus qui sponte, &c. ac omnibus asseruit & medio juramento tacto pectore more sacerdotali affirmavit copiam retroscriptæ Epistolæ fuisse ab ipso usque & sub die decima sexta Aprilis anni elapsi 1703. scriptam & subscriptam, ac directam Illustrissimo*

*& Revendißimo D. Bianchino, & per ipsum consignatam in Palatio Apostolico ad effectum illam transmittendi dicto Illustrißimo & Reverendißimo D. Bianchino, & ideo requisitus omnibus quibus interest, seu interesse poterit eum Juramento, ut supra, fidem in dubiam facit, non solum, &c. sed omni, &c. super quibus, &c. Actum Romæ in Officio mei &c. Regionis Ripæ, præsentibus D. Julio Cæsare Sbaraglia filioque Philippi Romano, & D. Josepho Mazzante filioque Francisci Mariæ pariter Romano testibus, ad prædicta omnia, & singula hæc vocatis habitis specialiter atque rogatis.*

*Ego Laurentius Rossellius Romanus Civis Dei gratia & Apost. authoritate causarum curiæ Capitolii Notarius publicus de præmißis rogatus præsens instrumentum publicum subscripsi publicavi meóque solito signo signavi, registravi.*

Le Sceau eſt en marge.

Sans nous arrêter à traduire ce qui regarde la formalité, il ſuffit de dire que par cet Acte Mr. Serra atteſte avec ſerment qu'il a écrit, ſigné & envoyé à Mr. Bianchini la

Lettre en queſtion, qui y eſt attachée.

## DE ROME.

Une Societé de perſonnes diſtinguées par leur merite & par leurs emplois à la tête de laquelle eſt Monſeigneur Gozzadini Archevêque de Theodoſie & Secretaire des Brefs, que Sa Sainteté écrit aux Princes, a formé l'utile deſſein de faire de nouvelles Editions de pluſieurs excellents livres devenus rares, ils commencent par la nouvelle Edition de l'Italie ſacrée d'Ughelli, ils y joignent la Sicile ſacrée de Pirrho, la notice des Abbayes d'Italie du R. P. Lubin Auguſtin François. Les Catalogues des Evêque de Sardaigne & de Malte, & la ſuite de tous les Evêques depuis la premiere Edition, ils y ajoûtent encore beaucoup de Chartes, de rémarques & d'éclairciſſemens. L'ouvrage s'imprime chez Olivieri aux depens de Joſeph Sangermano Corvi. Il a fait imprimer, un projet Latin que je vous envoye, le voicy tel que nous l'avons reçû.

*Satis ſuperque notum eſt iis, qui optimarum artium ſtudiis erudiuntur, quantum jacturæ proveniat Reipublicæ Litterarum ex inſignium librorum defectu; pleriſque etenim nec facultas, nec occaſio ſuppetit eoſdem ſibi parandi, vel quod ſint difficiles inventu, vel quod immanis pretii magnitudine emptores deterreant, ſi forte inveniantur. Utraque nunc certe difficultate laborat, qui Ferdinandi Ughelli Italiam ſacram novem voluminibus, atque Siciliam ſacram Rocchi Pirri tribus voluminibus diſtinctas, quæ ſimul quadraginta quinque argenteis, vulgo ſcutis, væneunt, emendas perquirit: præclara ſane opera atque ab eruditis viris plurimum commendata propter immenſam & reconditam rerum notitiam, quam illuſtrandæ Eccleſiaſticæ hiſtoriæ ſuppeditant; ſingulas Epiſcopales Italiæ Cathedras, atque Siciliæ & Corſicæ deſcribendo: earum cum præſtantiam, dignitatem, redditus; tum Pontificum Bullas, Imperatorum Diplomata exhibendo, cæteraque vetuſta documenta, Acta Sanctorum, Chronica, & Stemmata Nobilium gentium, inde potiſſime illuſtrium quod eximia ſanctitate, atque ſpecta-*

*bili doctrina Viri ab illis orti ad Ecclesiarum regimina evecti fuerint. Quapropter publicas, privataſque Bibliothecas, Præſules, Juris Pontificii interpretes, atque omnes, quibus cordi eſt rerum divinarum ſcientia, eorum uſu atque frequenti tractatione plurimum indigere, nemo non videt.*

*Sed quemadmodum contingere ſolet, prima omnium rerum ſtudia haud penitus abſoluta ſtatim prodire, ſic etiam his operibus aliquam acceſſionem faciendam eſſe eruditi judicant, diligenti eorum obſervatione, quæ ab Ughello & Pirro, vel præterita fuere, vel non animadverſa: cum ex Monumentorum defectu, quæ ad ipſos non pervenere, tum etiam propter ſeriem Epiſcoporum intermiſſam ab eo tempore, quo edita fuerunt, & uſque in præſens continuandam. In illis præterea ad integram, perfectamque totius Italiæ ſacram hiſtoriam circumſcribendam, de Sardiniæ & Melitæ Eccleſiis, atque de Italiæ Abbatiis, rerum notitia plurimum deſideratur. Hinc publicæ ſtudiorum commoditati ad laborantes Viri & ſcientia, & dignitate clariſſimi Romæ inita ſocietate, ut Operum inſigniorum editioni pro-*

curaudæ insisterent, huic primum curas sedulo impendere elegerunt: additionibus ubi opus fuerit, atque observationibus accuratè Ughellum, & Pirrum illustrando; atque etiam Ecclesiarum Sardiniæ & Melitæ historiam integram texendo, adjecto Augustini Lubini opere de Abbatiis Italiæ plurimum aucto.

Hinc ego Joseph Sangermanus Corvus Romæ Bibliopola ad forum Pasquini, animum mihi acri desiderio excitari sensi ad horum operum editionem suscipiendam; indéque doctis præstantium Virorum laboribus inspectis, quæ fieri poterit celeritate iisdem Operibus rem & diligentiam meam impendere decrevi, quo citius statim ac fuerint undique absoluta, forma & typis egregiis descripta in lucem prodeant.

Porro ut facile quisque eadem opera sibi comparandi hac uti possit opportunitate, notum fieri volui quod duodecim circiter contenta voluminibus è typis prodibunt, candidiori, atque optima carta, iisdem caracteribus, quibus hoc specimen exhibetur (formis tamen novis) ac demum perfectè diligenterque à mendis expurgata. Cum vero rationibus deductis perpenderim, inte-

*græ editioni peragendæ, non exiguo ſumptu opus eſſe, non ſolum ob ea quæ ad nitidiore, typos curandos requiruntur, verum etiam propter monumenta publica fide conſignata ex Archivis, & Bibliothecis undique eruenda: ideo ſingulos ſejunctos Tomos quam celerrime publicare decrevi, unumquemque invitans, ut ſuſcepto tantæ utilitatis Operi adjuvando, & acquirendo ſe ſocium adſcribere velit. Qui proinde illius ſibi copiam fieri deſiderat, per publicum nummularium aut ſibi probatæ fidei virum Romæ degentem, tria ſcuta Romanæ monetæ numerari curabit, quæ duorum voluminum pretium conſtituent, tunc exigenda cum certus ac ſufficiens explebitur ſociorum numerus operi perficiendo requiſitus. Pro uno quoque autem volumine eidem mihi Joſepho Sangermano unicum ſcutum cum dimidio erit ſolvendum & ego viciſſim unicum volumen ſolutum quale è typis prodierit tradam: quod uſque ad poſtrema duo volumina ſervabitur pro quibus nullum exigetur pretium, nam tria ſcuta jam primum ſoluta id compenſabunt.*

*Quo verò ſatis unicuique ſocio cau-*

*tum ſit, ſtipulatione meam fidem obligabo, ad formulam hîc inferius referendam, ut hac etiam taſſera quiſque poßit edita volumina tanquam unus è Sociis expetere.*

*Singulis ideo omnibuſque hoc ſignificatur, ne adeo opportuna eos prætereat occaſio iſthæc opera acquirendi pro quibus jam Romæ ex univerſa Italia quamplurimi in ſocios convenere; cariori pretio vendentur: & Sociorum certe numero expleto, qui impreßioni adjuvandæ ſatis erit, nemo amplius admittetur: ideoque antequam Operi manus admoveantur, eorum omnium imprimetur ſyllabus ad unum quem ſocium dirigendus. Rogantur demum qui augendo atque illuſtrando huic operi antiqua & indubia poßident monumenta; ut ea velint ad me ſangermanum tranſmittere per amicum aliquem opportunum, ut evitentur tabellarii ſumptus. Ea quippe ſi utilia & ad rem comperta fuerint laudato ejus nomine à quò prodiere fideliter operi inſerentur.*

Tabula accepti, & obligatio fidei Joſephi Sangermani Corvi.

*Ego infra ſcriptus accepi à Domino.....*

*nummos argenteos triginta, ſeu tria ſcuta monetæ Romanæ pro arrha pretii operis quod inſcribitur Italia ſacra Ughelli & Sicilia Sacra Pirri cum additamentis Notarum & obſervationum, & cum ſerie Epiſcoporum à prima eorumdem operum editione, atque inſuper cum Epiſcopatibus Sardiniæ & Melitæ, & Notitia Abbatiarum Italiæ Lubini correcta & aucta. Hæc vero tria ſcuta per me compenſabuntur eidem Domino duobus poſtremis voluminibus, dum cætera cum primum è typis prodierint hic Romæ per me tradentur incompacta, pretio unius ſcuti cum dimidio pro uno quoque volumine mihi numerandi. Ceſſante vero eodem Domino ab emptione ſingulorum voluminum publicandorum, tria ſcuta in anteceſſum ſoluta penitus amittantur. In cujus fidem ego hanc ſchedam manu mea ſignavi hac die...... Romæ.*

Qui Italiam Sacram Ferdinandi Ughelli & Siciliam Sacram Rocchi Pirri continuendas & augendas ſuſceperunt.

*Illuſtriſsimus & Reverendiſs. D. Ulyſſes*

Gozzadinus Bononiensis Archiepiscopus Theodosiæ, & à secretis Brevium ad Principes, Præses Societatis.

Domini Antonius Sanfelicius Neapolitanus, Canonicus Ecclesiæ Metropolitanæ Neapolis.

Abbas Dominicus Paßioneus Forosempronienſis.

Abbas Dominicus Riviera Urbinas, Præfectus Archivi Apostolici Castri S. Angeli.

Abbas Franciscus Bencinius Melitensis, Lector S. Theologiæ in Collegio Propagandæ Fidei.

Advoc. Franciscus Memmius Florentinus à Secretis Societatis.

Abbas Franciscus Tosques Neapolitanus.

Advoc. Franciscus Maria ex Comitibus Campelli, Spoletinus.

Pater Jacobus Laderchius Faventinus, Congregationis Oratorii S. Philippi Nerii, Continuator Annalium Ecclesiasticorum.

Abbas Joannes Vignolius Pitilianensis.

Abbas Joannes Baptista Brancadorius Senensis, Canonicus Basilicæ S. Laurentii in Damaso.

P. Abbas Joannes Baptista de Miro Neapolitanus, Monachus Casinensis, alter

*Custos Bibliothecæ Vaticanæ, & Censor Societatis.*

*Abbas Joannes Franciscus Sinibaldus Auximanus.*

*Abbas Joannes Marius Crescimbenius Maceratensis.*

*Abbas Joannes Paulus Nurra Sardus, Canonicus Ecclesiæ Metropolitanæ Calaritanæ.*

*Abbas Justus Fontaninus Forojuliensis, Bibliothecarius Eminentiss. D. Card. Impérialis, & Censor. Societatis.*

*Abbas Laurentius Zacagnius Romanus, primus custos Bibliothecæ Vaticanæ, & Censor Societatis.*

*Abbas Michaël Granellus Ianuensis.*

*Paulus Maphejus Volateranus, Eques Ordinis S. Stephani.*

*Illustrissimus & Reverendissimus D. Petrus Marcellinus Corradinus Setinus, sub datarius SS. D. Nostri, & à Secretis Congregationum Avenionis & Firmi.*

*Abbas Philippus Montius Bononiensis.*

*Advoc. Thomas Montecatinus Lucensis.*

*Vincentius Leonius Spoletinus.*

Mr. Quartini celebre Mathematicien a fait imprimer la défense

du Calendrier Gregorien, elle ne paroît pas encore, tout Rome l'attend avec impatience, il est certain qu'il donnera beaucoup de jour aux contestations sur ce Calendrier.

Un Medecin Sienois nommé Cesar Gregoire Scoti a composé un poëme Latin sur les bains de Saint Cassien en Toscane, le poëme intitulé Cassianeis se vend chez Olivier, il a plu & les connoisseurs le trouvent écrit dans le goût des beaux siecles de la Latinité.

Le P. Schiarra Theatin a donné le second Tome de sa Theologie des gens de guerre *Theologia bellica.*

Il y a quelque temps que le P. de Benedictis Jesuite Neapolitain, qui demeure à Rome, publia sous le nom de Benoît Aletino, une lettre en faveur de la Theologie Scholastique attaquée aujourd'huy par tant de gens, dont la plus part ne la connoissent que de nom. On écrivit contre cette Lettre, le défenseur de la Theologie Scholastique avoit une trop bonne cause

pour l'abandonner ; il a repondu à ſes adverſaires par un livre in 12. intitulé *Di feſa della Theologia Scholaſtica.* Cet Ouvrage où l'Auteur n'a pas mis ſon nom eſt écrit avec tout l'art & l'agrément qu'un eſprit ſolide & delicat peut donner à ſes productions.

## DE PALERME.

Deux Religieux de l'Obſervance de St. François qui ont rempli avec ſuccés les premieres charges ont publié deux livres de devotion eſtimez : celuy du P. Antoine de Trapani qui eſt un des premiers Predicateurs de Sicile eſt intitulé l'octave du S. Viatique, celuy du P Gaetan de Palerme, traite de la Theologie myſtique ſous le titre de la veritable ſageſſe.

Le P. Leonard Cinnavio Jeſuite a fait imprimer ſon cours de Philoſophie.

## DE LONDRES.

On a imprimé icy en deux Volumes in fol. les Ouvrages poëtiques de Mr. Dreyden. Le talent que cet Auteur avoit pour les pieces de Theatre luy a attiré une eſtime univerſelle, les Tragedies & les Opera qu'il a compoſez ont déja été pluſieurs fois imprimées; mais on ne les avoit point encore ramaſſées en un ſeul corps.

Il y a deux ans que le dernier Tome de l'hiſtoire Eccleſiaſtique de Mr. Dupin fut imprimée icy en Anglois: les exemplaires en ont été debités en fort peu de tems, on ſonge déja à en faire une ſeconde édition. Les Proteſtans eſtiment beaucoup les Ouvrages de cet Auteur, & ils en font ſouvent l'éloge dans leurs écrits. Ils paroiſſent contens ſur tout de la moderation avec laquelle il a parlé des premiers Reformateurs dans ſon hiſtoire du 16. ſiecle. On a remarqué dans l'hiſtoire qu'il fait du Concile de Trente un grand nom-

bre de pages priſes mot à mot de l'hiſtoire ſatyrique du même Concile par Frapaolo. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à comparer l'Ouvrage de Mr. Dupin depuis la page 1189. juſqu'à la page 1219. à la traduction de Frapaolo par Mr. Amelot de la Houſſaye ; livre huit page 769. juſqu'à la page 788.

On vient d'imprimer ici la traduction Angloiſe d'un livre François fort eſtimé , intitulé *Nouvelle Anatomie* , &c. par Daniel Tauvry Medecin. Ce Traité à proprement parler, n'eſt qu'une application de la Mechanique à la ſtructure du corps de l'homme. Tout l'Ouvrage eſt diviſé en deux parties , la premiere explique de quelle maniere ſe fait la nutrition & la preparation des alimens , le cours du chyle & l'alteration qui s'en fait dans le cœur, la filtration du ſang &c. La ſeconde partie traite de la ſenſation & des mouvemens volontaires. L'Auteur explique tout cela par les regles de la Mechanique , & il pretend montrer que le corps humain

eſt une machine hydraulique, pneumatique & *ſtatique*, dont les os ſont les leviers & les ſuppors, les muſcles les cordes, le poulmon luy ſert de pompe & les veines ſont les canaux dans leſquels les liqueurs circulent.

Nos Politiques travaillent fortement depuis quelque tems à regler les affaires de l'Europe ; & à faire gagner les Imprimeurs. L'arrivée de l'Archiduc en Hollande & la flotte qu'on prepare icy pour le conduire en Portugal fourniſſent une ample matiere à leur raiſonnemens. Les gens d'Egliſe, les Bourgeois, & les Artiſans mêmes ſont occupez à écrire ſur ce ſujet. On a fait deja pluſieurs éditions des *Manifeſtes de l'Empereur*, *des differens intereſts des Princes de l'Europe*, & d'un petit livre intitulé l'*épée ou les verges*, dans lequel l'Auteur qui eſt un Miniſtre Preſbyterien nommé Fleegming, entreprend de prouver, que le Seigneur des armées a la verge en main, pour punir les Anglois ſi dans les circonſtances preſentes ils

ne font un effort extraordinaire pour employer le fer & le feu contre la France. A la fin de son livre il fait une priere dans laquelle il predit & promet de la part de Dieu un heureux succez de l'entreprise. Mais on craint que sa prophetie ne soit du caractere de celle, qu'il fit il y a deux ans, lors qu'il annonçoit aux Anglois que dans peu il n'y auroit plus de Papistes au monde.

## DE ROUEN.

Mon Reverend Pere entre beaucoup de belles choses dont j'ay l'obligation à Vôtre Reverence, je me souviens que vous m'avez fait quelquefois l'honneur de me parler des presages, en me faisant remarquer qu'ils ont annoncé aussi bien que les Propheties, tous les grands évenemens qui se sont veus dans le monde, que l'Ecriture sainte les autorise quand elle dit que Jacob & Esau se battant dans le ventre de Rebecca leur mere donnerent un presage de deux peuples enne-

mis, que les ſonges de Joſeph furent des preſages de ſes avantures extraordinaires, & que la ruine de Jeruſalem annoncée par tant de Prophetes la fut auſſi par quantité de preſages dont le plus extraordinaire fut l'ouverture des fameuſes portes du Temple qui étoient d'airain que 20. perſonnes pouvoient à peine ouvrir, & qui fermées de verroux & de ſerrures, s'ouvrirent ſubitement d'elles mêmes. Une voix fut auſſi entenduë la nuit dans le même Temple, & des chariots pleins d'hommes armez furent vûs en l'air. Ces temoignages dont j'ay entendu Vôtre Reverence ſe ſervir pour autoriſer les preſages m'ont diſpoſé à croire beaucoup de ceux dont les hiſtoires nous font mention, j'ay même fait ſur cela une decouverte dont je vous veux faire part; mais ne croyez pas Mon R. Pere parceque la plûpart des preſages ont annoncé des malheurs que celuy dont j'ay l'honneur de vous parler, ait rien de ſiniſtre. Il eſt au contraire de nature à vous faire

plaiſir ; puiſque je ſçay que vous êtes rempli de zele pour la Maiſon Royale, voicy le fait. Les hiſtoires qui nous marquent les circonſtances de la mort de Charles V. diſent que dans le jardin qu'il cultivoit dans la retraite de Saint Juſt, un Lys pouſſa deux tiges que l'une fleurit dans la ſaiſon ordinaire en ce pays-là qui eſt le mois de May; mais que l'autre ne produiſit que des bouttons que l'on vit avec étonnement reſter ſans ſecher, & ſans s'ouvrir pendant tout le Primtemps & tout l'été, que le 20. Septembre, ce Prince étant mort cette fleur s'ouvrit dans le même tems avec tout ſon eclat, que ce prodige fut admiré, & que cette fleur fut cueillie, & miſe ſur le grand Autel de l'Egliſe pour y être conſiderée de tout le monde. Il me ſemble mon Reverend Pere que voilà un preſage bien clair, & bien averé de ce que nous voyons aujourd'huy ; puiſque dés la mort de ce Prince la France a pris en Europe le deſſus ſur les autres Souverains juſques

à être parvenuë de nos jours à cette puiſſance que Charles V. avoit euë. Je ſuis, &c.

## DE PARIS.

On imprime chez Mariette, ruë ſaint Jacques, un Ouvrage de Mr. Mallemant, c'eſt l'hiſtoire de la Religion qui aura cinq ou ſix tomes in 12.

Le même Libraire imprime un in 12. intitulé *Examen des Prejugez vulgaires.*

FIN.

# TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Avril 1704.

ARTICL. XLV. *Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal Ximenes, par Mr. de Marſollier.* page 507

ART. XLVI. *Abregé de la Diſſertation d'un Proteſtant où il prouve la divinité du Livre de la Sageſſe, &c.* p. 525

ART. XLVII. *Hiſtoire de la Chapelle des Rois de France, par Mr. l'Abbé Archon.* p 530

ART. XLVIII. *La diſtinction & la Nature du bien & du mal. Et le Livre du bien contre les Manichéens &c.* p 535

ART. XLIX. *Traité des Maladies les plus frequentes, & des remedes ſpecifiques pour les guerir, par Mr. Helvetius.* p. 542

ART. L. Homilia Sanctiſſ. Domini Noſtri Clementis XI. Pont. Max. habita in die natali Chriſti. p. 565

ART. LI. *Traduction de l'Homelie de Nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. prononcée le jour de Noël de l'année 1703.* p.569
ART. LII. *Lettres, Memoires & Actes concernant la guerre presente.* p. 575.
ART. LIII. *Apologie du Systeme des Saints Peres sur la Trinité contre les Tropolatres, &c.* p.583
ART. LIV. *Cent Questions & Réponses sur differents sujets pour le mois de Janvier 1704. par Mr. l'Abbé Bordelon.* p 600
ART. LV. *De la Rhetorique selon les preceptes d'Aristote de Ciceron & de Quintilien, &c.* p. 603
ART. LVI. *Traité Dogmatique & Historique des Edits, & des autres moyens spirituels & Temporels dont on s'est servi dans tous les temps pour établir & pour maintenir l'Unité de l'Eglise Catholique.* p 615
ART. LVII. A Short View of The immortalitii of the stage, &c. C'est-à-dire, *Critique du Theatre Anglois, par Jeremie Collier.* p.624
ART. LVIII. *Nouveau systeme du*

*Monde, proposé par Mr. le Clerc Dessinateur ordinaire du Cabinet du Roy.* p 644

ART. LIX. *Problemes proposez aux Geometres.* p.647

ART. LX. *Nouvelles Litteraires.* p. 648

*De Rome.* p.655

*De Palerme.* p. 665

*De Londres.* p. 666

*De Roüen.* p. 669

*De Paris.* p. 672

Fin de la Table.

# ADDITION.

*DICTIONNAIRE universel François & Latin, contenant la signification & la définition tant des Mots de l'une & de l'autre Langue, avec leurs differens usages; que des termes propres de chaque Etat & de chaque Profession: la Description de toutes les choses Naturelles & Artificielles; leurs figures, leurs especes, leurs usages, & leurs proprietez: L'explication de tout ce que renferment les Sciences & les Arts, soit Liberaux ou Mechaniques. Avec des remarques d'érudition & de critique. Le tout tiré des plus excellens Auteurs, des meilleurs Lexicographes, Etymologistes & Glossaires qui ont paru jusques ici en differentes Langues. Imprimé par ordre de S. A. S. Monseigneur Prince Souverain de Dombes. Infolio trois Volumes.*

A Trevoux, chez Estienne Ga-

neau Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. S. 1704. *Avec Approbation, & Privilege du Prince.*

LA multitude de Dictionnaires qui paroît tous les jours est un effet du bon goût du Siecle & des sages vûës qu'ont les Sçavans pour le progrés des belles Lettres; rien n'y contribuë tant que des Dictionnaires exacts sur chaque matiere; ils facilitent, ils rectifient le travail, ils tiennent lieu d'un grand nombre de Livres que la plûpart de ceux qui étudient n'est pas en état d'achepter, & que les plus riches auroient de la peine à ramasser. C'est un grand malheur pour les Lettres que le même goût n'ait pas regné dans les beaux siecles d'Athenes & de Rome; quel trésor seroit-ce qu'un Dictionnaire composé du temps d'Auguste où l'on trouveroit tous les mots de la belle latinité, leurs differentes significations, leur usage regulier & irregulier, tous les termes pro-

pres des Arts & des Sciences, des dignitez, des emplois divers, enfin une explication des coûtumes du Peuple Romain à l'occasion de certains mots consacrez ; cet Ouvrage nous manque, & tous les soins des plus doctes Grammairiens ne sçauroient nous en dédommager ni nous donner une connoissance de la Langue Latine aussi étenduë & aussi exacte qu'un pareil Dictionnaire nous la donneroit.

Ce que la paresse des anciens Romains nous a envié sur la Langue Latine, Monseigneur le Duc du Maine nous le procure sur la langue Françoise qu'il rend par là éternelle. C'est à ses ordres, & plus encote à ses lumieres que nôtre siecle & la posterité seront redevables d'un Ouvrage si necessaire & si souhaité ; les Dictionnaires qui ont déja paru n'ont point rendu celui-cy inutile. Messieurs de l'Academie Françoise, aussi-bien que Richelet ont suivi un dessein borné : Furetiere en a-

voit formé un plus vaste ; mais il s'en faut beaucoup qu'il ne l'ait rempli : Mr Corneille & Mr Basnage ont travaillé avec succés sur le plan de Furetiere, mais leurs Ouvrages sont encore loin de la perfection, dont assurement celui dont nous donnons l'extrait approche de beaucoup plus prés ; Mr Basnage avoit repandu les erreurs dont la naissance l'a infecté dans l'Edition de Hollande dont il a eu soin. La premiere vûë de Monseigneur le Duc du Maine a été d'opposer à ces explications dangereuses des explications orthodoxes, sans vouloir qu'on entrât trop dans la controverse, ni qu'on marquât aucune partialité. Son amour pour la Religion n'a pû souffrir qu'un Livre si commun & si utile presentât le poison à des Lecteurs dautant plus aisez à surprendre qu'ils seroient peu précautionnez contre une pareille lecture. Il a lui même formé le dessein du Dictionnaire imprimé dans sa Souveraineté, & ce genie superieur qu'il a

pour tout a paru dans cette occasion aussi exact qu'il est vaste, en suivant le plan que ce grand Prince a dressé. Les Auteurs ont rendu leur Livre veritablement digne de porter le titre de Dictionnaire universel, en expliquant les termes propres des Sciences & des Arts, ils instruisent le Lecteur de tout ce que les Sciences ont de plus curieux & les Arts de plus utile; les noms des Emplois, des Professions, des Metiers servent d'occasion pour parler des coûtumes de nôtre siecle & de plusieurs coûtumes anciennes, nulle plante étrangere, nul animal extraordinaire n'a esté oublié; par tout on a substitué des définitions exactes à celles des autres Dictionnaires, dont la plûpart étoient fort imparfaites : enfin hors les faits historiques il y a peu de chose qu'on ne puisse apprendre dans ce Dictionnaire; on y trouve même l'Histoire & le veritable caractere des Sectes opposées au Christianisme, & de celles qui séparent les Chrétiens en un grand

nombre de ſocietez ; ce détail qui ſuffiroit pour rendre conſiderable le Livre qui le renferme a été travaillé avec un ſoin particulier.

La connoiſſance de nôtre langue eſt le principal objet des Auteurs ; ils n'ont rien épargné pour rendre ſur cela leur Dictionnaire complet ; ils ont plus fait, ils ont joint à chaque mot, & même à chaque ſignification differente d'un mot l'expreſſion Latine qui lui repond, cette union de la langue Latine avec la langue Françoiſe eſt le caractere diſtinctif de l'Ouvrage dont nous parlons : elle en fait un Dictionnaire François Latin le plus étendu que nous ayons ; s'il ſert aux François pour s'exprimer en Latin avec juſteſſe, il ſervira aux étrangers pour penetrer la force des mots François. L'exemple que nous allons aporter fera comprendre juſqu'où va cette utilité.

Le parti qu'on a pris ſur l'Ortographe eſt ingenieux, pour contenter ceux qui veulent qu'on écri-

ve comme on parle & ceux qui veulent conſerver dans les mots les lettres qu'on ne prononce pas comme des marques de leur origine. On a imprimé ces lettres qui ne ſe prononcent point, mais d'un caractere different & qui fait connoître qu'il ne faut pas les prononcer.

On n'avance rien ſans autorité, les citations ſont choiſies avec beaucoup de diſcernement, & preſentent au Lecteur les plus beaux endroits de nos meilleurs Ecrivains.

Nous avons reconnu le ſtyle du feu P. Bouhours dans quelques articles qu'il a entierement compoſez pour répondre à certains critiques. Le public ſçait de quel prix ſont les obſervations de cet habile homme reconnu generalement pour un excellent maître de nôtre Langue.

Le Libraire de ſon côté a voulu marquer ſon zele pour un Souverain ſi favorable aux beaux Arts, la beauté du papier & des caracte-

res, la netteté de l'impreſſion, la diſpoſition des pages contentera les Lecteurs les plus difficiles.

Il ne nous reſte plus qu'à choiſir quelques exemples qui confirment le jugement que nous avons porté du Livre nous les prendrons au hazard, comme ils ſe preſentent à l'ouverture des tomes que nous avons ſous la main.

*Exemple des notes ſçavantes.*

» Hyſtiodromie, art de conduire
» les Vaiſſeaux ſur la mer, *Hyſtio-*
» *dromia*; c'eſt la même choſe que
» la Navigation.

» L'Hyſtiodromie, ou l'Art de la
» Marine & de la Navigation eſt
» d'une trés-grande étenduë & d'u-
» ne utilité ineſtimable; toutes les
» Nations de l'Europe qui s'appli-
» quent au commerce ſur la mer la
» cultivent avec ſoin; elle traite de
» l'origine des Vaiſſeaux, de leur
» conſtruction & proportion dans
» toutes leurs parties, de leur gran-
» deur, de leurs courſes ſur les eaux,
» des maximes de la Navigation
» que les Pilotes doivent ſçavoir &

garder dans leurs routes sur la « mer, des tables des rumbs & des « tables Loxodromiques, des longi- « tudes & latitudes. Pour les lati- « tudes on les trouve facilement ; « mais la grande difficulté de la Na- « vigation, c'est de trouver les longi- « tudes. Plusieurs sçavans Mathe- « maticiens s'y sont employez jus- « qu'à present, mais inutilement, « quoique plusieurs états Souverains « ayent promis une grosse récom- « pense à celui qui la trouvera. Un « Hollandois nommé Hendrix Van- « derley l'an 1615. en proposa une « maniere par le moyen des rumbs « de vents, mais il ne réüssit pas ; il « est vrai que si la mer étoit unie & « au niveau, comme les Auteurs des « Cartes Hydrographiques la mar- « quent & la supposent, Hendrix « eut démontré trés-clairement sa « proposition ; si d'ailleurs le Vais- « seau pouvoit décrire sa course par « un cercle tel que les vents font, « la Trigonometrie Spherique re- « soudroit exactement toutes les li- « gnes ; mais parce que la route d'un «

» Vaisseau dans la mer est un arc
» composé irrégulierement de plu-
» sieurs parties d'un grand cercle ,
» jamais on ne pourra par cette voye
» tirer une seule consequence seure
» & certaine. L'an 1644. Michel
» Florentius Valangrene Flamand ,
» Cosmographe & Mathematicien
» du Roy d'Espagne Philippe I V.
» fit publier à Bruxelles un Livre
» Infolio en langue Espagnole , de-
» dié à son Souverain , sous le titre
» de vraye longitude par mer & par
» terre demontrée. Langrene étoit
» fils d'un trés-habile Mathemati-
» cien , qui avoit dressé avec beau-
» coup de soin plusieurs Mappemon-
» des , sous la conduite duquel Flo-
» rentius avoit beaucoup profité dés
» son enfance , & étoit devenu un
» trés-habile homme ; mais il ne fut
» pas assisté , ni par le Roy Philippe
» IV. ni par la Princesse Claire E-
» vegnie Gouvernante des Pays-Bas ;
» c'est pourquoi il ne fut pas en état
» de travailler à mettre au jour ses
» belles observations sur la longi-
» tude. Il avoit exposé dans son Li-

fig. A.

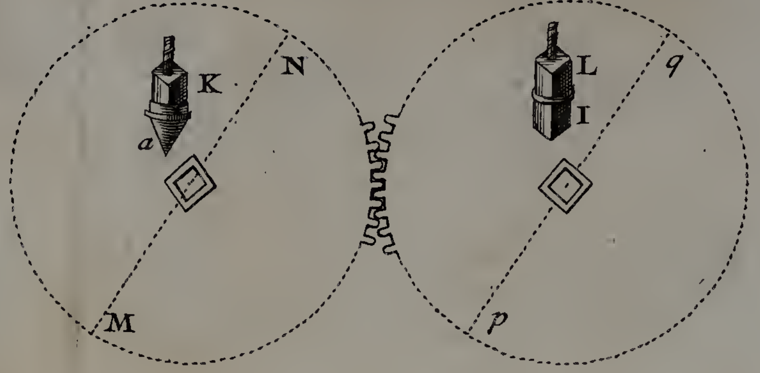


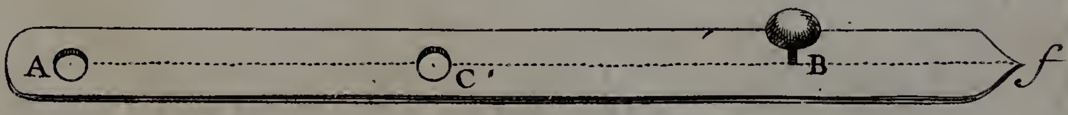


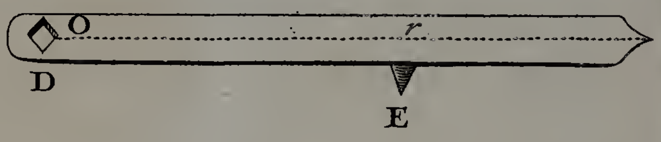


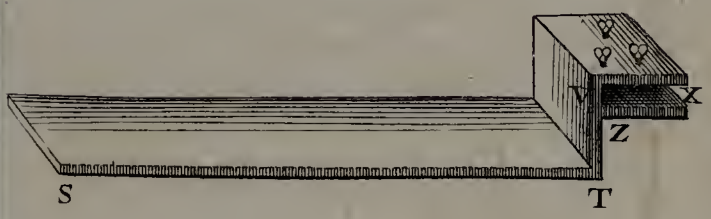


fig. X.

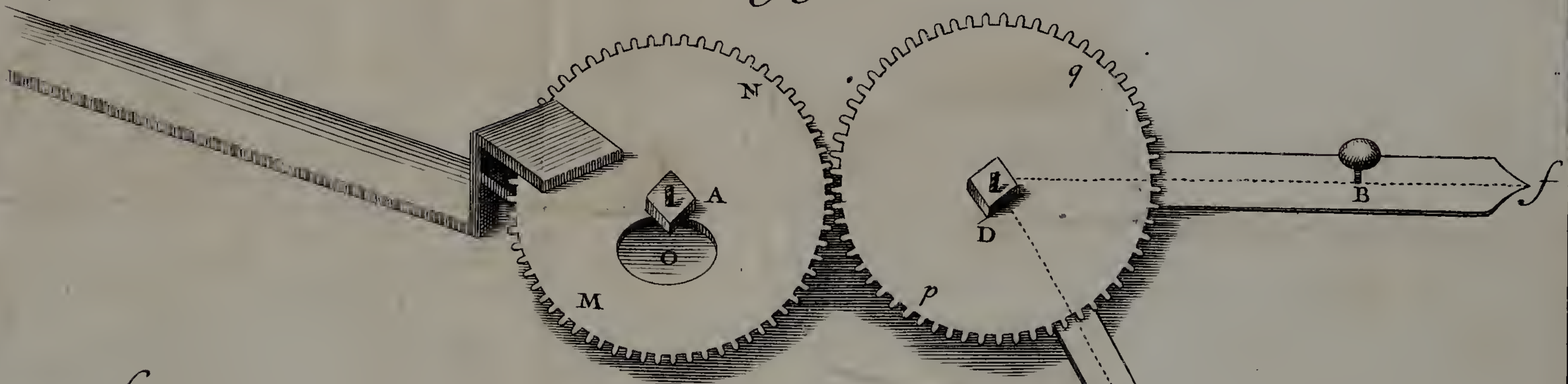


fig V.

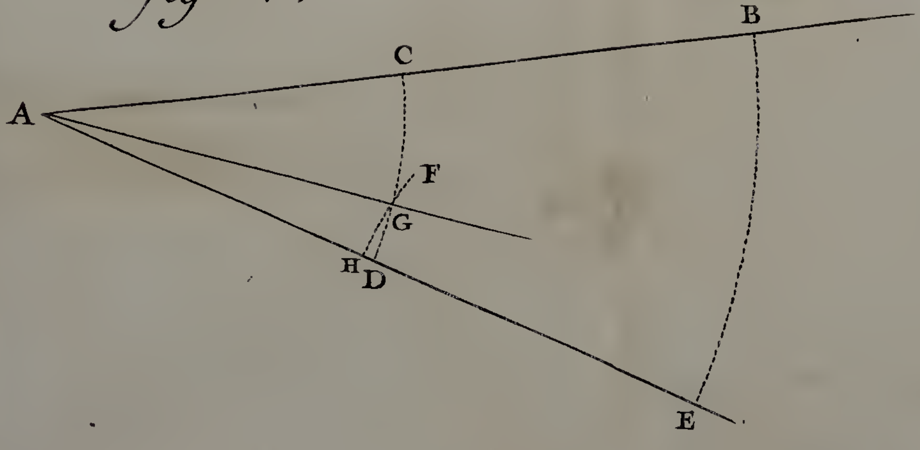


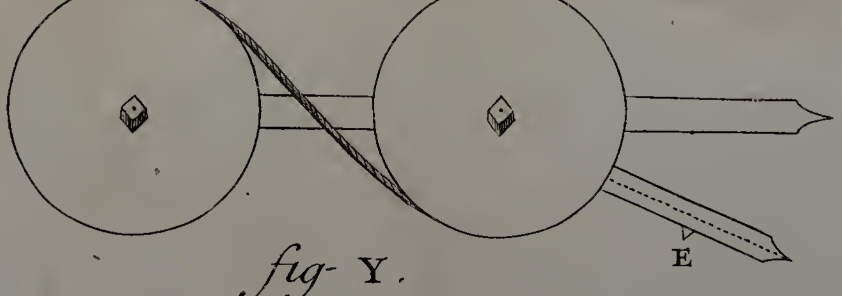


fig. Y.

vre combien la connoiſſance de la longitude étoit neceſſaire. Il y avoit joint le Catalogue de ceux de ſon temps, qui avoient aſſuré d'avoir trouvé la methode de montrer aux Pilotes les principes certains, & une maniere infaillible exempte d'erreur pour trouver la longitude: tels ont été Loüis Fonſeca Portugais, qui la voulut démontrer par l'aimant & la bouſſole marine, à qui Philippe III. Roy d'Eſpagne avoit promis ſix mille Ducats de rente perpetuelle, s'il pouvoit venir à bout de ſon deſſein, qui étoit de fixer l'éguille du compas à regarder exactement le Septentrion ſans decliner au Levant ni au Couchant, & qui détermineroit la longitude tant deſirée. Le Docteur Arias de Loyola Eſpagnol propoſa un autre decret au Conſeil du Roy Catholique l'an 1612. Jean Coravial de Conimbre en propoſa un autre l'an 1629. Christophe le Brun de Milan, qui avoit parcouru toutes les mers de l'Orient, fit offre d'une ſpeculation fort cu-

» rieuſe pour le même deſſein la » même année 1629. Anthonius » Ranus de Genes, propoſa l'an » 1630. une autre methode ſans re- » garder le Ciel : tous ces gens ſe » confioient à l'aimant, qui étant » une pierre aſſez peu connuë & ir- » réguliere ils ne purent obtenir ce » qu'ils deſiroient. Caramuel de » Lobkovits de Madrid, fit dans » le même temps une ſemblable pro- » poſition au Conſeil du Roi d'Eſ- » pagne. Pierre de Hunegna grand » Geometre entreprit de déterminer » les longitudes par le mouvement » de la Lune ; mais il mourut au- » paravant que de publier le Livre » qu'il en avoit compoſé. Galileus » Galilei de Florence en l'an 1631. » entreprit le même deſſein par les » étoiles qu'il appelle medicées. Re- » nier voulut auſſi corriger cette er- » reur de la longitude par les quatre » ſatellites de Jupiter, & par le » moyen de la longue vûë, mais il » fut prevenu par la mort, de même » que Jean Pironius de Florence, » qui avoit travaillé durant pluſieurs

années à faire des Obſervations ſur les Satellites de Jupiter, qui mourut ſans avoir rien achevé l'an 1632. Langeren propoſa ſon ſecret d'une maniere ſage & prudente l'an 1635. Un certain Mathematicien de Veniſe fut à Madrid pour propoſer le même deſſein : mais il s'en retourna ſans rien faire. Joſeph de Moura Portugais, qui avoit fait deux fois le tour du monde, & qui avoit obſervé avec grand ſoin les variations differentes de l'éguille aimantée, voulut l'an 1637. montrer par l'aide de l'aimant, les longitudes des lieux ; on conçût d'abord bonne opinion de cet homme ſi habile, on fit pluſieurs aſſemblées de Mathematiciens, mais ſans rien conclure.

En Hollande quelques-uns ont auſſi travaillé à cela, comme Heindrix Jurech Vauderley : mais il meſuroit la loxodromie dans la mer, & il ne fit pas ce qu'il promettoit, & il ne promettoit pas ce qu'on demande ; car on cherche la methode de diſtinguer dans l'équinoxial

» ou dans quelqu'autre paralelle les
» degrez de longitude depuis l'an
» 1634. Jean-Baptiſte Morin s'ap-
» pliqua fort ſerieuſement pour con-
» noître la longitude des lieux par le
» moyen de la Lune : mais les Ma-
» thematiciens de France ne voulu-
» rent pas admettre ſes ſpeculations
» pour trois raiſons ; ſçavoir, à cau-
» ſe des parallaxes, des refractions
» & des tables qui ſont douteuſes, &
» qui ne doivent pas par conſequent
» être priſes pour tirer une conſe-
» quence démonſtrative.

» Ce ſont-là les plus illuſtres Ma-
» thematiciens qui ont tentez de dé-
» couvrir ce ſecret, pour ne rien di-
» re de pluſieurs autres temeraires &
» ignorans, qui excitez par l'avidité
» de la récompenſe qu'on a promis
» à celui qui découvrira ce ſecret,
» ont oſé ſe produire pour le décou-
» vrir.

» Quaſi tous les Anciens & les
» Modernes qui ont travaillé à cher-
» cher ce ſecret, ſont embarraſſez
» par les parallaxes & par la refrac-
» tion ; & parceque l'un & l'autre

ſont incertains, ils ne pûrent rien «
conclure d'aſſuré. Langrenus pour «
débarraſſer ſes Obſervations de ces «
difficultez, a penſé que le moyen «
ſuivant étoit bon. Qui eſt d'ob- «
ſerver l'étoile avec laquelle la Lune «
paſſe ſous le Meridien. «

Mr Noël Duret avoit travaillé «
par ordre du Cardinal de Riche- «
lieu aux Ephemerides Marines; «
cet Ouvrage étoit tres-commode «
pour trouver les Aſpects des Pla- «
nettes, les longitudes: mais le «
Cardinal étant mort, & Mr Du- «
ret n'ayant plus ſes penſions, il «
ceſſa de travailler à cet Ouvrage. «
Nous n'avons plus de Tables juſtes «
des Ephemerides depuis l'an 1700. «
auquel temps les Tables d'André «
Argolus ont fini. Pour aider les «
Pilotes à faire ſur mer les Obſer- «
vations juſtes & neceſſaires pour «
trouver les longitudes par le moyen «
des Planettes, ſoit par les Obſer- «
vations de la Lune, ou des Satelli- «
tes de Jupiter, ou autres ſignes ce- «
leſtes; il leur faut fournir des Ta- «
bles d'Ephemerides fidelement cal- «

» culées sur les anciennes & nouvel-
» les Observations, où les lieux des
» Planettes soient marquez par les
» degrez & minutes; & c'est à quoy
» ceux qui veulent avoir des regles
» certaines pour trouver la longitu-
» de doivent faire une principale at-
» tention. Il faut leur fournir outre
» cela les instrumens sûrs, qui ne va-
» rient pas par le roulis & mouve-
» ment des vaisseaux; mais cela est
» difficile, vû l'agitation continuel-
» le de la mer, qui fait varier toutes
» leurs Observations. On dit que
» Mr * * * Mathematicien & Hy-
» drographe y travaille, mais son
» travail n'a pas encore parû, & il
» est homme à n'en rien faire voir,
» s'il ne trouve des gens fidelles &
» bien intentionnez pour le bien pu-
» blic, & en état de le faire connoî-
» tre aux Puissances qui sont en dis-
» position & en état de faire valoir
» son secret.

» *Exemple des differentes significations*
» *marquées exactement.*

» Interesser. v. act. Engager quel-
» qu'un par son interêt à soûtenir, à

faire quelque affaire. *Conciliare, allicere facere ſuum.* On a corrompu ce Juge, on l'a intereſſé par pluſieurs preſens. Les gens puiſſans ſont ſouvent intereſſez ſous-main à maintenir un parti, un établiſſement. Intereſſer le ciel, & la terre à la défenſe de ſes ſentimens.

Intereſſer, ſignifie auſſi; Engager, attirer à ſon parti. *Adducere.* Cette Republique a intereſſé tous les Princes voiſins dans ſa défenſe, les uns par gloire, les autres par jalouſie. Vous prétendez intereſſer ma gloire à vous laiſſer perir. RAC. Toute la Nobleſſe eſt intereſſée à faire faire réparation d'honneur à ce Gentilhomme.

Intereſſer, avec le Pronom perſonnel, ſignifie; Entrer dans les interêts de quelqu'un, prendre part à quelque choſe. *Curare.* De bon cœur je m'intereſſe dans tous vos maux & tous vos biens. VOIT. Il s'intereſſoit aux affaires de l'Etat. ABLANC. Je ſens que mon cœur s'intereſſe pour vous.

Intereſſer, ſignifie auſſi, Aſſo-

» cier. Ils ſont cinq qui ſe ſont in-
» tereſſez enſemble pour prendre une
» telle ferme, pour faire un tel ne-
» goce.
» Intereſſer, ſe dit auſſi en morale
» de l'émotion des paſſions. *Commo-*
» *vere, afficere.* Un bon Orateur doit
» intereſſer les Juges, les émouvoir
» à colere, à compaſſion. On s'inte-
» reſſe dans les ſpectacles, dans des
» repreſentations fabuleuſes ; quand
» l'Auteur ſçait bien émouvoir les
» paſſions. Quand on ne s'intereſſe
» à rien, & qu'on n'a ni ambition ni
» amour, on vit dans une negligence
» qui rend incapable d'aucuns plai-
» ſirs. M. Scud. Les grandes aſſem-
» blées ennuyent preſque toûjours :
» on n'y parle que de choſes genera-
» les qui n'intereſſent perſonne. Bel.
» *Voulez-vous long-temps plaire &*
» *jamais ne laſſer?*
» *Faites choix d'un Heros propre à*
» *m'intereſſer.* Boil.
» Intereſſer, ſignifie auſſi, Porter
» quelque deſavantage, ou quelque
» préjudice à quelqu'un ; bleſſer ſes
» interêts. *Incommodare.* Cette nou-

velle conſtruction n'intereſſe per- «
ſonne ; elle ne bleſſe point le droit «
d'autrui. Cela ne m'intereſſe ni en «
mon honneur, ni en ma conſcien- «
ce. En jugeant une affaire il faut «
oüir tous les *intereſſez* ; c'eſt à dire, «
tous ceux qui peuvent prendre part, «
ou avoir quelque prétention à la «
choſe dont il s'agit. «

On voit par cet exemple qu'un ſeul mot François par la varieté des ſens qu'il peut recevoir répond à pluſieurs mots Latins ; quelle a été l'exactitude des Auteurs pour appliquer à chaque locution Françoiſe les mots Latins qui expriment toute ſa force, & le ſecours qu'on peut tirer du Dictionnaire Univerſel pour bien écrire dans ces deux Langues.

*Exemple des Articles qui regardent les Sectes.*

Sociniens, nouveaux Antitrini- «
taires, qui ont fait revivre dans ces «
derniers temps les erreurs de Paul, «
de Samoſate, de Photin & d'A- «
rius. *Sociniani.* C'eſt pourquoy on «
leur donne auſſi quelquefois le nom «

» de Samosateniens, de Photiniens
» & d'Ariens, quoiqu'ils soient dis-
» tinguez de ces anciens Heretiques
» pour ce qui est des sentimens. Fau-
» ste Socin Gentilhomme Siennois,
» qui a donné le nom de *Sociniens* à
» ces nouveaux Antitrinitaires, est
» aujourd'hui si connû, qu'il seroit
» inutile de faire ici son histoire. Il
» n'est pas cependant le premier Au-
» teur de cette Secte; car il dit lui-
» même qu'il n'a avancé aucun dog-
» me, qui n'eût déja été publié par
» d'autres, même dans la Pologne,
» avant qu'il vint s'y établir. Voyez
» sa Lettre écrite à Matt. Vadou. en
» 1548. En effet, il a plutôt rafiné
» par ses subtilitez sur les nouveautez
» qui regnoient déja de son temps,
» qu'il n'a été Auteur d'un nouveau
» Systême de Religion. Nous lisons
» dans sa Vie écrite par un Cheva-
» lier Polonois, qu'il ne s'étoit ja-
» mais appliqué à l'étude de la Phi-
» losophie & de la Theologie; qu'il
» avoit seulement appris quelque
» chose de la Dialectique, mais fort
» tard. Il avoit passé à la Cour du

Duc de Florence la principale par- «
tie de ſa vie, & il ne commença à «
étudier la Theologie qu'à l'âge de «
35. ans, étant rempli des préjugez «
de ſon oncle Lælius Socin dont il «
avoit les écrits; & c'eſt là-deſſus «
qu'il forma ſon nouveau Syſtême. «
Lælius avoit expliqué ces premiers «
mots de l'Evangile de S. Jean: *In* «
*principio erat ſermo*, par ceux-ci: «
*In principio Evangelii erat ſermo*; «
comme ſi le commencement dont «
il eſt parlé en ce lieu-là n'étoit au- «
tre choſe, que le commencement «
de l'Evangile. Fauſte a ſuivi cette «
interpretation inconnuë à toute «
l'antiquité dans ſon Commentaire «
ſur les 14. premiers verſets de cet «
Evangile. Il prétend que celui qui «
eſt appellé *Verbe* ou *Parole* n'a pas «
été de toute éternité, ni avant la «
creation du monde; mais que par «
le Verbe il faut entendre J. C. Fils «
de Dieu, ſçavoir cet homme né de «
la Vierge Marie ſous l'Empereur «
Auguſte. On peut mettre cette ex- «
plication au nombre des Parado- «
xes de Socin, & il avouë lui-même «

» dans la Preface de ſon Commen-
» taire, qu'elle eſt nouvelle. Auſſi
» n'eſt-elle pas reçûë également de
» tous les *Sociniens*, non plus que de
» beaucoup d'autres Paradoxes de ſa
» façon, où il y a plus de ſubtilité
» que de ſolidité. Les *Sociniens* ne
» nient pas ſeulement la Divinité de
» J. C. ils nient auſſi l'exiſtence du
» S. Eſprit, le Myſtere de l'Incar-
» nation, le peché Originel. En un
» mot, ils ont fait revivre le Photi-
» nianiſme, le Pelagianiſme, & plu-
» ſieurs des autres anciennes Here-
» ſies. Leurs ſentimens ſont expli-
» quez au long dans leur Catechiſme
» qui a été imprimé pluſieurs fois
» ſous ce titre: *Catecheſis Eccleſia-*
» *rum Polonicarum unum Deum Pa-*
» *trem illiuſque Filium unigenitum Je-*
» *ſum Chriſtum una cum Spiritu San-*
» *cto ex ſacra Scriptura confitentium.*
» Ils ſont neanmoins fort partagez
» entr'eux ſur pluſieurs articles. Quel-
» ques-uns ont abandonné Socin ſur
» ce qui regarde le culte rendu à J.C.
» ne pouvant concevoir comment on
» lui peut rendre un culte divin, s'il

n'eſt qu'un pur homme. L'Hereſie des *Sociniens* s'étoit fort répanduë dans la Pologne, dans la Tranſilvanie, dans la Lituanie & dans les lieux voiſins. Racovie a été leur principale Ecole, & ils y ont fait imprimer leurs premiers Ouvrages. Ils furent chaſſez entierement de la Pologue en 1655. Depuis ce temps-là ils ſont venus en Hollande, où on leur a défendu les aſſemblées publiques : mais pluſieurs ſe ſont cachez ſous le nom des Arminiens & des *Anabaptiſtes*. Cette pernicieuſe Secte qui a eu pour ſes chefs des Italiens, ſe répandit enſuite dans pluſieurs endroits de l'Allemagne. Francken, Oſtorod, Volkelius, Smalcius, Ruarus, Crellius & pluſieurs autres qui ont écrit en faveur du Socinianiſme étoient Allemans.

La Preface & l'Epitre dedicatoire ne ſont pas les moindres ornemens du Livre, l'Auteur de ces deux pieces merite de tenir un rang conſiderable parmi ceux qu'on cite dans l Ouvrage.

## *Mort de Monſieur le Marquis de l'Hôpital.*

La Republique des Lettres vient de faire une perte tres-conſiderable en la perſonne de Mr le Marquis de l'Hôpital Vice-Preſident de l'Academie Royale des Sciences. Guillaume François de l'Hôpital Marquis de Sainte-Meſme, étoit fils d'Anne de l'Hôpital ſecond du nom, Lieutenant General des Armées du Roy, & premier Ecuyer de S. A. R. Monſieur Gaſton Duc d'Orleans. Un homme auſſi diſtingué que lui par ſa naiſſance ne ſembloit pas deſtiné à être un jour l'ornement d'un Corps illuſtre de Sçavans: auſſi malgré l'inclination qui le portoit à l'étude, il prit d'abord le parti de la guerre, & il fut Capitaine de Caval. dans le Regim. Colonel General. Il avoit tout ce qu'il faut d'eſprit, de conduite & de courage pour ſe diſtinguer dans les emplois militaires, & pour y égaler la gloire de ſes Ancêtres; mais il fut contraint de quitter le

ſervice par le defaut de ſa vûë qu'il avoit exceſſivement courte.

En quittant une profeſſion qui ſembloit ſeule convenir à un homme de ſa qualité, il trouva une reſource dans ſon penchant pour les Sciences, auquel il s'abandonna entierement. On lui avoit remarqué preſque dés l'enfance un genie rare pour les Mathematiques. Des Livres que ſon Precepteur avoit achetez ſur ces matieres pour les apprendre lui-même, firent naître au jeune Marquis l'envie de les étudier; & il le fit avec une application & un ſuccés qui paſſoient infiniment ſon âge. Son Precepteur mourut peu de temps aprés; mais le Diſciple n'avoit plus beſoin de Maître en ce genre: ſon genie lui en tenoit lieu. Ainſi le nouveau Precepteur qu'il eût, quoique ce fût un homme d'eſprit, bien loin de lui ſervir de guide dans l'étude des Mathematiques, ne pût pas même le ſuivre dans cette carriere.

Le Marquis n'avoit encore que quinze ans, lors qu'entendant pro-

poser chez Mr le Duc de Roannés un des Problêmes de Pascal sur la Roulette, il entreprit de le resoudre, & il le fit d'une maniere à étonner d'habiles gens qui en furent témoins.

Les devoirs du monde & les exercices militaires ne purent l'arracher tout à fait à l'étude des Mathematiques : il y prenoit un plaisir extrême, & il y emploïoit tous les momens qu'il pouvoit menager sur ses autres occupations. Mais ce ne fut qu'aprés avoir quitté le service qu'il se satisfit là-dessus pleinement.

Tant de genie & tant d'application joints ensemble on fait de Mr le Marquis de l'Hôpital un des premiers Geometres de ce temps : Car c'est là le rang que lui donnent tous les Mathematiciens de l'Europe, & que lui a merité entr'autres choses le sçavant Livre de l'*Analyse des infiniment Petits*. Cet Ouvrage qui trace & qui applanit aux Geometres le chemin de la plus sublime Geometrie, fera revivre à

jamais le nom de l'Hôpital dans l'Hiſtoire des Lettres ; comme les grands emplois & les grandes actions de ceux qui l'ont porté depuis plus de cinq cens ans, le feront vivre dans l'Hiſtoire des Etats.

Mr le Marquis de l'Hôpital travailloit encore à un autre Ouvrage ſur un plan aſſez ſemblable à celui de la Geometrie de Mr Deſcartes, mais beaucoup plus vaſte & plus complet. Peu de jours avant ſa mort il diſoit que cet Ouvrage étoit preſque achevé : ſi on le peut donner au public tel qu'il eſt, ce ſera dequoi adoucir en quelque ſorte aux Sçavans la perte qu'ils ont faite de l'Auteur.

Cet homme illuſtre eſt mort le 2. du mois de Fevrier dernier, âgé de 43. ans ſeulement. C'eſt mourir à la fleur de ſon âge ; mais à bien prendre les choſes, on a aſſez vêcu, quand on a vêcu en homme d'honneur & en homme de probité, & qu'on meurt chrêtiennement comme a fait Mr le Marquis de l'Hôpital.

## *Errata du mois de Fevrier* 1704.

P*Age* 194. *ligne* 5. en, *lisez* sur.

P. 202. *l.* 6. traduit, *lis.* traduite. *comme partout ailleurs, où vous trouverez la même faute de mettre le masculin pour le feminin, le singulier pour le pluriel, ou au contraire.*

P. 215. *l.* 1. encherissent, *lis* enrichissent. *lig.* 7. n'étoit pas, *lis.* vrai-semblablement n'étoit pas *lig.* 8. *alliorum*, lis. *aliorum.* lig. 25. *Juilitta*, lis. *Julitta.*

P. 217. *l.* 23. *Reformez ainsi une ligne de Grec*, τῇ πεντεκαιδεκάτῃ τοῦ ἰουλίου μηνός. *lig.* 27. conjoncture *lis.* conjecture. *lig* 29. de S. Cyr & Julitte, *lis.* des Ss.

P. 218. *l.* 17. Ville-iuifs, *lis.* Ville-Juif.

P. 219. *l.* 13. & 20. *Amatre*, lis. *Amate.* lig. 21. Il, *lis.* Ils. *lig.* 24. ventent, *lis.* vantent.

P. 224. *l.* 3. les, *lis.* le.

P. 241. *l.* Aprés *cuivre*, mettez un point.

P. 248. ceux, *lis.* eux.

P. 252. *l.* 19. d'autres, *lis.* autres.

P. 253. *l.* 7. Philippe, *ajoûtez* Roy d'Espagne.

P. 255. *l.* 29. ouvres, *lis.* œuvres.

P. 257. *l.* 5. Mettez un point devant *Comme.*

P. 266. *l.* 12. Diion, *lis.* Dion.

P. 291. *l.* 4. ôtez *les.*

P. 293. *l.* 25. qu'en, *lis.* qu'entre.

P. 300. *Tout le reste de l'article depuis la ligne* 2. *appartient à la fin de l'article suivant, & doit être placé immediatement aprés la l.* 8. *p.* 308.

P. 303. *l.* 25. Au lieu de 2, 5. *lis.* 2, 3. *lig.* 27. *lis.* octogramme, *& dans quelques autres endroits.* lig. 28. comme, *lis.* connuë.

P. 308. *Aprés la ligne* 8. *reprenez à la page* 300. *depuis la ligne* 2. *jusqu'à la fin de cet article.*

P. 317. *l.* 23. Cartagene, *lis.* Cartage.

P. 321. *l.* 9. *Munitius*, lis. *Minutius.*

P. 324. *l.* 1. *Palasinus*, lis. *Palatinus.*

P. 327. *l.* 25. *Patulejus*, lis. *Patulcius.*

P. 330. *l.* 5. qui, *lis.* qu'il.

P. 333. *l.* 21. Jaen, *lis.* Jaon.

P. 334. *Aprés ce mot* partage, *ajoûtez :* Plutarque dans ses Paralelles marque, qu'on a crû Janus fils de Saturne.

# MEMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
## Des Sciences & des beaux Arts.

*Recueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.*

May 1704.

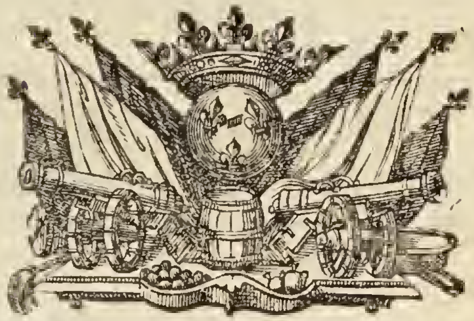

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIV.

*Avec Privilege & Approbations.*

# MEMOIRES
## POUR L'HISTOIRE, des Sciences & des beaux Arts.

*May* 1704.

ARTICLE LXI.

### *SUITTE DE L'HISTOIRE du Cardinal Ximenes par Mr. de Marsollier.*

LA Vie de ce grand homme étoit trop interessante pour n'en donner qu'une partie au public. Aussi l'extrait que nous en avons fait étoit trop long pour être mis tout entier dans les Memoires du mois précedent. Pour avoir une idée complette du bel Ouvrage de Mr. de Mar-

ſollier, il faut joindre ce que nous en avons dit au mois d'Avril à ce que nous allons dire.

Après la conqueſte de Grenade les fatigues accablerent Ximenes, & luy cauſerent une maladie de langueur. Il chercha de la ſanté dans le repos, & du délaſſement dans la converſation des ſçavans de ſon univerſité d'Alcala. On peut dire, qu'il en fut le Fondateur. Il en ſollicita l'erection, & l'obtint d'Alexandre VI. Il l'orna de beaux edifices, & il y raſſembla des ſçavans de toute l'Europe. Avec eux il forma le deſſein de l'édition fameuſe de ſa Bible Poliglotte. L'Archevêque ne fournit pas ſeulement à la dépenſe de ce grand Ouvrage, il y contribua encore de ſes ſoins & de ſon érudition: C'étoit pour cela, ce ſemble qu'il avoit appris autrefois avec tant de ſoin le Grec & l'Hebreu. Toute defectueuſe que ſoit ſa Bible, elle a ſervi de modele aux autres Poliglottes, qui ont paru depuis en divers lieux. La depenſe, que fit le Miniſtre à ſon édition, ſe trouva monter à cinquante mille ducats d'or.

Peu de tems après Ximenes donna des ordres pour entreprendre à Alcala l'édition de l'Office divin *Mozarabique*. Lors que les Maures se furent rendu maîtres de Tolede, les vainqueurs permirent aux Chrêtiens vaincus, de conserver leur Religion. Ces fideles mêlez parmi les Mahometans s'appellerent *Mozorabes*, & leur Office s'appella *Mozarabique*. Ce n'étoit au vray que l'ancien Office de l'Eglise de Tolede, digeré autrefois par Isidore Archevêque de Seville Successeur de Saint Leandre, qu'un Concile d'Espagne chargea d'établir de l'uniformité dans les prieres. Cette espece de Breviaire étoit un Ouvrage au moins du septiéme siecle ; mais qui avoit été formé sur des traditions anterieures. Lorsque Tolede eut été reprise sur les Maures par Alphonse VI. On voulut engager les *Mozarabes* à se servir de l'Office Romain. Ils y formerent des difficultez ; enfin on partagea le different. On permit de retenir l'Office *Mozarabique* dans les anciennes paroisses de Tolede, & on le proscrivit des nouvel-

les Eglises. L'usage de prier à la façon des *Mozarabes* s'abolit enfin dans toute l'Espagne, & les manuscrits de l'Office *Mozarabique*, Missels & livres de chant, tout alloit perir. L'Archevêque de Tolede les fit imprimer à ses frais, & conserva ainsi à la posterité ces monumens de la pieté des Gots Catholiques, dont l'édition devint très-rare du vivant même de Ximenes.

Tandis que l'Archevêque étoit occupé à faire fleurir les Lettres, la mort de la Reine Isabelle vint troubler son repos. Il prit toute la part qu'il devoit à la perte de sa bienfactrice. Isabelle de Castille avoit eu cinq enfans de Ferdinand d'Aragon son mari, un fils & quatre filles. Le fils se nommoit Jean, l'aînée des filles Isabelle, la seconde Jeanne; Marie & Catherine les deux dernieres n'ont point de rapport à l'histoire de Ximenes. Isabelle épousa l'Infant de Portugal, qui la laissa veuve à l'âge de 18. ans. Ensuite remariée à Manuel Roy de Portugal, elle mourut en couche, & fut mere d'un fils, qui ne vécut pas.

Le Prince d'Espagne & la Princesse Jeanne trouverent dans la Maison d'Autriche, dont l'Empereur Maximilien étoit le Chef, de quoy s'y allier par un double mariage. L'Archiduc Philippe épousa la Princesse Jeanne, & Marguerite d'Autriche sœur de Philippe fut femme de Dom Juan. Ce Prince d'Espagne mourut à la fleur de l'âge, & laissa Marguerite enceinte d'une fille, dont elle accoucha avant terme, & qui vint au monde étant déja morte. Ainsi l'Archiduc Philippe époux de la Princesse Jeanne, & Pere de Charles-Quint devenoit par sa femme heritier de la Couronne de Castille. Cependant le Roy d'Arragon fit paroître un Testament d'Isabelle, dont Ximenes étoit nommé executeur. La feüe Reine y donnoit à Ferdinand l'administration de la Castille jusqu'au tems que Charles-Quint leur petit fils auroit atteint l'âge de vingt ans. Les Grands de Castille traiterent de supposé le Testament d'Isabelle, firent venir l'Archiduc en Espagne, & se rangerent de son parti. Ximenes n'a-

bandonna point Ferdinand. Cependant l'eſtime, qu'on avoit de part & d'autre pour ſa probité, le fit élire par le beau pere, & par le gendre pour arbitre de leur demêlé. L'Archevêque obligea Ferdinand à renoncer ſans reſerve à l'adminiſtration de la Caſtille, & Philippe à laiſſer joüir le Roy d'Arragon durant ſa vie des trois grandes maitriſes des Ordres de ſaint Jacques, d'Alcantara, & de Calatrava.

Le nouveau Roy de Caſtille prit beaucoup de confiance en Ximenés: mais il partagea le miniſtere entre luy & Jean Manuel. Ce dernier étoit un Caſtillan de baſſe naiſſance, mais d'un eſprit adroit & pliant, habile dans les affaires, & dont la maiſon d'Autriche s'étoit ſervie utilement dans ſes negotiations avec la Caſtille. Ximenés entreprit de détruire ce nouveau concurrent. La mort precipitée de l'Archiduc l'en délivra. Ce Prince fut emporté par une maladie aiguë à l'âge de 28. ans. La Reyne Jeanne ſa veuve, dont l'eſprit avoit toûjours été foible, fut ſi touchée de la perte qu'elle avoit

faite, que dès lors elle donna des marques de cette folie, dont elle ne revint point pendant les cinquante années qu'elle survécut à son mary. Le Royaume avoit donc besoin d'un administrateur qui le gouvernât pendant la minorité du Duc de Luxembourg, c'étoit ainsi qu'on appelloit alors Charles V. L'Archevêque jetta les yeux sur le Roy d'Arragon & ménagea de telle sorte l'esprit des Grands, que Ferdinand rappellé une seconde fois en Castille pour la gouverner, en eût toute l'obligation à Ximenés.

Le Chapeau de Cardinal, que l'Administrateur de Castille obtint pour l'Archevêque de Tolede, fut une recompense de ses services & de sa fidelité. Le Cardinal d'Espagne, ce fut ainsi qu'on appella depuis Ximenés, joignit encore à ses autres titres celuy de grand Inquisiteur. L'Inquisition, plus ancienne en Italie, ne s'étoit introduite en Espagne que sous Isabelle. Ximenés l'avoit vû naître. Il comprit combien il étoit important de se mettre à la tête d'un Tribunal formidable

à tous les Grands, & qui ne comptoit que les Roys au dessus de luy. L'Archevêque de Seville s'en démit, & Ximenés en fut revêtu. Cependant le Cardinal, qui pendant l'administration du Roy d'Arragon, vit croître ses honneurs, craignit de voir diminuer son credit. Il connoissoit l'humeur defiante de Ferdinand, ainsi dans l'apprehension de se commettre avec son maître, il se retira dans son Dioceze. Ce fut là que le Cardinal, Archevêque & Inquisiteur prit le dessein de devenir conquérant.

Le projet de la guerre, qu'il forma, fut le projet d'une guerre de Religion. Ceux d'entre les Maures de Grenade, que Ximenés n'avoit pû convertir, s'étoient retirez en Afrique, & n'attendoient qu'une occasion favorable pour retourner dans leur ancienne possession. Le Cardinal crût, qu'il falloit les attaquer dans leur propre païs, & ravir à ces barbares les ports, où ils s'étoient embarquez autrefois pour conquerir l'Espagne. Il medita à loisir le plan de l'Entreprise. Pour

la faire réüſſir, il jetta les yeux ſur trois hommes d'une grande experience dans le metier des Armes. Le premier étoit Conſalve de Cordoüe, ce Heros fameux par les guerres de Naples, qui furent ſi fatales à la France. Le ſecond étoit Pierre de Navarre Officier de fortune, mais illuſtre par ſes exploits. Le troiſiéme fut Vianelli habile dans la Marine, & qui de ſa main avoit levé tous les plans des Places Maritimes de l'Afrique. Ces grands hommes languiſſoient dans loiſiveté à la Cour de Ferdinand. Ximenés les employa dans une expedition Sainte. Il fit part de ſon projet au Roy d'Arragon, & s'efforça de l'engager à l'entreprendre. Ferdinand n'avoit à cœur que la conquête de Naples. Le Cardinal ſe chargea donc de la guerre d'Afrique à ſes propres frais, aux conditions que toute la dépenſe ſeroit perduë pour luy, s'il ne réüſſiſſoit pas; & que s'il réüſſiſſoit, Oran releveroit de l'Archevêché de Tolede.

C'étoit pour lors une des meilleurs Villes de l'Afrique. Fameuſe

par ſon port, elle étoit devenuë riche par ſon commerce. Ximenés y avoit pratiqué des intelligences. Un Juif & deux Arabes mécontens devoient luy en livrer une porte. Avec de ſi belles eſperances il attendit tout d'une armée conduite par de ſi bons chefs. Cependant on luy refuſa Conſalve. Ferdinand peut-être fut jaloux de la gloire nouvelle, qu'un ſi grand homme auroit acquiſe en Afrique. Ximenés fut donc nommé Generaliſſime de l'entrepriſe, & Pierre de Navarre fut declaré Lieutenant General ſous l'Archevêque. Auſſi-tôt que le deſſein fut divulgué, on le loüa avec excès, ou on le blâma ſans meſure. Les diſcours ne rebuterent point le Cardinal. A l'âge de ſoixante & dix ans il ſe mit à la tête d'une armée, eſſuya toutes les bizarreries de ſon Lieutenant General, appaiſa les ſeditions de ſes ſoldats, fit embarquer ſes troupes, & arriva en Afrique.

Les Maures furent étonnez de la celerité, avec laquelle les Eſpagnols firent leur deſcente: Ils oppoſerent à l'armée de Ximenés des troupes

encore plus nombreuſes. La valeur des Chrétiens l'emporta ſur la reſiſtance des Mahometans. On livra le combat, qui couta cher aux Infidéles ; on leur tua plus de cinq mille hommes, & les Eſpagnols n'en perdirent que trente. Auſſi le Cardinal levoit les mains au Ciel, tandis que ſes troupes combattoient. Pendant la bataille, quelques eſcadrons ſe preſenterent devant la ville d'Oran ; le Juif & les deux Maures tinrent parole, ils livrerent une porte aux Chrétiens. Alors le cruel Pierre de Navarre s'acharna ſur les habitans, & remplit toute la Ville de carnage. Ximenés, qui ne ſe trouva pas à tems pour arrêter le couroux des Vainqueurs, pleura à la vûë d'un ſpectacle ſi touchant. Il n'étoit pas venu pour voir maſſacrer des Infidéles, mais pour les vaincre & pour les aſſujettir à JESUS CHRIST. Le domaine d'Oran & de ſes dependances fut adjugé à l'Archevêché de Tolede. Après la priſe de la Ville & de la Citadelle, le Cardinal retourna en Eſpagne, & laiſſa Pierre de Navarre pourſuivre ſes conquêtes.

Il ne manquoit plus rien, ce semble, à la gloire de Ximenes. Cependant la mort de Ferdinand le placea dans un point d'élevation, où il ne paroissoit pas permis à un particulier d'oser aspirer. Le Roy Catholique mourut d'un breuvage preparé pour luy faire avoir des successeurs, & nomma par son testament le Cardinal d'Espagne, Regent de Castille durant le bas âge de Charles V. Ximenés prit possession de la Regence malgré les oppositions. Ce fut dans ce poste éminent, qu'il fit éclater toute la force d'esprit, toute la grandeur d'ame, toute la sagesse, tout le dès-interessement, toute l'affection pour sa patrie, & toute la fidelité pour ses maîtres, qui l'ont fait admirer en Espagne comme un des plus grands hommes qu'elle ait eû.

L'Archiduc (c'étoit ainsi qu'on appelloit alors Charles V.) étoit encor en Flandres où on l'élevoit; & Chiévres son gouverneur luy tenoit lieu de premier Ministre. Ferdinand son frere étoit pour lors en Espagne, où il avoit été élevé auprès du feu Roy,

La prédilection, que le grand Pere avoit témoignée pour le second de ses petits fils, l'avoit pensé mettre sur les Thrônes d'Espagne à l'exclusion de Charles son aîné. Un des soins du Regent fut d'empêcher les factions des Grands en faveur du jeune Ferdinand. L'Infant seul & les trames de ses Officiers luy donnerent plus de peine, que le gouvernement du reste de la Castille. Cependant rien de plus grand, que les projets de Ximenés pour conserver le Royaume à Charles V. & pour en reformer les abus. Il commença d'établir son autorité par l'humiliation des Grands. Dom Pedro Porto-Carrero avoit obtenu de Leon X. la grande Maîtrise de l'Ordre de S. Jacques. Il crût pouvoir s'en mettre en possession pendant un interregne, & fit convoquer le Chapitre des Chevaliers. Ximenés ne craignit point d'irriter tous les Grands en se servant de la force pour rompre l'Assemblée. Ce fut par un coup d'éclat, qu'il conserva aux Roys d'Espagne la grande Maîtrise des trois Ordres de Chevalerie.

Jamais l'autorité du Cardinal ne ſe fit mieux ſentir, que quand il entreprit de faire déclarer par les Etats de Caſtille l'Archiduc Roy des Eſpagnes, du vivant même de Jeanne ſa mere devenuë incapable de gouverner. Sur cela il fit la loy aux Grands raſſemblez avec une hauteur, qu'on n'auroit ſoufferte qu'avec peine dans le veritable Souverain. Ils en murmurerent, ils s'aſſemblérent, ils conſpirérent. Le Regent prevint leurs factions, diſſipa leurs Caballes, & punit leurs révoltes. Les Mécontens deputerent au Roy d Eſpagne pour ſe plaindre de la rigueur du Cardinal, & pour faire mettre des bornes à ſa puiſſance. Ximenés ſe crut trop neceſſaire à l'état pour les craindre, & prit de là occaſion d'augmenter ſon authorité. Il demanda deux choſes à la Cour de Bruxelles. La premiere, que ſa Regence confirmée ſeulement par des lettres particulieres, le fut par une Patente ſcellée. La ſeconde, qu'on luy donnât la diſpoſition entiere des Charges, des Emplois & des Magiſtratures. Tout luy fut accordé.

Cependant Jean d'Albret Roy de Navarre, injustement dépoüillé de ses Etats par Ferdinand d'Arragon sous le regne précedent, songeoit à réprendre sa Couronne, qu'une prétenduë Bulle d'un Pape luy avoit enlevée. Il se mit en marche à la tête d'une armée de François, Ximenés le fit prévenir par Villalva le meilleur Officier de Castille. On l'attendit au pied des Pyrenées dans le passage de Roncevaux. Les troupes du Navarrois furent defaites par les Espagnols; & la Navarre, dont on ruïna toutes les places fortes, resta depuis entre les mains des Roys Catholiques. Lors qu'on faisoit scrupule au vertueux Cardinal d'avoir favorisé l'usurpation des Castillans en assurant la Navarre aux Usurpateurs : Ce n'est pas à un sujet, disoit-il, d'examiner le droit de son Souverain sur un état. C'est à luy de le défendre, lors qu'il en est chargé.

Ximenés prépara les voyes à l'arrivée de Charles-Quint en Espagne par la reformation des Finances. Elle consistoit en trois articles, que Chievres avoit à cœur de voir terminez,

avant que le Roy de Castille en prit possession. Le premier étoit de faire restituer tout ce qui avoit été usurpé, ou aliené du domaine. Le second de retrancher les pensions obtenuës uniquement par faveur. Le troisiéme de faire rendre compte à ceux, qui avoient eû le maniment des affaires. Le Regent satisfit aux souhaits de la Cour de Bruxelles. Il retira les usurpations sur le Domaine sans rien exiger des possesseurs de bonne foy. A l'égard des pensions, il retrancha les unes, & modera les autres. Mais il traita à la rigueur ceux, qui avoient abusé du maniment des finances. Par le bon ordre qu'il y rétablit, il eût de quoy fournir aux dépenses de l'Etat, de quoy acquiter les dettes immenses de Ferdinand & d'Isabelle, de quoy poursuivre ses Conquêtes en Afrique, fortifier des places, munir des Arcenaux, & tout cela en moins de deux ans que dura sa Regence.

L'Arrivée de Charles-Quint en Espagne la fit enfin cesser. Déja depuis long-tems le Cardinal invitoit le Roy de venir gouverner ses

Etats. Le parti de Ferdinand ſon frere groſſiſſoit tous les jours, & l'on avoit tout à craindre de ſa faction ſoûtenuë par les mécontens. Ils ſe plaignoient de ce que tout l'argent d'Eſpagne paſſoit en Flandres, & de ce que toutes les graces ſe diſtribuoient aux étrangers.

Charles touché de ces répréſentations, ordonna à Ximenes de preparer la flotte, & de l'envoyer ſur les côtes de Flandres. Elles fit voile, & le Cardinal quitta Madrit pour aller attendre le Roy ſur la frontiere à Aranda: Il fit un repas en chemin à Bos-Eguillas, & mangea d'une truite qu'on avoit empoiſonnée. Les Flamans en accuſerent les Eſpagnols, & les Eſpagnols rejetterent le crime ſur les Flamans. Quoy-qu'il en ſoit, le Regent ne fit plus que traîner une vie languiſſante. Il eût neanmoins encore aſſez de force & de courage pour enlever avec hauteur à l'Infant tous ſes officiers devenus ſuſpects à la Cour de Bruxelles. Charles Quint arriva enfin aux côtes des Aſturies aprés avoir eſſuyé une groſſe tempête. Les Flamans de

ſa ſuite firent en ſorte, que Ximenes ne pût jamais joindre le Roy. Ils ſçavoient, que le Cardinal s'étoit vanté de les faire tous renvoyer en Flandres. Ces Favoris du jeune Prince s'étudierent à faire ſentir au Regent, que ſon credit étoit expiré. Ils firent prendre au Roy la reſolution d'aſſembler les Etats de Caſtille, ſans la communiquer au Cardinal. Il ſçût le projet, & ne conſeilla pas au Roy de l'executer. Les Flamans perſuadérent à Charles de mépriſer les avis du Cardinal.

Ximenes alors preſſentit ſa diſgrace. On commençoit à n'avoir plus pour luy ces égards, qu'une proſperité conſtante luy avoit attirez. Il n'en douta plus lors qu'il reçût de Charles-Quint cette terrible lettre, qui luy cauſa la mort. On le remercioit de ſes ſervices; on l'invitoit à s'occuper uniquement du ſoin de ſa ſanté, & à paſſer tranquillement le reſte de ſes jours dans ſon Dioceſe. La fiévre l'avoit repris lors qu'il reçût la lettre, elle redoubla lors qu'il l'eût lûë. Ce fut alors qu'il comprit bien vivement, que c'eſt au Ciel ſeu-

lement, qu'il faut attendre de veritables récompenſes, & que la terre eſt le ſejour de l'ingratitude. Plein des ſentimens d'une tendre piété, & détaché du monde par l'épreuve, qu'il faiſoit de ſon injuſtice, il mourut le 8 de Novembre de l'année 1517. âgé de 81. ans.

C'eſt ainſi que Mr. de Marſollier nous repreſente le Cardinal Ximenes. Il eſt vray que dans le portrait qu'il en a tracé, le Miniſtre d'Etat l'emporte ſur le Herós Chrétien; mais il laiſſe toûjours appercevoir l'homme de bien au milieu de l'embarras du ſiecle & des negotiations les plus delicates. La probité, l'amour de la juſtice, la tendreſſe de conſcience, le zele pour la Religion n'abandonnent jamais le Miniſtre & le grand Politique. Il a étendú le Royaume de Jesus-Christ, & il a conſervé celuy d'Eſpagne. On peut dire que ſi cette Monarchie ſubſiſte encore, la Maiſon d'Autriche & aujourd'huy celle de France en ont toute l'obligation au Cardinal Ximenes.

## ARTICLE LXII.

CHOREGRAPHIE OU L'ART *de décrire la danse par Caracteres, figures, & signes demonstratifs, avec lesquels on apprend facilement soy même toutes sortes de danses. Ouvrage très-utile aux Maîtres à danser & à toutes les personnes qui s'appliquent à la danse, par M. Feuillet Maître de Danse.* A Paris chez l'Auteur, ruë de Bussi, Fauxbourg saint Germain, & chez Michel Brunet au Palais 1701. *in* 4°. *pag.* 106.

L'On nous a fait des reproches, que nous n'eussions point encore parlé de cet Ouvrage; & nous les avons trouvez si bien fondez, que nous en profitons. Rien effectivement ne convient davantage au titre & au dessein de nos Memoires, qui doivent servir à l'Histoire des Beaux Arts, que de marquer l'origine d'une invention des plus heureuses, qui étoit reservée à nôtre siecle & à nôtre Nation. Il étoit naturel que dans le Royau-

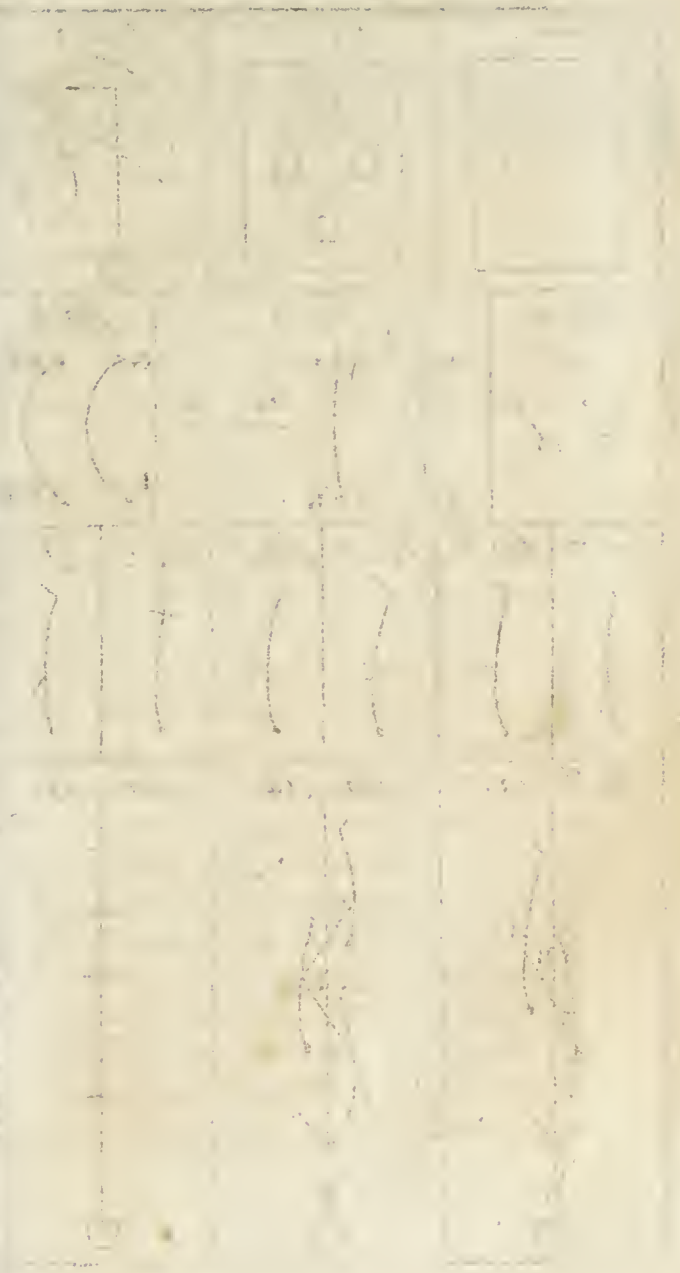

# Figures particulieres

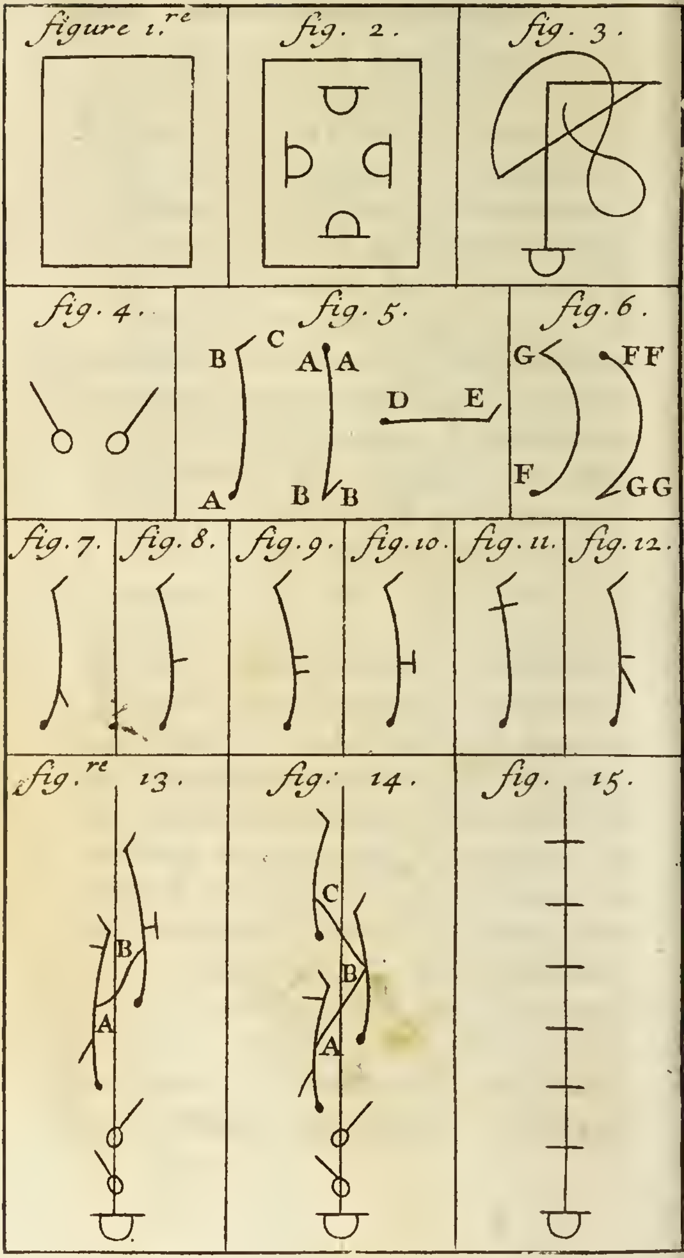

# Figure generale.
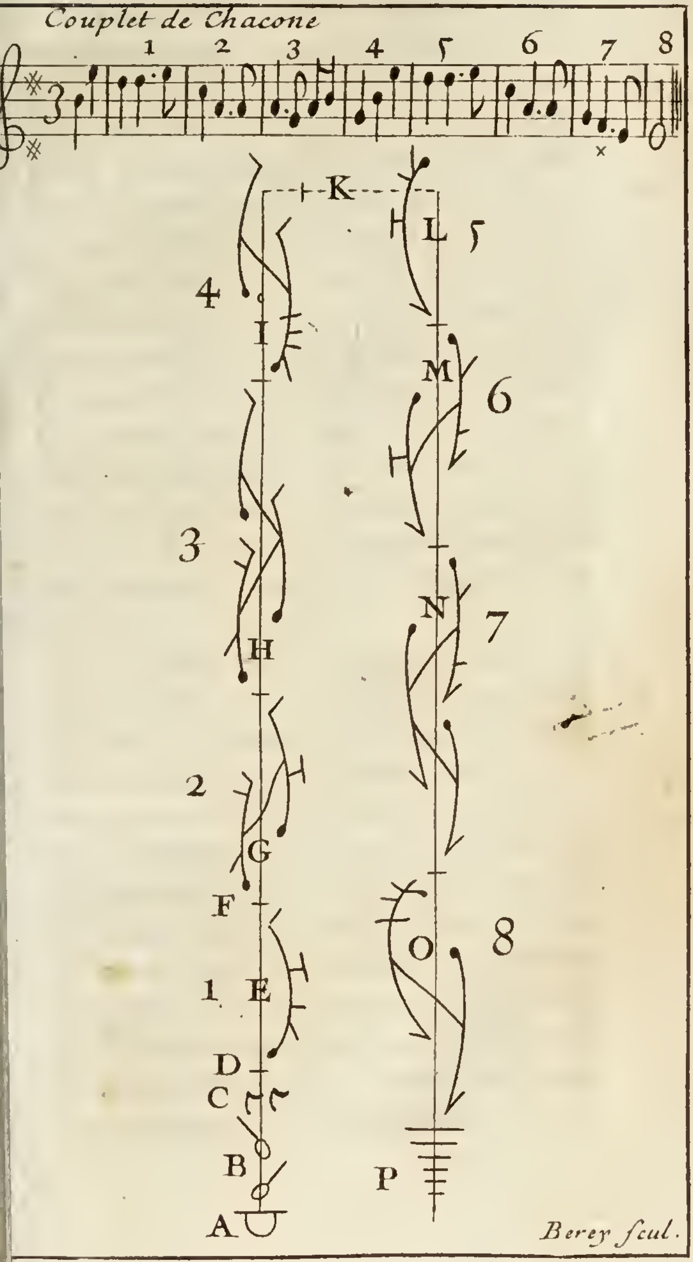
me & dans le tems où l'on a porté l'art de la danſe à ſa plus haute perfection, l'eſprit fit un effort pour communiquer à tous les païs du monde & aux ſiecles à venir les productions des Beauchamps, des Faviers, des Pecourts & des autres excellens hommes, qu'à fourni à cet art auſſi bien qu'à tous les autres, le ſiecle de LOUIS LE GRAND. Une des choſes, qui le diſtinguera dans la poſterité, eſt ſans doute la maniere dont nous parlons de décrire la danſe, du moins ſi nous en jugeons par ce qui eſt arrivé à la Muſique.

Le ſecret de la noter, qui fut trouvé dans le 10e. ſiecle par Gui Arétin, a immortaliſé ſon nom; & cependant l'on peut dire, que ſa découverte n'étoit point à beaucoup près auſſi complette, que celle-cy. Les Grecs & les Latins l'avoient déja commencée, bien qu'avec moins de perfection; car enfin les differentes lettres de l'Alphabet déſignoient les differents tons du chant, pluſieurs ſiecles avant Arétin: au lieu qu'ici on n'avoit rien devant ſoy.

Le Dictionnaire de Furetiere parle à la verité d'un traité *fait par Thoinet Arbeau* intitulé *Orchesographie imprimé à Langres en 1588. où les pas étoient nottez avec des nottes de Musique* ; mais il faut que Mr. de Furetiere n'ait pas vû le livre dont il parle, & que nous avons en main. Car les pas n'y sont point nottez ; & l'Auteur raporte seulement les pas qu'il faut faire sur chaque notte, ce qui ne mettant pas la danse même devant les yeux, ne l'indiquoit que très-imparfaitement, & ne servoit presqu'à rien dans la pratique : aussi l'usage de ce livre s'est-il bientôt perdu malgré l'interest qu'on avoit à le conserver & à en profiter dans ces derniers temps, où l'art de la danse a été si cultivé.

Plusieurs autres personnes ont tâché depuis à mettre les danses sur le papier, par le moyen de quelques signes ; mais comme on n'a point vû le fruit de leur travail, c'est à Mr. Feüillet, qu'on est redevable de l'établissement de cet art ingenieux & des plus accomplis, qu'on puisse imaginer.

Son

Son caractere particulier eſt d'être très-ſimple & très-net, les principaux elemens ſont de figurer 1°. La Salle où l'on danſe, & cela par un quarré plus long que large fig. 1. 2°. la preſence du corps, c'eſt-à-dire le côté de la ſalle, que doit regarder le devant du corps, & cela par un croiſſant fermé d'une ligne, laquelle regarde le côté de la ſalle, où doit être tourné le devant du corps fig. 2. 3°. le chemin, c'eſt à-dire la ligne ſur laquelle on danſe, dont le commencement ſe connoit par ce qui marque la preſence du corps fig. 3. Ce chemin ainſi tracé eſt comme le fondement ſur lequel ſubſiſte tout l'Art de la Choregraphie. Car outre que c'eſt celui que doit faire le danſeur: C'eſt encore la ligne ſur laquelle s'écrivent les pas, & les Poſitions des pieds, comme on le verra dans la figure générale.

La Poſition des pieds eſt la maniere dont ils ſont à terre. Il y a dans la danſe de bonnes & de mauvaiſes Poſitions. Les unes & les autres ſe marquent icy par un O avec

une queüe fig. 4. l'O repreſente le talon, le commencement de la queüe joignant l'O repréſente la cheville du pied, & l'extremité de la queüe repreſente la pointe du pied. Le tiret qui depuis l'O va à droit, marque le pied droit, & celui qui va à gauche marque le pied gauche.

Le pas eſt l'intervalle que parcourt le pied. Si le pied va droit c'eſt un pas droit fig. 5. Il ſe fait en avant comme a b c, ou en arriere comme a a b b c c, ou à côte comme d e, ce dernier s'appelle pas ouvert à côté. Si le pas ſe fait en arc de cercle, il s'appelle auſſi pas ouvert fig. 6. Il ſe fait auſſi ou en devant comme a b c. Ou en arriere comme a a b b c c fig. 6.

Tous ces pas, qui ſe font ſans d'autres mouvemens, s'appellent ſimplement marcher. Les pas, qui ſe font avec quelques autres mouvemens particuliers, ſont icy caracteriſez auſſi ſenſiblement. Par exemple le *plié* fig. 7. marqué par le tiret panché du côté de la petite tête noire. *élevé* fig. 8. marqué par un cran tout droit ſur le pas *ſauté* fig. 9. mar-

qué par deux petits crans ſur le pas *Gliſſé* fig. 10. *Le pied en l'air* fig. 11. s'il y a pluſieurs ſignes à la fois ſur le pas, c'eſt qu'il doit être accompagné d'autant de divers mouvemens ; comme le pas *plié* & *élevé* fig. 12.

Il faut diſtinguer auſſi le pas ſimple & le pas compoſé. Le ſimple eſt celui qui ſe fait ſeul pendant toute une meſure de Muſique à deux ou à trois tems: & c'eſt celuy dont on a parlé juſqu'à preſent. Le pas compoſé eſt celui qui eſt réputé *un* par les danſeurs parce qu'il ne dure pas plus à faire que le pas ſimple: bien qu'il ſe faſſe avec deux ou pluſieurs pas ſimples. Ainſi le pas *coupé* eſt compoſé de deux pas ſimples, dont le premier eſt plié élevé, & le ſecond gliſſé, pour marquer que ces deux pas n'en font qu'un compoſé fig. 13. on forme icy de l'un à l'autre une liaiſon a b: de même le pas de bourée, eſt compoſé de trois pas ſimples, dont le premier eſt plié élevé, & les deux autres marchez fig. 14. La liaiſon a b c montre que ces trois

pas ſimples n'en ſont ici qu'un compoſé.

La meſure ou cadence eſt marquée ; ainſi qu'à la Muſique , par de petites barres figure 15. Les intervalles , compris entre deux de ces barres ſont autant de meſures, qui répondent à chaque meſure de l'air ; on le verra par les chiffres 1. 2. 3. &c. Dans la figure générale. Le ſoupir eſt un intervalle pendant lequel le danſeur ne fait rien , chaque ſoupir vaut un tems & ſe marque ainſi qu'à la Muſique.

La maniere de donner les mains,de les quitter , ou toutes deux enſemble , ou une ſeulement , de porter les bras & le poignet , de les remuer, de les étendre , de les plier, de les ouvrir &c. de battre les caſtagnettes , de les rouller autant & ſi peu qu'il faut , eſt marquée par des ſignes auſſi aiſez à connoître que ceux dont nous venons de parler : De ſorte qu'un même génie ne pouvoit guéres pouſſer une invention plus loin ni l'expoſer plus intelligiblement , que l'a fait Mr. Feüillet. Auſſi depuis deux ou trois ans qu'il

a publié celle-cy, elle a reüssi si bien que les danses & les ballets de France s'envoyent & s'apprennent nottez dans les Cours & dans les Villes de toute l'Europe , pour le moins avec autant de facilité qu'un air de Musique ; avec cette difference, qu'il faut beaucoup de tems pour apprendre la Musique , & qu'en moins d'un mois on apprend la Chorégraphie.

C'est ce qu'on n'auroit pas cru, si l'experience ne l'eut mis sous les yeux ; car on regardoit cecy d'abord comme une de ces spéculations curieuses assez propres pour amuser l'esprit , & pour faire honneur à celuy qui les a imaginées : mais on ne jugeoit pas que la pratique en dût être aussi réelle & aussi prompte qu'elle s'est trouvée.

Afin de tirer d'abord tout le profit , qui se devoit de la nouvelle Chorégraphie ; Mr. Feüillet a notté un grand nombre de danses & de ballets de sa composition , qu'on trouve à la fin du traité pour une, deux & plusieurs personnes , il a fait encore graver un recueil des

plus belles danſes compoſées par Mr. Pecourt Penſionnaire des menus plaiſirs du Roy. Ce nom ſeul en fait de danſes, eſt un grand eloge; puis qu'il eſt l'homme de nôtre tems qui au jugement de la Cour, & de Paris, ait ſoûtenu les plus belles idées de danſes par la plus merveilleuſe execution. Il n'eſt pas beſoin d'avertir que l'Auteur a fait des articles particuliers très-utiles pour enſeigner comment il faut ſe prendre, afin de marcher en denſant ſelon les figures de ſa Coréographie, & pour écrire ſoy-même une danſe.

Nous ne devons pas quitter ce ſujet ſans faire jetter les yeux ſur une figure générale où l'on puiſſe remarquer comment ſont tracées de ſuite les figures particulieres, que nous avons indiquées; afin d'en faire connoître plus ſenſiblement l'uſage dans tous les lieux de l'Europe où ſe repandent nos Memoires.

*Explication de la Figure générale.*

A b c d e f g h represente le chemin que suit le Danseur : c'est aussi la ligne sur laquelle s'écrivent icy les pas.

A Represente la présence du corps; c'est à-dire comme il est tourné vis-à-vis le haut de la salle.

B La position des pieds, & comme ils doivent être avant que de danser.

C Deux tems représentez par deux soupirs, qui font icy le même effet, qu'à la Musique ; c'est-à-dire que pendant ces deux tems le Danseur, ne danse point.

D Petite barre, qui marque la separation des mesures, & qui fait le même effet que celle qui tranche les cinq lignes de la Musique.

E Pas de courante qui est lié, élevé & glissé. Il se fait icy en avant.

F Petite barre, qui sépare la premiere mesure d'avec la seconde.

G Coupé en avant; ce pas est composé de deux pas simples, dont le

premier eſt plié & élevé, & le ſecond eſt gliſſé.

H Pas de bourrée en avant. Ce pas eſt compoſé de trois pas ſimples, dont le premier eſt plié & élevé, & les deux autres ſont marché ſans aucun mouvement des genoux.

I Contre-tems en avant. Ce pas eſt compoſé de deux pas ſimples, dont le premier eſt plié, ſauté en l'air, & le ſecond eſt ſimplement marché.

K Ligne ponctuée, qui ne ſert que pour conduire la veuë d'une ligne à l'autre, & ſur laquelle on ne fait aucun pas.

L Pas de courante en arriere.

M Coupé en arriere.

N Pas de bourée en arriere.

O Contre-temps en arriere.

P Fin de la danſe.

La Muſique, qui eſt au haut de cette figure generale, eſt l'air de la danſe, qui contient autant de meſures qu'il y en a à la danſe. Les chifres, qui ſont marquez tant à chaque meſure de l'air qu'à chaque meſure de la danſe, mar-

quent le rapport de chaque meſure de la danſe, à chaque meſure de l'air.

La premiere meſure de la danſe a rapport à la premiere meſure de l'air.

La deuxiéme meſure de la danſe a rapport à la deuxiéme meſure de l'air &c.

## ARTICLE LXIII.

JO. JACOBI MANGETI Medicinæ Doctoris & Sereniſſimi ac Potentiſſ. Regis Pruſſiæ Archiatri Bibliotheca Pharmaceutico-Medica ſeu rerum ad Pharmaciam Galenico - Chymicam ſpectantium Theſaurus refertiſſimus, in quo ordine Alphabetico non omnis tantùm materia Medica, Hiſtoricè, Phyſicè, Chymicè ac Anatomicè explicata, ſed & celebriores quoque compoſitionis, tum ex omnibus diſpenſatoriis Pharmaceuticis, variis hactenus linguis, in lucem editis, tum è melioris notæ ſcriptoribus Practicis excerptæ. Imo ſecretiores non paucæ præparationes Chy-

micæ, Mechanicæ. In curioſorum. Cujusvis ordinis uſum, undequaque conquiſitæ, abundè cumulantur. Cum indice materiarum locupletiſſimo & figuris æneis neceſſariis. Genevæ ſumptibus Choüet, G. de Tournes, Cramer, Perachon, Ritter & S. de Tournes; C'eſt-à-dire, *Bibliotecque de Pharmacie Medecine, par M. Manget Docteur en Medecine, &c.* 1703. 2. Tomes in fol. 1. pages 1019. 2. pages 1146. *Et ſe trouve à Paris chez J. Boudot ruë S. Jaques au Soleil d'or.*

NOus pouvons entrer dans le ſujet de cet Article par la ſimple traduction du titre Latin que nous venons de rapporter. Il fait ſeul un aſſez long diſcours pour donner à entendre ce qu'il faut ſçavoir de ce livre. C'eſt donc une Bibliotheque & un Treſor complet des choſes qui regardent l'une & l'autre Pharmacie, la Galenique & la Chymique. La premiére, comme on ſçait, enſeigne le choix, la préparation & la mixtion des Medica-

mens ; & la ſeconde enſeigne à reſoudre les corps & en tirer les parties, qui les compoſent, pour ſeparer les bonnes des mauvaiſes. On raporte icy par ordre Alphabetique non ſeulement toutes les matieres de Medecine expliquées d'une maniere hiſtorique, Phyſique, Chymique & Anatomique : mais auſſi les plus ſingulieres compoſitions tirées de toutes les Pharmacopées imprimées juſqu'icy en diverſes langues, & des Auteurs les plus diſtingués qui ont travaillé ſur la pratique de cet Art. On trouve encore icy un grand nombre de ſecrets propres à faire les preparations Chymiques-Mechaniques pour la ſatisfaction des Curieux : le tout accompagné d'un Index tres-ample & enrichi de figures.

Il ne reſte plus aprés l'expoſition, que l'Auteur fait ainſi de ſon deſſein, qu'à montrer quelque exemple de la maniere dont il l'execute. Ce qu'il raporte ſur les noms d'*Alkali* & d'*Acide* nous tiendra lieu de tout le reſte : car ce ſont les deux principes les plus univerſels & les

plus fameux qu'ait fait valoir, ſur tout depuis un tems, la Pharmacie-Chymique & Medecinale. En effet on a jugé à propos de reduire le nombre de tous les principes à ces deux ſortes de ſel, qui ont en même tems & grande liaiſon & grande antipathie : de ſorte que le premier n'eſt guéres connu que par l'oppoſition qu'on luy donne avec le ſecond.

Le nom d'Alkali qui eſt aſſez bizarre ſe prend, dit-on, du ſel qu'on tire de l'herbe appellée *Kali*, & d'*Als*, qui en Grec ſignifie ſel. Ce ſel eſt eſtimé volatile, fixe, urineux, &c. & le nom d'*Alkali* comprend tout ce qui étant calciné, ſe trouve oppoſé à l'*Acide*. Le caractere de celuy-cy eſt d'être mordicant, & d'avoir en ſoy la force de fermenter auſſi bien que d'inciſer, extenüer, ſéparer, dégager les parties embaraſſées, & cela ſans cauſer de chaleur. Telles ſont les vertus anciennes dont l'Acide avoit été inconteſtablement en poſſeſſion depuis le tems de Galien, & auxquelles on s'eſt aviſé recemment d'en ajoûter

d'autres toutes contraires, & qui ne ſont pas moins conſiderables, comme de congeler, de coaguler, de fixer, d'embaraſſer, d'arrêter la fermentation, & de cauſer ainſi du froid de la palleur & de la foibleſſe par tout le corps.

Avec cette petite contrarieté, on n'en a pas moins fait valoir en tout ce ſiecle l'*Alkali* & l'*Acide* comme les deux *Athletes de la nature*, le combat deſquels produit les générations, les coagulations, les diſſolutions, & ſont la cauſe immediate & particuliere de tous les Phénomenes naturels. Ainſi il ne s'eſt fait de nos jours aucun ouvrage de Phyſique & de Medecine, dont on n'ait voulu relever le goût en les aſſaiſonnant des ſels *Alkalis* & *Acides*.

Cependant à cette occaſion nôtre Auteur raporte une Lettre de Mr. Jean Bohius à M. Joel Langelot, par laquelle il fait ſentir l'obſcurité, qui ſe trouve dans ce qu'on dit être l'eſſence de ces deux principes. En effet, d'en juger comme on fait, par la maniere dont ils agiſſent ſur la langue & ſur le palais, c'eſt en juger

peu ſeurement ; puis que nos ſens ne penetrent point dans ce que les corps ſont intimement & dans eux-mêmes : d'autant plus que ſelon les défenſeurs de l'*Alkali* & de l'*Acide*, ces deux ſels ſe trouvent reduits en parties ſi imperceptibles & ſi inſenſibles dans la ſubſtance du corps, que le goût ne les peut diſtinguer en nulle maniére.

D'ailleurs on prétend les faire connoître fort au juſte, en diſant que l'*Acide* eſt ce qui n'étant point Alkali, fermente avec luy ; & l'*Alkali* ce qui n'étant point Acide, fermente avec l'Acide.

Mais outre que ces eſpéces de définitions négatives & relatives ſuppoſent ſouvent la choſe même qu'on cherche ; Il n'eſt pas ſûr que tout ce qui fermente avec l'*Alkali* ſoit *Acide*, ni que tout ce qui fermente avec l'*Acide* ſoit *Alkali*. En effet, des *Acides* boüillonnent avec des *Acides*, par exemple l'eſprit de ſel & de vitriol avec de l'eau forte & de l'eſprit de nitre.

L'*Acide* eſt mis encore en mouvement parce qui n'eſt ni *Acide* ni

*Alkali*, comme l'huile de vitriol avec de l'eau commune.

De même auſſi tout ce qui fermente avec l'*Alkali*, n'eſt point pour cela Acide. Parmi divers exemples qu'on en apporte, un des plus plauſibles eſt l'eſprit de vin tres-rectifié qui fermente avec l'eſprit d'urine & l'eſprit de ſel Ammoniac.

Le reſte de cette Diſſertation inſerée au mot d'*Alkali* nous meneroit trop loin : il ſuffit d'avoir relevé cet endroit qui n'eſt pas des moins ſinguliers du Dictionnaire, pour faire voir avec quel détail on y explique chacun des mots qui le compoſent. Il ſeroit à ſouhaiter que le ſtile en fut auſſi aiſé & auſſi net que le fond de l'ouvrage eſt curieux & ſçavant : mais un Latin un peu embaraſſé joint avec divers termes de l'Art fort obſcurs pour ceux qui n'y ſont pas verſez, diminuent l'agrément qu'on auroit de ſatisfaire ſa curioſité, & de puiſer dans ce grand Ouvrage des lumieres Pharmaciques, Chymiques & Medicinales.

## ARTICLE LXIV.

*TRADUCTION NOUVELLE des Odes d'Anacreon sur l'original Grec, par Mr. de la Fosse, avec des Remarques & d'autres Ouvrages du Traducteur.* A Paris chez Pierre Ribou proche les Augustins, à la descente du Pont neuf, à l'image S. Loüis 1704. *in* 12. *pp.*290.

LEs fréquentes Traductions que nous avons eûës d'Anacreon, marquent également le merite de ce Poëte & la difficulté de bien faire sentir ses beautez dans une autre langue que la sienne. S'il s'en faisoit une fois une traduction parfaite, elle ôteroit l'envie d'en faire d'autres: mais cette envie vray-semblablement ne finira pas si tôt.

Quoy qu'il en soit, M. de la Fosse en parlant de la maniere de traduire les Poëtes: témoigne qu'il est d'une opinion differente de celle de Madame Dacier, laquelle prétend qu'il n'y a que les traductions en Prose qui puissent être fidelles. Aussi a-t'el-

le fait en Prose toutes ses Traductions, & en particulier celle d'Anacreon. Mr. de la Fosse au contraire juge que des vers ne doivent être traduits qu'en vers, & qu'une traduction en Prose leur fait perdre beaucoup de leur agrément. Un Poëte, dit-il, *à qui on se contente en le traduisant de laisser ses pensées toutes seules destituées de l'harmonie & du feu des vers n'est plus un Poëte, c'est le Cadavre d'un Poëte.* Pour l'harmonie il est évident qu'un Poëte la perd dans une Traduction en Prose: pour le feu, il faudroit voir supposé qu'il s'y perde, si ce n'est pas la faute du Traducteur: & s'il n'y a point par exemple, autant de feu dans certaine Prose que dans les vers de Virgile ou d'Homere. Plusieurs ont jugé, qu'on peut faire en Prose un excellent Poëme, auquel il ne manqueroit précisement, que la mesure des vers. Cependant les deux opinions de Made. Dacier & de Mr. de la Fosse sont judicieuses toutes deux, & pourroient s'accorder par les differentes vûës qu'on se propose. Si l'on ne veut que voir

exactement tout ce qu'à dit Anacreon ſans y vouloir rien y ajoûter ou y diminuer : une traduction en Proſe eſt plus ſûre ; & ſi l'on veut voir comment Anacreon auroit tourné ſes penſées en François, le tour des vers dans une Traduction paroît néceſſaire.

Ceux de Mr. de la Foſſe ſont dignes de leur original. Nous en apporterions divers exemples, qui ne pourroient que faire plaiſir, ſi les ſujets convenoient un peu plus à nôtre caractere. On nous paſſera du moins le petit trait que fournit la dix-neuviéme Ode, que Mr. de la Foſſe traduit ainſi.

*La terre boit la pluye, & les Arbres la terre,*
*L'Eau boit l'air, le Soleil boit l'eau,*
*La Lune du Soleil boit auſſi le flambeau.*
*Pourquoy donc, mes amis, me faites-vous la guerre*
*De me voir boire à mon tonneau?*

Nous ne donnons pas cette Ode comme celle que M. de la Foſſe ait

traduite le plus heureuſement, mais comme une de celles qu'il nous ſera le moins défendu de citer. Le mot de *Tonneau* n'eſt point dans le Grec, & ne fournit guere d'autre beauté que la rime. La Metaphore *des Arbres qui boivent la terre* ne fait pas en François le même effet qu'en Grec, & auroit pû être adoucie ainſi qu'à fait en Proſe Made. Dacier, qui met *boit le ſuc de la terre*, & en vers un homme dont l'eſprit delicat ſe fera ſentir par la traduction ſuivante.

*La terre boit les eaux, dont elle eſt arroſée,*
*Les prez s'enyvrent de ruiſſeaux,*
*Et les fleurs de roſée,*
*Les Zephirs boivent les ſueurs*
*Des Arbres & des fleurs:*
*Si chaque creature*
*A boire, trouve tant d'appas,*
*Serois-je ſeul dans la nature,*
*Qui pourray boire & qui ne boiray pas?*

Cette traduction altere peut-être le texte: mais trop peu pour ne pas garder exactement les regles que

M. de la Fosse marque luy-même *. *On s'y attache plus au sens qu'aux mots*, & on y a cherché *des expressions* telles qu'on peut imaginer qu'Anacreon les eût choisies luy-même, s'il eût été François. Aussi M. de la Fosse fait-il sur ce principe des changemens plus grands comme dans la petite Ode 22. que nous pouvons encore raporter pour exemple.

*Mon cher Batille, assoïez-vous*
*Sous ces agréables ombrages:*
*Voyez les Zephirs les plus doux*
*Agiter ces tendres feüillages;*
*Voyez couler ce clair ruisseau,*
*Dont le bruit au sommeil convie,*
*Que ne puis-je en un lieu si beau*
*Passer le reste de ma vie?*

Mr. de la Fosse a jugé avec raison quil ne devoit point faire difficulté de changer le sens du Grec; & de mettre un *ruisseau dont le bruit au sommeil convie*, au lieu du texte *une fontaine qui persuade.* Il a même changé les derniers vers, dont la pensée luy paroît trop simple; pour

* *Préface de l'Ouvrage.*

ſubſtituer à ces mots *qui pourroit voir ce lieu ſans s'y arrêter*, ceux-ci qui frappent plus *que ne puis-je en un lieu ſi beau, paſſer le reſte de ma vie.* Ainſi avoüera-t-il, que du moins quelques endroits d'Anacreon ont cet air trop ſimple qu'il veut d'ailleurs juſtifier dans ſa Preface, & que toute ſimplicité n'eſt pas toûjours ingénieuſe.

Au regard des Remarques, qu'on a ajoûtées ici à chaque Ode, pluſieurs s'accordent avec celles des Auteurs qui ont déja commenté Anacreon ; d'autres ne s'y accordent pas. Comme dans l'Ode 25. ſur ces mots :

> Θανεῖν με δεῖ, κἀν μὴ θέλω.
> Τί δὲ τὸν βίον πλανῶμαι ;
> Πίωμεν οὖν τὸν οἶνον.

Mr. de la Foſſe en trouve le ſens ſi obſcur qu'il s'eſt cru permis, comme il le dit, de joüir de l'obſcurité pour hazarder ce commentaire.

> *Il faut mourir ; tout mon effort*
> *Mes craintes, mes detours, à cet arreſt du ſort*

*Ne ſçauroient dérober ma vie.*
*Vains ſoucis, quand je bois, mon ame vous défie.*

L'interpretation eſt un peu diffuſe; mais Mr. de la Foſſe dans ſes remarques ne juge pas qu'elle puiſſe être plus courte & claire en même tems. Je ne ſçay pourtant ſi le ſens le plus juſte qu'on puiſſe donner à ce vers:

Τί δὲ τὸν βίον πλανῶμαι.

Ne ſe rencontreroit pas dans ces deux mots d'un de nos Poëtes.

*Ah quelle erreur, quelle folie*
*De ne pas joüir de la vie!*

Si cette Morale étoit auſſi ſaine quelle eſt le vray ſens d'Anacreon en cet endroit, rien ne ſeroit plus loüable. Il ne faut que voir la ſuite des vers du Poëte Grec. *Il me faut mourir,* (dit il, ) *bon gré malgré. Pourquoy donc me tromper ſur la vie*, c'eſt-à-dire ſur le *vray uſage de la vie*, & ſur ce qui en fait l'eſſentiel ſelon les libertins ſçavoir de ſe rejoüir? Auſſi en conclut-il *Beuvons* &c. Cette

interpretation pour être plus courte n'en paroît pas beaucoup plus obſcure ; & elle eſt ſi conforme au genie & aux principes d'Anacreon, qu'il eſt difficile de la méconnoître.

La ſeconde partie du livre de Mr. de la Foſſe luy ſera pour le moins autant d'honneur, que la premiere. Auſſi celle-là contient elle les Poëſies dont il n'eſt pas ſimplement le Traducteur ; mais l'Auteur ; & un homme d'un eſprit élevé reüſſit encore mieux, ordinairement parlant, quand il donne un plein eſſor à ſon genie, que quand il le captive aux penſées d'autruy. On ne peut guere voir de piece où il y ait plus de Poëſie, d'invention, d'expreſſion & de traits ſinguliers, que dans celle qu'on trouve icy ſur *les Peintures de Mademoiſelle Cheron, à l'occaſion de ſon portrait fait par elle même.* Il eſt vray que le ſujet eſt des plus heureux. On feint que Mercure va ſe pleindre à Jupiter, qu'une mortelle renouvelle encore aujourd'huy le crime de Promethéé puni autrefois ſi rigoureuſement.

*Oüi d'un peu de couleurs une fille à nos yeux*
*Fait ce qu'il oſa faire avec le feu des cieux.*

Le ſpectateur dit-on demeurant enchanté devant de ſimples figures

*Il s'arrête, & ne ſçait, par leur geſte ſeduit,*
*D'où vient que de leur voix il n'entend pas le bruit;*
*Au milieu de ce cercle attentive à l'ouvrage,*
*On voit cette Circé qui forma leur viſage,*
*Une baguette en main, & traçant quelques traits*
*Sur la toile opérer ſes magiques ſecrets.*

Elle ſçait y diſtinguer, ajoute-t-on,

*Douceur, fierté, ſouris, dedain, joye ou langueur,*
*Et ſur l'air du viſage étaler tout le cœur.*

Le point ſur lequel au rapport de Mercure, la nouvelle Promethée eſt plus criminelle, c'eſt que ſes ouvrages bravent les plus terribles arreſts du deſtin.

*La Parque avec depit y voit encore*
*en vie.*
*Ceux à qui la lumiere eſt par elle*
*ravie ;*
*Et démentant leurs fils, qu'elle même*
*a coupez,*
*Croit l'arreſt des deſtins, & ſes ci-*
*zeaux trompez.*

Enfin ce qui pouſſe le crime de Mademoiſelle Cheron aux derniers excés ; c'eſt que ſon portrait fait par elle même, ne tend à rien moins qu'à immortaliſer ſa temerité. On en rend juge Jupiter luy même, & on luy dit en luy inſinuant de jetter les yeux ſur le Portrait :

*Par luy ſeul tu verras pour punir la*
*coupable*
*Les étranges effets, dont ſon art eſt*
*capable.*

Alors Jupiter, qui ne manque pas d'eſprit, vit bientôt que ce recit de Mercure étoit un artifice pour l'engager à voir le portrait, dont on luy parloit :

*Il le vit, & ſurpris d'une telle pein-*
*ture,*
*Il trouve encor trop froid le recit de*
*Mercure.*

Les autres Ouvrages de Mr. de la Fosse sont de ce goût, qui paroît sur tout dans les vers addressez à Madame la Princesse de Toscane, & dans le tombeau de Mr. le Marquis de Crequi mort à la bataille de Luzara. La Traduction du Pseaume. *Quare fremuerunt gentes* est peut-être une de celles, qu'on ait jamais faites de ce Pseaume, où il y ait plus d'elevation & de force. On en peut juger par ce commencement, où c'est le Roy qui parle :

*Quel sujet de courroux, quelle nouvelle injure*
*De tant de Nations excite le murmure?*
*Que prétend leur fureur? Quel frivole dessein,*
*A mis à tant de Rois les armes à la main?*
*Rebelles au vray Dieu, corrupteurs témeraires*
*De la loy que son Verbe a transmise à leurs Peres,*
*Et jaloux que le ciel soit par tout mon appuy;*
*S'attaquent-ils à moy, pour se venger de luy?*

Mr. de la Foſſe n'excelle pas ſeulement dans les Lettres Françoiſes: Les Italiennes ne luy ſont pas moins familieres. On le voit icy par une Ode Italienne ſur laquelle il fut reçû dans l'Academie des *Apatiſtes* à Florence, & par un diſcours en proſe qu'il prononça dans cette Academie & dont le ſujet convient très-bien au goût & la langue des Italiens, Quels *yeux ſont les plus beaux, des bleus ou des noirs*? Cette queſtion importante ſe trouve decidée dès les premieres paroles de l'Exorde, ou l'on dit que les Siamois trouvent les dents noires les plus belles; & que les Ethiopiens peignent les Diables en blanc comme la plus affreuſe couleur, & les Anges en noir comme la couleur la plus gratieuſe. La prévention & la fantaiſie doivent decider de toutes ces choſes, & c'eſt ce qu'on expoſe dans ce diſcours.

## ARTICLE LXV.

ANNALES ORDINIS Sancti Benedicti, &c. C'est à-dire, *Annales de l'Ordre de S. Benoît Patriarche des Moines d'Occident, par le R. P. Dom Jean Mabillon, Prêtre & Moine du même Ordre, de la Congregation de S. Maur. Tome premier.* A Paris chez Charles Robustel, ruë St. Jacques, 1703. *in folio, pages* 778.

IL ne faut pas s'imaginer, que le seul Ordre de St. Benoît doive prendre interest à ces Annales. Cet Ordre si ancien, si saint, si venerable, a été pendant plusieurs siecles presque le seul qui fut en Occident : & il a fourni à l'Eglise pendant tout ce tems-là, non seulement une infinité de pieux Moines & de saints Abbez, mais encore un grand nombre de Papes, de Cardinaux & d'Evêques. Ainsi il est impossible de faire une Histoire particuliere de cet Ordre qui soit complette, sans y comprendre une bonne partie de

l'Hiſtoire generale de l'Egliſe.

Perſonne n'étoit plus propre à entreprendre ce travail que le R. P. Mabillon. Quoyque les divers Ouvrages qu'il a donnez au public, faſſent aſſez voir que ſon erudition eſt très-étendüe, il avoüe neanmoins luy même, que depuis près de trente ans, il a rapporté toutes ſes etudes à cette fin. C'eſt ce qui l'a fait conſentir aux inſtances de ſes Superieurs, qui l'ont preſſé de travailler à cette Hiſtoire.

Dans les commencemens, dit le P. Mabillon, les Moines ont negligé de compoſer l'Hiſtoire de leurs Monaſteres. La plus ancienne Chronique eſt celle du celebre Monaſtere de Fontenelles : & cette Chronique n'eſt que du neuviéme ſiecle. C'eſt vers le même temps auſſi qu'on commença à faire les Cartulaires, qui ne ſont que des recueils des anciennes Chartres des Monaſteres. Parmi ces recueils, il y en a pluſieurs, dans leſquels on a eu ſoin d'inſerer la liſte des Abbez & leurs principales actions; ce qui peut être d'un grand ſecours pour

ceux qui veulent écrire l'histoire avec exactitude.

Au defaut des Chroniques & des Chartulaires, le P. Mabillon a eu recours aux Histoires generales des païs, plusieurs desquelles ont été écrites par les plus habiles Moines de ce tems-là, & où l'on trouve bien des choses, qui appartiennent à l'Histoire de l'Ordre de S. Benoît.

Vers la fin du quatorziéme siecle, Raimond de Rialac composa un livre des hommes illustres de l'Ordre de St. Benoît. Cet ouvrage est divisé en quatre parties : la premiere traite des Saints Papes ; la seconde des Saints Martyrs ; la troisiéme des Saints Evêques ; & la quatriéme des Saints Abbez & des autres Saints, que l'ordre Monastique a donné à l'Eglise. Avant ce tems-là Pierre Diacre du Mont Cassin avoit écrit deux livres, l'un des *hommes illustres*, l'autre *des Saints* de cette celebre Abbaye. Jean Tritheme qu'on avoit crû jusqu'à present être le premier, qui eût écrit sur ce sujet, n'avoit lû ny l'un ny l'autre de ces Auteurs ; quoy qu'il ait ramassé avec un soin

incroyable jusqu'à six mille manuscrits anciens, sur lesquels il a composé son Ouvrage.

Antoine Yepez Abbé de Vailladolid est le premier, qui ait entrepris une Chronique Generale de tout l'Ordre de St. Benoît. Il publia cette Chronique au commencement du siecle passé; mais il n'en a fait que six Centuries, & ne l'a continuée que jusqu'au douziéme siecle. Bucelin dans l'Abregé qu'il en a fait, a ajoûté aussi un Abregé des choses qui regardent les siecles suivans.

Le P. Mabillon a lû avec soin tous ces livres. De-plus il a consulté les Martyrologes & les autres Ouvrages, qui contiennent des Catalogues des Saints Moines. Mais sur tout il assure, que les treize Tomes du Spicilege & les Actes des Saints de l'Ordre de St. Benoît, sont les principales sources dont il a tiré son Histoire. Il nous avertit encore qu'il a beaucoup profité des Actes des Saints par Bollandus & par les autres Jesuites d'Anvers, qui continuent ce grand & sçavant Ouvrage; qu'il a profité aussi de l'Histoire Eccle-

ſiaſtique de France par le P. le Cointe de l'Oratoire, & de toutes les pieces, que le celebre Mr. Baluze a ramaſſées dans ſes Capitulaires, & dans ſes autres livres.

Quoy qu'on ait ſuivi dans ces Annales l'ordre des tems, auſſi exactement qu'on a pû : Cependant on ne les a point diviſées par années, mais par livres ; tant parce qu'il y a des faits, dont il eſt impoſſible de trouver préciſement l'Epoque ; que parce qu'il y a des années qui fourniſſent peu de matiere. On s'eſt attaché aux actions & aux choſes principales, ſans entrer dans un trop grand détail : Ce détail convenant plûtôt aux hiſtoires particulieres des Saints ou des Monaſteres, qu'à une Hiſtoire generale. Le ſtile de celle-cy eſt net, ſerré & tel qu'il convient à un ouvrage de cette nature.

Pluſieurs des Monaſteres, que poſſedent maintenant les Peres Benedictins, ont été fondez & bâtis avant l'établiſſement de l'Ordre de St. Benoît : mais la regle compoſée par ce grand Patriarche y a été reçûë dans la ſuite des tems. Quatre choſes ont

contribué à répandre cette regle; & à la faire recevoir dans les plus anciens Monasteres : l'excellence de cette regle, les Eloges qu'en a fait St. Gregoire le Grand, l'ancien usage de recevoir en même tems plusieurs regles dans un même Monastere, & l'union qui étoit entre les anciens Moines, qui se regardoient tous comme membres du même corps, sans distinguer entre eux des Ordres differens.

Le premier tome, de l'Histoire du P. Mabillon est divisé en 18. livres, & va jusqu'à la derniere année du septiéme siecle de l'Eglise. On trouve aussi à la fin de ce tome 1°. L'Apologie de la Mission de St. Maur en France composée par le R. P. Dom Thierry Ruinart 2°. Une Dissertation pour prouver, que St. Gregoire le Grand a été Moine, & que pendant qu'il a vécu dans le Monastere, il a suivi la regle de St. Benoît, 3°. Un récüeil de differentes pieces, qui sont les preuves de plusieurs faits avancez dans cette Histoire.

Saint Benoît nâquit à Nurcie ville du Diocese de Spolete l'an 480.

Après avoir fait à Rome ses premieres études, il resolut de quitter le monde. Sa nourrice le suivit d'abord, & l'accompagna; mais s'étant peu après derobé d'elle, il se retira dans une caverne affreuse à trois mille de Sublago. Il y avoit dès-lors en Occident plusieurs celebres Monasteres. St. Augustin parle de ceux qu'il avoit vû à Rome & à Milan: & il en établit luy-même en Afrique. St. Martin bâtit le Monastere de Ligugé auprès de Poictiers: il en bâtit ensuite un autre à Tours. St. Maxime son disciple se retira dans l'Isle-barbe près de Lyon, où il y avoit déja des Moines. Il y en avoit aussi dans le même tems, ou du moins il y en eut peu de tems aprés à Lyon, à Lerins, à Vienne, à Marseille, à Arles, à Toulouse, à Treves, à Poictiers, à Auxerre, à Autun, & dans plusieurs autres endroits des Gaules. On ne sçait pas précisement quand l'Espagne a commencé d'avoir des Moines: mais il paroît par le Concile de Sarragoce, qu'elle en avoit avant la fin du quatriéme siecle.

Alors plusieurs Monasteres avoient leur regle & leurs usages particuliers. Quelques Monasteres d'Italie & des Gaules suivoient la regle de St. Basile, que Rufin avoit traduite en Latin : neanmoins celles de St. Macaire, de Cassien & de Lerins, étoient plus communes dans les Gaules. On suivoit à Mici auprès d'Orleans la regle de St. Antoine. A Tours on gardoit les usages & la regle que St. Martin y avoit établie, & que Severe-Sulpice nous a décrite.

St. Benoît s'étant retiré, comme nous avons dit, dans une caverne affreuse y menoit une vie Angelique. L'Abbé d'un Monastere voisin étant mort, on le choisit en sa place. Le Saint eut beaucoup de peine à accepter cette dignité : & la quitta bien-tôt après l'avoir acceptée, ayant perdu l'esperance d'établir le bon ordre dans le Monastere. Estant retourné dans sa solitude, il y forma peu à peu des disciples, & y bâtit douze Monasteres differens. Chaque Monastere avoit seulement douze Moines, & un Abbé ou Superieur.

C'eſt vers ce tems-là, que St. Maur & St. Placide furent preſentez à St. Benoît. Pendant que le Saint s'appliquoit ainſi à former des diſciples, divers Monaſteres s'établiſſoient en Italie, en Afrique & dans les Gaules; & la plûpart de ces Monaſteres prirent dans la ſuite la regle de Saint Benoît.

Ce ne fut que vers l'an 528. que St. Benoît quitta le deſert de Sublago pour ſe retirer au Mont-Caſſin. Il commença par y renverſer quelques idoles, qu'il y trouva encore: & après avoir gagné & inſtruit les habitans, il y bâtit deux Oratoires, & enſuite un Monaſtere, & y compoſa ſa regle. Sainte Scholaſtique ſa ſœur l'y venoit viſiter une fois chaque année. Un homme de pieté l'ayant prié d'établir un Monaſtere à Terracine, il y envoya quelques-uns de ſes diſciples. C'eſt auſſi vers ce même tems, que St. Placide fut envoyé en Sicile, où il ſouffrit le martyre 12. ou 15. ans après.

Yepez a cru, que Donat avoit apporté en Eſpagne la regle de St. Benoît dès l'an 537. avant que St. Pla-

cide l'eût portée en Sicile : mais il a été trompé par la Chronique supposée sous le nom de Maxime. Donat ne vint en Espagne que sous l'Empire de Justinien, ou plûtôt sous l'Empire de Justin. Il est difficile de dire precisément, quand la regle de St. Benoît a été reçûë dans les anciens Monasteres d'Espagne, les titres des plus anciens ayant peri, quand les Maures en ravagerent les Provinces. Le P. Mabillon croit neanmoins, qu'elle y étoit reçûë dès le commement du septiéme siecle.

St. Maur partit du Mont Cassin, dit le P. Mabillon, vers le milieu du sixiéme siecle, un peu avant la mort de sainte Scholastique, emportant avec luy une copie de la regle de St. Benoît, le poids du pain & la mesure du vin qu'il falloit donner par jour à chaque Moine. Après avoir passé les Alpes & sejourné quelque tems en divers lieux des Gaules, il vint en Anjou, où il bâtit le Monastere de Glandefeüille sur le bord de la Loire.

Saint Benoît ne sur-vécut pas long-tems à sainte Scholastique sa

sœur. Constantin gouverna après luy l'Abbaye du Mont-Cassin. Simplicius succeda à Constantin, Vitale à Simplicius, & Bonite à Vitale: Bonite étoit Abbé du Mont-Cassin, lors que ce celebre Monastere fut détruit suivant la prédiction, qu'en avoit fait St. Benoît. Il ne fut rétably, que près d'un siecle & demy après avoir été détruit.

St. Maur gouverna environ quarante ans le Monastere, qu'il avoit bâti dans l'Anjou. Mais ce Saint deux ans avant sa mort, se retira avec deux Religieux auprès du tombeau de St. Martin, pour ne penser plus qu'à son salut. La même année que St. Maur mourut, cent seize Moines de son Monastere moururent aussi dans l'espace de cinq mois: & ce Monastere composé de 140. Religieux se trouva tout d'un coup reduit à 24. seulement.

C'est sur la fin du sixiéme siecle, que St. Columban établit le Monastere de Luxeuil, qui devint si celebre dans la suite. Les Moines s'y assemblerent en si grand nombre, que St. Columban fut obligé d'en en-

voyer une partie en divers endroits, où il établit de petits Monasteres qui dépendoient tous de celuy de Luxeuil. Le P. Mabillon prétend que c'est là l'origine des Prieurez. La regle de St. Columban n'empêcha pas, que bien-tôt après sa mort, on n'introduisit celle de saint Benoît dans presque tous ses Monasteres.

Vers le milieu du septiéme siecle les Reliques de St. Benoît & de Ste. Scholastique sa sœur, furent apportées d'Italie en France. Le Celebre Monastere du Mont-Cassin étoit alors entierement ruïné : & les os de St. Benoît aussi-bien que ceux de Ste. Scholastique demeuroient ensevelis sous les ruïnes & sans honneur. Un Moine du Monastere de Fleuri, qu'on nomme à present le Monastere de St. Benoît sur Loire, & quelques personnes envoyées en Italie par l'Evêque du Mans découvrirent le lieu où étoient les Stes. Reliques; & les en ayant tirées les apporterent en France. Les reliques de St. Benoît furent mises dans le Monastere de Fleury ; celles de Ste. Scholastique furent portées au Mans. C'est

ainſi que le P. Mabillon le raconte ſur la foy de quelques Hiſtoriens du neuviéme ou dixiéme ſiecle. Malgré cela les Moines du Mont-Caſſin prétendent avoir encore le corps de St. Benoît ; & ſoûtiennent que ce precieux dépôt fut retrouvé ſous l'Autel de leur Monaſtere vers l'onziéme ſiecle.

Il eſt impoſſible de faire mention dans cet Extrait de tous les Monaſteres dont le P. Mabillon parle dans les 18. livres de ce premier tome. Il ſuffit de remarquer, qu'il a eu ſoin d'écrire l'origine & l'hiſtoire de tous les Monaſteres d'hommes & de filles qui étoient bâtis en Occident avant la naiſſance de St. Benoît, & de tous ceux qui y ont été bâtis depuis juſqu'à la fin du ſeptiéme ſiecle. Il a crû que l'Hiſtoire de tous ces Monaſteres, apartenoit à l'Hiſtoire generale de ſon Ordre pour deux raiſons. 1. Parce qu'anciennement les Monaſteres, quoy que les plus celebres euſſent chacun leurs uſages, & ſouvent leurs regles particulieres, n'étoient point pour cela diviſez entre eux, & ſe regardoient

tous comme les membres differens d'un même corps, qui étoit l'Ordre Monaſtique. 2. Parce que la pluſpart de ces anciens Monaſteres ont reçû dans la ſuite la regle de ſaint Benoît.

A la fin de ce premier tome, on voit une aſſez longue Apologie ſur la Miſſion de St. Maur dans les Gaules. Cette Apologie a dabord été composée en François par le R. P. Dom Thierry Ruinart, qui l'a abbregée, & miſe en Latin, pour qu'elle pût être inſerée à la fin de cette Hiſtoire.

Il ſuppoſe d'abord deux principes qui ne peuvent être conteſtez, l'un qu'il y a eu un ſaint Maur diſciple de St. Benoît, l'autre qu'il y a eû un St. Maur dans les Gaules qui a été Abbé du Monaſtere de Glandefeüille en Anjou, & dont le corps fut apporté dans le neuviéme ſiecle au Monaſtere de St. Maur des Foſſez. St. Gregoire le Grand nous aſſure du premier: & Flore, Uſuard, & pluſieursautres anciens Ecrivains, nous apprennent le ſecond. Ainſi il ne reſte qu'à examiner, ſi le St. Maur,

qui a été Abbé dans les Gaules, est le même que celuy qui avoit été disciple de St. Benoît. Or c'est ce que le P. Ruinart prouve d'une maniere très-forte. Il fait voir, que depuis le neuviéme siecle on a toûjours crû constamment, que St. Maur avoit été envoyé dans les Gaules par St. Benoît; & que même on le croyoit avant le neuviéme siecle. Les preuves qu'il en apporte doivent faire d'autant plus d'impression, que les preuves du sentiment contraire sont très foibles.

La Dissertation sur la Mission de St. Maur est suivie d'une seconde, dans laquelle on prouve premierement que St. Gregoire le Grand a fait profession de la vie Monastique; secondement que ce grand Pape avoit suivi la regle de St. Benoît. On s'étend principalement sur le second article, qui est en effet celuy qui a le plus besoin de preuve. On a mis ensuite de cette Dissertation une Lettre Françoise de Mr. de Barcos Abbé de St. Cyran, *touchant le Monachisme de St. Gregoire le Grand*. Enfin ces deux Dissertations sont sui-

vies d'un recüeil de plusieurs pieces, qui peuvent servir de preuves à divers faits avancez dans cette Histoire.

## ARTICLE LXVI.

*MEDITATIONS POUR les Retraites sur differens sujets propres aux Religieuses & à toutes les personnes spirituelles.* A Paris chez Jean Baptiste Cusson ruë St. Jacques au nom de JESUS 1703. *in* 12. *pp.* 524.

C'Est icy un ramas de tous les sujets de pieté convenables aux personnes qui pensent à se sanctifier, particulierement dans l'état Religieux. Chaque meditation est suivie de Reflexions, d'affections & de resolutions. Les choses y sont exposées d'une maniere sensée & devote. c'est ce qu'on doit chercher dans ces sortes d'Ouvrages, & ce que l'Auteur s'est uniquement proposé de faire : sans affecter ni rien de nouveau dans le dessein en general, ni d'ordre particulier dans les ma-

tieres, ni d'ornement dans le ſtyle ou de choix dans les mots. Au reſte on ne doit pas s'étonner, dit l'Auteur, que les expreſſions de ces entretiens, s'addreſſent *au genre feminin*: c'eſt que ces Meditations ont été faites pour des Religieuſes, auprés de qui elles ont produit de très bons effets. Elles pourront en produire de ſemblables encore auprès de celles qui liront ce livre dans la vûë d'en profiter afin de parvenir à la Perfection de leur état.

## ARTICLE LXVII.

*LE VERITABLE PERE JOSEPH Capucin, nommé au Cardinalat, contenant l'Hiſtoire Anecdote du Cardinal de Richelieu imprimé à S. Jean de Mauriennes*, chez Gaſpard Butler 1704. *in* 12. *pp*.589.

TOut attire la curioſité dans la nouvelle hiſtoire, que nous examinons. L'Auteur ſubſtitue un vray P. Joſeph en la place du faux, & *déniche du Ciel*, c'eſt ainſi qu'il parle, un Saint de la façon de Mr.

Richard. Il apprend en même tems les évenemens les plus ſecrets de l'hiſtoire Anecdote du Cardinal de Richelieu. Rien de plus myſterieux que l'execution du deſſein. On y donne une clef pour ſervir à l'intelligence de l'Ouvrage. Elle conſiſte à prendre pour des *contreveritez* les loüanges qu'on y donne quelquefois au heros, & pour des veritez tout le mal qu'on en dit. L'Auteur n'a pas oſé ſe nommer, & n'a pas craint de ſe repreſenter tel qu'il eſt. *Je ſuis bon Catholique*, dit-il, *Romain à outrance, ennemi des nouveaux dogmes; François, Eſpagnol, ou Flamand, qu'importe? fidelle ſujet de mon Prince, ami de l'autorité Royale, du reſte independant, ſans ambition, d'un bon cœur; mais trop ſincere, & ſouvent la duppe de ma franchiſe; un peu critique; mais ſans envie d'offenſer.*

C'eſt ainſi que l'Auteur ſe peint luy même par l'endroit du cœur. Il ne parle point de ſon eſprit, nous pouvons dire qu'il écrit avec enjoüement, que la vivacité ſoutient par tout ſon ouvrage, & que la ſa-

tyre qu'il y mêle, intereſſe bien des gens en ſa faveur. Quoy qu'il en ſoit des autres, nous ne pouvons donner une approbation entiere à des livres fabriquez, ce ſemble, pour flétrir la memoire d'un grand homme. L'Egliſe & la France ont des obligations trop recentes au P. Joſeph pour ſe le figurer avec l'Auteur, *comme un diſciple de Machiavel, propre ſeulement à gouverner des peuples, qui n'auroient point de Religion.* Ne pouvoit-on pas prendre un milieu entre le ſaint de Mr. Richard, & le ſcelerat de l'Ecrivain Anonyme? Ce ſeroit peut-être là le veritable P. Joſeph, qu'on s'eſt efforcé de nous peindre, de part & d'autre, en beau & en laid, avec des traits peu reſſemblans. Comme nous avons déja donné un extrait de la vie du P. Joſeph par Mr. Richard, nous n'inſiſterons en celuy-cy que ſur les points où les deux Hiſtoriens different.

François le Clerc, ſi connu ſous le nom du P. Joſeph Capucin, fut fils de Jean le Clerc du Tremblay Preſident aux Requêtes du Palais &

de Marie de la Fayette. Sa jeuneſſe occupée à l'étude des belles lettres ſe paſſa dans l'innocence & dans la pieté. Il entra chez les Capucins & y ſoutint par ſa vertu l'eſperance qu'on en avoit conçu à ſon entrée dans un ſi ſaint Ordre. Ce fut un bon Religieux, de l'aveu même de l'Anonyme, un zelé Miſſionnaire, & un Superieur vigilant. La vie politique du Capucin eſt la ſeule qui ſoit en proye à la ſatyre. Elle ne l'a pas épargné de ſon vivant, & les libelles qu'on fit paroître alors contre ce confident du Miniſtre, ſont la matiere principale dont on a composé la nouvelle Hiſtoire. Ne devoit-on pas les regarder comme des productions de la jalouſie & de l'animoſité, qu'il auroit été bien plus à propos d'enſevelir dans les tenebres? Cependant nous extrairons du livre ce qui peut inſtruire le public, & nous ſupprimerons ce qui pourroit le ſcandaliſer.

Le P. Joſeph fut tiré de ſa cellule non ſeulement à l'inſtance du Cardinal de Richelieu & par la volonté d'un Roy trés-pieux, mais en-

core par l'autorité du Souverain Pontife & par le commandement des Superieurs de ſon Ordre. Avec une vocation ſi marquée pour le maniment des affaires d'Etat, il devint entre les mains du Miniſtre un inſtrument utile pour les plus importantes negociations. La paix de Loudun fut ſon coup d'eſſay. Les Princes & les Seigneurs mécontents du gouvernement de la Reine avoient pris les armes pour empêcher le mariage de Loüis XIII. avec l'Infante d'Eſpagne, & de Madame ſœur du Roy avec le Roy Catholique. Les Huguenots s'étoient joints aux Rebelles. Le traité de Ste. Menehou appaiſa l'orage. Les Etats du Royaume furent aſſemblez. Le Clergé y demanda la publication du Concile de Trente, & le tiers état voulut au contraire y faire declarer le Roy de France indépendant de toute puiſſance ſuperieure pour le Spirituel & pour le Temporel. C'étoit faire un Schiſme en France comme en Angleterre & Nous déſunir d'avec le Souverain Pontife, & d'avec l'Egliſe univerſelle. Comme le

le Clergé & la Noblesse ne pût consentir sur un article si delicat aux demandes du Tiers-état, la guerre recommença. Le P. Joseph Missionnaire alors en Poitou, entrevit dans le cœur du Prince de Condé quelque disposition à la paix, & l'augmenta par ses discours. Loudun fût choisi pour le lieu des Conferences.

Les Deputez du Roy étoient tout prêts de passer aux Religionnaires & au Tiers-état la proposition schismatique, dont ils ne prévoyoient pas assez les consequences. Le Nonce du Pape se servit du P. Joseph pour detourner un coup si fatal à la Religion. Le traité étoit signé, mais il étoit encore secret. M. de Villeroy écouta les representations du bon Religieux, & apprit de luy quelle désolation la paix alloit causer à l'Eglise. M. le Prince, qui pour lors tomba dangereusement malade, entra dans les mêmes sentimens. Ils luy furent inspirez par le zelé Missionnaire. Ainsi l'on peut dire que la France doit aujourd'huy la conservation de sa foy au P. Joseph. *Ce fut un nouveau Fabius*, dit l'Anonyme

après Mr. Richard *qui rétablit nos affaires en temporiſant.* C'eſt dommage, que l'hiſtorien ne cite pas icy ſon Auteur. Peut-être il s'eſt perſuadé, qu'on pourroit croire ſur les loüanges du P. Joſeph un écrivain, qui fait profeſſion d'en dire tout le mal qu'il peut. S'il falloit prendre l'eloge qu'on donne icy au bon Pere ſur le pied de l'avertiſſement, c'eſt-à dire, pour une *contre verité*, il faudroit croire que le Capucin a negotié pour le Schiſme & contre le Pape. Pourroit-on ſe l'imaginer? La clef de l'ouvrage y jette un furieux embarras, & y broüille bien des reſſorts.

Le P. Joſeph fit le voyage de Rome en 1617. Il y propoſa au Pape le deſſein qu'il avoit formé de réünir tous les Princes Chrétiens contre le Turc. Son projet étoit autoriſé par la Cour de France. Une ſi pieuſe negotiation fut d'abord portée en Eſpagne par le P. Joſeph. Le bon Pere, dit l'Auteur, couvroit une affreuſe politique ſous une apparence de zele. Il n'alla en Eſpagne, que pour y ſoulever les Moriſques con-

tre leur Roy, & pour y renouveller les anciens carnages de Grenade. Il faudroit icy des garans hors de tout ſoupçon pour être crû. L'Anonyme n'en a point cité. Il eſt plus certain que le P. Joſeph eût beaucoup de part aux negotiations, qui rétablirent & qui conſerverent la Religion Catholique dans la Valteline. Voicy l'uſage, que le Miniſtre ſçavoit faire pour lors du Capucin au rapport d'un Ambaſſadeur de Suede en France. *Le Cardinal*, dit-il, *s'en ſervoit pour entamer les Negotiations, pour eſſuïer d'abord le chagrin de ceux avec qui le Cardinal vouloit traiter, & meurir les affaires avant que le Prelat intervint.*

Si l'on prenoit à la lettre les principes de l'Auteur, il faudroit croire que le P. Joſeph n'accepta la direction des Miſſions d'Orient, que pour contribuer au grand deſſein de ruïner la Maiſon d'Autriche. Selon luy les cent Capucins, qui furent envoyez au Levant, ne doivent être regardez que comme *des Eſpions & des boute-feux*, qui travailloient ſourdement à faire une ligue avec les

Mahometans contre l'Empereur pour le chasser de ses Etats. Il est vray que l'Anonyme tâche d'écarter loin du P. Joseph une accusation si peu vray-semblable : mais sa Preface nous avertit qu'*il faut croire le Capucin coupable de tous les crimes dont l'Auteur essaye de le justifier.*

Le mariage de Monsieur, Duc d'Orleans frere de Louïs XIII. avec Mademoiselle de Montpensier fut l'effet des intrigues du P. Joseph. A la verité cette negotiation, utile d'ailleurs à l'Etat, n'a rien de fort odieux en soy ; mais l'Anonyme la charge de circonstances, qui ne font pas d'honneur au bon Pere. Pour exécuter son dessein, ou plûtôt le dessein du Ministre, il s'insinua dans l'esprit du Maréchal d'Ornano favori de Gaston, il le trahit ensuite & le fit conduire à Vincennes. Il soupçonna que le Maréchal étoit contraire au Mariage de Monsieur avec une Princesse née sujette du Roy ; il corrompit les Domestiques & les confidens du Duc d'Orleans, il produisit un Astrologue au Cardinal qui, sur les principes de son art,

assûroit que Gaston ne regneroit jamais. De si mauvais procedez ne sont guéres attestez, que par des libelles imprimez à Cologne ou à Leyden. Ce qui suit, tiré des Memoires de Rochefort, doit perdre toute créance, s'il n'a point d'autres garent qu'un Auteur reconnu fabuleux même par l'Anonyme.

Le Cardinal de Richelieu instruit qu'on tramoit une conspiration fatale à la vie du Roy & à sa propre vie, employa le P. Joseph pour en démêler les Auteurs. Rochefort, qui sortoit de Page, servit à découvrir le mystere. On travestit le jeune Cavallier en Capucin, & on le fit partir pour Bruxelles avec une obédience. Le faux Religieux gagna bien tôt la confiance du Comte de Laiques, engagé par un mariage de conscience avec la Duchesse de Chevreuse retirée en Flandre & l'une des conjurez. On confia au prétendu Capucin une lettre, qui remise entre les mains du Cardinal, luy fit connoître les conspirateurs, & fit perdre la vie à Tallerand Comte de Chalais. Voilà le recit abregé d'une

avanture qui paroît bien plus incroyable, lors qu'on en examine toutes les circonstances à la rigueur.

La prise de la Rochelle est à proprement parler l'ouvrage du P. Joseph dans la nouvelle Histoire de sa vie. Ce Pere en forme le dessein, il le communique au Cardinal de Richelieu, il le persuade au Roy, il en presse l'execution, il y agit, de la tête & de la main. Peu s'en faut qu'on ne le fasse l'inventeur de la Digue & qu'on ne derobe à l'Architecte Metezeau l'honneur de l'avoir construite pour le donner au P. Joseph. S'il est vray que ce Pere ait eû autant de part, que dit l'Anonyme, à la paix de Loudun & à la Conquête de la Rochelle; Il est difficile de trouver dans la Satyre des traits assez vifs pour effacer de si beaux éloges. Cependant on a imaginé un biais pour luy en dérober la gloire. *Il n'y a qu'à prendre*, dit l'Auteur, *pour des contreveritez tout le bien que j'ay dit du P. dans l'histoire de sa vie.* La précaution est un peu generale, & il est difficile de l'appliquer à toutes les parties du livre. Il

eſt ſemé par intervalles de faits qui tournent à la gloire du P. Joſeph. Eſt-il poſſible qu'on n'en doive croire aucun ?

Voicy un trait que l'Anonyme prétendra ſans doute faire encore adopter comme veritable. Le Cardinal & le P. Joſeph avoient formé le deſſein de perdre la Maiſon d'Autriche. Dans cette vûë il falloit empêcher l'Eſpagne de prendre des liaiſons trop étroites avec l'Angleterre. Le Prince de Galle, qui devint Roy dans la ſuite ſous le nom de Charles I. alla luy-même en Eſpagne pour en épouſer l'Infante. Le Cardinal de Richelieu fit traverſer cette negotiation par le Pape, & remua ſi habilement le conſeil de Madrid, qu'il la fit rompre. Il y eut plus. La Princeſſe Henriette Marie de France fut donnée pour epouſe au Prince Charles. Douze Peres de l'Oratoire le ſuivirent en Angleterre, & douze Capucins leur furent ſubſtituez. Le P. Joſeph, dit l'Auteur, employa ces Miſſionnaires de ſon Ordre pour jetter la confuſion & le trouble parmi les Anglois, tan-

dis que la France porteroit la guerre en Eſpagne & ſur le Rhin. Le zele precipité de ces bons Peres excita la jalouſie des Proteſtans; on ſe broüilla, on prit les armes; & ces étincelles, répanduës par le P. Joſeph, produiſirent une incendie, qui ne s'éteignit que par le ſang de Charles I. C'eſt ainſi, qu'au gré de l'Anonyme nulle tragedie ne s'eſt joüée pour lors en Europe, dont le P. Joſeph n'ait été le principal Acteur.

Le zele du bon Pere fut plus heureux en France contre les Huguenots. De concert avec le Cardinal il avoit formé le deſſein d'exterminer l'erreur de tout le Royaume: On mit en œuvre la voye des Miſſions, on gagna quelques Miniſtres par des vûës d'interêt, on employa le fer contre les rebelles. La ville de Privas revoltée contre ſon Roy fût priſe d'aſſaut. Le P. Joſeph, diſent les uns, ſauva la vie à plus de trois cents habitans. Il les fit tous égorger ſelon d'autres. Le P. diſoit la Meſſe dans le Camp: déja il avoit commencé le *Confiteor*, lors qu'on vint luy rapporter que la Ville avoit été

forcée & luy demander ses ordres. Qu'on les extermine tous ! s'écria-t-il, *meâ culpâ, meâ culpâ, &c.* Un second Courrier vint luy faire le même rapport & la même demande, lors qu'il étoit monté à l'Autel & prêt à se laver les mains ; *qu'on n'épargne personne ! répondit-il, lavabo manus meas, &c.* Certainement s'il faut croire tous les jolis contes qu'on rapporte du P. Joseph dans sa nouvelle vie, il faudra souscrire à bien des fables que l'heresie repandit alors contre un de ses plus zelez destructeurs.

Le P. Joseph rendit un service considerable à la Religion & à l'Etat dans l'affaire du fameux Edmond Richer. L'Auteur n'aura-t-il pas voulu nous faire prendre aussi pour une *contre-verité*, ce qu'il avance au sujet de ce Docteur condamné par les Evêques de la Province de Sens & de la Province d'Aix ? *Aujourd'huy*, dit-il, *au lieu de le censurer, comme on fit autrefois, on luy donneroit un riche Evêché pour récompense ; & les Cardinaux du Perron & de Bonzi ses calomniateurs seroient condamnez à luy fai-*

*re amande honorable.* Si l'Anonyme parle serieusement fait-il beaucoup d'honneur à nos tems, luy qui dans sa Preface se declare *Romain à outrance?* Ce qu'on peut dire de mieux, c'est que l'Auteur n'est pas entré dans le systeme de Richer. Certainement on ne le tolereroit pas plus aujourd'huy qu'autrefois. Un Docteur qui prétend établir le gouvernement republicain, ou du moins une Aristocratie rigoureuse dans l'Eglise universelle & dans chaque Diocese en particulier, sera toûjours condamné par des Evêques & censuré par tous les vrays Catholiques.

Le P. Joseph fut chargé de procurer la retractation de Richer, il ne le fit point par les voyes de la violence & avec le fer, comme l'a prétendu le fameux Morisot. L'Historien de la nouvelle vie du P. Joseph justifie le Capucin sur un article si odieux. Il embrasse sur cela la conjecture des Journalistes de Trevoux & les cite avec éloge. Ils voudroient bien pouvoir être par tout de son sentiment, comme il est une fois du leur; mais l'amour de la verité, dont

ils ſont redevables au public, doit l'emporter dans eux ſur la reconnoiſſance. D'ailleurs s'il faut prendre pour des *contre-veritez* toutes les juſtifications que l'Auteur fait de ſon Heros, il s'écarte en effet de l'opinion des Journaliſtes, & ne l'embraſſe qu'en apparence.

L'Anonyme s'efforce encore de juſtifier le P. Joſeph ſur un ſoupçon aſſez commun. Bien de gens ont crû que le bon Pere à la Diette de Ratiſbonne avoit ſigné le traitté d'Alliance avec Guſtave Adolphe Roy de Suede, de la même main, dont il avoit ſigné le traité de Paix pour l'Italie. Qu'ainſi le Capucin eſt reſponſable de tous les maux, que cette inondation du Nort cauſa dans la ſuite à la Religion. Cependant il eſt certain, que l'Alliance de la France avec les Suedois ne fut concluë, qu'au mois de Janvier 1631. & que le P. Joſeph étoit retourné de Ratiſbonne dès l'année 1630. Une juſtification ſi ſolide ne ſeroit-elle donc auſſi qu'une *contre-verité*.

La paix de Ratiſbonne ſignée trop-tôt & au deſavantage de la France;

attira au P. Joſeph une diſgrace ou veritable ou apparente. Cependant le Capucin fut bientôt tiré de la maiſon de St. Honoré pour partager le miniſtere avec le Cardinal de Richelieu. On luy donna un appartement chez le Miniſtre; Quatre Religieux de ſon ordre luy ſervirent de Secretaires. Il devint dès-lors le diſtributeur des graces. On luy fit un équipage & on luy aſſigna des Domeſtiques. Les Secretaires d'Etat alloient prendre ſes ordres après avoir reçû ceux du Miniſtre. On dit même que le Cardinal Mazarin dût ſon avancement au P. Joſeph. Il étoit recommandé par le Pape au bon Pere, & le Pere le fit connoître au Roy & au Cardinal de Richelieu. Alors le confident declaré du Miniſtre le ſuivit par tout. Il ne l'abandonna pas à la bataille de Caſtelnaudari, où Monſieur de Montmorenci fut pris. Le Comte de Moret fils naturel de Henry IV. n'y fut pas tué en portant les armes contre ſon Roy; comme on le crut alors. Selon l'Anonyme ce Prince n'eſt mort qu'en 1691. ſous le nom de fre-

re Jean Baptiſte dans la ſolitude des Gardelles en Anjou. Les avantures de l'Hermite ont quelque choſe de ſingulier & les preuves, que raſſemble l'Auteur pour faire retrouver le Comte de Moret dans le frere Jean Baptiſte, ont de la vraiſemblance. Ce que l'Anonyme ajoute, que le Comte de Moret s'étoit fait Capucin en Italie pour éviter la vengeance du Miniſtre, que dans la ſuite il obtint du Pape la diſpenſe de ſes vœux, & qu'il ne parut en France ſous l'habit d'Hermite, que quand il n'eut plus rien à craindre du P. Joſeph, n'eſt fondé que ſur des conjectures incertaines.

L'Auteur n'a pas manqué de partager auſſi entre le Cardinal de Richelieu, & le P. Joſeph le ſoupçon d'avoir fait aſſaſſiner Guſtave Adolphe Roy de Suede. On ſçait, que la médiſance en a chargé le Miniſtre depuis long tems. L'Anonyme ajoûte à la premiere conjecture, & détourne une partie de la haine ſur le confident du Cardinal. Ne falloit-il pas bien que le P. Joſeph eut part au meurtre d'un Roy, qu'il avoit at-

tiré en Allemagne par un traitté? La preuve est évidente. D'ailleurs Gustave avoit souhaité une entre-vuë avec Loüis XIII. On la luy avoit refusée. Le Cardinal s'étoit offert d'aller negotier avec ce Prince. Le Roy de Suede avoit répondu avec mépris, qu'il envoïeroit un de ses domestiques pour conferer avec le Ministre. Ajoûtez à cela qu'un conquérant, qui dans l'espace de deux ans avoit pris plus de 200. villes & gagné plus de trente batailles, étoit devenu formidable à la France. Il meurt assassiné dans un combat; Ne doit-on pas croire que sa mort est l'ouvrage du Cardinal? Le P. Joseph en est le confident : il faut donc que le Capucin ait conclu un si affreux dessein, & qu'il l'ait fait exécuter. Peut-on en disconvenir? C'est ainsi que les plus legeres conjectures sont tournées au desavantage de ceux qu'on a resolu de noircir.

Le même P. Joseph, qu'on pretend icy avoir fait illusion à toute la France par de fausses possessions de Loudun, détruisit une Secte d'illuminez qui commençoit à s'établir

ſur tout en Picardie. On les appella *Guerinets* du nom de Pierre *Guerin* Curé de Roye. Ces mauvais Directeurs abuſoient de la ſimplicité de quelques filles devotes pour repãdre leurs erreurs. Ils leur permetoient de prêcher, ils en établiſſoient des Communautez dans les Villes & à la Campagne. Ces nouveaux Docteurs defendoient à leurs confidentes l'uſage des penitences, ſur tout des jeûnes, ſous pretexte qu'en affoibliſſant le corps, on empêchoit l'ame de s'élever à Dieu dans l'oraiſon. Parmi ces illuminez on n'entendoit plus la Meſſe, & l'on negligeoit l'uſage des Sacremens, pour ne ſe point diſtraire de la contemplation. Les priſons furent remplies de ces Heretiques, & on étouffa le monſtre dans ſon berceau. Le P. Joſeph fut chargé d'une commiſſion ſi importante à la Religion. Il s'en acquita ſans épargner ſon ordre, ni ſa parentée. Ce Pere montra le même zele à détruire, s'il eut pû, d'autres nouveautez auſſi pernicieuſes; mais dont il n'eſt point parlé dans la nouvelle vie. C'eſt peut-être là l'origi-

ne de tous ces libelles, qu'on multiplie encore de nos jours contre le ministere du Cardinal de Richelieu, & contre la memoire de son confident. Pour Mr. de Laubardemont on sçait assez l'interest, qu'ont certaines gens de rendre sa probité suspecte.

La Reine mere de Loüis XIII. fut arrestée à Compiegne. Le P. Joseph prit, ce semble interest à la disgrace de Reine & s'entremit pour appaiser les broüilleries de la Cour. Le dessein du politique, dit l'Anonyme, étoit d'amuser cette Princesse & de la reduire par des lenteurs à prendre un parti favorable au Cardinal. On vouloit l'obliger a quitter la France. Elle le fit en effet, & alla chercher un azile à Bruxelles. On dit que dans la suite le P. Joseph, après sa premiere attaque d'apoplexie, agit de bonne foy pour obtenir le retour de la Reine mere; Mais que cette Princesse mit toûjours obstacle à la paix, en s'obstinant de retenir près d'elles le Pere Chanteloube de l'Oratoire, l'Abbé de St. Germain & Fabroni son As-

trologue. Cette justification du Capucin n'est-elle point encore une *contreverité.*

Le P. Joseph negotia plus heureusement en faveur de Monsieur; il avoit contribué à son mariage avec Mademoiselle de Montpensier. Cette Princesse mourut à la fleur de l'âge. Gaston de France épousa donc en seconde nopces Marguerite de Lorraine sans l'agrément du Roy. Le Duc de Lorraine donnoit des secours à Monsieur, & paroissoit toûjours prest à favoriser ses mécontentemens. La Cour avoit à cœur de faire rompre une alliance qui ne causoit que des dissentions. Enfin le P. Joseph sçût si bien menager l'esprit de Monsieur, qu'il l'amena à se réconcilier avec le Roy son frere.

On songeoit à recompenser le P. Joseph de ses services. Le Roy le nomma au Cardinalat pour la premiere promotion. Il est vray que le Pape témoigna de la difficulté à luy donner la pourpre, sous pretexte qu'il étoit Capucin. On dit que le Cardinal de San-Onofrio

frere du Pape & qui avoit été tiré du même ordre, s'opposoit publiquement au Chapeau du P. Joseph, tandis que le Cardinal de Richelieu traversoit secretement son élevation. La mort du P. Joseph leva toutes les difficultez, qu'on formoit à Rome contre luy, & mit fin aux negotiations, que le Roy faisoit faire en sa faveur. Il y avoit sept mois que frappé d'apoplexie à Compiegne, il s'étoit retiré de la Cour pour se preparer à la mort parmy ses freres. Il expira entre leurs bras d'une nouvelle attaque de sa premiere maladie, tout penetré de la frayeur que les jugemens de Dieu donnent quelquesfois aux ames les plus vertueuses.

Les deux Vies du P. Joseph, qu'on nous a données coup sur coup, seroient capables de faire adopter à de certains esprits le Pyrrhonisme en matiere d'histoire. Est-il possible que des évenemens si peu éloignez, puissent déja recevoir des tours si differents? entre les mains des uns le P. Joseph est un Saint digne de la veneration, que les Religieuses du Cal-

vaire ont pour lui. Dans les mains des autres c'eſt un homme ſans probité & *qui a rafiné les maximes de Machiavel.* Peut-on croire qu'il n'y ait point de paſſion de part ny d'autre? Une des regles, que Ciceron a preſcrittes pour l'hiſtoire, c'eſt de ne donner aucun ſoupçon de haine ou d'amitié à l'égard du heros, dont on retrace les actions, *ne qua ſuſpicio gratiæ ſit, ne qua ſimultatis.* Ce n'eſt point à nous à juger des intentions; mais il ſeroit à ſouhaiter que l'Auteur eut employé le talent, qu'il a pour écrire, à traiter ſon ſujet avec un peu moins de partialité.

## ARTICLE LXVIII.

ECLAIRCISSEMENT SUR *le livre de la generation des vers dans le corps de l'homme, contenant des remarques nouvelles ſur les vers & ſur les maladies vermineuſes, avec des reflexions ſur l'opinion de ceux qui croyent que la moëlle ne nourrit pas les os & qu'elle a du ſentiment.* A Paris chez Laurent d'Houry

ruë ſaint Severin 1704. *in douze, pages* 69.

UNe lettre de Mr. Lemery fort bien écrite, contre le Livre de Mr. Andry ſur la generation de vers, & inſerée dans les Memoires de Trevoux du mois de Novembre 1703. eſt le ſujet de cet éclairciſſement. L'auteur le diviſe en trois parties. Des articles que M. Lemery a critiquez les uns ſont en effet dans le livre de Mr. Andry; les autres n'y ſont point, les autres y ſont; mais corrigez dans l'errata. Ces trois eſpeces d'articles attaquez ont fourni la diviſion de la reponſe.

Mr. Andry, pour expliquer, comment les vers ſanguins produiſent des élevûres & quelquefois des galles univerſelles, dit que ces vers ſont quelquefois portez par les arteres dans les chairs & qu'ils y demeurent: parce qu'étant trop gros ils ne peuvent rentrer dans les veines avec le ſang. Monſieur Lemery trouve dans cette explication deux ſuppoſitions fauſſes. Elle ſuppoſe que la capacité des veines eſt

moindre que celle des arteres, elle ſuppoſe que la capacité des pores eſt egalle à celle des arteres, & plus grande que celle des veines. On repond d'abord, qu'il n'eſt pas ſeur que les entrées des veines ſoient plus larges que les extremitez des arteres. Mais ſans entrer dans la diſcuſſion de ce fait, on coupe le nœud de la difficulté en diſant, que les vers groſſiſſent pendant leur ſejour dans les chairs & qu'ainſi il ne peuvent plus entrer dans les veines.

Mr. l'Emery ne voyoit pas pourquoy Mr. Andry aſſuroit ſi affirmativement que le *ſolium* eſpece de vers plat étoit toûjours unique dans les corps où il ſe formoit, puiſque dans ſon traité il reconnoiſſoit, que ce ver produiſoit une prodigieuſe quantité d'œufs. Pourquoy, demandoit ſon cenſeur, aucun de ces œufs ne pourra-t-il éclorre? On répond que pour faire éclorre un ver de l'œuf, il faut une nourriture qui luy ſoit proportionnée. L'alliment du *ſolium* eſt le chyle avant qu'il ſe mêle à la bile. Il tient ſa tête à l'ouverture du pylore, pour devorer le chyle avant le mélange qui le ren-

droit amer : cette amertume du chyle empêche que les petits vers puissent s'en nourrir & éclorre.

Cependant on remarque que Mr. Andry luy-même, avec du lait de fougere pris après avoir quelque tems usé d'eau de fougere, à fait sortir du corps de Mr. de la Solaye Avocat au Parlement deux vers de cette espece.

Ce que l'Auteur de l'Eclaircissement rapporte des sentimens de Mr. Andry sur la moëlle des os est encore plus curieux. Selon cet habile Medecin, quoy que les os soient arrosez & nourris par des vaisseaux sanguins, ils se nourrissent aussi de la moëlle, dont la matiere leur est portée par les vaisseaux sanguins, quand l'os est solide, comme sont par exemple les osselets de l'oreille. Les vaisseaux versent cette matiere seulement dans le corps de l'os, quand l'os est creux: Ils la versent aux uns dans le corps de l'os seulement : c'est ainsi que la moëlle est distribuée dans les pattes des Homars & des Ecrivisses : aux autres ils la versent dans le corps & dans le creux de l'os tout en-

ſemble. Au dedans de ceux, dont la cavité eſt remplie de moëlle, il y a divers petits trous par où paſſent pluſieurs petits vaiſſeaux qui viennent de la moëlle. Comme il ne paroît pas de vaiſſeaux ſanguins dans les os des animaux déja vieux, & que neanmoins on ne peut nier qu'il n'y en ait; de même, quoy que il ne paroiſſe point de moëlle dans le corps de l'os, il ne s'enſuit pas qu'il en ſoit privé.

La moëlle enfin n'eſt autre choſe, qu'un extrait des parties les plus delicates de la portion huileuſe du ſang, ce qui la rend tres-propre à nourrir les os. Voicy comment elle ſe forme ſelon le même Auteur. La partie huileuſe du ſang qui coule dans les os, diſtribuée par les vaiſſeaux ſanguins, ſe filtre dans la ſubſtance des os ſolides; dans les os creux elle ſe filtre encore dans un tiſſu ſpongieux & veſiculaire, que la cavité de ces os renferme. Ces os ſe nourriſſent comme les plumes des oiſeaux. Car le creux du tuyau de la plume n'eſt pas formé ſeulement pour accorder enſemble la force, la

ſoupleſſe & la legereté, mais encore pour ſervir comme de magazin à la nourriture, qui doit être diſtribuée dans toute la plume. Si M. Andry donne à la moëlle la fonction de nourrir les os, il luy ôte le ſentiment, & contredit en deux manieres l'opinion commune.

La moëlle, dit l'Auteur de l'Eclairciſſement, inſtruit aſſurement des pénſées de M. Andry, la moëlle eſt une matiere huileuſe, coulante & liquide, renfermée en pluſieurs veſicules membraneuſes tres-déliées, communiquant les unes aux autres; dans le tiſſu deſquelles cette même matiere eſt filtrée. Quelques Anatomiſtes la definiſſent *un amas de pluſieurs veſicules membraneuſes tres-déliées, ouvertes les unes dans les autres, & remplies d'une matiere huileuſe, coulante & liquide.* Mais cette definition confond le contenant avec le contenu, & n'eſt pas plus exacte que celle que l'on donneroit du jus de Citron, en diſant que c'eſt un amas de pluſieurs veſicules membraneuſes, remplies d'un ſuc acide & tranſparent. D'ailleurs elle ne s'accorde

corde pas avec le langage de ces mêmes Anatomiſtes, lors qu'ils diſent que la moëlle tranſpire, qu'elle paſſe à travers le corps de l'os, que c'eſt ce qui rend les os jaunes après la mort de l'animal : que pour éviter cet inconvenient, les Ouvriers qui employent des os dans leurs ouvrages, ont la précaution de les ſcier en long pour en ôter toute la moëlle & même le tiſſu ſpongieux & veſiculaire, afin que la blancheur de l'os ne ſoit point alterée : que la moëlle eſt un ſuc d'une ſaveur douce & d'une conſiſtance onctueuſe, &c. Par où l'on voit qu'ils diſtinguent la moëlle d'avec le tiſſu membraneux & veſiculaire, où elle eſt filtrée, & qui la renferme. Cela poſé, il eſt facile de voir que la moëlle, étant un ſuc, elle ne ſçauroit avoir de ſentiment ; & qu'il n'y a pas moins d'abſurdité à luy en attribuer, qu'il y en auroit à en attribuer au ſang. Il eſt vray, qu'on allegue des experiences pour prouver que la moëlle a du ſentiment : mais il ſuffit d'expoſer ces experiences pour faire connoître qu'elles ne prouvent nul-

lement ce qu'on en conclut. On dit premierement, & on le dit avec verité, qu'en voyant penſer ceux qui ont perdu un bras,ou une jambe,on s'apperçoit qu'auſſi-tôt que la moëlle eſt rudement touchée, les malades donnent des marques d'une nouvelle douleur. Secondement, que ſi on fait ſcier l'os de la cuiſſe d'un animal vivant, qu'on mette le bout de l'os entierement à nud, & qu'enſuitte après avoir attendu que l'animal ne crie plus, on luy plonge un ſtilet dans la moëlle, alors l'animal donne des ſignes d'une très-vive douleur. Cette derniere experience a été faite dans l'Academie Royale des Sciences. Mais il eſt facile de voir, que ſi l'animal crie ſi fort, quand on touche rudement la moëlle,ou qu'on y enfonce un ſtilet, c'eſt qu'en même tems on touche & on pique le tiſſu membraneux & veſiculaire, qui renferme cette moëlle & qui a un ſentiment très-vif.

Nous ne pouvons ſuivre le Defenſeur de Mr. Andry dans la juſtification de tous les articles critiquez. Après avoir repondu ſur les

quinze qu'il avoüe être dans le livre de Mr. Andry, il en discute douze qui ne s'y trouvent pas.

Un fait rapporté dans le traité de la generation des vers & repeté dans l'éclaircissement ne doit pas être omis. Appien Alexandrin raconte que les Romains, dans la guerre contre les Parthes sous la conduite de Marc-Antoine, furent obligez, faute de vivres, à manger les herbes des champs, & se trouverent ensuite attaquez d'une maladie epidemique, consistant dans une fureur qui leur faisoit foüir la terre à belles mains, & rouler de grosses pierres; comme si c'eût été pour les faire servir à quelque grand dessein. L'Historien ajoute, que ce mal fut incurable faute de vin, qui étoit, dit-il, le seul remede à cette maladie. Mr. Andry aprés avoir rapporté le fait tel que le voilà, avoit dit que cette fureur pouvoit bien venir de quelques vers engendrez dans la tête des Romains, par le mauvais suc des herbes qu'ils avoient mangées; il en jugeoit ainsi sur l'exemple d'un Gentil-homme de Dauphiné, qui,

comme le luy a raconté une personne digne de foy, après avoir par debauche chez un de ses amis mangé d'une salade qu'il fit faire à dessein avec toutes sortes d'herbes bonnes & mauvaises, s'en retourna malade chez luy, & trois jours après se mit à courir la campagne, où on le rencontra qui grattoit la terre avec les ongles, & mettoit par tas toutes les pierres qu'il trouvoit. Etant mort au bout de quelques jours & ayant été ouvert, on trouva un ver dans sa tête, semblable à une petite chenille.

Cette experience est confirmée par une lettre de Mr. Baglivi, qui écrit à Mr. Andry qu'on a gueri à Todi une maladie épidemique vermineuse, en donnant du vin aux malades. Les vers qu'ils rendoient, mouroient aussitôt qu'on les plongeoit dans le vin.

La troisiéme partie repond à deux articles qu'on avouë être dans le livre; mais que Mr. Andry avoit corrigés dans l'errata. Le premier de ces articles est le *vinum malvaticum* le vin de malvoisie, changé en vin de mauves.

Si toutes les disputes procuroient au public des livres aussi instructifs que celui-cy, on devroit s'occuper à semer la discorde parmi les sçavans; C'est pour contribuer de nôtre côté à l'avantage, qu'on tire de ces disputes utiles & agreables tout ensemble, que nous offrons aux combattans un champ de bataille, resolus cependant de garder une parfaite neutralité.

## ARTICLE LXIX.

DISCOURS PRONONCEZ *dans l'Academie Françoise le 31. Janvier 1704. à la reception de Monsieur le Coadjuteur de Strasbourg.* A Paris chez Jean Baptiste Coignard ruë S. Jacques à la Bible d'or, *in 4°. pages 57.*

CE recueil est composé de trois discours, du compliment de Mr. le Coadjuteur de Strasbourg, de la reponse de Mr. de Tourreil Directeur de l'Academie, & d'un éloge de feu Mr. Perraut composé par Mr. Tallemant.

Le public s'étonnera peut-être,
„ dit Mr. le Coadjuteur, à Mrs. de
„ l'Academie, que j'aye differé si
„ long-tems à vous marquer, com-
„ bien je suis sensible à la grace que
„ vous m'avez faite. Rien ne me
„ pourroit justifier, si vous n'aviez
„ approuvé les raisons, qui m'o-
„ bligerent à partir dans le tems que
„ vous m'honorates de vôtre choix;
„ je suis seur que vous approuverez
„ encore celles, qui ont retardé
„ mon retour. La gloire du Roy est
„ l'objet de vos plus nobles occupa-
„ tions. Pouvois-je quitter des lieux,
„ où je la voïois croître chaque jour
„ par de nouvelles victoires? pou-
„ vois-je me dispenser de rendre au
„ Seigneur de publiques actions de
„ graces pour ces heureux succés?
„ & ne sçavois-je pas? que vous
„ me reverriez avec d'autant plus
„ de plaisir, qu'ayant été, pour
„ ainsi dire témoin de tant de prodi-
„ ges, je pourrois vous en faire un
„ plus fidelle recit?

„ J'admirois un jeune Prince ani-
„ mé de l'esprit de LOUIS LE
„ GRAND, conduit par sa sages-

se, & superieur à tout, par son ,,
propre courage. Brisach, cette "
fameuse ville, que l'art & la na- "
ture sembloient avoir mis à cou- "
vert des plus puissants efforts, & "
que deux armées réünies ne pu- "
rent autrefois forcer, se soumet- "
toit à ses armes victorieuses. Ces "
montagnes escarpées, dont tant "
de remparts entassez l'un sur l'au- "
tre defendoient les approches, "
s'abbaissoient devant luy. Ce fleu- "
ve impetueux, qui entoure de ses "
eaux cette Place redoutable, le "
respectoit; comme il a respecté tant "
de fois son Auguste Ayeul, & son "
Auguste Pere. Tant de difficultez "
ne servoient qu'à rendre son triom- "
phe plus éclatant, & à justifier en "
même tems la timide, mais sage "
precaution de ses ennemis, qui au "
seul bruit de son nom, abandonne- "
rent un poste, qu'une riviere & de ,,
profonds retranchemens auroient ,,
du rendre inaccessible. Dignes ex- "
ploits d'un jeune heros, qui a "
LOUIS pour guide dans la rou- "
te de la gloire, & qui assure à la "

„ France la continuation du bon-
„ heur, dont elle joüit.

„ Après cette conquête nôtre ar-
„ mée s'avance, les travaux & les
„ perils redoublent ſes forces & ſon
„ audace. Ce n'eſt pas aſſez pour el-
„ le de s'être aſſuré un paſſage auſſi
„ avantageux pour la France, & pour
„ un Prince ſon allié, que fatal à ſes
„ ennemis ; il faut encore qu'elle
„ rende la tranquillité à nos fron-
„ tieres, & qu'elle leur faſſe goûter
„ au milieu de la guerre toutes les
„ douceurs de la paix. La force de
„ l'importante Place qu'elle oſe at-
„ taquer, le nombre des ennemis
„ qui la defendent, l'abondance de
„ tout ce qu'il faut pour rendre un
„ ſiege long & penible à des aſſie-
„ geants, les rigueurs d'une ſaiſon
„ avancée ; rien ne l'arrête. Elle vo-
„ le ſûre de vaincre ; parcequ'elle
„ execute les ordres de ſon Roy.
„ Déja la place eſt prête à ſe ren-
„ dre, elle ne ſe ſoutient que ſur les
„ aſſurances qu'on lui donne d'un
„ prompt ſecours. Ce ſecours arri-
„ ve ; troupes aguerries, ſuperieures
„ en nombre, animées par la pre-

ſence & par l'intrepidité de leurs “
Souverains ; elles ſe promettent “
une victoire entiere , elles veu- “
lent nous ravir nôtre conquête ; “
elles ne font qu'en augmenter “
l'éclat. “

Heureuſe fin d'une campagne, “
qui nous marque ſi viſiblement la “
protection du Ciel ſur la France, “
que nos ennemis les plus declarez “
ne peuvent s'empêcher de la re- “
connoître ; quelques efforts qu'ils “
faſſent pour abuſer les peuples , “
victimes innocentes de leur am- “
bition. “

C'eſt à la Religion de nôtre “
Prince que nous devons cette pro- “
tection toute particuliere, & que “
de nouveaux evenemens rendent “
encore chaque jour plus ſenſible. “
Quelles marques éclatantes de ſa “
pieté ne voit - on pas en tous “
lieux , & ſur tout dans ceux où “
ſes bienfaits m'ont attaché ? Le “
vray culte rétabli, les Autels rele- “
vez, les Temples ornés de preſens “
magnifiques , tant de Miniſtres du “
Seigneur entretenus par ſes libera- “
litez, tant de villes renduës, pour “

„ en conserver une seule; moins dans
„ dans la vûë de rendre ses frontieres
„ plus impenetrables, que dans l'esperance de la ramener un jour à
„ la verité, dont elle s'est éloignée
„ depuis près de deux siecles.

L'illustre Prelat ne loüe pas moins noblement l'Academie, Mr. Perraut & le Cardinal de Richelieu.

M. de Tourreil a pris l'essort plus haut : ses expressions n'ont rien de vulgaire, parlant au nom de l'Academie à Mr. le Coadjuteur. „ L'air
„ de Fête, dit-il, repandu dans nos
„ cœurs & peint dans nos yeux parle assez, & dit eloquemment combien chacun de mes Confreres
„ s'applaudit avec moy de se voir
„ devenu le vôtre. Fiez-vous du
„ moins à nôtre interest, Monsieur, il ne vous permet pas d'être
„ incredule.

Il peint Mr. Perraut dans son adversité *enveloppé dans sa vertu, & riche de sa moderation.*

Après avoir dit qu'il attrapa quelques traits des originaux qu'il méprisoit, il se retracte, il assûre qu'au fond il en jugeoit plus sainement :

non que j'oublie ( ce ſont ſes ter- "
mes ) qu'il forma le vain projet de "
les detrôner, qu'il dreſſa plus d'u- "
ne machine pour ébranler les fon- "
demens de leur longue domina- "
tion. N'importe, ajoute t'il, la "
rareté de l'entrepriſe vaut bien la "
peine d'en rechercher la cauſe. "
S'arrête qui voudra aux apparen- "
ces : je penetre le motif qu'il eut "
& la force & l'addreſſe de nous "
cacher ſon opinion favorite, qu'il "
debitoit avec toute l'intrepidité "
d'un Chef de ſecte, ne ſe montra "
jamais à luy comme veritable : "
il deſira ſeulement qu'elle le de- "
vint, & ſe ſacrifia ſans reſerve "
aux vûës d'une paſſion offi- "
cieuſe ; mais immoderée. Il rab- "
baiſſoit artificieuſement les meil- "
leurs modelles, afin qu'on ne "
deſeſperât point d'y pouvoir "
atteindre. Ainſi, pour eſſaïer de "
nous donner des Homeres, il "
voulut bien, je franchis le mot "
joüer le perſonnage de Zoïle * ou "

* *Zoïle Cenſeur chagrin, qui voulut autrefois remettre Homere ſous le foüet.*

„ d'Ariſtarque * & il ne nous char-
„ gea d'une preference glorieuſe,
„ que pour nous mieux inſpirer l'ar-
„ deur de la meriter.

Après une longue digreſſion pour rappeller le ſouvenir de tout ce que longin a dit des defauts d'Homere, d'Heſiode, de Pindare, d'Euripide, de Sophocle, des Orateurs, des Poëtes, des Hiſtoriens les plus celebres de la Grece, il avoüe que ſa premiere conjecture ſur le deſſein de Mr. Perraut peût le trom-
„ per : & conclut que Mr. Perraut
„ vouloit ſe joüer de la raiſon, &
„ voir juſqu'où peut aller la licence
„ du paradoxe. Pour luy, il croit que
„ les Modernes & les anciens ont
„ un état certain, & une reputation
„ independante des caprices & des
„ hyperboles : qu'on doit ſentir l'i-
„ niquité des loüanges excluſives, &
„ ſe tenir neutre entre les modernes
„ & les anciens. Faut il neceſſaire-
„ ment, dit-il, imiter ces gens ex-
„ tremes, qui dans la fureur de
„ leur prévention foulent aux pieds

* *Ariſtarque autre Cenſeur d'Homere, mais plus retenu & plus éclairé que Zoïle.*

les anciens ou les deïfient, & n'ad- "
mettent aucun milieu entre le "
mépris & le culte, entre l'idolatrie "
& le blaſpheme ? Les gens ſages "
n'outrent rien : ils ne ſe meſlent "
ſur ce point, ni de bâtir des Autels, "
ni d'en abbatre : ils ne vont ni juſ- "
qu'à commettre des irreverences, "
ni juſqu'à brûler de l'encens : c'eſt- "
à-dire qu'ils ne preferent ni les anciens aux modernes, ni les modernes aux anciens : qu'ils eſtiment les uns & les autres ſans les mettre en parallele : qu'ils ne prennent point de parti entre Mr. Perraut, & Mr. Deſpreaux. Il faut avoüer que Mr. de Tourreil a beaucoup d'emphaſe, & qu'il ſçait groſſir les objets par des expreſſions magnifiques.

L'Eloge funebre de Mr. Perraut par Mr. Tallemant a plus de ſimplicité : il convient à ſon ſujet. Au reſte Mr. de Tourreil avertit que *ſi ſa Diſſertation paroît longue, ce n'eſt pas la faute du ſujet.*

## ARTICLE LXX.

### LETTRE DE Mr. LE PELLETIER *de Roüen à un de ſes amis ſur l'explication du mot Keſitah, qui ſe trouve dans la Geneſe, 33. 19. dans Joſué 24 32. & dans Job 42. 11.*

Le ſujet, Monſieur, que vous me propoſez, n'eſt pas encore ſi uſé, qu'on ne puiſſe plus luy redonner l'air de la nouveauté. C'eſt aſſez qu'il ait du rapport aux Medailles pour être à la mode.

On lit dans la Geneſe que Jacob donna cent *Keſitah* aux fils d'Hemor pour une portion de terre, qui ſe trouvoit dans l'endroit où il avoit dreſſé ſes tentes, à Sichem. *Bemeah Keſitah* במאה קש'טה Geneſ. 33. 19. On voit dans Joſué que les Iſraëlites ayant emporté d'Egypte les oſſemens de Joſeph, les enſevelirent dans cette portion de terre, dont on vient de parler, que Jacob avoit achetée, cent Keſitah. *Bemeah Keſitah* במאה קשיטה Joſu. 24. 32. Et on dit de Job dans ſon hiſtoire, que ſes pa-

rens, ſes amis, & leur femmes étant venus le conſoler de ſes diſgraces, luy avoient donné en le quittant chacun un Keſitah. *Keſitah Achat* קשיטה אחת Job 42. 11.

Ce mot ne ſe trouve dans le Texte ſacré, que dans ces trois endroits: Les Septante l'ont traduit dans le premier; par ἑκατὸν ἀμνῶν, *cent Agneaux mâles*; dans le ſecond par ἑκατὸν ἀμνάδων, *cent Agneaux femelles*: & dans le dernier, par ἀμνάδα μίαν, *un Agneau femelle*. Le Paraphraſte Chaldéen, l'a rendu dans les deux premiers endroits par les mots *Bimah Churphan*: במאה חורפן cent Agneaux femelle; & dans le dernier par *Churpha Cheda* חורפא חדא un Agneau femelle. Et l'Auteur de la Vulgate ayant ſuivi les premiers de ces Traducteurs, a expliqué le premier de ces endroits par *centum Agnis*, cent Agneaux, le ſecond par *centum novellis ovibus*, cent jeunes brebis, & le dernier par *ovem unam*, une brebis.

Les Anciens Commentateurs de l'Ecriture ſe ſont contentez de ces

Verſions, n'en ayant point reconnu de meilleures : Au lieu qu'entre les Modernes, ceux qui les ont examinées avec ſoin, n'en ont point été ſatisfaits. Les Rabins apuyez d'une foule d'Interpretes, de Grammairiens, de Scoliaſtes & de Medecins Hebreux, ſoûtiennent qu'on doit entendre ce mot d'une piece de monnoye, que la plû-part d'entre-eux croyent n'avoir été que le *Megha* מעה ou obole Juifve, à cauſe qu'on lit dans le Thalmud, que le Rabin Akiva voyageant en Afrique, y avoit oüi nommer *Keſitah*, la petite piece d'argent appellée *Megha*. De Lyra a remarqué, que les Rabins dans le livre *des Differences*, ont interpreté l'endroit de Joſué, les uns par des piéces d'argent de la valeur d'une obole ; & les autres par des *Mines*. Et Cenalis, Evêque d'Avranches, veut que ſelon les mêmes, on puiſſe expliquer les trois endroits en queſtion, également par de pieces de monnoye, par des Mines ou par des Agneaux femelles. Arias Montanus, Druſius, Waſerus, Brerewood & quelques autres ont pré-

tendu, qu'on les devoit expliquer par des pieces de monoye, marquées d'un Agneau Eugubin a crû que ces endroits ont été corrompus dans la verſion des Septante ; & que les Copiſtes y ont lû ἀμνῶν, ἀμνάδων, & ἀμνάδα, pour μνῶν & pour μνᾶ. Et Bochart s'étant apperçû qu'on ne liſoit nulle part dans le Texte ſacré, où l'on parle ſi ſouvent d'Agneaux, qu'on y eût appellé cet animal *Keſitah*, doutoit fort, que ce mot en eût la ſignification, à cauſe qu'il s'enſuivroit, que Job n'auroit reçû de ſes amis, & que Jacob n'auroit donné en payement aux fils d'Hemor, que des Agneaux femelles, ce qui ne tombe pas dans le bon ſens. C'eſt pourquoy il conjecturoit, que cette ſignification pouvoit être venuë, de ce que les Septante ayant écrit ἑκατὸν μνῶν, *cent mines*; leurs Copiſtes auroient lû ἑκατὸν ἀμνῶν, *cent Agneaux* : ou de ce qu'il s'étoit pû faire, que dans l'Hebreu, il y avoit eû autrefois בקקשיטה & que le premier ק étant la lettre numerale 100. on avoit regardé le ſe-

cond comme repeté par inadvertance, & l'on avoit lû בקשיטה cent Agneaux; le mot שיטה dans la langue Chaldéenne ſignifiant *un Agneau.* D'ailleurs conſiderant que ſi le mot *Keſitah* n'avoit ſignifié qu'un *Meghah,* comme la plûs-part des Rabins le prétendent, la portion de terre de Sichem n'auroit coûté à Jacob que cinq ſicles, qui ne ſont guéres que huit francs de nôtre monoye. Et Job n'auroit reçû de chacun de ſes Parens, de ſes amis, & de leurs femmes, qu'une ſomme moindre de 20. de nos deniers tournois; ce qui n'eſt pas plus croyable que le reſte. Cependant Bochart peu content de ces conjectures, penſoit que le mot *Keſitah* pouvoit être venu de *Koſet* קשט qui ſignifie *verité*, & qu'en cette conſideration il pouvoit avoir ſignifié une piece de monoye veritable, ou de poids & de bon alloy. Ainſi il s'eſt determiné à dire que le mot en queſtion ſignifioit une piece de monoye inconnuë, mais de plus grande valeur que le *Megha.*

Ce ſont là, Monſieur, les opinions de quelques Interpretes, que j'ay

lûs, ſur le ſujet que vous me propoſez. Mais ce n'eſt pas ce que vous attendez de moy. Vous voulez que je vous rende compte de la mienne.

On peut recüeillir de ce que j'ay déja dit, que le mot que nous examinons, peut ſignifier principalement une *mine* ou piece de monoye marquée d'un Agneau. J'ajoûte qu'elle peut de même ſignifier une piece d'or Aſſyrienne, marquée d'un Archer d'un côté, & d'un Agneau de l'autre. Liſez, s'il vous plaît, ce qui m'en perſuade.

Le mot *Keſitah* קשיטה vient de la racine קשט Sante Pagnin reconnoît qu'on lit *Keſeth* קשט *Arcum*, pour *Koſet* קשט. En effet l'Auteur de la Vulgate, dans le 6e. verſet du 59e. Pſeaume de ſa verſion à rendu par *un Arc*, le mot קשט du 5e. verſet du 60e. Pſeaume Hebreu, qui porte *Lehitnoſem mipne Koſet* להתנוסס מפני קשט voicy ſon latin, *ut fugiant à facie arcûs.* D'où il s'enſuit, que cet Auteur auroit pû rendre le mot *Kaſah* קשט par un Archer. Ce qui me fait penſer qu'on a formé

*Keſitah* קשיטה du mot *Kashath* קשת qui ſignifie un Archer, ayant changé le ת en ט ; comme il arrive dans les lettres de même organe ; le ת & le ט ſe prononçant de la langue: Et cela pour nommer une piece d'or, où étoient repreſentez une trouſſe, un Arc, ou un Archer ſur l'une de ſes faces, & peut-être un Agneau ſur l'autre. Ainſi on peut entendre ce mot dans les trois endroits de l'Ecriture, où il ſe trouve, d'une piece d'or Perſanne ou Aſſyrienne: puis qu'on ſçait que les Parthes, les Perſans, les Armeniens & les Aſſyriens repreſentoient, ces ſortes de choſes ſur leurs monoyes.

Plutarque nous apprend dans la vie d'Artaxerſes, dans la vie d'Ageſilaus, & dans ſes bons mots des Lacedemoniens ; que les Perſans repreſentoient un Archer ſur leurs monoyes. Τὸ γὰρ περσικὸν νόμισμα τοξότην ἐπίσημον εἶχεν. Et l'on voit encore ſur des Medailles Romaines non-ſeulement l'Armenie repreſentée par des trouſſes, par des Arcs, ou par un Armenien de bout, une flé-

che en l'une de ſes mains, & un Arc dans l'autre; mais auſſi les Parthes, par une Tiare couronnée, par un Arc & une trouſſe remplie de fléches.

Saint Iſidore rapporte, que les Aſſyriens ont été les premiers, qui ont fait frapper des pieces d'argent; & que la Tradition Juïve tenoit, qu'Abraham en avoit le premier introduit l'uſage dans la terre de Canaam. *Ab initio*, dit-il, dans ſes origines, lib. 16. 24. *Unum numiſma unus argenteus erat; hoc enim ab Aſſyriis cœpit. Dicunt enim Judæi, quod Abraham in terram Chanaam primus hanc advexit formam.* S. Epiphane Autheur plus ancien rapporte dans ſon traité des poids, la même choſe: La piece d'argent, dit-il, qui ſe marque & qui ſe frape depuis long-tems par les Aſſyriens, fut, à ce qu'on dit, introduite dans le Chanaam, par Abraham. *Argenteus nummus jam tum olim ſignatus eſt, & ab Aſſyriis cuſus.* (ἐκ δὲ τῶν Ἀσσυρίων τοῦτο ἐτυπώθη) ferunt Abrahamum hujus figuram (τύπον) in *Chananeam importaſſe.* J'ay lû Ἀσσυρίων & non pas ἀσσαρίων,

comme on lit dans le St. Epiphane du P. Petau, parce que ce dernier mot ôte le sens de ce passage, & parce que St. Isidore qui a copié St. Epiphane, y a lû comme moy, *ab Assyriis cusus*, & non pas *ex aßibus cusus*.

Outre des pieces d'argent, j'estime que ces peuples avoient aussi fait battre des pieces d'or. Car j'espere prouver dans la suite de cette lettre par un endroit de la Genese, & par l'endroit de Job, ou se trouve ce mot *Kesitah* que du tems d'Abraham & du temps de Job on faisoit des pendans d'oreilles avec des pieces d'or, qui ne pouvoient être que des pieces d'or Assyriennes. Abraham étant Chaldéen, & Job du pays de Hus, que l'Interprete Chaldéen nous apprend avoir été l'Armenie, *Beara Armeneia* בארע ארמיניא Job. 1. 1. Or je pense, qu'on avoit d'abord representé sur l'un des côtez de ces pieces, un Agneau; & sur l'autre, des fléches, un Arc, ou un Archer, Et que dans la suite au lieu d'un Agneau, Darius le Mede y avoit fait representer son portrait.

Herodote dans son quatriéme li-

vre veut que Darius fils d'Hyſtaſpe ait été le premier d'entre les Roys, qui ait fait imprimer ſon buſte ſur la monoye : mais le Scoliaſte d'Ariſtophane prétend que Darius, qui le premier fit battre des Dariques, étoit plus ancien que le fils d'Hyſtaſpe. Les Dariques, dit-il, ſont des ſtateres d'or, de même prix que les pieces d'or des Atheniens. On les nomma de la ſorte, non pas du nom de Darius Pere de Xerxés, mais à cauſe d'un autre Roy plus ancien. *Εἰσὶ μὲν χευσοῖ στατῆρες οἱ Δαρεικοί. ἐδύνατο δὲ ἕκαστος αὐτῶν ὅπερ ὁ παρὰ τοῖς Ἀττικοῖς ὀνομαζόμενος χρυσοῦς. οὐκ ἀπὸ Δαρείου τοῦ Ξέρξου πατρὸς, ἀλλ' ἀφ' ἑτέρου τινὸς παλαιοτέρου Βασιλέως ὠνομάσθησαν.* Or ce Roy plus ancien, étoit Darius le Mede ſucceſſeur de Baltaſar. Car il n'y a pas eû d'autre Darius que luy, qui ait precedé Darius fils d'Hyſtaſpe, Pere de Xerxés.

Louïs Capelle dans ſa Chronologie ſacrée fait regner Darius le Mede à Babylone 27. ans, à commencer à la 3e. année de la 55e. Olympiade.

Il aſſigne pour la premiere année de Cyrus à Babylone, la ſeconde année de la 62e Olympiade : Et il met la premiere année du regne de Darius fils d'Hyſtaſpe, à la 4e année de la 64e Olympiade. Or on lit dans le ſecond Chapitre du premier livre d'Eſdras, que la premiere année du regne de Cyrus à Babylone, les Grands d'entre les Iſraëlites qui retournerent à Jeruſalem avec Zorobabel, avoient fourni 60. mille Dariques d'or pour la fabrique du Temple : *Zahab Darcemonim Shesh riboth* זהב דרכמונים שש-רבאות. D'où il s'enſuit qu'avant la premiére année du regne de Cyrus à Babylone, ou avant la ſeconde année de la 62e Olympiade les Dariques avoient cours. Or Darius fils d'Hyſtaſpe ne commença à regner que la quatriéme année de la 64e Olympiade : d'où il reſulte qu'il y avoit des Dariques bien plus de dix ans avant que Darius pere de Xerxes commençât à regner. Ce qui demontre l'erreur d'Herodote, & la verité de la remarque du Scoliaſte d'Ariſtophanes.

Les

Les Hebreux ont appellé les Dariques *Darcemonim* דרכמנים mot composé des syllabes דרכ abbreviation du mot Grec Δαρεικόι & מנים pluriel de *Maneh* מנה *mine*, qui vient de *Manah* מנה *nombrer, supputer*, & qui signifie dans plusieurs endroits de Daniel, d'Esdras, & des Paralipomenes, *constituer* où *ordonner*. Ainsi ce mot composé peut être entendu *des mines* ou *pieces d'or ordonnées par Darius*. Ils les ont aussi appellées *Adarconim* אדרכנים plurier du mot *Adarcon* אדרכן qui a été formé des mots Grecs Δαρεικὸς νόμος, presque Daricno, ajoûtant l'Aleph emphatique des Chaldéens, abregeant νόμος en νό. & par inversion changeant ce νό en ον. Car les Doriens au rapport d'Aristote *moral. lib.* 5. *cap.* 5. appelloient leurs monoye νόμος *à* νόμῳ Loy ou Ordonnance ; dont les Latins ont formé de même leur *numus*. Ces mots composez signifient donc des pieces d'or ou mines frappées par ordonnance de Darius. Je dis *des pieces d'or* ou *mines* : car Pollux nous ap-

prend qu'on appelloit les *stateres* ou pieces d'or *mines* : ὁ δὲ χρύσεος στατὴρ μνῶν ἠδύνατο. Et on lit dans le *Rudens* de Plaute que le Pescheur Gripe appelle cent mines, cent Philippes ou stateres d'or : *centum minæ Philippicæ*. Act. 5. scen. 2.

Mais que ces Dariques d'or ayent été des monoyes Persanes marquées du buste de Darius & d'un Archer, Herodote & Plutarque en sont bons témoins. Le premier observant, *lib.* 4. que Darius les avoit fait battre pour éterniser sa memoire : Et le dernier dans ses bons mots des Lacedémoniens ayant remarqué qu'Agesilaüs, faisant allusion aux monoyes Persannes qui avoient d'un côté le buste de Darius & de l'autre un Archer, avoit dit lors qu'il sortit de l'Asie, que le Roy de Perse l'en avoit chassé *avec 30. mille Archers* : à cause qu'Artaxerxes avoit envoyé 30. mille Dariques par Timocrate aux Orateurs d'Athenes, pour inviter le peuple à faire la guerre aux Lacedemoniens, & par cette addresse obliger les derniers à appeller Agesilaüs. Τῶ δὲ Περσι-

τοῦ νομίσματος χάραγμα τοξότην ἔχοντος, ἀναζευγνύων ἔφη τρισμυρίοις τοξόταις ὑπὸ Βασιλέως ἐξελαύνεσθαι τῆς Ἀσίας. Τοσούτων γὰρ εἰς Ἀθήνας καὶ Θήβας κομισθέντων διὰ τιμοκράτους χρυσῶν δαρεικῶν, καὶ διαδοθέντων τοῖς δημαγωγοῖς ἐξεπολεμώθησαν οἱ δῆμοι πρὸς τοὺς στρατιώτας.

Or si l'on a pû appeller *Dariques* & *Archers* les monoyes d'or Babyloniennes qui répresentoient d'un côté le buste de Darius & de l'autre un Archer ; l'on aura pû de même nommer *kesitah* les anciennes pieces d'or Assyriennes qui avoient une brebis d'un côté, que les Chaldéens appelloient *Sitah*, & un Archer de l'autre, que les mêmes nommoient *Kasath*. Ainsi l'on pourra judicieusement expliquer le mot *Kesitah* dans les trois endroits de l'Ecriture où il se trouve, par une piece d'or Assyrienne, de la pesanteur de deux dragmes, marquée d'une brebis d'un côté & d'un Archer, ou d'un arc & d'une trousse remplie de fleches de l'autre : puisque les Dariques,

qui avoient ſuccedé à ces anciennes pieces, étoient des ſtateres d'or au raport du Scoliaſte d'Ariſtophane, & par conſequent de la peſanteur de deux dragmes, ou du ſicle d'or Hebreu, que l'Auteur des Paralipomenes & Joſeph rendent en pluſieurs endroits de leurs Ouvrages par des *Dariques*, & le dernier encore par des *Stateres* d'or. Le ſicle d'or peſoit deux dragmes Romaines ou $133\frac{17}{37}$ de nos grains: poids très-approchant de 133 grains & demi; deſquels nôtre Louïs d'or en peſe 126. Ce qui nous découvre que les Dariques peſoient nôtre Louïs d'or, plus 7. grains & demi; & que la portion de terre dont on parle dans la Geneſe & dans Joſué, avoit coûté à Jacob environ 23. onces un gros & demi d'or à nôtre poids. De ſorte que ſi nous apretions cet or à 50.liv. l'once, nous reconnoîtrons que cette terre auroit coûté une ſomme très-approchante de 1160. l. & que les parens de Job, ſes amis & leurs femmes luy auroient donné chacun une piece d'or environ de la valeur de 11. liv. 10.ſ. de nôtre monnoye.

On explique ces preſens fait à Job, par *une brebis*, & par un *pendant d'oreille d'or*; & je les explique au contraire par une ſeule piece d'or, de la valeur d'un Darique: parce qu'il me ſemble que l'Ecriture n'en marque pas davantage. Je dois, Mr. vous en dire les raiſons; qui en vous faiſant connoître que les pieces d'or pouvoient être appellées *des pendans d'oreilles*, à cauſe que les Anciens s'en ſervoient à cet uſage, vous prouveront encore ce que je me ſuis déja propoſé de vous prouver, que les Aſſyriens faiſoient battre des monoyes d'or: puiſque dès le tems d'Abraham, & dès le tems de Job, on s'en ſervoit à faire des pendans d'oreilles dans la Meſopotamie & dans l'Armenie.

Les Orientaux ſe faiſoient des pendans d'oreilles des monoyes d'or marquées des repreſentations qui leurs étoient agreables. Ce qui fait que les Antiquaires trouvent ſouvent entre leur medailles, de ces monoyes troüées, percées & cerclées, qui ſervoient à cet uſage. Savot finit le 7e. chapitre de la pre-

miere partie de ſon diſcours ſur les Medailles, par les paroles ſuivantes, qui prouvent ce que je dis. *Car il s'en trouve*, dit-il, (il parle des Medailles Antiques) *encore aujourd'huy beaucoup, qui ſont ou cerclées ou trouëes.* Et Rhodiginus dans ſes lectures antiques rapporte après Pomponius Lætus, que les monoyes d'or & d'argent tenoient lieu de joyaux parmi les Anciens: *Aurea numiſmata vetera, vel etiam argentea, gemmarum vicem implere, Pomponius ſcribit.* Lib. 10. cap. 2.

C'eſt de cette ancienne coûtume qu'on doit entendre les paroles de la loy 28. du 7e. livre des Digeſtes, titre 1er. qui font connoître que les Anciens avoient accoûtumé de ſe ſervir des monoyes d'or & d'argent au lieu de pierreries. *Numiſmatum aureorum vel argenteorum veterum, quibus pro gemmis uti ſolent.*

Trebellius Pollio dans la vie de Quietus, l'un des trente Tyrans qui envahirent l'Empire du temps de Gallien & de Valerien, remarque que la famille des Macrins avoit tant de veneration pour la monoye d'A-

lexandre le Grand, que les hommes & les femmes en portoient le portrait en or & en argent, en toutes manieres dans leurs atours. *Alexandrum magnum Macedonem, viri in auro & argento, mulieres & in reticulis & dextrocheriis, & in annulis, & in omni ornamentorum genere exſculptum ſemper habuerunt.* Il en donne la raiſon, ou plûtôt il rapporte la ſotte credulité de ce tems-là; que ceux qui portoient ſur eux en or ou en argent, l'image de ce heros réüſſiſſoient dans toutes leurs entrepriſes. *Dicuntur juvari in omni actu ſuo, qui Alexandum expreſſum vel auro geſtitant vel argento.* Cette ſuperſtition Lévantine s'étant repanduë dans l'Italie, ne laiſſoit pas de regner toûjours dans l'Orient, puiſque St. Jean Chryſoſtome dans l'Homemelie 21e. au peuple d'Antioche, condamne l'uſage de porter à la tête & aux pieds des Medailles d'Alexandre de Macedoine. Il ſemble que ce ſoit à cette coûtume, qui n'étoit pas moins frequente dans la Grece qu'en Italie, que Plaute fait alluſion quand il introduit ſur le théa-

tre, dans la 3e. Scene du 3e. Acte des Menechmes, une ſervante qui demande à Soſicles des pendans d'oreilles de la peſanteur de deux piéces d'or : *Inaures da mihi faciendas pondo duûm nummûm.*

Dès le tems d'Abraham on portoit des pendans d'oreilles d'or, dans la Meſopotamie. Ce Patriarche en envoya un à Rebecca de la peſanteur d'un *beka*, le même poids du ſicle d'or, ou du Darique, qui peſoient deux dragmes : *Nezem-Zahab beka mishkalo* נזם זהב בקע משקלו. *Geneſ.* 24. 22. Jacob enterra ſous un terebynte, tout ce qui s'en trouva dans ſon domeſtique. Job en reçût un en don de chacun de ſes parens, & de ſes amis. Le veau d'or en fut formé dans le Deſert. Les Madianites en portoient du tems de Gedeon, & les Iſraëlites n'en interrompirent pas la coûtume ſous leurs Roys, puiſque nous liſons dans Iſaïe 3. 19. & dans Oſée 2. 13. les mots *nizme* נזמי & *nizma* נזמה qui ſignifient cela dans le denombrement des affiquets de leurs femmes ; ſur quoy Dieu leur reproche l'indul-

gence avec laquelle il leur avoit toleré l'uſage, encore qu'ils en abuſaſſent pour le dès-honorer.

Mais ſi les Orientaux ſe faiſoient des pendans d'oreilles de leurs monoyes, & principalement de leurs pieces d'or ; il eſt ſans doute qu'ils auront pû appeller ces pieces des *pendans d'oreilles* : & c'eſt ce que je prétends qu'à fait l'Auteur de l'hiſtoire de Job, dans l'endroit ou ſe trouve le *Keſitah.* Car après avoir dit que chacun des parens & des amis de ſon heros luy avoit donné un *Keſitah*, il ajoûte qu'il entendoit par ce mot un *pendant d'oreille d'or*, comme s'il avoit dit, qu'il entendoit par ce mot, une de ces pieces d'or, dont les Anciens ſe faiſoient des pendans d'oreilles, de même que ceux à qui il parloit, en faiſoient de celles qui avoient cours de leur tems. Car c'eſt de la ſorte que j'en lis l'Hebreu : *Ish Keſitah achath, ve ish nezem zahab echad* אִישׁ קְשִׂיטָה אחת ואיש נזם זהב אחד chacun d'eux luy donna un *Keſitah*, *c'eſt-à-dire que chacun d'eux luy donna un pendant d'oreille d'or :* Leçon qui prou-

ve, ce me ſemble; que le *Keſitah* étoit une piece d'or Aſſyrienne marquée d'un Archer & d'un Agneau, dont on faiſoit des pendans d'oreilles. C'eſt pourquoy on pouvoit appeller ces pieces d'or des pendans d'oreilles, comme on pouvoit les appeller des *Archers* & des *Agneaux*.

L'Interprete Grec de ce paſſage, ayant rendu le pendant d'oreille de l'Hebreu, par un tetradragme d'or ſans marque: καὶ τετράδραχμον χρυσοῦ ἄσημον, il fait beaucoup pour mon explication; Car il paroît qu'il l'a regardé, comme une paire de pendans d'oreilles, faits de deux Dariques, de deux Philipes, ou de deux Alexandres d'or, de la peſanteur de deux dragmes chacun, tels qu'on les portoit de ſon tems. Outre que ce qu'il ajoûte, par une delicateſſe Phariſienne, que ces pendans d'oreilles étoient ſans marque, ἄσημον, pour inſinuer à ſes lecteurs que du tems de Job, ou des Patriarches, les monoyes d'or, dont on faiſoit des pendans d'oreilles, n'étoient pas marquées: cela, dis-je, fait voir que

les pieces dont on les faisoit de son tems l'étoient, & qu'elles n'étoient que des pieces d'or monoyées, telles que l'avoient été du tems des Patriarches, celles dont on se servoit à cet usage. Car il est évident par les 400. sicles d'argent qu'Abraham compta à Ephron, que les Patriarches se servoient des mêmes monoyes, que les autres hommes de leur temps : puisque l'Auteur de la Genese marque positivement que ces sicles furent comptez en argent courant entre marchands : *Ceseph ghober lesocher* Gen. 2. 3. כסף עבר לסחר

D'ailleurs comme les pendans d'oreilles ne se portent pas en grand nombre, & qu'ils auroient été bien plus propres à fomenter la vanité d'une femme, qu'à soulager la misere d'un homme vertueux; il est évident que ceux du passage de Job, qui ne pouvoient pas être en petit nombre, puisque ses parens, ses amis, & leurs femmes en avoient donné chacun un; se doivent plûtôt traduire par des pieces d'or qui servoient de monoye, & qui pouvoient

ſervir à faire des pendans d'oreilles, que par de ſimple bijoux inutiles à Job.

Mais ce qui nous doit perſuader, que ces pieces monoyées dont on faiſoit des pendans d'oreilles du tems des Patriarches, n'étoient pas ſans marque, comme l'Interprete Grec de l'Hiſtoire de Job vouloit l'inſinuer, c'eſt ce qu'on lit dans les 2. & 4es. verſets du 35e. chapitre de la Geneſe. Car Jacob voulant élever un Autel à Bethel, où Dieu luy avoit donné des marques ſenſibles de bienveillance, avoit ordonné à tout ſon domeſtique de ſe purifier. C'eſt pourquoy on lit dans le premier de ces deux verſets qu'il leur avoit dit de quitter les Dieux étrangers qu'ils avoient. *Jacob vero convocata omni domo ſua, ait, Abjicite Deos alienos qui in medio veſtri ſunt, & mundamini.* Et dans le ſecond qui explique le premier, il paroît qu'en execution de cet ordre, ils avoient remis entre ſes mains ces Dieux étrangers, qui n'étoient autre choſe que leurs pendans d'oreille, qu'il enterra ſous un terebinthe. *Dederunt ergo ei omnes*

*Deos alienos quos habebant, id est inaures, quæ erant in auribus eorum. At ille infodit sub terebinthum.* Je lis, *id est, inaures*, & non pas, *& inaures*, comme on lit dans la Vulgate ; le *Vau* qui precede *ethhannezamin* dans l'Hebreu, pouvant être regardé comme la particule explicative des Latins, *id est, videlicet*, ou *nimirum*. Voici l'Hebreu de ce verset : *Vajittenu el Jaghakob eth col elohe hannecar asher bejadam ve eth hannezamim asher beaznehem* ויתנו אל־יעקב את כל־אלהי הנכר אשר בידם ואת הנזמים אשר באזניהם

On le peut rendre à la lettre en cette sorte : *& ils donnerent à Jacob tous les Dieux étrangers qu'ils avoient entre les mains : C'est-à-dire qu'ils luy donnerent les pendans d'oreille, qu'ils avoient aux oreilles.*

Dans le premier de ces versets, on ne parle que du commandement de se defaire des Dieux étrangers, encore qu'on marque dans le dernier, qu'en execution de ce commandement, on s'étoit défait des Dieux étrangers & des pendans d'oreille ; parce que ces pendans

d'oreille, n'étoient que ce qu'on entendoit dans le premier par des *Dieux étrangers*. Et la raiſon en eſt évidemment marquée dans le dernier de ces verſets. Car ſi ces pendans d'oreille n'avoient pas été ce qu'on appelloit des *Dieux étrangers*, à cauſe des images d'hommes ou d'animaux dont ils étoient marquées, qui étoient les idoles de ce temps-là ; on n'auroit point ordonné de les quitter comme prophanes, & on ne les auroit point enterrez comme des choſes abominables. Cet endroit donc nous fait voir clairement, que les pendans d'oreille, du tems des Patriarches n'étoient que des pieces d'or & d'argent monoyées, marquées d'images, & qu'on regardoit comme profanes, lors qu'elles ſervoient à cet uſage. De ſorte qu'on pouvoit appeller les pieces d'or monnoyées, des pendans d'oreille ; parce qu'elles pouvoient ſervir à en faire en les perçant. On en peut dire autant du bijou qu'Abraham envoya à Rebecca ſa Niece par Eliezer. Car la peſanteur de deux dragmes decouvre que ce n'é-

toit qu'une piece d'or monoyée & percée ; l'Ecriture ne marquant nulle part, qu'il y eût des pieces d'or d'une autre pesanteur.

Si donc le mot *Kesitah* a pû signifier une piece d'or monnoyée, qu'on pouvoit appeller *Mine*, *Archer*, *Agneau* & *pendant d'oreille* : les Interpretes Grecs, dans les trois endroits où il se trouve, l'ont pû traduire par des pieces d'or monnoyées, qu'on appelloit Agneaux ou brebis, & qu'on pouroit appeller *mines*, s'il étoit arrivé que leur version eut été corrompue, comme l'ont pensé Eugubin, Cenalis, & Bochard. Et ils ont pû rendre le pendant d'oreille de l'endroit de Job par deux pieces d'or de la pesanteur d'un *tetradragme*, en le regardant comme une paire de pendant d'oreille d'or.

Voilà, Monsieur, mes conjectures sur le mot *Kesitah*. Si vous les approuvez, j'auray lieu de me flatter, que les vôtres, que vous tenez si secretes, ne les vallent pas. Mais au contraire si vous improuvez les miennes, il faudra attendre

leur condamnation, par la publication des vôtres. Je ſuis Monſieur &c.

*Les Sçavans, qui nous ont ſi ſouvent demandé des Diſſertations de Mr. le Pelletier, apprendront avec joye qu'il nous en promet pluſieurs. Ceux qui compareront la Diſſertation que nous donnons avec le livre d'Othon Sperlingius* de nummis non cuſis, *ſentiront la ſuperiorité de Mr. le Pelletier ſur un des plus Doctes écrivains du Nord. Nous donnerons bientôt l'extrait du livre de Sperlingius.*

## ARTICLE LXXI.

### EXTRAIT D'UNE DISSERTATION *du Pere Meneſtrier de la Compagnie de JESUS, où il prouve que ni Florus ni l'Egliſe de Lyon, ne ſont point Auteurs des livres publiez ſous leur nom touchant l'affaire de Goteſchalc.*

LA curieuſe Diſſertation, dont nous allons donner l'extrait, fait partie d'un projet encore manuſcrit de l'hiſtoire Eccleſiaſtique de Lyon.

Le P. Meneſtrier n'a pû ſouffrir, qu'on imputât plus long-tems, à une Egliſe ſi celebre & ſi ferme dans la foy, des Livres remplis d'erreurs, & injurieux aux defenſeurs de la Religion. Les preuves qu'il apporte ſont aſſurement fortes, & paroîtront aux Critiques deſintereſſez plus que des conjectures.

Mr. du Tillet Evêque de meaux eſt le premier, qui tira ces livres de l'obſcurité environ l'an 1566. ceux à qui il confia le ſoin de l'édition commirent une infidelité. Ils altererent les titres des écrits, qu'ils faiſoient imprimer. Voici le titre, qu'ils ont mis à la tête du premier traité.

*Eccleſiæ Lugdunenſis liber adversùs opinionem Joannis Erigenæ cognomento Scoti, ſcriptus circa annum Chriſti* 856. au lieu qu'il étoit ainſi dans le manuſcrit :

*In nomine Domini noſtri Jeſu Chriſti, incipit libellus adversùs cujuſdam vaniſſimi hominis, qui cognominatur Joannes, ineptias & errores de prædeſtinanatione & præſcientia divina, & de vera humani arbitrii libertate.* Titre

où l'on ne voit point le nom de l'Eglise de Lyon.

Voici le titre du second traité imprimé. *Ecclesiæ Lugdunensis de tribus Epistolis* lib. 1. Au lieu que dans le manuscrit on lisoit :

*In nomine Domini nostri Jesu Christi incipit libellus de tribus quibusdam epistolis venerabilium Episcoporum : quid te earum sensu & assertionibus juxta Catholicæ veritatis regulam sentiendum sit.*

On a été un peu plus fidelle dans les deux autres traitez, dont l'un a pour tire comme au manusctit :

*In nomine Domini Jesu Christi, absolutio cujusdam quæstionis de generali per Adam damnatione omnium, & speciali per Christum ex eadem ereptione electorum* : sans parler de l'Eglise de Lyon. Le titre du dernier ouvrage est celui-cy :

*In nomine Domini nostri Jesu Christi. Incipit libellus de tenenda immobiliter Scripturæ sanctæ veritate & Sanctorum Orthodoxorum. Patrum authoritate fideliter sectanda.*

Mais pourquoy après avoir ainsi fidellement donné ces titres tels

qu'ils étoient, a-t'on mis ſur toutes les pages de l'impreſſion en l'un *Lugdunenſis Eccleſiæ abſolutio quæſtionis*, & en l'autre *Eccleſiæ Lugdunenſis de tenenda veritate ſcripturæ?*

On dira peut être à l'égard des deux premiers traitez, que quoique le nom de l'Egliſe de Lyon ne fût point dans les titres du manuſcrit. Il ſe trouvoit dans le corps du diſcours, & qu'ainſi on a pû le mettre à la tête, pour faire connoître de qui étoient ces Ouvrages; puiſque le premier traité commence ainſi.

*Venerunt ad nos (id eſt Eccleſiam Lugdunenſem) cujuſdam Vaniloqui & garruli hominis ſcripta &c.*

Et le ſecond des trois Epitres:

*Quorumdam venerabilium virorum, trium videlicet Epiſcoporum ad Eccleſiam noſtram, id eſt Lugdunenſem, Epiſtolæ perlatæ ſunt.*

Voilà, dira-t-on, formellement le nom de l'Egliſe de Lyon.

Mais cette addition n'eſt elle pas évidemment fourrée après coup? & pourroit-on montrer un ſeul exemple d'une maniere de parler auſſi bizarre que celle-là, *ad nos, id*

*eſt ad Eccleſiam Lugdunenſem*, à nous c'eſt-à-dire à l'Egliſe de Lyon? D'abord quelqu'un ou par conjecture ou par une malignité ſecrette, a expliqué à la marge *ad nos* par ces mots, *id eſt Eccleſiam Lugdunenſem.* La note marginale a depuis paſſé dans le texte.

Quand même ces mots, *Eccleſia Lugdunenſis*, auroïent été dans le titre ou dans le texte, on ne devroit pas conclure que ces livres ſont de l'Egliſe de Lyon: *Lugdunum* eſt un nom commun à quatre Villes: Lyon ou *Lugdunum Seguſianorum* S. Bertrand de Cominges ou *Lugdunum convenarum*: ( Leyden, ) ou *Lugdunum Batavorum*: Laon ou *Lugdunum Clavatum.*

L'Enigme s'éclaircit, & ceux qui ſont inſtruits de l'hiſtoire du neuviéme ſiecle, voyent bien qu'on peut avec beaucoup de vray-ſemblance attribuer à l'Egliſe de Laon des écrits injurieux à Hincmar Archevêque de Rheims. On ſçait que le neveu de cet Archevêque, qui portoit le même nom que luy, étoit Evêque de Laon, le plus cruel en-

nemi de ſon Oncle, & d'intelligence contre luy avec Ebbon Evêque de Grenoble, dont ces écrits defendent les erreurs.

Ce n'eſt pas la premiere fois qu'on a pris *Laon* pour *Lyon*. Severt a mis au nombre des Archevêques de Lyon Chagnoald Evêque de Laon. Ce Chanoald a ſouſcrit à un Concile avec Theodoric Archevêque de Lyon & quarante autres Evêques ou Archevêques, dont cet Evêque faiſoit le 21. & où il eſt expreſſement marqué Evêque de Laon. *Chainoaldus Lauduni.* Cependant; parceque Severt avoit lû dans la vie de St. Colomban écrite par l'Abbé Jonas, *Chagnoaldum Lugduni Pontificem, qui ejus Miniſter & Diſcipulus fuit, novimus referentem*; Et dans la vie de S. Euſtache *Abbé de fratribus ſub ejus (Columbani) regimine conſtitutis, poſtea plures Eccleſiarum Præſules extiterunt: Chagnoaldus Lugduni, Acharius Viromanduorum & Noviomenſium Epiſcopus &c.* ce que le Cardinal Baronius a inſeré dans ſes Annales en même termes: il a cru devoir mettre Chanoald au rang des autres Evêques de Lyon.

Chagnoaldus n'eſt pas le ſeul Evêque de Laon, qui ait été nommé *Lugdunenſis Epiſcopus*, ou *Epiſcopus Lugduni.* Saint Genebaud, qui fut le premier Evêque de cette ville, inſtitué par S. Remy Archevêque de Rheims, eſt ainſi nommé au cinquiéme Concile d'Orleans ou Medulfe ſon Archidiacre aſſiſta pour luy : *Epiſcopus Lugdunenſis Eccleſiæ Clavati.*

Pardulus, & le jeune Hincmar ſont tous deux nommez *Lugdunenſium Epiſcopi*, tant dans les Conciles, que dans les Capitulaires de nos Rois, & dans les Lettres des Papes. On peut voir au tome 3. des Conciles des Gaules recueillis par le P. Sirmond une lettre du Pape Hadrien II. au Roy Charles le Chauve, laquelle commence ainſi.

*Illuſtrem Hincmarum Lugdunenſem Epiſcopum deſiderio viſendorum ſanctorum Apoſtolorum liminum anhelantem*; & l'Egliſe de Laon nommée deux fois *Lugdunenſis Eccleſia.* QUAPROPTER *Nortmannum ſcito autoritate Apoſtolicâ continuò ab Eccleſiaſtica communione, niſi ſe præſentiali-*

*ter omnibus Lugdunensis Ecclesiæ rebus exuerit, repellendum.*

*Quicumque igitur in quibuslibet rebus illius Ecclesiæ quodlibet operatus fuerit detrimentum, quoniam Episcopatum ejus Gloriæ vestræ specialiter servandum remittimus, tandiu se noverit sacramento Corporis & sanguinis Domini fore privandum, quamdiu sanctæ Lugdunensi Ecclesiæ & vobis, ipsiusque Pontifici, legitimè immò canonicè fuerit satisfactum.*

Ce même Pape addressa pareille lettre & en mêmes termes à Hincmar Archevêque de Rheims, qui avoit deposé son neveu qui est nommé en cette lettre, *Lugdunensis Episcopus*; & son Eglise *Lugdunensis Ecclesia.*

Laon étoit donc nommé anciennement *Lugdunum Clavatum*, nom qui se voit encore sur les monnoyes de nos Rois frappées en cette ville.

Flodoard, qui en ses Annnales de l'Eglise de Rheims a rapporté tant de lettres d'Hincmar à nos Rois, à des Evêques, à des Abbez, & à d'autres personnes, en a donné une de cet

Archevêque à un Prêtre nommé Sigebod Superieur des Religieuſes de Laon, pour l'inſtruire de ce qu'il devoit faire à l'egard du Superieur des Religieuſes d'Origny dans le même Dioceſe : *Sigebodo, Sacerdoti & præpoſito Sanctimonialium Lugdunenſis Eccleſiæ, ſuper inquiſitione qua requiſierat ab eo qualiter oporteret eum agere de inquiſitione ſibi commiſſa in Oriniaco Monacharum Monaſterio ſuper Abbatiſſa & præpoſito ipſius Monaſterii, &c.*

Surquoy en paſſant j'avertiray d'une erreur, qui s'eſt gliſſée dans les anciennes traductions Françoiſes du Martirologe Romain, où on lit pour le huitiéme d'Octobre, *in territorio Lugdunenſi S. Benedicta* V. & M. que l'on a ainſi rendu *au Dioceſe de Lion ſainte Benoîte Vierge*, au lieu de dire *au Dioceſe de Laon.* Car c'eſt à Origny que ſont les reliques de cette Vierge & Martyre. Auſſi le P. Theophile Reinaud ne l'a point voulu mettre en ſon indice des Saints de Lyon.

*Sanctam Benedictam Virginem & Martyrem, quam Romanum Martyrologium*

*logium & Usuardi VII. Octobris ac Petrus Exquilinus Lugduni passam produnt, Lugdunensium SS. albo expungendam statuo. Neque enim de Lugdunensi hac Metropoli accipiendum est, sed de Lugduno Clavato sive Lauduno: in cujus urbis agro Aurigniaci ad Isaram fluvium, ubi etiam sanctæ ejus exuviæ in Regia Abbatia nunc visuntur.*

Ce qui sert à confirmer, que c'est l'équivoque de ces mots *Lugdunensis Ecclesia*, qui a fait attribuer ces écrits à l'Eglise de Lyon, au Lieu de celle de Laon, est que l'on n'a jamais trouvé aucun vestige de ces écrits dans les Eglises de Lyon, ni dans aucun endroit du Diocese, où l'on a trouvé les Ouvrages de Leydradus, d'Agobard, d'Amolo & de Florus, que Papyre Masson publia il y a cent ans, & qui ont depuis été reimprimez avec des notes sçavantes par Mr. l'Abbé Baluze. Au contraire toutes les pieces que le P. Sirmond nous a données sur l'affaire de Gothescalc, d'Hincmar & d'Ebbon, ont été tirées de sainte Marie de Laon. *Nunc primùm prodit ex codice S. Ma-*

*riæ Lugdunensis. Nunc primùm edita ex codice Laudunensi.*

C'est de la Bibliotheque de Corbie, qui est dans le Diocese d'Amiens & sous la Metropole de Rheims, qu'ont été tirez ces écrits attribuez à l'Eglise de Lyon, qui n'avoit nul interest à s'intriguer dans une affaire, qui ne la regardoit point.

Le P. Menetrier, pour achever la preuve de l'équivoque ou de la supposition, examine les livres, & prouve assez clairement, qu'ils sont indignes de la haute reputation, qu'avoit alors l'Eglise de Lyon.

On ne peut rien objecter contre des conjectures si plausibles, qu'une remarque ajoûtée au manuscrit. Elle apprend que ces écrits furent presentez à Charles le Chauve par Remy Archevêque de Lyon. Cette remarque n'est pas de grande autorité, & paroît être ou d'un avanturier qui conjecturoit au hazard, & qui peut-être confondoit Laon avec Lyon, ou de quelque partisan de

Gotheſchalc qui avoit intereſt d'appuïer d'un nom reſpectable les erreurs de ſa ſecte. Quand même on accorderoit, que Remy de Lyon preſenta ces écrits à Charles le Chauve, & qu'ils paſſerent des mains de ce Prince dans celles d'Hincmar de Rheims, la cauſe que le P. Meneſtrier defend n'en ſera que plus avantageuſe. Hincmar dans ſa lettre à Charles le Chauve ſur les écrits que ce Prince luy avoit communiquez, aſſure que ceux qui les avoient preſentez au Concile de Savoniere, & enſuitte au Roy, n'en étoient pas les Auteurs; *non ex ipſis, ut non dicamus per ipſos.* Remy de Lyon ſe trouva aux Conciles de Valence, & de Langres : mais il n'en defendit pas les deciſions avec beaucoup de chaleur ; comme il parut aux Conciles de Toul & de Touſy.

A l'égard du livre attribué à Florus, le P. Meneſtrier demontre qu'il n'en peut-être l'Auteur. Ce livre fut écrit après la mort d'Amolon. Il paroît par l'extrait d'un Obituaire de l'Abbaye de Reichenou au Dio-

ceſe de Conſtance, que Florus étoit mort avant Amolon. Cette Abbaye avoit ſocieté de prieres avec l'Egliſe de Lyon. L'extrait de cet Obituaire a été donné par le R. P. Mabillon dans le quatriéme tome de ſes Analectes.

Les Aucteurs, ſur la parole de qui on croit que ces quatre libelles ſont l'Ouvrage de l'Egliſe de Lyon, aſſurent également que Florus eſt l'Auteur du livre contre Erigene, convaincus de faux ſur un de ces faits, ſont-ils croïables ſur l'autre ?

Amolon conſulté ſur l'affaire de Gotheſchalc refuta d'une maniere très forte les erreurs de ce Moine broüillon. Florus qui tenoit dans l'Egliſe de Lyon un rang conſiderable, & qui s'y diſtinguoit encore plus par ſa ſcience que par ſes emplois, écrivit ſur la même matiere. Loin que l'Evêque de Grenoble crût l'Ouvrage de Florus favorable à ſa ſecte, il eut ſoin de le ſupprimer & il affecta de n'en montrer que certains endroits. Hincmar luy reproche cette conduite artificieuſe. Peut-on s'imaginer que

l'Eglise de Lyon eût sitôt abandonné les sentimens d'un Archevêque & d'un Theologal, qu'elle regarde encore aujourd'huy comme deux de ses plus éclatantes lumieres?

Finissons par une remarque qu'on a déja insinuée. C'est dans la Bibliotheque de Corbie, qu'on a trouvé les écrits dont il s'agit. On doit se souvenir, qu'Hincmar convainquit de falsification les exemplaires de saint Augustin tirez de cette Bibliotheque, qu'on produisoit contre luy. Les faussaires auront-ils été moins hardis à corrompre des manuscrits dont on n'a trouvé ailleurs aucune copie, qu'ils ne l'ont été à alterer les livres de Saint Augustin, dont les copies étoient repanduës dans tout le monde? Un partisan secret de Gotheschalc aura sans beaucoup de peine, attribué à l'Eglise de Lyon les productions de quelques écrivains de la cabale. Pour connoître de quoy ces heretiques étoient capables, il ne faut que jetter les yeux sur les Actes du pretendu Concile de Valence. On ose dire dans la Préface que quatorze Evêques s'y sont

trouvez. Les souscriptions attestent que neuf Evêques seulement s'y trouverent ; & il est évident qu'ils étoient moins de douze : puisqu'assemblez uniquement pour juger l'Evêque de Valence , ils ne purent achever son procez ; parce que le nombre des Juges étoit moindre que les Canons ne l'ordonnent. Aussi les Auteurs de cet Ouvrage de tenebres n'oserent-ils le défendre au Concile de Tousy composé de quatorze Provinces. Voilà *les Conciles venerables*, *les Saints Peres du neuviéme siecle*, qu'on oppose aux Rabans, aux Amolons, aux Hincmars.

Pour recueillir en peu de mots tout ce que nous venons de dire, il est certain que Florus ne peut être Auteur des écrits qu'on luy attribue. Il est certain que ces mots, *Ecclesiæ Lugdunensis* n'étoient point dans le titre des manuscrits. Il est très-probable qu'ils ont été ajoûtez au texte par un partisan secret des erreurs de Gotheschalc : & quand même ils y seroient mis par la premiere main, il faudroit les expliquer de

l'Eglise de Laon, & non de l'Eglise de Lyon, à laquelle on n'a aucune raison solide d'attribuer ces miserables libelles.

## ARTICLE LXXII.

### CONJECTURE POUR *expliquer la nature des couleurs.*

1. POur ne rien confondre en cette matiere, il faut d'abord remarquer, qu'il y a quatre choses principales, qui concourent au sentiment, que nous avons des couleurs. 1. L'ame, qui apperçoit les couleurs. 2. L'organe du corps, sur lequel les objets exterieurs font impression, & dont le mouvement est la cause immediate de la perception de l'ame. 3. La lumiere, qui frappe l'organe; mais qui ne le frappe, qu'aprés avoir été alterée par diverses reflexions ou refractions. 4. Les corps, qu'on nomme colorez, c'est-à-dire les corps opaques, ou transparents, qui sont les causes des diverses réflexions ou réfractions, que souffre la lumiere.

2. Quelques Philoſophes de ces derniers tems ſe ſont aviſez de donner le nom de couleur à la perception même, par laquelle l'ame ſent & apperçoit la couleur. Ce n'eſt pas icy le lieu de leur diſputer ce nom, ni de leur demander par quelle autorité ils changent ainſi les notions communes, & donnent aux mots des ſignifications qu'ils n'avoient jamais eües. Il ſuffit de remarquer, qu'on reconnoît ſans peine, que la couleur priſe en ce ſens n'eſt point hors de nous ; & qu'on ne croit pas qu'il y ait d'homme aſſez groſſier, pour prendre la couleur en ce ſens, quand on dit que les couleurs ſont hors de nous & dans les corps qu'on appelle colorez.

3. D'autres Philoſophes donnent le nom de couleur, non pas à la perception de l'ame, ny même au changement qui arrive dans l'organe de la vûe ; mais à la lumiere qui fait impreſſion ſur l'organe, après avoir été alterée par les differentes reflexions ou refractions qu'elle a ſouffertes. Ils ſuppoſent donc, ce qui en effet eſt très-certain, qu'il n'y

a que la lumiere qui faſſe immediatement & par elle-même impreſſion ſur l'organe de la vûë. Si la lumiere vient directement du corps lumineux à l'œüil, ſans avoir ſouffert en chemin aucune alteration conſiderable, ils luy conſervent le nom de *lumiere* : mais ils luy donnent le nom de *couleur*, lors qu'elle n'arrive à l'œüil, qu'aprés que les corps opaques ou tranſparens l'ont notablement alterée en la reflechiſſant, ou en la briſant en differentes manieres. Il eſt certain que la couleur priſe en ce dernier ſens eſt hors de nous, & que neanmoins elle n'eſt point dans les corps qu'on nomme colorez, mais ſeulement dans l'air & dans le milieu qui ſe trouve entre l'œüil & le corps coloré.

4. Enfin on donne le nom de *couleur* à ce je ne ſçay quoy, qui eſt dans les corps colorez, & qui les fait paroître blancs, rouges, verts, &c. Cette ſignification du nom de *couleur* eſt la plus ancienne & la plus commune de toutes : & c'eſt auſſi à celle-là que nous nous attachons icy.

5. Il faut neceſſairement avoüer,

quelque ſyſteme de Philoſophie que l'on ſuive, que ce qui fait qu'un corps nous paroît blanc, l'autre noir, l'autre rouge eſt dans le corps même. La perception du blanc, du noir & du rouge, eſt dans l'ame. La lumiere, à la faveur de laquelle on voit le blanc, le noir & le rouge, eſt dans l'air & dans le milieu, qui ſe trouve entre ce corps & l'œüil. Mais ce qui fait qu'à la faveur de la même lumiere nous voyons tantôt du blanc, tantôt du noir, tantôt du rouge, n'eſt aſſurement ni dans l'ame, ni dans la lumiere; mais ſeulement dans le corps coloré.

6. Tout le monde convient maintenant que ce je ne ſçay quoy, qui eſt dans les corps colorez & qui fait paroître les uns blancs, les autres rouges ou verts, que ce je ne ſçay-quoy, dis-je, n'eſt rien qu'une certaine tiſſure ou diſpoſition de ces corps, qui fait qu'ils reflechiſſent ou briſent differemment la lumiere, dont ils ſont éclairez. Reſte à examiner en quoy conſiſte cette diſpoſition.

7. On croit communément que

les corps ne paroiſſent noirs, que parce qu'ils ont un grand nombre de pores tortus & profonds dans leſquels la lumiere ſe perd & s'engouffre, pour ainſi dire : qu'ils paroiſſent blancs, parce qu'ils ont peu de pores de cette nature, & que toutes les autres couleurs viennent du mélange du blanc & du noir. Ce ſyſteme a quelque choſe de vray : mais il ſemble qu'il faut y ajoûter quelque choſe.

8. Les experiences, ſur leſquelles ce ſyſteme eſt appuïé, prouvent à la verité qu'un corps doit paroître noir, lors qu'il renvoye peu ou point de lumiere à l'œüil : mais elles ne prouvent pas que la cauſe pour laquelle un corps opaque reflechit foiblement, ou ne reflechit point la lumiere, ſoit ſeulement la multitude & la profondeur de ſes pores. Il ſe peut bien faire que c'en ſoit là une des cauſes : mais on ne peut pas dire que ce ſoit l'unique.

9. En frottant fortement de l'argent avec un poliſſoir, on bouche certainement une partie de ſes pores : cependant on le brunit par là,

& on luy fait perdre une partie de sa blancheur. La pierre blanche étant incomparablement plus legere que n'est un égal volume de plomb doit par consequent être bien plus poreuse : & cependant quelle difference dans leur couleur ? Ce n'est donc pas toûjours la differente quantité des pores, qui fait la difference du noir & du blanc.

10. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un corps paroît noir, quand il reflechit peu de lumiere ; ou quand il la reflechit fort foiblement. Il est encore certain qu'un corps reflechit peû de lumiere, lors qu'il a un grand nombre de pores, dans lesquels cette lumiere est engloutie. Mais cela n'empêche pas qu'il ne puisse arriver aisément, qu'un corps ait les parties très-serrées, qu'il n'ait qu'un très-petit nombre de pores capables d'absorber la lumiere, & que neanmoins il la reflechisse très-foiblement ; parce que les petites parties du corps sur lesquelles tombent les rayons de lumiere, ont très-peu de ressorts, & sont propres à faire perdre le mouvement à la matiere, qui

ſert de vehicule à la lumiere : ſoit que par cette matiere on doive entendre la matiere etherée & ſubtile, comme le veut Ariſtote ; ſoit qu'on doive entendre les petites boules du ſecond élément de Deſcartes ; ou quelque autre choſe.

11. On ſuppoſe donc icy, que la reflexion de la lumiere eſt beaucoup aidée, ou empêchée, par les corps opaques, ſelon que leurs petites parties ont ou beaucoup ou peu de reſſort. En quoy on ne dit rien, qui ne ſoit confirmé par l'experience. Nous voyons tous les jours, que lors que deux corps s'entrechoquent, ils ſont repouſſez avec force, ſi au moins l'un des deux a du reſſort ; & que s'ils n'en ont point, leur mouvement s'amortit & ſe perd. Rien n'empêche de dire la même choſe de la lumiere, qui tombe ſur un corps opaque. Il y a neanmoins une difference entre la reflexion de la lumiere & celle des corps groſſiers, c'eſt que la reflexion des corps groſſiers ne peût être aidée, que par le reſſort de toute la maſſe du corps : au lieu que les rayons de la lumiere étant

très ſubtils & très-déliez, leur reflexion peut-être aidée par les reſſorts des plus petites parties, dont le corps opaque eſt composé.

12. Il importe peu pour ce ſyſteme, que la maſſe du corps opaque, ait ou n'ait point de reſſort. Il ne s'agit que du reſſort des petites parties & des petits filamens, dont le corps opaque eſt tiſſu & composé. Or il eſt certain que la tiſſure d'un corps opaque peut-être telle, que la plus-part de ſes petites parties puiſſent aiſément faire un reſſort : & qu'auſſi elle peut être telle, que le reſſort de ces mêmes parties ſoit embaraſſé & ne puiſſe joüer librement. Si le reſſort des petites parties peut joüer librement, chacune de ces parties reflechira la lumiere avec vivacité, & le corps paroîtra blanc. Si les petites parties ſont ſans reſſort, ou que leur reſſort ne puiſſe avoir de jeu, la lumiere perdra beaucoup de ſa force, la reflexion ſera fort imparfaite, & le corps paroîtra noir.

13. Par là on conçoit aiſément, comment il ſe peut faire qu'un

corps fort rare & fort poreux, soit neanmoins très-blanc ; pendant qu'un autre beaucoup plus dense, & dont les parties sont plus serrées, est tout-à-fait noir. C'est que les petites parties du second ont leur ressort embarassé, & ne reflechissent la lumiere que foiblement. C'est par cette raison, que l'ecume & la neige sont si blanches, quoy que l'eau dont elles sont formées ne le soit pas. L'argent se brunit à mesure qu'on le polit, parce qu'en le frottant rudement avec le polissoir, on brise les petites parties de sa surface, on les embarasse les unes dans les autres, & on les empêche de faire ressort. On pourroit expliquer dans ce systéme la plus-part des autres phenomenes avec la même facilité.

14. Dans le systeme commun toute la difference des couleurs vient du nombre plus ou moins grand des rayons, que le corps coloré renvoye à l'œüil. Dans le systeme que l'on propose icy, la difference qu'on vient de dire, subsiste toute entiere; mais outre celle-là, il y en a encore une autre, qui consiste dans la viva-

cité plus ou moins grande avec laquelle les rayons reflechis arrivent à l'œüil.

15. La lumiere peut donc être alterée en deux manieres, dans les diverses reflexions ou refractions qu'elle souffre. 1. Elle est alterée, lors qu'une partie des rayons se perd ou se dissipe dans les reflexions, ou les refractions, en sorte qu'il n'y en a qu'une partie qui arrive à l'œüil. 2. La lumiere est alterée, lors que les rayons qui arrivent à l'œüil aprés la reflexion ou la refraction, y arrivent avec beaucoup moins de vivacité & de mouvement qu'ils n'en avoient auparavant. La multitude & la profondeur des pores est la cause pour laquelle plusieurs rayons se perdent : mais c'est le défaut de ressort, qui est cause que ceux des rayons qui arrivent à l'œüil, y arrivent avec beaucoup moins de force & de vivacité, qu'ils n'en avoient. Cette double alteration, que la lumiere souffre dans les reflexions, peut être d'un grand usage, pour expliquer la generation des couleurs composées ; comme on pour-

ra le faire voir dans une autre occasion.

## Article LXXIII.

### *Lettre ecrite au R. P. Tournemine.*

MOn Reverend Pere, j'ay quelques difficultez sur vôtre Lettre à Mr. l'Abbé imperiali, où vous distingués deux Cyrus confondus ensemble. Je vous prie de les claircir. J'ay cherché dans Herodote de l'édition de Valla (car il n'y en a point de Grec dans le lieu où je suis) & je n'y ai point trouvé, que le Grand Cyrus fût petit fils d'un autre Cyrus. Pour Lucien, dans l'endroit que vous citez, il donne à Cyrus le nom d'ancien, Κῦρος δὲ, ὁ Περσῶν βασιλεὺς ὁ παλαιὸς. Cela paroît assez marquer, qu'il n'y a point eû d'autre Cyrus avant celuy dont il parle. Peut être dira-t'on que Lucien luy donne ce nom pour le distinguer de Cyrus frere d'Artaxercés surnommé Mnemon : mais la qualité de *Roy de Perse* le distingue

assez du fils de Darius Ochus, qui n'a jamais regné dans la Perse. Ne seroit-ce point plûtôt ce dernier Cyrus, dont le genre de mort auroit été attribué à Cyrus le Grand? Pour ce qui est de l'autorité d'Onesicrite, que vous avez allegué contre Herodote; vous sçavez, mon R.P. ce qu'en pense le sçavant Usserius. *Græca illa (inscriptio) ejusdem est fidei, cujus commentum illud, quod ex eodem (Onesicrito) repetit Lucianus; Cyrum, cum desideraret amicos à Cambyse filio sublatos, centesimum ætatis annum agentem, præ mœrore vitam finivisse.* Ne peut-on pas croire aussi, que l'ancien Auteur, où vous avez quelque idée d'avoir lû, que Cyrus l'ancien mourut en combattant contre les Scythes, donne ce nom *d'ancien* au grand Cyrus aussi bien que Lucien? Cela confirmeroit la narration d'Herodote. Il me vient encore une difficulté sur ce que vous croyez, que Cyrus le conquerant étoit petit fils d'un autre Cyrus. Par sa mere Mandane, il étoit petit fils d'Astyage; & par son pere Cambyse, il étoit petit fils d'Ache-

mene, au moins ſelon Xenephon. Je ne doute pas que vous ne repondiez aiſément à ces difficultez. Je voudrois, qu'elles puſſent vous engager à éclaircir plus à fond & avec plus d'étenduë ce point de Critique. La Republique des Lettres vous aura obligation, ſi vous trouvez moyen d'accorder Herodote & Xenophon: & cet accord ne contribuera pas peu à les confirmer l'un & l'autre dans le credit, qu'ils recommencent d'avoir parmi les ſçavans.

Je me ſerviray de cette occaſion, M. R. P. pour vous propoſer une idée qui m'eſt venuë il y a déja du tems. L'utilité que le public a reçû de pluſieurs Journaux a excité les ſçavans dans tous les païs, où l'on a du gouſt pour les Lettres, à travailler ſur le même plan. Une petite hiſtoire, ou au moins un Catalogue des livres periodiques, ſeroit reçuë avec plaiſir de tous ceux qui aiment les livres. Voicy le plan que je me ſuis formé. Je ne parlerois pas ſeulement des livres, qui ſe peuvent ranger dans la claſſe des Journaux, je traiterois auſſi des autres

Ouvrages *periodiques*, c'eſt-à-dire qui ſe donnent reglément en certain tems, comme ſont les Gazettes, Mercures &c. Je chercherois d'abord ſi ces ſortes d'Ouvrages ont été connus dans l'antiquité : & parcourant tous les tems juſqu'à celuy-cy, je marquerois la naiſſance, la durée, les interruptions, &c. de chacun de ces Ouvrages. Je ſoumets cette idée à vôtre jugement. Je ne la propoſe pas dans le deſſein de l'executer, cela ſeroit trop au deſſus de mes forces & de mes moïens. C'eſt ſeulement pour exciter ceux, qui ſont capables de cet Ouvrage, à en enrichir le public.

L'ABBE' FUCATI.

## ARTICLE LXXIV.

### *REPONSE A LA LETTRE écrite au R. P. Tourmine.*

L'Abbé Fucati, ou plûtôt celuy qui ſe cache ſous ce nom, propoſe dans ſa lettre quatre Objections contre la Diſſertation ſur les deux Cyrus confondus par les hiſtoriens.

1°. Il n'a point trouvé dans Herodote, que Cyrus fût petit fils d'un autre Cyrus. 2°. Il a trouvé dans Xenophon qu'il étoit petit fils d'Achemene. 3°. Lucien donne à Cyrus l'epithete *d'ancien*, & marque par-là qu'il n'en connoît pas de plus ancien que luy. 4°. Usserius méprise l'autorité d'Onesicrite. Le P. Tournemine répond, que l'Auteur de la Lettre fournit luy-même une réponse fort naturelle à sa troisiéme Objection. Lucien a pû traiter le grand Cyrus d'*Ancien*, par rapport au jeune Cyrus frere d'Artaxercés Mnemon. Ce Cyrus prit le titre de Roy de Perse, & fit la guerre à son frere pour avoir sa part du Royaume. Usserius rejette l'autorité d'Onesicrite : il veut qu'il n'ait pas vû les inscriptions, qu'il assure avoir vûës. Mais Usserius apporte-t-il quelque raison d'une Critique si hautaine ? N'a-t'on pas plus de droit de conter pour peu de chose l'autorité d'Usserius sur un fait si éloigné, qu'il n'en a eû de mépriser Onesicrite ? Enfin on n'a qu'à lire Herodote livre I. nombre XXX. on trou-

vera en termes exprès que *Cambyse pere du grand Cyrus étoit fils d'un autre Cyrus.* Et ce Cyrus premier du nom étoit fils d'un autre Cambyse & petit fils d'Achemene, comme le même herodote nous apprend livre 1. nombre cc. xlv.

Pour le projet d'une histoire des Journaux & autres livres semblables, c'est un projet utile. Personne n'est plus capable de l'executer, que celuy qui l'a formé. Quelques livres imprimez en Allemagne sur le même dessein ne doivent pas le decourager. Il s'en faut bien, qu'ils n'ayent épuisé la matiere. Nous esperons que l'Auteur voudra bien se faire connoître : & nous prenons cette occasion de contenter la curiosité de plusieurs personnes sur l'Auteur de l'examen des conjectures du P. Tournemine touchant les differences du Texte Hebreu, du Pentateuque Samaritain, & de la Version Grecque dans la supputation des années des Patriarches. Cet examen inseré dans les Memoires du mois d'Août 1703. est l'ouvrage de Mr. l'Abbé Roger Docteur en Theologie de l'Université de Bourges.

## ARTICLE LXXV.

## NOUVELLES LITTERAIRES.

### DE ROME.

SA Sainteté a fait découvrir une Colomne erigée à l'honneur de l'Empereur Antonin le Pieux. Elle eſt de granite, haute d'environ quatre-vingt pieds. La plus grande partie étoit enterrée, cependant ſon pied d'eſtal s'eſt aſſez conſervé. On croit qu'on l'enlevera ce printems du lieu, où elle a été trouvée, pour la mettre dans la place du Mont-Citorio. Les Curieux craignent qu'elle ne ſe rompe dans le tranſport, & quelques-uns ſouhaiteroient qu'on ſe contentât d'abbatre les méchantes maiſons qui l'environnent, & ils croyent qu'il ſeroit aiſé d'orner l'endroit où elle eſt, qui n'eſt pas beaucoup éloigné de l'ancien Pantheon. En attendant qu'elle occupe les Architectes, elle exerce les Antiquaires. Mr. Vignoli Secretaire de Mr. le Conétable Colomne

paroît le premier ſur les rangs, & donne un exemple qui ne manquera pas d'être ſuivi; car malgré le tumulte des armes, les lettres reprennent icy leur ancienne ſplendeur, & le goût du Pape pour les Sciences en inſpire à tout le monde. On s'empreſſe de meriter l'eſtime d'un Prince connoiſſeur & liberal.

La Diſſertation Latine de la Colomne d'Antonin le Pieux, dont Mr. Vignoli a publié le projet, s'imprime à Florence chez Vincent Vangeliſti, elle contient neuf Chapitres. Le premier décrit l'état où étoit la Colomne quand on a commencé à la découvrir, rend juſtice au zele de Clement onziéme pour la conſervation des monumens antiques, & fait connoître combien la découverte de cette Colomne contribuera à éclaircir l'hiſtoire ancienne. Le ſecond Chapitre recherche dans l'antiquité la plus reculée, l'hiſtoire du Mont-Citorio. On fait voir qu'André Fulvius, L. Faunus, Barthelemi Marlien & L. Maurus n'ont pas entendu Suetone, ni ſçû où étoit la vigne publique. Le troiſiéme Chapitre

pitre n'eſt pas moins rempli de Critique que les deux précedens On établit en quelle partie du Champ de Mars étoient les barrieres, & d'où le Mont-Citorio à pris ſon nom. Pluſieurs Antiquaires ſe ſont trompez ſur ces deux articles. La deſcription de la Colomne & des bas reliefs occupe le quatriéme Chapitre. C'eſt la conſecration d'Antonin le Pieux qu'elle repreſente.

Dans le cinquiéme Chapitre on traite de la coûtume de mettre des Colomnes ſur les ſepulchres. Fulvius & Ciaconius n'y ſont pas épargnez. Fulvius a ignoré quel eſt le premier Romain, à qui on erigea une Colomne dans la ville : Ciaconius s'eſt trompé ſur l'endroit, où il veut qu'on ait placé les cendres d'Antonin.

Le ſixiéme Chapitre explique l'inſcription de la Colomne. Caſaubon, Occon, de Bye, & Made. d'Acier ſubiſſent l'examen rigoureux de nôtre ſçavant Critique. Il accorde Capitolin avec luy même & fait diſparoître la contradition que Caſaubon croyoit avoir vûë. Il prétend

que Made. d'Acier a mal placé la premiere année de l'Empire d'Antonin.

Dans le ſeptiéme Chapitre il parle des ornemens du piedeſtal. Mr. Cuper a ſelon l'Auteur mal expliqué une Medaille de Jule Ceſar. Il ſe ſert d'une Medaille très-rare de Fauſtine la mere en bronze, pour refuter le Duc d'Arſchot & le Comte de Mezzabarba.

A meſure qu'il avance, il démêle de nouvelles erreurs des Antiquaires les plus celebres. Ils ont crû juſqu'icy, qu'une Medaille, où l'on voit la conſecration d'Antonin & la figure d'une Colomne, regardoit la Colomne Canélée de Marc Aurele. C'eſt de la Colomne d'Antonin dont il parle, qu'il faut l'expliquer ſelon luy. Une Medaille d'Adrien en bronze luy fournit l'occaſion de Critiquer Antoine Auguſtin, Angeloni & Bellori.

Le neuviéme Chapitre eſt hors d'œuvre, où l'on communique aux ſçavans pluſieurs inſcriptions deterrées depuis peu autour de Rome & ailleurs. Mr. Vignoli dit ſon ſenti-

ment sur chacune de ces Inscriptions.

Le *Latium* de Mr. Corradini Soufdataire que vous avez annoncé dans les Memoires du mois de Novembre 1703. est un Ouvrage, où les sçavans qui l'ont lû trouvent beaucoup de choses neuves. Ce païs qui a exercé tant d'antiquaires, n'étoit pas encore assez connu.

L'amour de la patrie avoit engagé le Comte Malvasia de donner la preference à l'Ecole des Peintres de Bologne, sur l'Ecole de Rome. Il n'avoit respecté, ni Raphaël, ni les Caraches. Ces grands Peintres ont un vangeur, qui du fond de l'Espagne est venu soutenir la gloire de la peinture Romaine. L'Ouvrage du Comte Malvasia étoit intitulé *Felsina pittrice. Felsina* est un nom ancien de Boulogne. Dom Vincenzo Victoria a mis à sa refutation, le titre modeste, *d'Observations sur le livre de felsina pittrice pour defendre Raphaël, les Caraches, & leur Ecole.* Cette refutation est divisée en six Lettres Italiennes. Elle se vend chez François Andreolli. C'est un grand

in octavo, la modeſtie du titre n'a rien diminué de la vivacité des reponſes. Il le faut avoüer, aucun Peintre ne peut entrer en comparaiſon avec Raphaël. Ils ont chacun poſſedé en un plus haut degré quelqu'une des qualitez d'un grand Peintre : Raphaël ſeul les poſſede toutes. Il eſt vray que le premier coup d'œil n'apperçoit dans ſes Tableaux rien qui frappe, qui ſaiſiſſe; mais plus on les contemple, plus ils plaiſent. La belle nature s'y montre exprimée avec une juſteſſe delicate & ſenſée, qui charme, & dont la veüe ne ſe laſſe jamais. Il eſt dans la peinture ce que Virgile eſt dans la Poëſie. Les autres Peintres ont abandonné leur main à l'imagination; c'eſt le jugement, qui a toûjours conduit le pinceau de Raphael. Le feu d'une imagination échauffée ſurprend & plaît d'abord; les productions regulieres d'un eſprit judicieux ſont moins piquantes, mais elles plaiſent plus long tems.

Vous avez déja parlé d'un livre du Pere Dom Benoît Bacchini Benedictin, *De Eccleſiaſtica Hierarchia*

*Originibus; mutinæ typis Antonii Capponi.* 1703. Son ſyſteme eſt nouveau; mais fort vray ſemblable. C'eſt dans la ſynagogue & la diſcipline Eccleſiaſtique des Juifs, qu'il cherche l'origine de la Hierarchie Chrêtienne.

Le Pere Annibal Marchetti Jeſuite, connu par des Ouvrages de ſpiritualité Latins & Italiens fort goutez en Italie, a fait une ſeconde édition d'une vie Latine du Bienheureux Louïs de Gonzague de la Compagnie de Jeſus. C'eſt Jacques Komark qui l'a imprimée. C'eſt un in 8°. de 408. pages.

Voici un livre d'un grand uſage en ce païs, *Formularium legale practicum Eccleſiaſticum.* L'Auteur s'appelle François Monacelli. Il a été Grand Vicaire de Venouſe & de Jéſi, & pendant plus de dix ans Auditeur du feu Cardinal Petrucci.

## DE PALERME.

Le Pere Jerôme Raguſa Jeſuite a achevé la Bibliotheque des Ecrivains de Sicile. Sa capacité, ſon bon

goût, son application au travail repondent de l'excellence d'un Ouvrage, dont le dessein est d'une grande utilité pour la connoissance des livres & pour l'histoire des Auteurs.

Il donnera bientôt la vie du R. P. Vincent Ragusa Religieux de l'Observance de St. François, mort depuis peu en reputation de Sainteté.

## DE PARIS.

Les supplemens des Essais de Literature continuent de paroître. J'en ay lû (N) la troisiéme partie depuis peu; la critique des Essais de Litterature n'occupe que la moitié d'un fort petit volume. Cette Critique est sçavante & judicieuse; le reste du livre est rempli d'une lettre sur Pythagore. L'Auteur connu, dit-on, dans la Republique des Lettres, par la destinée de ses Ouvrages, qui ont fait du bruit, entreprend de prouver à un R. P. Carme, qu'il a eu raison d'appeller Pythagore *Prieur des Carmes*. Cette thése rejoüissante est prouvée serieusement.

Non content de ce qu'il a trouvé dans les Auteurs de l'Ordre (témoins que son adversaire n'oseroit rejetter) il tâche de prouver par des Auteurs païens le novitiat, la profession, la superiorité de Pythagore: En un mot que Pythagore & les Pythagoriciens ont été de veritables Carmes. Diogene Laerce, Athenée, Theocrite, Justin, Aulugelle & sur tout Jamblique luy fournissent les traits de la ressemblance de l'Ordre Religieux avec la secte philosophique. Les passages citez de ces Auteurs portent expressément, que les Pythagoriciens mettoient tous leurs biens en commun; qu'ils gardoient eux-mêmes, & inspiroient aux autres, sur tout aux femmes qu'ils dirigeoient, la chasteté & l'abstinence; qu'ils observoient la plus exacte obeïssance, soumis aveuglement à leurs Superieurs, ausquels ils rendoient compte de toutes leurs actions; qu'ils alloient nuds pieds; que leur habillement & leur nourriture étoit la même, que celle dont usent les Carmes dechaussez; que les maisons où ils demeuroient en-

ſemble, s'appelloient *Cœnobia* convents; enfin qu'ils faiſoient un novitiat indiſpenſable pour deux ans, mais qui ordinairement s'étendoit juſqu'à cinq années.

Jamblique aſſure, que les ſolitaires du Carmel reçûrent Pythagore dans leur Societé, qu'ils l'inſtruiſirent de leur doctrine, qu'il y paſſoit la plus-part du tems dans le temple.

On ne peut nier ces faits. Mais il reſte à prouver, que ce temple étoit conſacré au vray Dieu, que les Solitaires du Mont Carmel étoient Juifs, ou du moins fidelles, du nombre de ceux qui ont vêcu parmi les Gentils. Il ſeroit mal aiſé d'en convaincre un Lecteur un peu incredule; & ce ne ſeroit pas l'autorité de Jamblique, qui l'obligeroit à ſe rendre. Il confond les Prêtres du Carmel avec les Prêtres de Tyr & de Byblos. Eſt-il douteux que ces derniers fuſſent idolatres? ils étoient diſciples d'un certain Moſchus Philoſophe Phénicien, premier Auteur de la Philoſophie de atomes. Certains ſçavans ont pris ce Moſchus pour Moyſe; mais leur conjecture n'a aucun fondement ſolide.

Mr. l'Abbé Faydit Auteur de la Lettre, passe à Basilide Prêtre du Mont Carmel, qui prédit l'Empire à Vespasien. Il decide, que c'étoit un Magicien. En peut-on douter? Suetone l'appelle *Haruspex*. Fier de cette demonstration Mr. Faydit insulte les Ecrivains de l'ordre des RR. PP. Carmes, qui ont dit que Basilide étoit un Prophete, cependant on pourroit dire, que Suetone a exprimé les choses, comme il les concevoit selon ses idées payennes; qu'il n'est pas clair, que Basilide doive être mis au même rang, que Tiresias & Amphiaraus; & que les RR. PP. Carmes ont eu d'autres raisons de ne pas joindre ces devins aux Auteurs de leur ordre, que celles que nôtre Abbé leur suggere par une de ses saillies, qui distingue son style. *Il y a apparence*, dit-il, *que vos Peres n'ont refusé de les associer à vôtre Ordre, que parce que l'un* (Tiresias) *étoit aveugle; & que l'autre* (Amphiaraus) *après avoir deviné, qu'il laisseroit sa carcasse à Thebes, fut assez fat pour y aller.* L'Auteur entasse à la fin de sa lettre beaucoup

d'érudition ſur les Saints, que les Reverends Peres Carmes attribuent à leur Ordre, & ſur l'origine du Monachiſme en France; mais ſon érudition eſt plus vaſte qu'elle n'eſt exacte; ſon zele s'anime, quand il voit les Pythagoriciens placez ſur la ſainte montagne du Carmel, *il veut les culbuter, & comme un autre Jupiter prendre par les pieds cette canaille, & les faire ſauter comme des coquins dans quelque bourbier. E cælo in cœnum.* On reconnoit Mr. Faydit à ces vivacitez.

Il paroît un livre intitulé. *Pentateuchus hiſtoricus.* Vous croyez en liſant ce titre, que l'Auteur a travaillé ſur les livres de Moyſe. Vous vous trompez. C'eſt un Commentaire ſur cinq livres hiſtoriques de l'Ancien Teſtament.

Les occupations du Pere Tournemine ne luy ont pas permis de mettre au net une explication plus ample de ſon ſyſteme ſur l'union de l'ame & du corps, avec une réponſe exacte à toutes les nouvelles objections, qu'on luy a envoyées en grand nombre, & qui contiennent

des difficultez considerables. Il tiendra parole avant la fin de l'année, & donnera ce recüeil qu'on demande avec empressement. Cependant il a crû devoir avertir ceux, dont il a reçû les objections. En voici la liste. Une lettre de l'ami de Mr. l'Abbé de Belmont. Reflexions de M. L. F. D. L. N. Lettre d'un particulier à un de ses amis en deux cayers. C'est l'ouvrage d'un Philosophe habile. On ne peut s'exprimer avec plus de netteté, ny mieux debroüiller les notions obscures de l'ancienne Philosophie. Nous souhaiterions qu'il s'emploïât à l'éclaircir, & qu'il voulut bien se faire connoître. Son but est de montrer, que le systéme du P. Tourmine a beaucoup de rapport à l'opinion commune, qui explique l'union de l'ame & du corps par l'information, & qu'elle n'en differe que par la clarté des expressions & le soin, qu'à eû le P. Tourmine de developper les idées confuses.

Une lettre écrite de Provence par D.

Une lettre sans datte & sans signature, qui contient entre autres ob-

jections, les deux plus fortes en apparence, qu'on ait proposées à l'Auteur du nouveau systeme. L'ame de JESUS-CHRIST, dit-on, n'a dans l'Eucharistie aucune action sur le corps, donc elle ne luy seroit pas unie selon le nouveau systeme. On pourroit répondre, que le corps du Sauveur est là dans un état de mort. Mais sans avoir recours à cette réponse, le P. Tournemine dit, que l'ame de JESUS-CHRIT agit dans l'Eucharistie sur son corps, & qu'elle y contient les esprits, qui le vivifient, qu'elle empeche leur écoulement.

L'autre difficulté regarde ce que le P. Tournemine pose comme un principe de son systeme, qu'il y a entre la force avec laquelle l'ame agit sur le corps & le corps sujet de cette action, un raport exact.

Si l'ame, dit-on, à ce rapport de force mouvante avec un corps de six mois, elle en aura trop peu pour agir sur un corps de trente ans; si elle a d'abord la force necessaire pour mouvoir un corps de trente ans, elle en aura trop pour un corps de six mois.

Le P. Tournemine répond d'abord que l'ame n'eſt pas immuable, ſa force peut augmenter. D'ailleurs, ajoûte-t-il, un corps de ſix mois oppoſe plus de difficultez à l'action de l'ame qu'un corps de trente ans, plus la machine eſt finie, plus l'action du reſſort eſt facile. Il remuë malaiſement une machine imparfaite. Cette imperfection compenſe l'inégalité de la maſſe, qu'il faut remuër, & prouve qu'il faut pour agir ſur un corps de ſix mois, de la maniere qu'agit l'ame, autant de force à proportion, que pour remuer un corps de trente ans, mieux diſpoſé & plus ſouple au reſſort.

FIN.

# TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de May 1704.

ARTIC. LXI. *Suite de l'Hiſtoire du Cardinal Ximenes par Mr. Marſollier.* page 673

ART. LXII. *Choregraphie ; ou l'art de décrire la danſe par Caracteres, figures, & ſignes demonſtratifs &c.* pag. 692

ART. LXIII. Jacobi Mangeti Bibliotheca Pharmaceutico-Medica &c. C'eſt-à-dire, *Biblioteque de Pharmacie-Medecine, par Mr. Manget &c.* p. 703

ART. LXIV. *Traduction nouvelle des Odes d'Anacreon, par Mr. de la Foſſe &c.* p 710

ART. LXV. Annales Ordinis ſancti Benedicti &c. C'eſt-à-dire, *Annales de l'Ordre de S. Benoît, par le R. P. Mabillon &c.* p. 722

ART. LXVI. *Meditations pour les retraites ſur differens ſujets propres aux Religieuſes & à toutes les perſonnes ſpirituelles.* p. 737

ART. LXVII. *Le Veritable Pere Joseph, Capucin, nommé au Cardinalat, contenant l'histoire Anecdote du Cardinal de Richelieu.* pag. 738

ART. LXVIII. *Eclaircissement sur le livre de la generation des vers dans le corps de l'homme, &c.* pag. 761

ART. LXIX. *Discours prononcé dans l'Academie Françoise le 31. Janvier 1704. à la Reception de Mr. le Coadjuteur de Strasbourg.* p. 771

ART. LXX. *Lettre de Mr. le Pelletier de Rouen à un de ses amis, sur l'explication du mot Kesitah. &c.* pag. 780.

ART. LXXI. *Extrait d'une Dissertation du P. Menestrier où il prouve que ni Florus, ni l'Eglise de Lyon ne sont point Auteurs des Livres publiez sous leur nom, touchant l'affaire de Gotheschalc.* p. 806

ART. LXXII. *Conjecture pour expliquer la nature des couleurs.* pag. 821

ART. LXXIII. *Lettre écrite au R. P. Tournemine.* p. 831

ART. LXXIV. *Reponſe à la Lettre écrite au R. P. de Tourmine.* pag. 834.

ART. LXXV. *Nouvelles Litteraires.* pag. 837.

*De Rome.* ibid.

*De Palerme.* p. 843

*De Paris.* p. 844

Fin de la Table.

# ADDITION.

*Mandement de Monseigneur l'Evêque du Mans sur le Libelle intitulé,* Cas de Conscience, *&c. Au Mans, chez Ambroise Isambart, in 4. p. 12.*

MOnseigneur l'Evêque du Mans s'est trop distingué par son application constante à maintenir dans son Diocese le dépost de la foy & la discipline, pour manquer à se déclarer contre le fameux Cas de conscience. Il a publié un mandement par lequel il condamne le premier article où l'on n'exige sur le fait de Jansenius qu'un silence respectueux, comme contraire aux Constitutions Apostoliques, tendant à renouveller l'heresie de Jansenius, & favorisant les Heretiques & les Protestans dans le mépris qu'ils font de l'autorité de l'Eglise. Il condamne aussi respectivement plusieurs articles de ce Libelle comme faux, erronez, captieux, capables de faire negliger les exercices exterieurs de la Religion; & pour ne rien omettre afin de preserver son troupeau du peril, il fait sçavoir, que personne à l'avenir ne sera receu aux Ordres sacrez, qu'aucun Prêtre ne sera approuvé pour l'administration des Sacremens, qu'aucun Ecclesiastique ne sera pourveu de benefice qu'il n'ait auparavant signé le Formulaire.

Il ne ſe contente pas de condamner les partiſans des nouvelles erreurs, il les inſtruit avec beaucoup d'érudition & de netteté.

» Si les Fauteurs de l'hereſie, dit ce ſçavant » & zelé Prelat, qui dreſſent à la verité des » pieges avec tant d'artifice & de conſtance, » avoient une fois établi que dans les faits qui » ont liaiſon avec la foy, l'Egliſe peut ſe » tromper, & qu'en effet elle s'eſt trompée » dans le jugement qu'elle a porté du Livre » de Janſenius; rien ne les auroit empêché » dans la ſuite de défendre la doctrine de » Janſenius toute heretique qu'elle eſt. Les » cinq Propoſitions, auroient-ils dit, ſont » heretiques, mais Janſenius eſt orthodoxe; » nous pouvons en ſeureté de conſcience, » croire comme luy, parler comme luy; ainſi » ſous couleur de ne défendre que Janſenius, » ils ſe mettoient en droit de défendre les » cinq Propoſitions. C'étoit-là tout le fin » de la diſtinction du fait & du droit...... » Par la même raiſon il ſeroit libre de revo» quer en doute, ſi le Concile de Trente eſt » œcumenique, ſi la Vulgate eſt une copie fi» dele de l'Original, ſi la préſence réelle de » Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie a été crûë » dans les premiers ſiecles de l'Egliſe. Aucun » de ces faits n'eſt plus immediatement revelé » que le fait de Janſenius. En vain les Janſe» niſtes condamnent avec l'Egliſe les cinq » Propoſitions, ſi contre la déciſion de l'E» gliſe ils défendent le ſens de leur auteur. » Cette ſoûmiſſion imparfaite n'eſt qu'une » trop forte preuve de leur attachement à la

doctrine condamnée & du dessein qu'ils ont «
de la soûtenir. Ignorent-ils que l'Eglise a «
toûjours été en possession d'exiger une par- «
faite soûmission des Fideles au regard des «
faits dogmatiques, & qu'elle a toûjours crû «
être infaillible dans la décision de ces sortes «
de faits ; que si elle a crû avoir cette infail- «
libilité, il faut l'avoüer, & les Novateurs «
même sont obligez d'en convenir dans leurs «
principes qu'elle l'a euë en effet ; parceque «
se croire infaillible dans la décision des faits «
dogmatiques, est certainement une question «
de droit : or qu'elle l'ait toûjours crû ainsi, «
cela se prouve par la conduite, qu'elle a te «
nu dans tous les siecles. Tout le Mandement
est de la même force.

# MACHINE
## *pour couper tout Angle, ou tout Arc de Cercle en raiſon donnée, qu'on peut appeler Compas de diviſion circulaire.*

PAR M. SENE'S DE CUERS.

SOit *A B* une regle de léton ou d'autre matiere ſur laquelle ſoient faits les deux trous ronds, *A*, *C*, dans une diſtance d'environ trois pouces, & à ſon extrêmité ſoit attaché le bouton *B*, enſorte que *C B* ſoit environ égale à *A C*, cette regle doit être finie en pointe fine *f*, qui ſoit ſur la même ligne droite, que les centres des trous *A*, *C*.

Soient auſſi les deux roüës *M N*, *p q*, dont les deux rayons enſemble ſoient égaux à la diſtance *A*, *C*, afin que la roüë *M N* étant miſe en *A*, avec le clou *K*, & la roüë *p q* étant miſe en *C*, avec le clou *L*, les dents de ces deux roüës engrenent enſemble. Ces roüës pour une plus grande juſteſſe de ce Compas, doivent être diviſées en un aſſez grand nombre de dents.

La partie *I* du clou *L* doit entrer dans le trou quarré *O* de la piece *D E*, laquelle doit être arrêtée ferme à ce clou.

Vers le bout de cette piece, il y doit avoir une pointe d'acier *E* propre pour marquer dé-

licatement ſur le papier, & le point *r* où cette pointe tombe à plomb, doit être éloignée du centre du trou quarré *O*, autant que le centre du trou *C* l'eſt du centre du trou *A*, afin que quand la machine ſera montée, & que la ligne *O r* ſera ſituée ſous la ligne *Cf* (ce qui arrivera lorſque la pointe *f* ſera ſous la ligne *O r*) la diſtance de la pointe *a* du clou *K* à la pointe *E*, ſoit double de la diſtance des centres des trous *A*, *C*.

On doit obſerver que les longueurs de la pointe *K*, & de la pointe *E*, ſoïent telles, que lorſqu'elles s'apuyront ſur la table, la regle *A*, *B*, ſoit parallele à ſon plan.

Les clous *K* & *L* doivent être terminez en vis, afin de pouvoir ſerrer les roüës par le moyen des écrous, autant que l'on voudra, contre la regle *A B*.

Comme la roüë doit demeurer immobile lorſqu'on ſe ſert de cette Machine (ainſi que l'on dira cy-aprés) il faut encore une piece *S*, *T*, recourbée à l'équerre, afin que la roüë *M N* entrant dans l'entre deux *V X*, puiſſe y être arrêtée ferme par les vis qui y ſont.

Il faut avoir ſoin de faire la hauteur *T Z* de cette piece, égale & même tant ſoit peu moindre que la ligne égale à la longueur de la pointe du clou *K*, & à l'épaiſſeur de la regle *A B*, afin que lorſqu'on tiendra *S T* ferme, cette pointe puiſſe s'apuyer ſur la table.

La roüë *M N* doit avoir un trou *O* pour pouvoir poſer plus facilement la pointe *a* du clou *K* ſur le point qu'on voudra; & lorſque ces roüës ſeront dans d'autres raiſons que

celle de l'égalité, il faudra faire un semblable trou à chaque roüe; car leur situation peut être changée utilement comme l'on verra.

Si on veut avoir des roües dans une grande raison, auquel cas la roüe *M N* sera fort petite, on fera ensorte que cette roüe soit portée par une autre roüe toute unie, ou par une partie de roüe seulement, propre à pouvoir y appliquer la piece *S, T*.

## *Usage de la Machine.*

Ces pieces assemblées composent la Machine fig. X, & pour vous en servir, faites couler *D E* sous *C f*, ensorte que *f* soit sur la ligne *O r*, ensuite posez la pointe *a* qui est sous la roüe *M N* sur la pointe de l'angle 2, & la pointe *E* sur un des côtez.

La Machine étant dans cette situation, posez les doigts sur *S T*, pressez-la contre la table, afin de rendre la roüe *M N* immobile; & dans le même-tems prenant le bouton *B*, faites mouvoir *B A* vers l'autre côté de l'angle, jusqu'à ce que la ligne que décrit la pointe *E* le coupe.

Aprés cela ôtez la Machine, & prenez avec un compas la moitié du côté de l'angle compris entre sa pointe, & le point fait sur le côté par la pointe *E* dans la premiere situation de la machine, & mettant la pointe du compas ainsi ouvert sur le point où la pointe *E* a coupé l'autre côté de l'angle, décrivez un arc de cercle, & de la même ouverture du compas, la pointe de l'angle pour centre, décrivez un

autre arc qui aille d'un côté à l'autre de l'angle donné : la partie de cet arc comprise entre le point d'intersection de ces deux arcs, & le côté de l'angle que la pointe *E* a coupé, est la mesure de la partie de l'angle demandée.

Par exemple, fig. *V* : *C A D* étant l'angle donné, si la Machine dans la premiere situation est sur *A B*, & que par le mouvement de la regle *A B* la pointe *E* ait coupé l'autre côté *A E* au point *E*, l'on prendra la moitié du côté *A B*, & de cette ouverture de compas on décrira du centre E l'arc *F H*, & du centre *A* l'arc *C D*, qui se couperont au point *G*, & la partie *G D* sera la requise.

Il reste à expliquer dans quelle raison doivent être les roues de ce nouveau Compas par raport à la partie demandée de l'angle ; il faut donc que le diametre *M N* de la premiere roue soit égal au diametre *p q* de la seconde roue, pour couper l'arc en trois parties égales ; que ce diametre *M N* soit la moitié du diametre *p q*, pour couper l'arc en cinq parties égales, &c.

*Voici une Table qui montre à l'infini dans quelle raison doivent être ces roues.*

| | | |
|---|---|---|
| Pour $\frac{1}{3}$ de l'arc ou | *C D* | $MN = pq$. |
| Pour $\frac{1}{5}$ de l'angle. | *C D* | $MN = \frac{1}{2} pq$. |
| Pour $\frac{1}{7}$ | *C D* | $MN = \frac{1}{3} pq$. |
| Pour $\frac{1}{9}$ | *C D* | $MN = \frac{1}{4} pq$. &c. |

Cette Table peut être continuée à l'infini ; car les dénominateurs des fractions de l'arc

*C D* ſont de nombres impairs de ſuite, & les dénominateurs des fractions de *p q* de nombres naturels de ſuite, & l'unité eſt le numerateur des unes & des autres.

J'ay dit cy-deſſus que la ſituation des rouës peut être changée utilement, mettant la rouë *p q* à la place de la rouë *M N*, & celle-cy à la place de *p q*; car lorſque la partie requiſe *G D* de l'arc *C D* eſt fort petite, l'arc *F H* coupe l'arc *C D* trop obliquement, auquel cas on opere plus juſte en ſe ſervant de la ſeconde ſituation des rouës : mais il faut pour couper une même partie de l'arc *C D*, ſe ſervir des rouës dont l'expoſant de la raiſon des diametres ſoit plus grand de l'unité, que l'expoſant d'une pareille raiſon, lorſqu'on place les rouës de la premiere maniere.

*Table qui montre auſſi à l'infini la raiſon que doivent avoir ces rouës, lorſqu'elles ſont dans cette ſeconde ſituation.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | pour $\frac{1}{2}$ de l'arc. | *C D* | *q p* = 2 *M N*. |
| 2 | pour $\frac{3}{5}$ | *C D* | *q p* = 3 *M N*. |
| 3 | pour $\frac{2}{3}$ | *C D* | *q p* = 4 *M N*. |
| 4 | pour $\frac{5}{7}$ | *C D* | *q p* = 5 *M N*. |
| 5 | pour $\frac{3}{4}$ | *C D* | *q p* = 6 *M N*. |
| 6 | pour $\frac{7}{9}$ | *C D* | *q p* = 7 *M N*. &c. |

On s'aperçoit d'abord dans cette Table qu'aux 1, 3, 5, &c. ſuppoſitions, les numerateurs des fractions de l'arc *C D* ſont de nombres naturels de ſuite, & les numerateurs auſſi de pa-

reils nombres, & que dans les 2, 4, 6, &c. suppositions, les numerateurs des fractions de cet arc *C D* sont de nombres impairs de suite, & les numerateurs pareillement. Cette Table peut donc être continuée à l'infini.

Dans cette seconde situation des rouës, la partie coupée *G D* de l'arc *C D* est toûjours plus grande que celle qui est coupée, lorsqu'elles sont dans la premiere situation, comme l'on voit par les Tables précedentes, donc les arcs *F H* & *C D* se couperont moins obliquement: mais alors la partie *G D* n'étant pas une partie aliquote de l'arc *C D* pour l'avoir, il faut lorsqu'on opere par les 2, 4, 6, &c. suppositions, prendre *C G* reste de l'arc *C D* sur *G D* autant de fois qu'il y est contenu précisément, & la partie restante sera l'arc qu'on cherche, lequel est toûjours dénommé par la fraction qui a l'unité pour numerateur, & pour dénominateur celui de la fraction de la Table qui est vis à vis de la raison des rouës dont on s'est servi; de sorte que si c'est, par exemple, la septiéme partie de l'arc donné qu'on cherche, il faut que $p\,q$ soit $= 5\,M\,N$: mais lorsqu'on opere pour les 1, 3, 5, &c. suppositions, *C G* est la partie requise de l'arc *CD*; & si par exemple on veut $\frac{1}{3}$ de l'arc *CD*, $p\,q$ doit être $= 4\,M\,N$.

Il est facile de faire plusieurs paires de rouës dans les raisons que l'on aura aux Tables, & par consequent de couper l'arc donné dans les raisons qui y seront marquées, lesquelles peuvent composer toutes les autres raisons quelconques rationelles.

L'usage de cette Machine est aussi propre à couper l'angle en raison sourde, dont on peut faire la Table suivante.

*Table lorsque les rouës sont situées de la premiere maniere.*

Pour $\frac{1}{1+2\sqrt{2}}$ de l'arc *CD* $MN = \sqrt{\frac{1}{2}}\,pq.$

Pour $\frac{1}{1+2\sqrt{3}}$ *CD* $MN = \sqrt{\frac{1}{3}}\,pq.$

Pour $\frac{1}{1+2\sqrt{4}}$ ou $\frac{1}{5}$ *CD* $MN = \sqrt{\frac{1}{4}}$ ou $\frac{1}{2}pq.$

Pour $\frac{1}{1+2\sqrt{5}}$ *CD* $MN = \sqrt{\frac{1}{5}}\,pq.$ &c.

*Table lorsque les rouës sont dans la seconde situation.*

Pour $\frac{\sqrt{2}}{2+\sqrt{2}}$ de l'arc *CD* $pq = \sqrt{2}\,MN.$

Pour $\frac{\sqrt{3}}{2\sqrt{3}}$ *CD* $pq = \sqrt{3}\,MN.$

Pour $\frac{\sqrt{4}}{2+\sqrt{4}}$ ou $\frac{1}{2}$ *CD* $pq = \sqrt{4}$ ou 2.

Pour $\frac{\sqrt{5}}{2+\sqrt{5}}$ *CD* $pq = \sqrt{5}.$

Ces deux Tables peuvent facilement être continuées à l'infini, ce qui est évident, & l'on en peut faire tant d'autres qu'on voudra à l'imitation de celles-là. Il faut pourtant remarquer, que comme la raison de *MN* à *pq* est sourde, les rouës n'en doivent pas être

dentées ; puisqu'il n'est pas possible que les nombres des dents soient dans la raison des diametres, on les fera dont toutes unies ; & par le moyen d'une corde à boyau ou d'une chaîne qui passera sur les deux rouës de la maniere qu'on voit figure *Y*, l'on fera mouvoir la pointe *E* en remuant la regle *A B*.

Il est évident que la Courbe que décrit la pointe *E*, est une Roulette faite par la revolution d'un cercle autour d'un cercle, de laquelle le point décrivant est hors du cercle mobile. Voilà donc une proprieté remarquable & tres-utile de ces Roulettes.

---

## *Errata pour le mois d'Avril* 1704.

PAge 511. *ligne* 5. *lisez* ses esperances.
*P.* 518. *lig.* 22. *lis.* vangea.
*P.* 527. *lig.* 1. *lis.* Maiemonide.
*P.* 542. *lig. penult.* de *lis.* à.
*P.* 550. *lig.* 27. *lis.* effervescence.
*P.* 566. *lig.* 1. *lis.* amictus.
*P.* 568. *lig.* 15. *aprés* circumfulsisse, *ôtez le point.*
*P.* 576. depuis ces mots, *Rien n'est plus important*, jusques à ces autres mots de la page 577. *Voilà un principe*, il faut des guillemets : aussi-bien qu'aux dix premieres lignes de la page 578.
*P.* 589. *lig.* 4. *lis.* Sherlok.
*P.* 591. *lig.* 6. de *lis.* des.
*P.* 595. *lig.* 14. dans *lis.* donc. *Au bas de la P.* altior, *lis.* Ath. or. Arianus, *l.* Arianos.

*P*. 598. *lig* 17. les *lis.* des.
*P*. 601. *lig*. 6. *lis.* Cœsonia. *lig.* 29. nous *lis.* & nous.
*P*. 602. *lig*. 17. *lis.* Avite.
*P*. 610. *lig*. 5. *effacez* de. *lig*. 11. figures, *effacez le point qui suit.*
*P*. 618. *lig*. 19 *lis.* l'Eglise.
*P* 624. *lig*. 3. *lis.* immorality.
*P*. 626. *lisez* Pinchwyf.
*P*. 654. *l*. 6. eum *lis.* cum. *l*. 7. *lis.* indubiam.
*P*. 659. *lig*. 3. nitidiore, *lis.* nitidiores *sans virgule.*
*P*. 660. *lig*. 16. *lis.* unumquemque.
*P*. 661. *lig*. 25. *lis.* continuandas.
*P*. 664. *lig*. 19. *lis.* Napolitain.
*P*. 665. *lig*. 3. *lis.* Difesa. *l. pen. l.* Cinnamo.
*P*. 670. *lig*. 20. *effacez* nous.

# MEMOIRES
## POUR
# L'HISTOIRE
## Des Sciences & des beaux Arts.

*Recueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.*

Juin 1704.

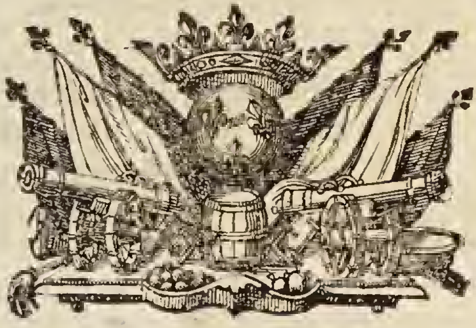

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCIV.

*Avec Privilege & Approbations.*

# MEMOIRES
## POUR L'HISTOIRE
## des Sciences & des beaux Arts.

*Juin 1704.*

ARTICLE LXXVI.

ORDONNANCE ET *INSTRUCTION Pastorale de Monseigneur l'Archevêque Duc de Cambray, Prince du St. Empire, au Clergé & au peuple de son Diocese, portant condamnation d'un imprimé intitulé* Cas de conscience &c. *A Valenciennes chez Gabriel François Henry, Imprimeur du Roy & de Monseigneur l'Archevêque* 1704. *in* 12. *pp.* 254.

La sagesse de Dieu, toûjours admirable dans les moyens qu'elle prend pour arriver à ses fins, s'est servie assez souvent des partisans de l'er-

reur pour la détruire. Nous venons d'en voir un exemple dans le ſuccez qu'a eu la publication du Cas de conſcience, ſigné par quarante Docteurs. Le Souverain Pontife, un grand nombre d'Archevêques, d'Evêques diſtingués par leur rang, leur pieté, leur ſcience, les Univerſités de Louvain & de Doüay; tout s'eſt réüni pour condamner cet Ouvrage de tenebres. On a reconnu la grandeur du peril où étoit l'Egliſe; On s'eſt hâté de le prevenir. L'herereſie decouverte ne peut plus nuire que foiblement: ſes déguiſemens plus dangereux que ſes inſultes luy ſeront deſormais inutiles, & la verité ne ſçauroit manquer de triompher. Tant de Mandemens, d'Ordonnances, d'Inſtructions, de Declarations, d'Ecrits ſçavans, l'ont enfin miſe dans un plein jour. L'infaillibilité de l'Egliſe dans les faits liez avec le droit, eſt deſormais à couvert des chicanes, dont on s'eſt ſervi depuis cinquante ans pour l'éluder.

L'Inſtruction Paſtorale de Monſeigneur de Cambray traite la matiere dans toute ſon étenduë, & il a

repandu ſur cette queſtion de nouvelles lumieres. Il n'employe cependant que les mêmes principes dont les Aſſemblées du Clergé ont fait le fondement de leurs deciſions contre les partiſans du livre de Janſenius, & que le cinquiéme Concile general a fait valoir contre les défenſeurs des trois Chapitres: principes que l'Egliſe a toûjours regardez comme la regle de ſa conduite.

Monſeigneur de Cambray ne " pouvoit demeurer dans le ſilence. " L'Imprimé ſur le Cas de con- " ſcience étoit répandu dans les " principales villes de ſon Dioceſe : " beaucoup d'autres Ouvrages à " peu près ſemblables ſe debitoient " ſur la frontiere. La ſource du mal " a paru d'abord dans les Païs-bas, " il y a plus d'un ſiecle. Baïus pre- " mier Auteur du trouble ſe retrac- " ta ingénument, & declara qu'il " avoit enſeigné, avant & même " depuis la cenſure faite par le S. Sie- " ge, pluſieurs propoſitions, con- " damnées dans le même ſens ſur " lequel tomboit la condamnation. " Son exemple n'a pas été ſuivi : les "

„ défenſeurs de Janſenius ont fait
„ dans la pratique, pour le texte de
„ Saint Auguſtin, ce que les Proteſ-
„ tans font pour celui de l'Ecriture.
„ Ils ont voulu expliquer le texte
„ ſelon leur propre ſens indepen-
„ damment de l'explication de l'E-
„ gliſe : ils ont mis leur ſens propre
„ en la place de celuy de ce ſaint
„ Docteur, comme les Proteſtans
„ mettent leur ſens propre en la
„ place du vray ſens du texte ſacré.
„ Ce fondement étant poſé, il leur a
„ paru que Janſenius n'enſeignoit
„ dans ſon livre que la même doctri-
„ ne qu'ils étoient accoutumés à ſup-
„ poſer que S. Auguſtin avoit clai-
„ rement enſeignée. L'Egliſe, di-
„ ſent-ils, qui ne peut jamais ſe con-
„ tredire, s'eſt liée les mains par l'ap-
„ probation qu'elle a donnée aux
„ Ouvrages de ce grand Docteur de
„ la Grace.

Qui ne voit le parfait rapport de cette conduite avec celle des Proteſtans ? l'Egliſe peut encore moins condamner le ſens naturel de l'Ecriture, que le ſens naturel, de S. Auguſtin. Mais ce n'eſt ni aux Proteſ-

tans à determiner le ſens de l'Ecriture, ni aux Janſeniſtes à determiner le ſens de S. Auguſtin. Les premiers expliquant mal l'Ecriture y trouvent les erreurs de Luther & de Calvin, & ſur ce prejugé ils refuſent de condamner leurs écrits & la doctrine qu'ils contiennent, les autres expliquant mal les écrits de S. Auguſtin y trouvent les erreurs de Janſenius; & ſur ce prejugé ils refuſent de condamner ſon livre & la doctrine qu'il contient. Dans cette prevention, dit Monſeigneur de Cambray, ils ne ceſſent point depuis " cinquante ans d'écrire en promettant toûjours de ſe taire, & les quarante Docteurs, ſous pretexte de " finir le trouble, l'ont augmenté. "

Il ne s'agit pas ſeulement dans " cette conteſtation de la doctrine " condamnée dans le livre de Janſenius (c'eſt toujours le ſçavant Prelat qui parle) laquelle detruit la " liberté ſous petexte d'élever la " grace, aneantit le merite & le demerite des œuvres, les vices & les " vertus, la juſtice des recompenſes " & des châtimens, la bonté ſincere "

„ de Dieu pour tous les hommes,
„ & l'offrande du sang du Sauveur
„ pour leur rendre le salut possible.
„ Il s'agit encore d'un dogme qui
„ sappe les fondemens de toute
„ l'autorité de l'Eglise dans la pra-
„ tique, & qui ne luy laisse nulle re-
„ source réelle contre aucune des
„ heresies qui pourroient s'élever
„ jusqu'à la fin des siecles.
„ On soûtient par des écrits inom-
„ brables, que l'Eglise, malgré les
„ promesses, peut-être abandonnée
„ du saint Esprit jusqu'au point de
„ se tromper & de tromper tous ses
„ enfans, quand elle leur declare,
„ en lisant un texte, qu'il exprime
„ naturellement un sens heretique.
„ Loin d'être allarmé de cette doc-
„ trine, on s'accoutume à suppo-
„ ser que la distinction du Fait &
„ du Droit, la rend incontestable.
„ Beaucoup de personnes d'esprit
„ & de pieté se laissent éblouïr par
„ cette distinction qu'elles n'appro-
„ fondissent jamais. Monseigneur
„ de Cambray se propose de mon-
„ trer dans cette instruction la gran-
„ deur du peril où ce préjugé met la

ſoy, & combien cette diſtinction "
captieuſe enerve toute autorité. "

Il commence par établir le veritable état de la queſtion. Les defenſeurs de Janſenius ont eu ſoin de les deguiſer. Au contraire les Ecrivains Catholiques, les Aſſemblées du Clergé ſe ſont attachées à l'expoſer nettement. " L'Egliſe,
quand elle juge du ſens d'un Au- "
teur, n'entend parler que de celuy "
qu'il exprime naturellement par "
ſon texte, *ſenſus obvius quem ipſa- "*
*met verba præ ſe ferunt.* Elle ne "
juge point des ſentimens interieurs "
des perſonnes: ce ſecret des cœurs "
eſt reſervé à Dieu. L'Egliſe n'a "
donc jamais prétendu que l'inten- "
tion perſonnelle de Janſenius ait "
été d'enſeigner dans ſon livre les "
cinq hereſies pour leſquelles elle a "
condamné ce livre. Elle n'a pas "
decidé non plus que toutes les "
cinq Propoſitions condamnées "
ſoient dans ce livre mot à mot. "
L'Auteur des Lettres Provinciales "
cherchoit à faire illuſion lorſqu'il "
ſuppoſoit (lettre XVIII.) qu'il "
ne s'agiſſoit que d'avoir des yeux, "

„ d'ouvrir le livre, de trouver la
„ page & de convaincre les ſens, en
„ montrant dans un livre les mots
„ que l'on dit y être. Ce ſubtil Au-
„ teur alloit à ſon but, & vouloit ren-
„ dre la deciſion de l'Egliſe fauſſe,
„ ridicule & odieuſe.

„ Le Clergé aſſemblé à Fontaine-
„ bleau l'an 1661. parle d'une ma-
„ niere très-differente. *Les Conſti-*
„ *tutions*, diſent ces ſages défenſeurs
„ de la foy, *condamnent d'hereſie les*
„ *opinions de Janſenius, contenuës en*
„ *abregé dans les cinq Propoſitions,*
„ *& plus amplement expliquées dans*
„ *ſon livre.* En 1656. le Clergé avoit
„ declaré *qu'il n'eſt plus neceſſaire de*
„ *ſçavoir ſi chacune des cinq Propoſi-*
„ *tions eſt couché dans le livre de Jan-*
„ *ſenius aux mêmes termes.* Il ne faut
„ que lire les Bulles d'Innocent X.
„ & d'Alexandre VII. pour former
„ cette idée de la queſtion, qui ſe
„ reduit à ſçavoir, ſi l'Egliſe a pû
„ decider infailliblement, que le li-
vre de Janſenius contenoit la doc-
trine condamnée dans les cinq Pro-
poſitions, & que ces cinq Propoſi-
tions étoient le precis de ce livre:

ou pour parler en general, si l'Eglise se peut tromper en jugeant que le sens naturel d'un texte est heretique ou ne l'est pas.

Ce n'est point là un fait indif- " ferent à la Religion ; comme " l'Eglise ne peut jamais trouver, " ni fixer, ni transmettre le dog- " me que dans quelque texte ou " tissu de paroles, qui l'exprime & " qui le rende sensible, il s'ensuit " que l'Eglise ne peut jamais ni " juger du dogme, qu'en jugeant " de la Catholicité ou héreticité " de quelque texte ; ni conserver " le depôt par la condamnation des " heresies, qu'en les condamnant " dans des textes certains. "

Après avoir établi si nettement le veritable état de la question, l'ingenieux defenseur de l'infaillibilité de l'Eglise, presse ses adversaires par leur soumission à la condamnation des Propositions, ils " ne s'y soumettent que dans la " croyance que l'Eglise ne peut " manquer de reconnoître si le tex- " te des Propositions est conforme " ou contraire à la Doctrine reve- "

„ lée. Le livre n'est pas moins un
„ texte que les Propositions. N'est-
„ ce pas avoir deux poids & deux
„ mesures, que de mettre dans un
„ de ces textes toute la question de
„ Droit, pour laquelle on recon-
„ noit que l'Eglise est infaillible;
„ & de n'admettre dans l'autre tex-
„ te qu'une pure question de fait,
„ où l'on soûtient que l'Eglise se
„ trompe?

„ Pour rendre tout cecy encore
„ plus sensible, il faut considerer que
„ l'Eglise nous presente à la fois deux
„ textes, l'un court & l'autre long;
„ L'un comme le principal, l'autre
„ comme l'*extrait* du premier. Elle
„ les examine, elle les qualifie des
„ mêmes qualifications. Dans l'e-
„ xamen & dans la forme du ju-
„ gement prononcé, tout est
„ égal, excepté la longueur des
„ textes. Si les defenseurs de Jan-
„ senius admettent cette compa-
„ raison, il faut qu'ils reconnois-
„ sent que *l'héreticité* du livre
„ n'est pas moins que celle des Pro-
„ positions, la question de droit, &
„ il ne leur sera plus permis d'al-

leguer la diſtinction du Fait, d'a- «
vec le Droit. «

Par quelle ſubtilité pourroient- «
ils éluder une comparaiſon ſi na- «
turelle, ſi ſimple, & ſi deciſive? «
Dira-t-on que l'Egliſe eſt moins «
infaillible à l'égard d'un texte «
long, qu'à l'égard d'un texte court? «
Y a t'il dans les textes une borne «
fatale dans une certaine page, qui «
change tout à coup le Droit en «
Fait, & le Fait en Droit? en deça «
l'héreticité eſt de droit, le Saint «
Eſprit decide, & l'Egliſe eſt in- «
faillible; au delà cette même hére- «
ticité n'eſt plus qu'un ſimple fait, «
le S. Eſprit ſe retire & abandonne «
l'Egliſe. Il faut remarquer qu'une «
ſeule propoſition, ſi elle eſt im- «
portante & conteſtée, peut rem- «
plir un gros Volume; & qu'un gros «
Volume, s'il eſt bien fait, peut ſe «
reduire à une propoſition eſſen- «
tielle. Par exemple dans l'Auguſ- «
tin de Janſenius le troiſiéme livre «
ſi vous en exceptez les deux der- «
niers Chapitres, ne fait d'un bout «
à l'autre qu'une ſeule propoſition, «
qui eſt la premiere des cinq con- «

,, damnées. Le second livre tout entier n'est que la seconde proposition mise dans tout son jour, le 6. le 7. & le 8. livres jusques dans les titres des Chapitres, ne forment tous ensemble qu'une seule proposition qui est la troisiéme entre les cinq. L'unique but des livres sur l'héresie Pelagienne est d'établir la 4e proposition. Enfin les deux derniers Chapitres du troisiéme livre de la grace du Sauveur, ne sont que la cinquiéme proposition continuellement repetée. On peut assurer sans exageration que le sens propre, naturel, & litteral des cinq Propositions est encore plus developé, & plus incapable de toute benigne explication dans le livre de Jansenius, que dans le texte court des Propositions mêmes. Car cet Auteur rejette avec des précautions infinies tous les sens par lesquels on voudroit ramener sa doctrine aux bornes de la foy.

,, Que si l'on veut faire attention au besoin de conserver le depost des veritez revelées, il est certain

que l'Eglise a encore plus besoin «
d'une autorité infaillible en jugeant des textes longs, tels que les livres, qu'en jugeant des textes courts, tels que de simples propositions. Ce n'est jamais par des propositions nuës, séches, courtes & détachées qu'un Novateur entraine la multitude : c'est toûjours par des discours liez & agreables. Ainsi la sureté du depost de la foy demande évidemment encore plus l'infaillibilité de l'Eglise pour condamner les livres, que pour condamner les propositions. «

L'Auteur expose ensuite, avec autant d'éloquence que de solidité, les promesses de JESUS-CHRIST à son Eglise, & les affreuses consequences où l'erreur du corps des Pasteurs sur le sens d'un livre Catholique pris pour heretique, ou heretique pris pour Catholique, jetteroit le peuple fidelle : l'impossibilité que la tradition subsiste dans une si étrange supposition, de laquelle entre autres paradoxes on devroit conclurre que « la docilité si recommandée dans « l'Evangile précipiteroit dans l'er- «

„ reur, & qu'une préſomption opi-
„ niâtre ſeroit le ſeul moyen de
„ conſerver la foy.

La pratique de l'Egliſe établit d'une maniere inconteſtable ſon infaillibilité à l'égard du ſens naturel des textes qu'elle employe dans les Symboles, ou qu'elle condamne dans les Canons. „ Dira t-on qu'elle
„ peut prendre les termes qu'elle
„ approuve ou qu'elle condamne
„ dans un ſens étranger ou different
„ du ſens naturel, du ſens qui ſe pre-
„ ſente d'abord ? Que deviendroit
„ le privilege qu'elle a d'enſeigner
„ la verité, ſi elle pouvoit s'égarer
„ dans le choix des expreſſions, juſ-
„ qu'à parler d'une maniere plus
„ propre à ſeduire qu'à inſtruire ?
„ Suppoſer que l'Egliſe s'eſt mal
„ expliquée dans ſes déciſions, que
„ le ſens naturel des Symboles eſt
„ contraire à la revelation, que le
„ ſens naturel des livres condam-
„ nez comme heretiques, y eſt con-
„ forme ; n'eſt-ce pas autoriſer tous
„ les heretiques à revenir contre
„ les jugemens de l'Egliſe, à con-
„ teſter le ſens des Symboles & des
„ Canons ? On ne rejettera plus ni

Bulles ni Canons, mais on les “
enervera, en les expliquant. Cha- “
que heretique, sur l'exemple des “
défenseurs de Jansenius, se per- “
mettra toûjours de croire que l'E- “
glise a mal entendu le texte qu'el- “
le a condamné, & qu'elle ne l'a “
censuré que dans un sens impro- “
pre. Reduire seulement au silence “
respectueux, n'est-ce pas admet- “
tre la tolerance universelle qui “
n'exclut aucune erreur, détruire “
absolument l'unité de l'Eglise, & “
la jetter dans une confusion in- “
digne de Dieu, Auteur & conser- “
vateur d'un si bel ouvrage? “

Un celebre défenseur de Janse- “
nius, dans un ouvrage intitulé *Via* “
*pacis*, a proposé un nouveau tour “
pour sauver la distinction du Fait “
& du Droit. L'Eglise, dit-il, est in- “
faillible pour qualifier le sens d'un “
texte, *qualis sit sensus propositionis*, “
c'est-à-dire pour donner à ce sens “
la note de Catholique ou d'Here- “
tique: mais elle peut se tromper “
dans l'interpretation de ce texte, “
*quis sit sensus propositionis*. Elle “
peut en méconnoître le sens natu- “

„ rel & veritable, & le condamner „ ou l'approuver dans un ſens étran- „ ger. Cette penſée bizarre marque „ l'extremité où ſont reduits les ad- „ verſaires de l'infaillibilité de l'E- „ gliſe. Une pareille Conſtitution „ de l'Egliſe repugne à la ſageſſe & „ à la bonte de Dieu. Il a voulu en „ faire un Juge : en a-t-il fait un „ Juge inſtruit des loix & de la dif- „ ference des peines, mais incapable „ de connoître avec certitude qui „ ſont les criminels & toûjours prêt „ à condamner ſur de faux préjugez „ l'innocent à la place du coupable? „ Comment peut-on ſuppoſer d'un „ côté que l'Egliſe eſt infaillible en „ qualifiant un texte, ſi on ſuppoſe „ de l'autre côté qu'elle le prend de „ travers & à contre-ſens? Ne voit- „ on pas que la qualification ne peut „ être juſte qu'autant qu'elle eſt „ fondée ſur la ſignification verita- „ ble des paroles? Au reſte l'infailli- „ bilité morale ne ſuffit pas. Il faut, „ pour terminer les conteſtations, „ une infaillibilité abſoluë fondée „ ſur l'aſſiſtance du St. Eſprit. L'in- „ faillibilité morale eſt une infailli-

bilité naturelle fondée ſur la capa- “
cité, l'exactitude, & la ſincerité “
des Juges de la Doctrine, ou qui “
peuvent ſe tromper, mais qu'on “
preſume avec raiſon ne s'être pas “
trompez. L'Autheur demontre “
avec une entiere évidence l'inſuf- “
fiſance de cette infaillibilité mo- “
rale. Il ne découvre pas avec “
moins de clarté l'état funeſte où “
ſeroit l'Egliſe privée de l'autorité “
infaillible de juger du ſens des “
textes, expoſée à entendre mal ſa “
propre tradition & même la paro “
le de Dieu écrite. “

L'Auteur de la *Lettre d'un Evê-* “
*que à un Evêque* a crû ſe tirer “
d'embarras en diſtinguant la decla- “
ration que l'Egliſe fait de ſa doc- “
trine, d'avec la verification qui “
precede cette declaration. L'Egli- “
ſe, ſelon luy, infaillible lors qu'el- “
le declare quelle eſt ſa tradition, “
peut ſe tromper quand elle exa- “
mine cette même tradition. Mais “
il eſt manifeſte que la verification “
eſt le fondement de la declaration. “
L'Egliſe enſeignera-t elle le vray- “
dogme ſans ſçavoir où elle l'a pris? “

„ Oseroit-on soûtenir , que saisie „ par un entousiasme aveugle , elle „ juge bien en raisonnant mal ?

Si les Jansenistes venoient par le succès de quelqu'une de ces subtilitez à détruire l'infaillibilité de l'Eglise dans la condamnation ou l'approbation des textes, ils y perdroient autant pour le moins que les Catholiques. L'Autorité de St. Augustin n'auroit plus le poids qu'elle tire de tant d'éloges magnifiques donnez par des Papes : & S. Augustin demeureroit confondu dans la foule des Peres, dont les suffrages multipliez prévaudroient à ses sentimens particuliers. Les partisans de Jansenius apprennent aux ennemis de St. Augustin la maniere de sapper les fondemens de cette autorité distinguée, dont le docteur de la Grace est en possession depuis tant de siecles. On dira contre S. Augustin tout ce qu'on a dit en faveur de Jansenius.

Ce qui est plus deplorable c'est que l'on fournit par cette distinction des armes aux Protestans. Ils triomphent sur l'embarras qu'une „ *poignée de Jansenistes cause à l'Egli-*

*ſe depuis cinquante ans. Ils ont élu-* "
*dé un nombre infini de Brefs, de Bul-* "
*les, de Conſtitutions, de Mandemens.* "
*Sans ceſſe foudroyez, ils prétendent* "
*avoir ſans ceſſe vaincu.* Il faut "
avoüer, dit Monſeigneur de Cam- "
bray, que cette affreuſe peinture "
a quelque choſe de vray. Le pa- "
rallelle que le Prelat fait de *la poi-* "
*gnée des Janſeniſtes* avec les con- "
tredisans du parti proteſtant, eſt "
tout propre à faire ſentir que l'E- "
gliſe a beſoin, pour terminer les "
conteſtations, d'une autorité ab- "
ſoluë dans les faits dogmatiques. "
Le diſcours d'un celebre proteſ- "
tant qu'il cite, merite une ſingu- "
liere attention. Nous demandons, "
dit-il, la même grace que les Jan- "
ſeniſtes ont obtenuë, qui eſt que "
nous ne ſoyons pas obligez de "
croire qu'un tel livre dit cela, "
quoy-que l'Egliſe l'aſſûre. S'ils "
l'obtenoient, ils n'auroient plus "
beſoin de changer de ſentiment "
pour rentrer dans l'Egliſe. "

Cet extrait eſt déja trop long: mais dans l'ouvrage que nous abregeons, tout eſt raiſon, tout eſt agré-

ment. Cependant les bornes étroites qui nous ſont preſcrites , nous obligent de paſſer ce que dit l'Auteur ſur une étrange viſion contenuë dans le livre intitulé *Via pacis*, & d'excellentes remarques ſur les Conciles d'Epheſe & de Chalcedoine, ſur le cinquiéme Concile, & ſur la lettre du Pape Pelage ſecond. On établit dans ces remarques l'autorité infaillible de l'Egliſe dans la condamnation des textes longs, & le ſoin qu'elle a de verifier avant de condamner. De plus ces remarques fourniſſent des ſolutions nouvelles ou mieux tournées aux objections du parti contraire les plus embaraſſantes & les plus repetées. Le Prelat ne montre pas avec moins de force que les 5. propoſitions n'ont été condamnées que par rapport au livre, comme un précis d'un livre dont elles contenoient en abregé la doctrine heretique : & qu'on ne peut exempter ce livre de la condamnation, qui a fletri les propoſitions, que par une ſuppoſition inſoûtenable. Il le prouve par le langage conſtant du Saint Siége dans les

Bulles & les Brefs ; il détruit par des faits certains les faux raisonnemens & les vaines conjectures des partisans de Jansenius sur les Brefs d'Innocent XII. & la paix de Clement XI.

L'Ecrit a *trois colomnes* & l'histoire du Jansenisme fournissent à nôtre Auteur des preuves incontestables que le parti à d'abord soûtenu le point de droit : que la distinction du fait & du droit n'est venuë qu'après coup, & en desespoir de cause : que d'abord on a défendu avec chaleur le sens naturel des propositions, le sens qui se presente dabord , *sensus obvius*, qu'on avoüe aujourd'huy avoir été condamné par l'Eglise. Alors, comme aujourd'huy, on soûtenoit que le sens qu'on défendoit étoit lié avec la doctrine de la grace efficace par elle-même. C'en est assez pour porter les fidelles à se defier de la mauvaise foy des partisans de Jansenius, & des artifices cachez sous ce nom de *grace efficace par elle-même* , dont Calvin avoit abusé avant les defenseurs de Jansenius pour établir sa grace necessitante.

La mauvaise foy de ce parti est visible dans l'écrit à trois colomnes. Les reflexions du Prelat sur les supercheries de ce fameux Ecrit, c'est-à-dire sur l'acte le plus solemnel du parti, ont la grace de la nouveauté, & ne souffrent pas de replique.

Le sens Thomistique est depuis long-tems l'azile du parti : il étoit important de pénetrer ce sens. Monseigneur de Cambray la penetré à la hontes des faux Thomistes. „ Pour „ être vray Thomiste, il faut avec „ tous les maîtres de cette école ad- „ mettre que le juste qui peche a un „ pouvoir prochain de ne pecher „ pas, & qu'il n'est point privé d'u- „ ne grace veritablement suffisante „ pour accomplir un precepte posi- „ tif, dans le moment où ce pré- „ cepte le presse. C'est dans ce pou- „ voir prochain que consiste l'exer- „ cice de la liberté de merite & de „ demerite. Le pouvoir éloigné „ n'est qu'un pouvoir futur & une „ impuissance presente. S. Augustin „ & S. Thomas, dont on cite des „ textes clairs & decisifs, ont toû-

jours

jours ſuppoſé ce pouvoir pro- "
chain & degagé, dans ceux qui "
agiſſent librement. Ainſi le vray "
ſens Thomiſtique ſe reduit à éta- "
blir une grace veritablement ſuf- "
fiſante, un pouvoir veritablement "
prochain. Avec quelle dériſion, "
quels traits d'une ſatyre continuelle, tantôt badine, tantôt amere, l'Auteur des Lettres au Provincial a-t-il parlé de ces Articles fondamentaux de la doctrine Thomiſtique ſur la grace? Ce livre eſt encore les delices du parti. On y conclut, en parlant du pouvoir prochain, *qu'il faut prononcer ce mot des levres, de peur d'être heretique de nom.*

Voilà, dit Monſeigneur de Cam- "
bray, la clef de ces profeſſions de "
foy faites avec ſerment, pour per- "
ſuader au monde que le Janſeniſ- "
me n'eſt qu'un fantôme. On pro- "
nonce *des levres ces paroles de peur* "
*d'être heretique de nom.* On admet "
de bouche qu'on peut agir, on "
croit qu'on ne le peut pas, mais "
qu'on le pourroit ſi on avoit la "
grace. On admet de bouche une "
grace *ſuffiſante au ſens des Thomiſ-* "

„ *tes*, & par ce ſens des Thomiſtes
„ on entend *une grace qui ne ſuffit*
„ *pas*. Ce faux ſens Thomiſtique,
„ cette derniere reſſource du parti
„ n'eſt pas un ſens, mais un galima-
„ tias ridicule, & une folle contra-
„ diction. Eſt-ce dans une telle Co-
„ medie, s'écrie le ſincere Prelat,
„ qu'on peut prendre Dieu à té-
„ moin de la pureté de ſa foy? En
„ quelle conſcience les admirateurs
„ de ces Lettres peuvent-ils pro-
„ teſter à toute l'Egliſe qu'ils ad-
„ mettent un pouvoir prochain &
„ une grace ſuffiſante dans le ſens
„ Thomiſtique, eux qui ſont per-
„ ſuadez avec l'Auteur des Lettres,
„ que ce ſens n'eſt qu'un galima-
„ thias inſenſé? Il y a plus : la pre-
„ miere des cinq Propoſitions priſe
„ dans ſon ſens propre & naturel,
„ ſaute aux yeux dans ces Lettres
„ dont tout le parti eſt encore char-
„ mé : puiſque ſelon cet Autheur
„ dans la ſeconde Lettre, le com-
„ mandement qui preſſe un juſte
„ dans le moment précis qu'il tom-
„ be, luy eſt actuellement auſſi im-
„ poſſible qu'il eſt impoſſible à un

homme de voir ſans aucune lumie- «
re. L'Egliſe n'a pû imputer à la «
premiere propoſition un ſens plus «
outré ni plus odieux. «

Ces reflexions de M. de Cambray doivent faire craindre que ceux qui loüent ces Lettres ſans reſerve & ſans meſure, qui en procurent tant d'éditions, qui les diſtribuent avec tant de profuſion, qui en conſeillent la lecture juſque dans le Confeſſional, n'ayent pas ſincerement abandonné l'erreur de la premiere propoſition condamnée. S'ils ne «
voyent point cette propoſition «
dans des lettres où elle eſt palpa- «
ble, Eſt-il étonnant qu'ils ne la «
voyent point dans le texte de Jan- «
ſenius? «

L'aveu des écrivains du parti ſur les diſpoſitions de ceux qui leur étant attachez ſignent cependant le formulaire fait horreur.

La neceſſité de finir nous empêche d'extraire ce que dit M. de Cambray ſur les autoritez de quelques Theologiens particuliers qu'on oppoſe à grand bruit, au ſentiment de l'Egliſe marqué par ſa conduite.

Touché par des motifs si convaincans M. de Cambray condamne „ l'écrit intitulé *Cas de conscience*, „ comme renouvellant le scandale „ des contestations, comme soûte-„ nant d'une façon indirecte les er-„ reurs du livre de Jansenius, com-„ me favorisant le parjure jusque „ dans les professions de foy, com-„ me injurieux au Saint Siége & à „ l'Eglise, comme sappant le fonde-„ ment necessaire de l'autorité de „ l'Eglise dans la pratique.

Nous avons differé jusqu'ici d'expliquer quel parti prend le sçavant Prelat sur une question qui divise les Theologiens touchant l'infaillibilité qu'ils accordent à l'Eglise à l'égard des faits dogmatiques. Les uns croyent qu'elle appartient à la foy divine, les autres la reduisent à une foy *Ecclesiastique*. C'est une dispute de nom. Ceux qui assûrent que les décisions de l'Eglise sur ces faits sont l'objet d'une foy divine, ne prétendent pas que ces décisions appartiennent à la foy directement & immediatement, mais qu'ils y ayent un raport mediat. Voicy comment

s'exprime M. de Cambray : gar- «
dez-vous mes freres découter «
ceux qui vous diront que l'infail- «
libilité n'est promise à l'Eglise que «
pour les dogmes revelez & qu'un «
fait du XVII. Siecle ne peut être une «
verité revelée. L'infaillibilité de l'Eglise dans le discernement des textes est une verité revelée : donc elle est un objet de foy divine. La revelation contient l'infaillibilité, l'infaillibilité, promise comprend sans exception tous les textes futurs. Ainsi selon le sçavant Prelat, on croit que les propositions sont dans le livre de Jansenius, parce qu'on croît l'Eglise qui l'a dit infaillible dans le jugement qu'elle porte sur le sens des livres. On la croît infaillible parce que Dieu a revelé cette infaillibilité.

Nous pensons que cette explication sera embrassée par ceux qui n'ont eû recours à la foy Ecclesiastique, que par la difficulté qu'ils trouvoient de faire tomber sous la revelation, un fait du dix-septiéme siecle.

## ARTICLE LXXVII.

A DUNANZA DE' PASTORI &c. C'est-à-dire *Assemblée des Bergers d'Arcadie de la Colonie de Ferrare.* Imprimé à Ferrare par Bernardin Pomatelli 1703. *in* 4°.

CE n'est pas la premiere fois, que les beaux esprits ont travaillé à l'honneur de Dom Annibal Albani ; un genie superieur, un naturel heureux, des manieres douces & engageantes luy ont attiré l'amour & l'estime de toute l'Italie. Ce jeune Prince ayant achevé ses études de Theologie, & pris le bonnet de Docteur dans le College Romain, voulut aussi se faire Docteur en Droit sur la fin de l'année passée. L'Academie de Ferrare si fameuse aujourd'huy, par le grand nombre de personnes de qualité qui la composent ; eut en même temps l'honneur de le recevoir dans son corps. La reception en fut magnifique, Le Marquis Bentivoglio qui n'est pas moins distingué par son merite per-

ſonnel, que par la nobleſſe de ſon ſang, fut chargé de recueillir ce qu'on avoit fait à cette occaſion. Nous y trouvons un grand nombre de petites poëſies d'une juſteſſe & d'une netteté achevée. Des penſées nobles & naturelles, une expreſſion aiſée & delicate, marquent aſſez le bon goût de ces illuſtres Academiciens.

Il y a une harangue de la façon du Marquis Bentivoglio, qui peut paſſer pour un chef d'œuvre dans ſon genre. Il y fait en même temps, & d'une maniere très-ingenieuſe, les Eloges de Clement XI. & de Dom Annibal Albani ſon Neveu. Pour en faire concevoir une juſte idée, il faudroit donner au public le diſcours entier. Nous nous, contenterons d'en mettre dans cet extrait quelques penſées detachées, & nous eſperons que les Lecteurs ne trouveront pas mauvais que nous nous ſervions quelquefois des expreſſions même de l'Auteur, qu'on ne peut rendre en nôtre langue qu'elles ne perdent une partie de leur beauté.

Après un exorde fort ingenieux, le Marquis Bentivoglio remarque, qu'il n'y a rien qui contribue plus à la gloire du grand Pontife qui gouverne l'Egliſe, que les paroles qu'il dit à ſon neveu peu de tems après ſon exaltation. *Vous venez*, luy dit-il, *dans l'eſperance de trouver en nous le Cardinal Albani vôtre Oncle: Vous vous trompez. Le Cardinal Albani n'eſt plus. La nouvelle dignité où vous nous voyez élevé, rompt entre nous toute liaiſon de ſang. Ne fondez donc plus vos eſperances que ſur le ſeul merite; travaillez à vous rendre habile, & vous ſerez recompenſé, celui qui eſt obligé de rendre juſtice même aux étrangers la doit également à ſes proches.*

Paroles dignes d'un auſſi grand Pontife, s'écrie le Marquis Bentivoglio. Mais permettez-moy, Meſſieurs, continuë-t'il, d'en faire la matiere de ce diſcours, & d'examiner en peu de mots, ce qui fut ordonné par l'un, & de quelle maniere nous le voyons executé par l'autre.

Rien de plus glorieux à Clement

XI. que ce commandement : rien de plus profitable à l'Eglise. *Il commando del ſanctiſsimo Paſtore è degno di eſſere applaudito, perche a lui è di onore, agli altri di ſtimolo è dincitamento, per che in lui gloria & opera, negl' altri virtute.*

Tout le monde ſçait avec quel déſintereſſement le Cardinal Albani refuſa le Pontificat. Luy ſeul s'oppoſa à ſon élection. Son humilité luy faiſant redouter une place, que perſonne ne pouvoit mieux remplir que luy. Après tout continue l'Orateur, cette action eſt encore moins admirable que celle dont nous parlons. Vouloir ne point accepter la dignité ſuprême, à laquelle on ſe voit élevé par un conſentement unanime, c'eſt ſans doute quelque choſe de grand ; Mais en être revêtu, & ne faire aucune grace à ceux de ſa Maiſon, qu'autant qu'ils le meritent, c'eſt encore quelque choſe de plus. Une vertu commune peut ſans beaucoup de peine ne point ceder à l'ambition : Mais un cœur genereux ne ſçauroit, ſans une force extraordinaire, reſiſter à l'inclination qui le

porte à faire du bien à des proches qu'il aime tendrement . . . . . *non voler ricevere una si gran dignità e giudicarsene indegno, è una gran cosa. Ricevuta che l'ha, non voler far grazie a i Dimmestici se non son degni, e molto più . . . . nel primo caso egli vuota il suo cuore d'ambizione, nel secondo lo vuota d'amore ; e il cuore, come vè noto puo ben esser privo d'ambizione senza molta violenza, ma come puo esser privo d'amore senza uno sforze insigne.*

Le Marquis Bentivoglio fait remarquer ensuite que la maniere dont Clement XI. traite son neveu ne peut être que très-utile à l'Eglise. Ce sage Pontife, *dit-il*, pouvoit-il mieux faire entendre à tout l'univers, que dans la distribution des honneurs Ecclesiastiques il n'aura égard qu'au seul merite, qu'en declarant d'abord qu'un neveu qui luy est si cher ne les aura qu'à cette condition ? *Egli alza, dirò così, il ferro dell' suo rigore sopra del suo nipote e lascierá di alzarlo sopra l'estraneo ? Anzi perche lestraneo non abbia a dolersi, principia il suo giudicio d'alla sua*

*casa ; ne vuole farla co suoi da zio, per farla con tulti da giudice.* Puis aprés s'être un peu étendu sur le zele infatigable, avec lequel Sa Sainteté s'applique à reprimer le vice, à faire refleurir la vertu & à empêcher que les opinions nouvelles ne se repandent, il addresse la parole au Pape même, à peu-prés en ce sens.

Vôtre zele & vos soins, trés-Saint Pere, ne se bornent point aux affaires de vôtre Pontificat : la conduite que vous tenez à l'égard de vôtre neveu fait voir, qu'ils s'étendent jusqu'aux Pontificats suivans. Les plus grands Princes pour l'ordinaire ne pensent qu'à faire des actions qui les fassent admirer pendant leur vie & regretter aprés leur mort : mais vôtre Sainteté a des vûës plus élevées. En s'appliquant comme elle fait, à former à l'Eglise en la personne de son neveu un sujet si accompli, il semble qu'elle veüille empêcher en quelque sorte qu'on ne la regrette à la mort. Quoy de plus grand, que de faire ainsi le bien, & de former en même tems des personnes qui puissent le continuer &

le ſoûtenir après vous? *Quel Principe è maggiore de gl'altri e più degno di lode; che nel tempo in che vive, ſtabiliſce il bene così, che lò perpetui ancora per l'auvenire, onde poi non vi ſia frà iſudditi, che ſi accorga della ſua mancanza, chi deſideri la ſua perſona.*

La ſeconde partie de ce diſcours fait voir que Dom Annibal a non-ſeulement accompli, mais ſurpaſſé les ordres de ſa Sainteté. Rien n'eſt plus beau & n'eſt plus vray que le caractere qu'en fait ici le Marquis Bentivoglio.

Toute l'Italie, dit-il, a admiré, la profondeur de ſon ſçavoir; la penetration & la netteté de ſon eſprit à demêler les difficultez les plus epineuſes de la Theologie. Ses belles qualitez font connoître dès maintenant ce qu'on en doit eſperer; & les biens qui en reviendront un jour à l'Egliſe. L'illuſtre Auteur ſoûtient par tout la dignité de la matiere qu'il traite par la beauté des penſées & des expreſſions, & par le tour heureux & naturel qu'il leur donne.

Pour les pieces de vers, qui ſont

la plus grande partie de ce recüeil, il ne nous eſt pas permis d'en donner ici l'extrait, tout ce que nous en pouvons dire, c'eſt qu'il ſeroit difficile de trouver en même tems une plus grande varieté de poëſies avec une juſteſſe de penſées plus exacte. La delicateſſe & la naïveté des ſentimens, la beauté & la vivacité de l'expreſſion, font le caractere propre de ces illuſtres Academiciens.

Le Public ſera ſans doute bien-aiſe de voir ici la liſte de ceux qui compoſent cette fameuſe Academie, & de ceux qui ont contribué à ce recüeil par les pieces qu'ils ont fournies. Une liſte de cette nature convient parfaitement aux Memoires des Sciences & des beaux Arts.

D. Jerôme Ravalli, de Ferrare.

L'Abbé Joſ. Mar. Creſciembeni de Macerata, Conſervateur general de l'Academie.

Le Marquis Antoine Trotti, de Ferrare.

NÔTRE S. PERE LE PAPE CLEMENT XI.

Le Marquis Louïs Bentivoglio d'Aragona, de Ferrare.

La Marquiſe Matilde Bentivoglio, Calcagnini, de Ferrare.

Le Docteur Joſ. Lanzoni, de Ferrare.

Le Docteur Oct. Capelli, de Ferrare.

Le Marquis Scip. Sacrati Giraldi, de Ferrare.

D. Joſ. Varano, de Ferrare.

Jules Ceſar Grazzini, de Ferrare.

Le Doct. Jer. Baruffaldi, de Ferrare.

Le Marquis Joſ. Marie d'Eſt Taſſoni Priſciani, de Ferrare.

Le Doct. Fran. Salmi, de Ferrare.

Le Comte d'Eſt Moſti, de Ferrare.

Monſeigneur Corneille Bentivoglio d'Aragona, Prelat Domeſtique de Sa Sainteté, & Vice-conſervateur.

Le Doct. Joſ. Ant. Vaccari, de Ferrare.

Loüis Ant. Facani, de Ferrare.

Le Marquis Gaſp. de Monte, de Ferrare.

Le Docteur. Franc. Marie Nigriſoli, de Ferrare.

Le Comte Borſo Bonacoſſa, de Ferrare.

Le Marquis Charles Calcagnini, de Ferrare.

Le Doct. Joſ. Chitò, de Ferrare.

D. Jules Ceſar Maſconi, de Ferrare.

Le Doct. Grazio Braccioli, de Ferrare.

Le Doct. Belisaire Valeriani, de Ferrare.

Dom Annibal Albani, d'Urbain.

D. Aug. Panizzi, de Ferrare.

## ARTICLE LXXVIII.

JOANNIS COMMIRII è Societate Jesu Opera posthuma. *Oeuvres posthumes du P. Commire de la Compagnie de Jesus.* A Paris chez Jean Boudot au Soleil d'or, ruë S. Jacques, *in* 12. *pp.*360.

CE recüeil des Poësies du Pere Commire, qui n'avoient point encore paru ensemble, en contient aussi plusieurs qui n'avoient jamais vû le jour. Elles sont toutes dignes de leur auteur. Des traductions de plusieurs de ces pieces en vers François par nos meilleurs écrivains, Mr. de Fontenelle, Mr. Bosquillon, &c. relevent encore le prix de ce volume. Ceux qui n'ont estimé nôtre excellent poëte que par ses vers Latins, apprendront ici que son talent n'é-

toit pas borné à une ſeule langue. Toute la beauté de ſon imagination paroît dans une fiction ſur l'an nouveau, qui forme un ouvrage aſſez long mêlé de vers & de proſe. Nous ne nous étendrons pas ſur l'auteur: un Eloge François inſeré dans ces Memoires, & un Eloge Latin qu'on a mis au commencement de ſes œuvres poſthumes le font aſſez connoître. On auroit pû dans ces deux Eloges faire mention des talens ſinguliers du P. Commire pour la critique & pour l'hiſtoire. Les corrections ſur Orientius imprimées dans ces Memoires, marquent quelle étoit ſa penetration & ſa ſagacité à reſtituer les endroits corrompus dans les manuſcrits. Feu Mr. Bigot a dit à des perſonnes dignes de foy, qu'il avoit communiqué à Nicolas Heinſius des corrections de ce Pere ſur les Metamorphoſes d'Ovide, celle-ci entre autres dans l'onziéme livre des Metamorphoſe.

*Alexirhoé granico nata bicorni.*
On liſoit dans toutes les editions.
*Alexithoe gracili conata bicorni.*

Le même Mr. Bigot avoit entre les mains des remarques de nôtre Auteur ſur *Lactance de la mort des perſecuteurs*. La modeſtie du P. Commire a caché bien des ſervices importans que ſa Critique a rendu à des ouvrages eſtimez.

Il avoit formé pendant ſon ſejour de Roüen, le deſſein d'écrire l'hiſtoire des guerres entre la France & l'Angleterre. Il avoit commencé d'écrire cette hiſtoire en Latin. Il crût dans la ſuite devoir l'écrire en François. Il avoit fort avancé l'hiſtoire de Philippe de Valois, quand l'ouvrage de Mr. de Choiſi ſur la même matiere parut & luy fit abandonner un ſujet ſur lequel il ſe voyoit prévenu.

Dans le tems de la derniere revolution d'Angleterre, il écrivit en peu de mois l'hiſtoire de la depoſition de Richard ſecond Roy d'Angleterre. Ses amis étoient contents de cet ouvrage, mais il avoit plus de peine à ſe contenter qu'à contenter les autres. On ne put obtenir de luy qu'il le fit paroître. On jugera par le portrait du Duc de

Glocestre que le P. Commire approchoit autant des Historiens que des Poëtes du siecle d'Auguste.

„ Ainsi perit Thomas Duc de
„ Glocestre, Prince en qui, par un
„ mélange bizarre, les qualitez les
„ plus contraires se trouverent con-
„ fonduës, ouvert, impenetrable;
„ entreprenant, reservé, fier, caress-
„ sant; libre à parler, & maître de
„ ses sentimens & de sa langue; il
„ sçût l'art de masquer ses vices &
„ de les déguiser en vertus. On le
„ crût fort zelé pour la liberté de la
„ patrie, il ne songeoit qu'à l'op-
„ primer. La mort rompit le cours
„ de son ambition sur le point qu'el-
„ le alloit être couronnée: mais
„ l'exemple en demeura, & passa à
„ son éleve le Comte Derby, qui
„ fut plus heureux que luy, si c'est
„ être plus heureux d'achever un
„ grand crime que de le commencer.

L'Indignation que causa au P. Commire la lecture d'une ennuyeuse rapsodie de Satyres imprimée en Hollande sous le titre d'histoire de Louïs XIII. luy en fit entreprendre une digne d'un si beau titre. Il en

avoit achevé deux livres, on en a trouvé le commencement composé de sept manieres differentes, ce qui prouve combien nôtre Auteur cachoit de travail sous une facilité apparente. L'Exorde de son poëme sur l'Epiphanie, étoit parmi ses papapiers en quinze ou vingt manieres. Nous joindrons à cet extrait le commencement de l'histoire de Louïs XIII. sur la copie qui nous a paru la plus correcte. „ Je ne sçay si depuis la fondation de la Mo- " narchie il y a jamais eû un regne, " plus varié que celuy dont j'écris " l'histoire. C'est un enchaînement " perpetuel de contrarietez ; un mé- " lange ( bizare ) de prosperitez & " de traverse. "

Rien de si beau que le dehors : " rien de si affreux que le dedans. La " France rëünie en elle-même par la " prise de la Rochelle & la défaite " des Huguenots, l'Angleterre hu- " miliée, l'Italie défenduë, l'Alle- " magne tirée de servitude, les deux " maisons d'Autriche du faiste de " leur grandeur reduites à deux " doigts de leur ruïne, des Provin- "

„ ces entieres conquises, des victoi-
„ res presque continuelles sur mer
„ & sur terre : que peut-on voir de
„ plus glorieux ? Mais d'autre côté
„ ce ne sont qu'intrigues de Cour,
„ que cabales des Grands, qu'éleva-
„ tions ou que chutes des favoris,
„ que plaintes des peuples, que
„ soulevemens des Provinces, que
„ divisions dans le Louvre. La Mere
„ & le Frere unique du Monarque,
„ ou éloignez de sa confiance, ou ar-
„ mez contre sa personne : luy-mê-
„ me partagé entre ses inclinations
„ naturelles & les jalousies d'Etat,
„ dans un continuel dégoût d'un
„ Ministre trop utile pour s'en dé-
„ faire, & trop imperieux pour l'ai-
„ mer : quoy de plus triste & de plus
„ sombre ?

„ Mais après tout, ce contraste,
„ qui fait le merveilleux dans la
„ peinture & dans la Poësie, n'a pas
„ moins d'agrément dans l'histoire.
„ Et si je ne me trompe, la Politique
„ en tirera plus d'instruction que
„ d'un regne uniforme & toûjours
„ heureux. Car le calme & la tran-
„ quillité des Estats peuvent n'être

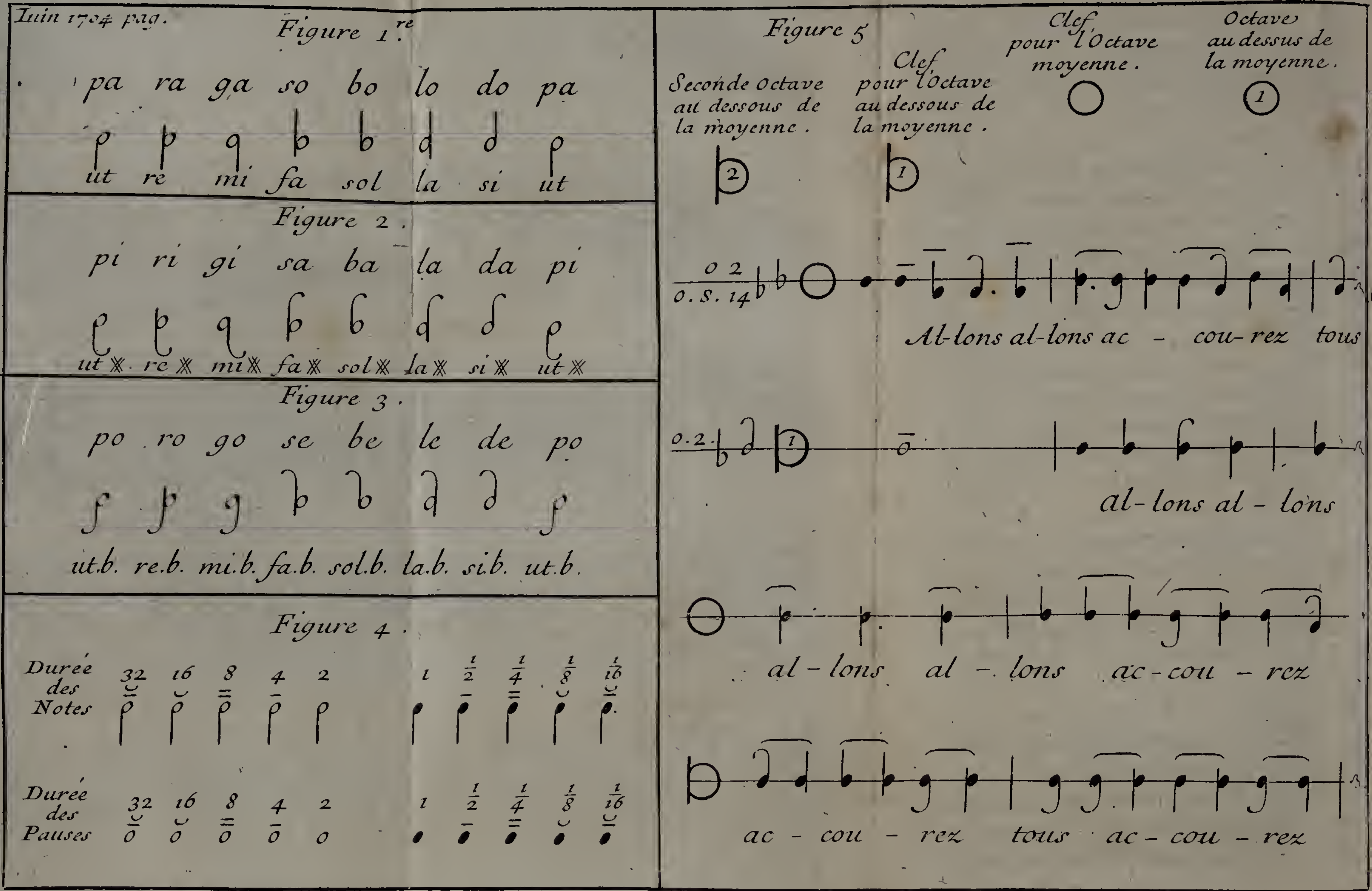
Iuin 1704 pag.
Figure 1.re
pa ra ga so bo lo do pa
ut re mi fa sol la si ut
Figure 2.
pi ri gi sa ba la da pi
ut ※ re ※ mi ※ fa ※ sol ※ la ※ si ※ ut ※
Figure 3.
po ro go se be le de po
ut.b. re.b. mi.b. fa.b. sol.b. la.b. si.b. ut.b.
Figure 4.
Durée des Notes
32 16 8 4 2 1 1/2 1/4 1/8 1/16
Durée des Pauses
32 16 8 4 2 1 1/2 1/4 1/8 1/16
Figure 5
Seconde Octave au dessous de la moyenne.
Clef pour l'Octave au dessous de la moyenne.
Clef pour l'Octave moyenne.
Octave au dessus de la moyenne.
0 2
0. S. 14
Al-lons al-lons ac - cou-rez tous
0.2.
al-lons al - lons
al - lons al - lons ac-cou - rez
ac - cou - rez tous ac - cou - rez

qu'une faveur du Ciel. Mais dans "
la tempête, il faut beaucoup d'ad- "
dresse & de force pour les sauver "
du naufrage. Un art si necessaire "
aux Princes ne peut donc mieux "
s'apprendre qu'en considerant ce "
qu'une conduite sage & vigou- "
reuse a été capable de faire, mal- "
gré tous les troubles domestiques "
& tous les efforts des ennemis "
étrangers. "

Les esprits remuans pourront "
aussi apprendre combien il est dan- "
gereux de s'élever contre l'autori- "
té du Prince, & craindront d'imi- "
ter le crime de ceux dont ils liront "
le châtiment. "

## Article LXXIX.

PRINCIPES D'ACOUSTIQUE *& de Musique, ou systême general des intervalles des sons, & son application à tous les systêmes & instrumens de Musique. Inseré dans les Memoires de 1701. de l'Academie Royale des Siences. Par Mr. Sauveur Mr. de Mathematiques du Roy d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, de Monseigneur le Duc*

*de Berry. Lecteur & Professeur du Roy pour les Mathematiques & de l'Academie Royale des Sciences*, in 4°. pp. 68.

VOilà le traité dont on a parlé depuis long-tems, & qui doit faire tant d'honneur à nôtre siécle par la methode ingenieuse qu'il fournit pour apprendre & pour noter la Musique avec la plus grande justesse qu'on puisse imaginer. Mr. Sauveur a jugé à propos de lui donner le nom d'*Acoustique* à cause qu'il a principalement pour objet la science des sons & de leur intervalles : au lieu que la Musique a pour objet principal de traiter des sons agreables à l'oüie.

L'Ouvrage est partagé en douze sections dont nous allons faire le precis, bien qu'elles soient déja indiquées dans les Memoires de 1701. de l'Academie Royale des Sciences. Mais outre que ce traité a paru avant ces Memoires & qu'il en est detaché, la matiere est assez singuliere pour que nous l'exposions plus en détail & s'il se peut plus intelli-

giblement,encore que dans l'Ouvrage même qui est écrit d'un style extrêmement Laconique.

La premiere & la seconde section expliquent les intervalles du systeme de Musique ordinaire appellé *Diatonique*. Pour concevoir ce que c'est que l'intervalle de deux sons; il faut imaginer d'abord deux sons egaux & à l'*Unisson*,& qu'ensuite l'un des deux monte en devenant successivement plus aigu, ou descende en devenant successivement plus grave: celui-ci s'éloignera de l'autre de plus en plus. C'est cet éloignement ou la distance de ces deux sons qu'on appelle en general *Intervalle*. Il est bon de se rappeller encore ici que quand deux corps sonores font autant de vibrations, l'un que l'autre dans le même tems; celui qui en fait moins rend un son grave, & celuy qui en fait plus rend un son aigu.

Comme ces sons,sont indefinis,on ne peut commencer ni par le plus aigu,ni par le plus grave.On commence donc par un,qui tient à peu près le milieu parmi ceux dont les voix humaines sont capables,& cela pour ser-

vir de son *fondamental* auquel on puisse comparer les autres plus aigus ou plus graves. Les Musiciens prennent d'ordinaire pour son fondamental le C *sol ut* qui est le ton de Chapelle ou de l'Opera ; mais comme il n'est pas assez determiné, Mr. Sauveur marque pour son fondamental, celui qui fait cent vibrations dans une seconde de temps.

L'Intervalle le plus naturel c'est le Diapason ou l'Octave qui se fait quand ces vibrations sont une fois plus ou une fois moins frequentes que celles du son fixe dont il est l'Octave. L'Octave est aigue quand les vibrations sont une fois plus frequentes, elle est grave quand les vibrations sont une fois moins frequentes, & alors Mr. Sauveur pour la distinguer l'appelle sous-Octave c'est à-dire Octave au dessous de son fixe.

L'Octave étant un intervalle trop grand , les Musiciens l'ont divisée en 7. intervalles, division qui n'est pas purement arbitraire ; mais fondée sur le sentiment naturel, comme on l'a montré par la dissertation inserée

ſerée dans nos Memoires d'Octobre 1703. page 1769. l'intervalle d'un ſon au ſuivant s'appelle *Seconde*, au troiſiéme s'appelle *Tierce*, & ainſi de ſuite, quand ces intervalles vont en deſcendant, Mr. Sauveur les appelle, ſous-ſeconde, ſous-tierce &c. afin de les diſtinguer des intervalles qui vont en montant.

Pour faire connoître diſtinctement les intervalles ordinaires du ſyſteme diatonique: Mr. Sauveur les repréſente dans ſa premiere planche où ſont quatre colonnes. Dans la premiere colonne il met les chiffres qui deſignent chacun de ces intervalles; dans la ſeconde, la quantité des élémens qui compoſent chaque intervalle. Par *Elemens* on entend les plus petits intervalles qui ſoient ménagez dans la Muſique ordinaire, ſçavoir le ſemiton majeur qui forme 16. vibrations du ſon le plus aigu, contre 16. du ſon plus grave. Le ton mineur 10. contre 9. le ton majeur 9. contre 8.

Dans la troiſiéme colonne il marque les rapports ordinaires de chaque intervalle, c'eſt-à-dire combien

deux ſons qui ſont dans un intervalle propoſé font de vibrations en même temps, & dans la quatriéme colonne il met les noms ordinaires des notes UT, RE, MI, FA, SOL, LA, SI avec tous leurs dieſes en *b* mols.

La troiſiéme ſection renferme l'expoſition du ſyſtême general par lequel il diviſe l'Octave en 43. parties égales qu'il appelle *Meride* & ſubdiviſe chaque Meride en ſept *Eptamerides* : de ſorte que l'octave contient 301. Eptamerides. Il juge avec raiſon que ce nombre d'Eptamerides eſt tel qu'il n'y a point de ſon que l'oreille ne raporte à quelques unes de ces Eptamerides. Et comme il marque dans ſa premiere planche tous ces intervalles par le nombre des Merides & des Eptamerides qu'ils contiennent par les noms diſtinguez qu'il leur donne, par les notes de ſon invention & par le rapport des vibrations ; il fournit ainſi un moyen facile d'exprimer quelque ſon que ce ſoit, ajoûtant encore pour ſatisfaire ceux qui voudroient aller plus loin, La diviſion des Eptamerides en 10. *De-*

*camerides* de sorte que l'octave contient 3010. decamerides. Par ce systéme il prétend renfermer tous les systêmes imaginables ; puis qu'ils ne peuvent exprimer aucun son qui ne se trouve exprimé dans le sien.

Dans la quatriéme section il rend sensible ce grand nombre de sons dans lesquels il partage l'octave par le moyen de ce qu'il appelle *Echometre.* C'est une régle sur laquelle sont plusieurs lignes divisées qui servent d'echelles pour mesurer la durée des sons & pour connoître l'étendue de leurs intervalles & les rapports mutuels de ces intervalles ; ainsi par cet *Echometre* on voit à veüe d'œil combien précisément dure chaque mesure dans la Musique & chaque temps dans cette mesure. Pour regler la durée d'une mesure dans la musique l'on se sert d'ordinaire d'un mouvement reglé de la main ; mais on n'a aucun moïen d'indiquer exactement aux absens la durée qu'on employe à faire ce mouvement reglé de la main L'Echometre sert à cet usage. Il ne faut pour cela qu'avoir un Pendule

ſimple qu'on alonge, ou qu'on racourciſſe juſqu'à ce que chacune de ces vibrations ſoit d'une durée égale au mouvement de la main ; enſuite on meſurera la longueur de ce Pendule (depuis le point de ſuſpenſion juſqu'au centre de la balle) on meſurera, dis-je, cette longueur ſur les diverſes échelles de l'Echometre. Sur l'une qui eſt de Mr. Loulié, on verra combien cette longueur contient de Pouces univerſels, & l'on dira au juſte que la durée de telle meſure eſt la durée d'une vibration d'un Pendule long de tant de pouces univerſels. ſur la ſeconde échelle on verra combien cette même longueur met de douziémes parties d'une ſeconde de tems à faire une vibration ; cette deuxiéme échelle eſt de l'invention de Mr. Sauveur pour corriger celle de Mr. Loulié, dont les deviſions par pouces univerſels étoient incommenſurables avec une ſeconde de tems.

Un autre uſage de l'Echometre eſt de fournir ce que Mr. Sauveur appelle un Monochorde general. C'eſt une eſpece de regle ſur laquel-

le sont marquées les divisions des Merides & des Eptamerides ; en sorte qu'appliquant ce Monochorde à quelque corde d'instrument tendue, on apperçoit tout d'un coup ou il faut prendre sur cette corde chaque Meride ou Eptameride & tout autre intervalle qu'on voudra. Ce monochorde est d'un usage admirable pour accorder très-vîte & avec la derniere justesse les cordes d'un clavecin, & des autres instrumens de Musique.

Dans la V. section l'Auteur fait l'application de son systéme general & de son Echometre à tous les systémes de Musique. Il en prend plusieurs des plus connus pour exemple comme le *Diatonique*, le systéme des Comma, & les systémes des Turcs & autres Orientaux, dont les Elemens sont le Bagya de 23. Heptamerides, le ton majeur de 51. &c. Cette application se fait très-aisément, puisque les Eptamerides, & Décamérides étant des parties plus petites que celle de quelque autre systéme que ce soit peuvent s'y ajuster & les mesurer : sans au-

cune difference, que celle qui seroit comme imperceptible, même à l'imagination.

Ce systéme qui reduit à des élémens si petits toutes les différences possibles des sons fournira la commodité de noter facilement jusqu'aux moindres inflexions de la voix des animaux & en particulier de la voix humaine : pour marquer au juste combien on l'éléve & on l'abaisse dans la parole ordinaire, dans la pronontiation d'un discours.

Mr. Sauveur donne dans la section VI. & dans la planche III. une aplication curieuse de son systéme general aux parties des voix, aux Instrumens à vent & à cordes en montrant leurs étenduës. Il propose dans l'addition à la section VI. une reflexion particuliere pour distinguer toutes les parties de la voix humaine ; car il juge qu'on en doit reconnoître autant de differentes, qu'il y a de differentes étenduës de voix. Il les désigne d'ailleurs tres-bien, par le son moyen de l'étenduë de chaque partie ; par exemple si l'é-

tenduë d'une voix est depuis C SOL VT, jusqu'à FA de l'octave suivante il prend le son moyen LA pour désigner la partie, & de cette maniere il met 19. parties au lieu d'environ six que les Musiciens mettent d'ordinaire.

Dans les sections VII. & VIII. il aplique son systéme à une nouvelle Pratique du Plein-chant & de Musique; ce qui fait à present tant de bruit à la Cour & à Paris. Il nous donne une definition du Plein-chant dont tout le monde ne conviendra peut-être pas, & qui paroît neanmoins très-judicieuse si l'on en cherche une idée nette; sçavoir, *une sorte de chant qui n'employe que les sons du systeme diatonique, sans d'autres modifications dans les notes, que d'être longues ou bréves*; de sorte qu'il attribuë toutes les autres modifications des notes, à la Musique; comme d'être diésées, ou en *b mol*, Croches, &c. il a crû devoir faire cette distinction pour traiter cette matiere avec plus de méthode.

Il nous propose les noms PA, RA, GA, SO, BO, LO, DO, PA,

au lieu des noms VT, RE, MI, FA, SOL, LA, SI, VT. L'artifice & l'usage de ces noms consiste dans les consones P. R. G. &c. qui ont la plus-part quelque rapport à la figure des Notes qu'il a imaginées. 2°. Dans les voyelles qui comparées ensemble font distinguer les Tons d'avec les demitons, les Tierces majeures d'avec les Tierces mineures & en général les intervalles majeurs d'avec les mineurs; car si deux de ces notes ne changent point de voyelles, alors les petits intervalles, (c'est-à-dire, la seconde, la Tierce & la Quarte) sont majeurs & les grands intervalles, (c'est-à-dire, la Quinte, la Sexte & la septiéme) sont mineurs. Ainsi PA, ra (ut re) est une seconde majeure ou ton plein, Pa Ga (ut mi) tierce majeure; So, Do (fa si) Quarte majeure ou Triton. Si deux Notes changent de voyelles, alors, les petits intervalles sont mineurs, & les grands intervalles sont majeurs.

On change la voyelle A en I dans des Diéses & en O dans les B mols on change la voyelle O en A dans

les Diéses & en E dans les B mols: de sorte que ses Notes diésées sont Pi, Ri, Gi, Sa, Ba, La, Da, Pi, & les B mols sont Po, Ro, Go, Se, Be, Le, De, Po. Ces noms des Diéses & des B mols ont les mêmes avantages pour distinguer les intervalles majeurs d'avec les mineurs, que les noms des nottes naturelles.

Ceux qui se donneront la peine d'examiner avec attention ces noms trouveront que par leur usage. 1°. On évite les transpositions qui est l'écüeil ordinaire des commençans; 2°. Qu'on ôte l'Equivoque qu'on a coûtume de faire en donnant un même nom à deux sons differens ou des noms differens à un même son & qu'enfin 3°. On se sert des mêmes noms pour le chant que pour les Instrumens.

Ces noms qui distinguent tous les sons d'une Octave ont besoin d'une autre distinction quand ils sont dans une autre octave. M. Sauveur y a pourveu; il ajoute pour cela à ces noms des syllabes par lesquelles il distingue chaque Octave sçavoir Sem, Bis, Ter, pour marquer les

trois Octaves au dessus de celle du son fondamental *& sub*, *sub bis*; *sub ter*, *&c.* pour marquer les trois octaves au-dessous de celle du son fondamental; ainsi Pa signifie VT de l'octave moyenne ou de l'octave du son fondamental. Mais sem PA signifie VT de la premiere Octave au-dessus Bis-Pa Vt de la seconde octave au-dessus & *sub* PA; *sub bis* PA, *sub ter* PA, signifient VT de la 1e. 2e. 3e. sous Octave. Par-là, aussi-bien que par tous les autres noms qu'à inventé M. Sauveur, on ôte comme on voit dans l'expression des tons differens, toutes les equivoques dont est rempli aujourd'huy le langage des Musiciens: ce qui est cause qu'au lieu de se faire entendre quand ils veulent parler des régles de leur art les plus simples & les plus aisées, ils ne font communement qu'un galimatias impénétrable aux plus habiles gens qui ne sçauroient pas d'ailleurs, ce que les Musiciens leur expliquent.

Nous venons de marquer les noms qu'il donne aux sons. Voicy les figures des notes qui y répon-

dent. Il a eû d'abord en vûë les quatre lettres p, q, b, d, mais comme il falloit ſept notes, il a jugé à propos de doubler ces quatre lettres en mettant des têtes à ces lettres de deux en deux à peu-près de la maniére qu'on voit en la fig. 1. les notes qui ont la queüe en bas répondent aux noms PA, RA, GA c'eſt-à-dire VT, RE, MI & celles qui ont la queüe en haut répondent aux noms SO, BO, LO, DO, c'eſt-à dire, FA, SOL, LA, SI ; de ſorte que ces notes marquent auſſi-bien que les noms, les differens intervalles, majeurs & mineurs. Il courbe la queüe vers la droite pour les diéſes fig. 2. & vers la gauche pour les *b* mols fig. 3. Les uns & les autres ſe diſtinguent ainſi autant par leurs figures, que par le changement de leurs noms dont nous venons de parler.

Le tems qu'on doit durer ſur les notes ſe marque comme on verra en la fig. 4e. une blanche vaut deux noires ; quand elle a un trait au-deſſus d'elle, en vaut quatre, ſi elle a deux traits, elle en vaut huit. La petite marque ◡ vaut trois traits com-

me on le verra à veüe d'œil dans la figure. Supposé qu'une noire vaille un tems ; quand elle a un trait au-dessus d'elle ; elle ne vaut qu'un demi-tems, quand elle en a deux elle ne vaut qu'un quart de tems, &c. de sorte que les traits multiplient les blanches & divisent les noires ; ce qui est commun aux notes & aux pauses ; car les pauses se marquent par la figure d'un O qui vaut deux tems de repos ; avec un trait au-dessus il vaut deux tems de repos, &c. un o noir vaut un tems de silence ou de repos, avec un trait au-dessus il vaut un demi-tems de silence,&c. voyez la même fig. 4e. On met icy un grand O pour marquer l'octave moyenne, laquelle commence par le son fondamental ordinaire, sçavoir le C sol ut des Musiciens fig. 5e. l'Octave au-dessus est marquée par un grand O semblable, mais avec le chifre 1. au milieu fig. 5. L'Octave au-dessous de la moyenne se marque par une espece de grand D, la seconde Octave au-dessous par un grand D avec un 2 au milieu fig. 5.

On peut avec ces clefs noter tres-aiſément ſans lignes ; mais on peut commodément auſſi noter avec une ſeule ligne ſans clefs ; de maniere que les notes qui ſont ſur la ligne ſont de l'octave moyenne ; les notes au-deſſus de la ligne ſont de l'octave au-deſſus de la moyenne ; & les notes de la ligne au deſſous, ſont de l'octave au-deſſous de la moyenne, &c.

Devant la clef ( voyez fig. 5. ) ſont deux nottes b ; la premiere eſt la plus baſſe de la partie qu'on doit chanter, la ſeconde eſt la plus haute du chant qu'on va faire. Cela ſert à meſurer ſa voix avec l'étenduë du chant qu'on doit entonner.

Devant ces deux notes & au-deſſus de la ligne , la meſure eſt marquée par une pauſe & un chiffre 2 ; le chiffre marque à combien de tems ſe bat la meſure ; ici elle eſt à deux tems , la pauſe marque la valeur d'un tems de cette meſure, c'eſt-à-dire qu'une notte blanche o duré un tems des deux que dure ici la meſure entiere.

Vis-à-vis & au-deſſous de *la ligne*,

la durée juste & absoluë d'un tems de cette mesure se marque ainsi o. 5. 14. pour signifier qu'un tems de cette mesure designé ici par o, dure autant qu'une vibration d'un Pendule laquelle se feroit en 14. *douziémes de secondes* de tems. Les autres choses sont marquées comme dans la musique ordinaire, par exemple les barres qui separent une mesure d'avec une autre mesure, le point, qui mis aprés une note augmente la durée ou valeur de cette notte d'une moitié. 3°. Les liaisons des Croches & des autres nottes, &c.

On ne peut imaginer rien de plus juste ny de plus aisé que ce nouveau systéme de Musique, soit pour concevoir aisément tout le secret de cet Art, soit pour en faciliter la pratique, pourveu neanmoins qu'on ne soit pas prevenu par une habitude contraire, qui seule peut tenir lieu de raison à ceux qui l'ont contractée.

En tout cas nous leur donnons dans cette même fig 5. un essay à faire de la difficulté qu'ils trouveront au nouveau systéme en leur don-

nant à dechiffrer quelques mesures d'un Air noté à deux parties avec les nouveaux caractéres dont nous parlons.

Dans les sections 9. & 10. l'Auteur traitte une matiere qui est toute nouvelle ; sçavoir les sons harmoniques. Il appelle de ce nom les sons qui étant comparez à un son fondamental font 2, 3, 4, 5, 6, &c. vibrations pendant que le son fondamental en fait un ; il fait remarquer que dans les corps sonores qui sont Harmoniques, outre le principal son on en remarque plusieurs petits qui sont dans ces rapports ; comme dans les cloches ; & même ceux qui vont par sauts, comme les longues flutes, les trompettes, les trompettes Marines, affectent ces sons harmoniques. Ce qu'il y a de singulier c'est que dans la preuve de ces sons Harmoniques, M. Sauveur fait partager ces cordes en parties égales qui ont chacune leurs ondulations : en sorte que si on met du papier blanc sur le milieu de ces parties & du papier noir sur les divisions, les blancs sautent & les noirs demeurent.

Dans la XI. ſection il donne le moyen de comparer reciproquement tous les ſons d'un ſyſtéme propoſé il prend pour exemple les 13. ſons d'une octave de Clavecin dont il forme une table dans laquelle on voit tous les Intervalles juſtes & ceux qui ſont alterez d'une Méride; & cette table fait voir pourquoy on diſtingue une piece joüée dans le ton naturel d'avec celle qui eſt joüée dans le ton tranſpoſé, mais il ſemble qu'il y ait des remarques particulieres à faire ſur ce point.

Dans la XII. ſection il ſe propoſe une choſe dont la découverte paſſera pour une des plus belles du ſiecle; ſçavoir le *ſon fixe*; c'eſt-à-dire, un ſon tel qui ſera le même & pourra s'indiquer abſolument dans les ſiecles à venir & dans les païs éloignez: de maniére que par ſon moyen on pourra comparer tous les autres ſons non pas ſeulement à un autre ſon relatif, comme il s'eſt fait juſqu'ici, mais a un ſon abſolu & determiné dans une ſeconde de tems; Mr. Sauveur marque deux moyens pour compter ces vibrations, mais

cette Pratique paroissant encore sujette à quelques difficultez, il prétend la perfectionner d'avantage.

Au reste il nous fait esperer qu'après avoir fini d'autres découvertes sur les sons, il sera en état de donner un corps complet d'Acoustique aussi reglé que celuy d'Optique. L'ordre qu'il observe dans cette science, fait esperer qu'il réüssira dans ses vûës pour faire des instructions d'Acoustiques, qui répondront à ceux qu'on admire le plus dans l'Optique.

## ARTICLE LXXX.

*LETTRES DE S. HIEROSME traduites en François sur les éditions & sur plusieurs manuscrits très-anciens, avec des Notes exactes & beaucoup de remarques sur les endroits difficiles, par Dom Guillaume Roussel Religieux Benedictin de la Congregation de saint Maur. 2. Tomes in 8°. premier tome pp. 602. 2. tom. pp.625.* A Paris chez Loüis

Roulland, ruë S. Jacques devant S. Yves.

LEs Lettres de ſaint Hierôme portent leur recommandation avec elles. Sainte Thereſe dans ces derniers temps en a tiré le même fruit que les Marcelles, les Paules, les Euſtochies, les Aſelles & les Fabioles en tirerent autrefois. Soit que le Saint invective contre les vices, ſoit qu'il exhorte à la vertu il eſt difficile de reſiſter à la ſolidité de ſes raiſons & à la force de ſon éloquence. La Morale du ſaint Docteur eſt toûjours ſaine & les deſcriptions qu'il faiſoit des mœurs au quatriéme ſiecle ſont tellement d'aprês nature, qu'on s'y reconnoît encore aujourd'hui.

Les perſonnes de qualité ſur tout y trouveront des inſtructions qui leur ſont propres. C'eſt à des filles de Senateurs, à des Veuves de Conſuls & à des Dames de la Cour des Empereurs que ſaint Hierôme écrivit preſque toutes ſes lettres. Comme tout eſt piege pour elles dans la

condition ou Dieu les a fait naître, il leur falloit un guide aussi seur que saint Hierôme pour les conduire.

Dom Guillaume Roussel vient de mettre les lettres de ce saint Docteur entre les mains de tout le monde, par la belle traduction qu'il en a fait en François. On peut dire qu'il a representé dans nôtre langue une partie des beautez de son Auteur. Il a imité le stile ingenieux & élevé de S. Hierôme & il a rendu jusqu'au sublime de ses pensées. Je ne sçai pour quoy l'on s'est assujeti de nos jours à mettre en vers les citations des Poëtes, qu'on trouve dans son Auteur. C'est une dure loy que les traducteurs se sont imposée à eux mêmes. Voici de quelle maniere Dom Roussel s'est veu obligé de rendre ce vers d'Horace :

*Et gemino bellum Trojanum orditur ab ovo.*

*Par l'histoire des œufs qu'une Princesse fit*
*De la guerre de Troye entamer le recit.*

Il n'est gueres possible que la versification d'un traducteur ne se sente un peu de la contrainte où la rime le reduit. Une prose élegante ne seroit-elle pas preferable alors à une poësie insipide ?

Les notes que le Reverend Pere a repanduës dans son Ouvrage donnent beaucoup de jour à l'Auteur qu'il a traduit. Certainement Dom Roussel n'aura pas voulu donner atteinte à la vulgate, lors que dans l'une de ses notes, il fait attention aprés St. Hierôme à un passage du chapitre second de la premiere Epître à Timothée. Le voici selon la vulgate. *Si permanserit in fide & dilectione & sanctificatione cum sobrietate:* A la verité le saint Docteur, en quelques endroits de ses lettres, substituë en la place de *cum sobrietate* ces mots *cum castitate* ou *cum pudicitia* & au Livre I. contre Jovinien il prétend que la traduction Latine est defectueuse & que le mot Grec σωφροσύνη signifie la *chasteté* & non pas la *temperance*, ou la moderation dans le plaisir, qui s'exprime bien par le mot de *sobrietas*. Le

R. P. n'ignoroit pas que la vulgate a bien une autre autorité aujourd'huy, que la verſion Latine n'avoit du tems de ſaint Hierôme & que le Saint pouvoit reprendre alors ce que maintenant il ne nous eſt plus permis de vouloir reformer.

La nouvelle Traduction des Lettres de S. Paulin qu'on vient de donner au public in 8°. & qui ſe vend à Paris chez Loüis Guerin, a tant de raport avec les Lettres de St. Jerôme que nous n'en ferons point un Article à part. Il ſera aiſé de s'apercevoir que S. Paulin profita des avis que luy donna ce Pere avec lequel il fut toûjours en commerce de Lettres. Le jeune Paulin avoit écrit à St. Jerôme d'un ſtyle qui ſe ſentoit encore de l'éloquence profane qu'il avoit apriſe ſous Auſone. S. Jerôme l'exhorta de joindre l'étude des Livres Saints à celle des Orateurs, & il paroît qu'il fit un bon uſage de cette inſtruction.

Le Sçavant Traducteur qui vient de donner ces Lettres à la France a ſurmonté les difficultez qu'il a eû ſans doute a rendre fidellement &

élegamment les longues periodes de ſon Auteur. Il en a trouvé de nouvelles à repreſenter au juſte le ſens des paſſages cités par S. Paulin, preſque toûjours d'une maniere metaphorique. Les Notes que le Traducteur ajoûte à la fin de chaque Lettre ne ſont qu'un eſſay. Il en promet de plus ſçavantes & de plus ſolides encore dans les autres Editions.

## ARTICLE LXXXI.

DE MORBIS ARTIFICUM Diatriba, Bernardini Ramazzini in Patavino Archi-Lyceo Practicæ Medicinæ Ordinariæ publici Profeſſoris & naturæ Curioſorum Collegæ, Mutinæ Typis Antonii Capponi ; C'eſt-à-dire, *Traité des Maladies des Artiſans par Mr. Bernardin Ramazzini, Profeſſeur de la Medecine Pratique dans le grand College de Padouë.* A Modene, de l'Imprimerie d'Antoine Cappon. 1700. *in* 8°. *pp.*340.

CE ſont les Arts & les Métiers qui font vivre les hommes:

mais c'est aussi quelquefois ce qui les fait mourir : puis qu'en les exerçant, ils s'attirent diverses maladies considerables. Le service qu'ils rendent à la societé humaine merite qu'on pense à les soulager ; & une des meilleures maniéres de le faire est de fournir des lumieres pour bien connoître les maladies à quoy ils sont sujets.

Il s'agit bien moins, dit Mr. Ramazzini, de tâter le pouls d'un Artisan malade pour le guerir, comme il se fait d'ordinaire, que de s'informer quelle est sa vie & son métier, pour voir quels remedes on doit luy prescrire. Comme l'Auteur entreprend icy un dessein tout nouveau, il ne se flatte pas de l'avoir porté à sa perfection ; mais il suppose qu'il l'a mis en état d'être perfectionné. Du reste bien que sous le nom d'Artisans il entende principalement ceux qui gagnent leur vie par un travail laborieux ; il ne laisse pas d'y comprendre aussi quelques autres Professions, comme les Peintres, les Nourrices, les Professeurs & les gens de Lettres, & ce qui pa-

roîtra plus étrange, les Juifs.

Ce n'est pas que ce soit un métier particulier d'être Juif, c'est que ceux de cette nation sont particuliérement sujets à diverses maladies qui ne sont pas attachées à leur Religion (ainsi que le croît le Vulgaire.) Mais au genre de vie qu'ils ménent & aux métiers qu'ils font. Ainsi il n'est pas vray que ce soit en qualité de Juifs qu'ils sentent mauvais, mais en qualité de gens gueux, mal propres & logez en des maisons étroites. Ce que dit l'Auteur sur cet article peut nous fournir l'idée de la maniere dont il execute son dessein dans chacun des 43. chapitres dont son livre est composé.

La plus-part des Juifs, dit-il, & sur tout la populace, qui parmi eux fait le plus graud nombre, éxercent des métiers sédentaires. Leurs femmes en particulier sont presque toutes occupées à recoudre des habits dechirez pour les revendre comme neufs; & cet exercice demande une contention des yeux tres-fatigante: de sorte que vers l'âge de 40. ans elles deviennent louches, & la vûë leur

leur baiſſe. D'ailleurs comme elles travaillent la fenêtre ouverte, à cauſe qu'elles demeurent dans des ruës étroites, & où il y a peu de jour, elles gagnent encore des fluxions à la tête, des maux de dents & d'oreilles : ce qui fait qu'un grand nombre d'elles ſont chaſſieuſes ou ſourdes.

Pour les hommes parmi les Juifs, comme ils paſſent le jour dans de petites boutiques, ou aſſis à coudre, ou debout à vendre leur haillons recouſus ; ils ſont preſque tous cacochimes, mélancoliques, Tetriques, & ſujets aux demangeaiſons. Ils s'occupent encore beaucoup à battre la laine des vieux matelats, & avalent ainſi quantité de pouſſiere tres-infecte : cette laine ayant été elle-même infectée, ſoit par le long uſage, ſoit par les eſprits impurs ſortis des corps qui ont couché deſſus.

Le remede qu'on preſcrit aux Juifs eſt d'interrompre leur travail, & de faire de l'exercice pour diſſiper les obſtructions, pour fortifier la chaleur naturelle, pour perfectionner la coction, pour aider la tranſpiration. Outre cela il leur faut

des purgations douces, comme des pillules d'Aloës & de la Rhubarbe.

Après le metier des Juifs, ou peu de nos Lecteurs prendront part, & dont nous n'avons parlé icy que pour la rareté du fait; il est juste de nous arrêter sur un article où la plus-part de ceux qui lisent nos Memoires se trouvent interessez: c'est ce qui regarde le métier des gens de Lettres, & sur tout de ceux qui les enseignent.

S'ils s'avisoient de se scandaliser que Mr. Ramazzini les met au nombre des Artisans; il les prie de considerer que bien qu'ils ne fassent pas grande fortune à leur métier, ils ne laissent pas neanmoins d'y gagner; & même que peu de gens font entierement profession des Lettres, hors ceux qui n'ayant pas trop de quoy vivre, cherchent à vivre par-là.

Quoy qu'il en soit on dit d'abord qu'ils sont sujets en general aux maladies de la vie sédentaire: sur-quoy on ne peut trop leur recommander d'interrompre souvent leur travail. Ils sont presque tous encore sujets à

la foibleſſe d'eſtomac. Car tandis que la *tête digére ſes penſées, l'eſtomac ne ſçauroit qu'à peine digerer la nourriture*, à cauſe que les eſprits ſont occupez aux fonctions de l'ame. De-là viennent les cruditez, les vents, la palleur & la maigreur. Par-là auſſi les gens d'étude deviennent mélancoliques, à cauſe que la partie la plus ſpiritueuſe du ſang étant épuiſée par les exercices de l'eſprit, il n'en reſte plus que la partie la plus groſſiere & comme le marc : cette raiſon n'eſt pas cependant générale.

Les gens de Lettres ſont auſſi ſujets à ſe ſentir fort affoiblir la vûë par la lecture, & à ſouffrir quelque compreſſion du Pancreas, parce qu'ils ſont courbez ordinairement en écrivant ou en liſant. La Nephretique & la goutte, dit nôtre Auteur, doivent icy tenir leur rang. On pourroit neanmoins douter que ces deux maladies fuſſent ordinaires aux gens de Lettres, s'ils menoient d'ailleurs une vie ſobre & reglée. Du moins ne les voyons nous que tres-rarement dans une certaine compagnie de gens de Lettres fort

étendüe & aſſez connüe dans le monde.

Outre ces maladies où peuvent être ſujets les gens de Lettres en general, il y en a encore de particulieres ſelon les differentes ſortes de litteratures où l'on s'applique. Ainſi les Philoſophes dans les Ecoles ſont expoſez à ſe dechirer la poitrine à force de diſputer & de crier aſſez inutilement.

Les remedes generaux qu'on indique pour les gens de Lettres ſont, 1°. De conſulter les Auteurs qui ont écrit exprès ſur ce ſujet, comme Plutarque, Marſilius Ficinus & Fortunatus Plempius : 2°. De reſpirer un air pur loin des Etangs, des Marais & des vens de midi : 3°. D'aller ſouvent à la campagne, de prendre un peu de joye & beaucoup de liberté, de changer de tems à autre de ſituation, d'occupation, &c. Cette troiſiéme ſorte de remede vaut ſeule toute les autres qu'ajoûte l'Auteur ; & c'eſt auſſi celle où nous voulons demeurer : ajoûtant ſeulement à l'autorité de Mr. Ramazzini l'experience, qui eſt la mere des

Sciences. Elle nous donne ſur ce point une conviction dont nous ne croyons pas qu'il ſoit poſſible de diſconvenir pour peu que dans l'uſage des Lettres on ſe trouve d'une complexion délicate, & que l'eſprit ſoit un peu moins groſſier que le corps.

## ARTICLE LXXXII.

*SUPPLEMENT AU TRAITÉ dogmatique & Hiſtorique des Edits, & des autres moyens ſpirituels & temporels, dont on s'eſt ſervi dans tous les tems, pour maintenir l'unité de l'Egliſe Catholique &c. Par un Prêtre de l'Oratoire.* A Paris de l'Imprimerie Royale 1703. *in* 4°. *pp.* 802.

CE Supplément au Traité du P. Thomaſſin n'eſt pas de lui; il a été compoſé par la perſonne même, à qui ce Pere avoit laiſſé ſes écrits. Mais pour n'être point du P. Thomaſſin, il n'en eſt pas moins eſtimable. On y trouve toute la ſolidité & l'érudition, qu'on pourroit

attendre du P. Thomaſſin même. Les matieres d'ailleurs y ſont beaucoup plus intereſſantes : il s'agit de ce qui s'eſt paſſé en France par rapport à la Religion, ſous les huit derniers regnes. Les Miniſtres Calviniſtes ſe ſont plaint des rigueurs qu'on a exercées à leur égard : on repond à leurs plaintes, & on defend les Edits & la conduite de nos Rois contre leurs injuſtes accuſations.

La premiere partie de ce Supplément eſt purement dogmatique, l'Auteur y examine avec ſoin la confeſſion de foy des Prétendus Reformez de France : & il en combat les principaux points contraires à la foy. Quoique cette partie ſoit fort courte, elle ne laiſſe pas de comprendre d'excellentes choſes. Le grand uſage que l'Auteur a des controverſes, l'a mis en état de ramaſſer en peu de mots, tout ce qui eſt capable de faire une forte impreſſion ſur l'eſprit de ceux que le malheur de leur naiſſance avoit ſeparé de l'Egliſe. Il a cru neanmoins, qu'il n'étoit plus neceſſaire de s'étendre ſur ces matieres, depuis que plus

ſieurs grands Prelats avoient publié des Lettres Paſtorales qui contiennent les Iinſtructions les plus importantes.

L'Auteur commence ſa ſeconde partie, qui eſt toute hiſtorique par le regne de François premier. Ce Prince qui avoit encore plus de zele pour la conſervation de l'ancienne Religion,que pour le retabliſſement des belles lettres, fit punir avec beaucoup de ſeverité quelques uns des premiers Reformateurs: mais ils s'étoient eux mêmes attiré ces rigueurs par leurs excés & par leur inſolence. Non ſeulement ils mepriſerent les Arrêts du Parlement, qui leur défendoit de dogmatiſer; mais encore ils eurent recours à des voïes de fait, qui ſont toûjours criminelles dans des Sujets. Ils renverſerent les Autels en divers endroits; ils briſerent les images, & afficherent des Placards impies & ſeditieux dans le Louvre même, & juſqu'à la porte de la Chambre du Roy. Beze dit que les plus ſages du parti deſapprouvoient ces excès. Quand cela ſeroit vray: puis qu'il eſt certain,

que ces excès ſe commettoient, peut-on ſe plaindre que le Roy ait employé la rigueur des ſupplices, pour en punir les Auteurs, & pour empêcher que leur Secte ne prit racine, & n'eut cours dans le Royaume?

Les Calviniſtes neanmoins n'étant pas encore aſſez puiſſants en France, pour y oſer prendre les armes, diſſimulerent quelque tems, & s'appliquerent à groſſir leur parti. Ils s'attacherent ſur tout quelques Dames de la Cour, qu'ils trouverent plus ſuſceptibles de leurs erreurs. Marguerite Reine de Navarre, & Madame d'Etampes furent de ce nombre, & firent tous leurs efforts, pour adoucir l'eſprit du Roy, & le rendre favorable aux Novateurs. Mais le Cardinal de Tournon rendit leurs artifices inutiles: & Calvin fut contraint de ſortir du Royaume. Son *Inſtitution* qu'il avoit eu l'inſolence de dier au Roy, y fut bientôt proſcrite: & on renouvella les Arrêts contre les nouveaux Heretiques. La fermeté du Prince n'empêcha pas Calvin & ceux de ſon parti de remplir la France d'une infini-

té d'écrits dangereux. L'élegance & la politesse de ces livres les faisoit lire : & plusieurs en étoient seduits. C'est ce qui obligea la Cour de faire punir du dernier supplice, ceux qu'on pouvoit convaincre d'en avoir vendu ou distribué. La cruauté des Vaudois animez & soûtenus par les Eloges que Calvin en faisoit, leur attira l'indignation de la Cour. On donna des ordres pour les punir; mais l'Avocat General du Parlement de Provence ayant passé les bornes qui luy avoient été prescrittes, & poussé trop loin la severité, le Roy luy fit faire à luy même son procez: & il fut condamné à mort. Tant Sa Majesté étoit disposée à faire rendre justice même aux plus coupables.

Henry second faisoit rechercher avec grand soin ceux qui abandonnoient l'ancienne Religion, & les faisoit punir severement. Mais Calvin pouvoit-il s'en plaindre luy, qui écrivoit dans ce même tems au Duc de Sommerset, pour l'exhorter à faire punir de mort, ceux qui s'opposeroient à la nouvelle Reformation,

qu'on vouloit introduire en Angleterre sur les debris de la Religion Catholique, qui y avoit été de tout tems reçûë & autorisée par les loix? On sçait que Calvin fit luy même brûler vif à Geneve l'impie Servet, qu'il fit de plus ordonner des peines très severes contre les Disciples de ce même Servet, & contre les Anabaptistes. Tant ce Patriarche de la Reforme étoit persuadé qu'on pouvoit punir de mort les Novateurs en matiere de Religion! Ce que Calvin enseignoit à Geneve étoit pratiqué à Berne, à Zurich, & dans plusieurs endroits où les nouvelles opinions s'étoient établies.

Ce fut en 1555. & les années suivantes, que les Eglises Pretenduës Reformées de Paris, d'Orleans, de Rouen & de plusieurs autres villes considerables furent établies. Le Roy étant alors occupé de la guerre d'Allemagne, ne pouvoit pas donner tant d'attention aux affaires de la Religion. La perte de la bataille de S. Quentin en 1557. rendit les Prétendus Reformez plus insolens. Ils ne purent s'empêcher de te-

moigner publiquement leur joye, de cette disgrace de la France. Ils ne faisoient auparavant leurs assemblées qu'en secret, ils en firent une publiquement, & donnerent plusieurs autres marques de leur desobeïssance. La paix ayant été conclue en 1559. le Roy choqué de l'insolence des nouveaux sectaires, se dispose à faire punir d'une maniere exemplaire leurs principaux chefs; mais l'accident funeste arrivé à ce grand Prince donna le temps aux Calvinistes de se fortifier.

Anne du Bourg qu'Henry second avoit fait arrêter, ne fut executé, que sous le regne de François Second. Les Pretendus Reformez se crurent en état de vanger sa mort. Après avoir fait diverses menaces au jeune Roy & à la Reine sa mere, & publié plusieurs écrits seditieux, ils formerent dans l'assemblée de la Ferté sous Jouarre le dessein de la conspiration d'Amboise. Ce projet detestable fut confirmé dans l'Assemblée de Nantes, & on y prit des mesures pour l'executer. Dieu permit que la Cour en fut avertie, &

que cet attentat fut puni. Mais peut-on pardonner aux Proteſtans de regarder comme des Martyrs les complices d'un crime ſi horribles?

Ce fut ſous François ſecond, que les Calviniſtes commencerent à prendre les armes dans le Dauphiné & dans le Comtat d'Avignon. La protection qu'ils avoient à la Cour les rendit de jour en jour plus hardis & plus entreprenans. L'Amiral oſa dans le même tems demander pour eux la liberté de conſcience, & aſſurer qu'il pourroit faire ſigner cette Requête par 150. mille hommes. C'eſt ce qui fit prendre au Roy la reſolution de faire arrêter le Roy de Navarre pendant les Etats d'Orleans, de faire inſtruire le procés du Prince de Condé, & de penſer ſerieuſement à l'extinction entiere de l'hereſie.

La mort de ce jeune Prince delivra les Calviniſtes du danger qui les menaçoit: & la minorité de Charles IX. leur donna le moyen d'augmenter & leur nombre & leurs forces. Le premier avantage qu'ils

tirerent de la minorité, fut *l'Edit de Tolerance*, par lequel on fit sortir des prisons dans tout le Royaume ceux qui y avoient été enfermez pour la Religion, & l'on defendit de se servir de part & d'autre d'aucuns noms injurieux. Ils esperoient en tirer encore un plus considerable du Colloque de poissy: mais les blasphemes de Beze & le peu de moderation des Ministres, leur y firent beaucoup de tort. Le Colloque étant fini, leur audace s'accreut d'avantage par la condescendance de la Regente. Ils se saisirent en divers endroits des Eglises des Catholiques. Ils entrerent même à Paris dans l'Eglise de Saint Medard pendant le service divin, & y massacrerent diverses personnes. Le tumulte de Vassi arriva quelque tems aprés: & fut l'occasion des premiers troubles. L'Amiral en profita pour obtenir le premier Edit de Pacification du mois de Janvier 1562. qui n'empêcha pas les Pretendus Reformez de faire de nouvelles tentatives. Les guerres civiles reïterées plusieurs fois, l'entreprise de Mon-

ceaux, & les autres chagrins que le Roy reçût de la part des Calvinistes, l'irriterent tellement, qu'il conçût enfin le dessein du massacre general de la saint Barthelemy.

A peine Henry III. fut-il monté sur le thrône que les Pretendus Reformez s'attirerent son indignation par leur mauvaise conduite. Ils eurent la hardiesse de piller le bagage même du Roy. Ils luy presenterent un memoire dans lequel oubliant le respect qu'ils devoient à sa dignité, ils luy demandoient raison sur quatre-vingt douze articles, comme s'ils eussent été en droit de donner la loy à leur Souverain, & non pas dans l'obligation de la recevoir de luy. Quand donc Henry III. n'auroit pas été contraint dans la suite par la necessité de ses affaires, à se declarer le chef de la ligue contre les Huguenots: leur insolence & leurs revoltes continuelles meritoient qu'il se determinât à les reduire, & à les priver de la liberté de Religion, dont ils abusoient tous les jours.

Les Pretendus Reformez rendirent à Henry IV. quelques services

dans le commencement de son avenement à la couronne ; mais les demandes importunes que les Ministres luy faisoient sans cesse, furent pendant plusieurs années un grand obstacle à la Paix. A quoy il faut ajoûter qu'aussi-tôt qu'il se fut declaré Catholique, les Prétendus Reformez refuserent de le reconnoître pour leur Protecteur, comme ils avoient fait auparavant, & de le servir contre les Espagnols, après la prise d'Amiens. Ainsi s'ils n'ont pas reçû de ce Grand Prince toutes les graces, dont ils s'étoient flatez : on est cependant obligé de reconnoître, qu'il leur en a plus fait encore, qu'ils ne meritoient.

Louïs XIII. ne pensa dans les commencemens de son Regne qu'à gouverner en paix les P. R. Son Experience & les Revoltes arrivées coup sur coup, luy apprirent bientôt, que l'Heresie est autant ennemie de l'autorité Royale, que de celle de l'Eglise. Il se determina donc à leur ôter les places de seureté, qui ne leur avoient d'abord été accordées que pour quelques an-

nées, & qui ne leur servoient qu'à fomenter leurs Revoltes & leur dèsobeïssance. La resistance opiniâtre qu'ils luy firent, devoit irriter étrangement ce Prince : mais il usa toûjours de ses victoires avec bonté : & ses conquêtes ne l'empêcherent pas de laisser aux Revoltez la même liberté de conscience, dont ils avoient joüi auparavant. Il se contenta de renverser les murailles, qui avoient si long-tems servi de rempart à l'heresie contre l'Autorité Royalle : & il voulut bien pardonner aux Heretiques.

Les Historiens des Pretendus Reformez, qui ont écrit depuis la revocation de l'Edit de Nantes, demandent ce que ceux de leur Religion *ont fait pour meriter l'indignation du Roy & la revocation des Edits de pacification, qu'il avoit luy-même confirmez dabord.* L'Auteur du Supplément, pour répondre à cette question, oppose aux Pretendus Reformez. 1. Les Requêtes & les Deputations importunes & seditieuses, par lesquelles ils fatiguoient continuellement la Cour. 2. Il leur

reproche les seditions de Nîmes, de Lunel, de Florac, de Montauban & plusieurs autres semblables mouvemens : & il leur fait sagement remarquer que la liberté & l'exercice de la Religion n'avoient été accordez aux Calvinistes de France, qu'à condition qu'ils vivroient en paix. 3. Il leur fait voir qu'ils avoient contrevenu les premiers aux Edits & aux Declarations du Roy données en interpretation de l'Edit de Nantes ; qu'ils avoient multiplié leurs Temples contre la disposition de l'Edit, qu'ils avoient reçû des Apostats & des Relaps, & violé en plusieurs manieres les Reglemens établis par les Loix. 4. Leur nombre étant notablement diminué, ajoûte-t'il, ils ne devoient pas être surpris, qu'on diminuât aussi les Temples qui leur avoient été accordez. 5. Continuë l'Auteur, ce qui fait voir la necessité, ou le Roy étoit, ou du moins le droit qu'il avoit, de revoquer l'Edit de Nantes, est le changement qui s'étoit fait dans la creance des P. R. L'Edit avoit été accordé aux seuls Calvinistes ; ils

étoient les ſeuls à qui on eût permis l'exercice de la Religion. Or plus de la moitié des Miniſtres avoient paſſé du Calviniſme au Socinianiſme, comme les Refugiez d'Hollande en conviennent eux-mêmes. Les impietez de Socin ſe répandoient par leur canal ; & il y avoit lieu de craindre que cette gangrene ne ſe communicat même aux Catholiques. La pieté du Roy pouvoit-elle dans ces circonſtances ſe diſpenſer de revoquer un Edit, dont les Miniſtres abuſoient pour enſeigner le Socinianiſme ? Et comment prouvera t-on, que Louïs le Grand étoit obligé de maintenir en faveur des Sociniens, un Edit qu'Henry le Grand ſon ayeul n'avoit accordé qu'aux ſeuls Calviniſtes.

## ARTICLE LXXXIII.

NOUVELLE GRAMMAIRE *de la Langue Eſpagnole contenant les principes de cette langue avec la Nomenclature des mots les plus neceſſaires, & pluſieurs Hiſtoriettes Eſpagnoles par M. Perger Secretaire*

*Interprete du Roy pour les langues étrangéres Espagnole, Italienne, & Allemande.* A Paris chez Pierre Ribou proche les Augustins à la descente du Pont neuf. 1704. *in* 12. *pp.* 429.

L'Auteur ayant, dit-il, beaucoup voyagé autrefois se trouva engagé à apprendre les langues des differents païs : cela ne donne pas encore l'idée d'un homme qui les sçache fort exactement : mais Mr. Perger ayant borné en France le cours de ses voyages il s'est appliqué depuis, à connoître le genie & les tours de chacune des langues qu'il parloit : c'est pour les connoître à fond par la comparaison qu'il en a pû faire. Il a travaillé sur tout à donner une intelligence facile de la Langue Espagnole, dont l'usage doresnavant doit être plus que jamais familier aux François.

Pour nous en reveiller le goût, il nous dit qu'elle est *une des plus belles & des plus énergiques de l'Europe; simple & naturelle dans ses expreßions & dans ses tours & qui s'est approprié les*

*principales graces de la Langue Latine, &c.* Cette *ſimplicité* & cette *naiveté* ſinguliere que trouve l'Auteur dans la Langue Eſpagnole paroît bien opposée à cette *enfleure* que luy ont trouvé juſqu'ici nos beaux eſprits & nos plus habiles Grammairiens, en la comparant à nôtre Langue. L'ouvrage qui commence à paroître ſous le titre d'*Examen des Prejugez Vulgaires* & dont nous parlerons le mois prochain; accorde aiſément Mr. Perger & nos autres Grammairiens, en faiſant ſentir la prévention ridicule qui fait trouver en général une langue plus belle, plus energique, plus ſimple qu'une autre. Quoy qu'il en ſoit Mr Perger a travaillé pour faire une Grammaire Eſpagnole qui fût juſte, claire & ſur tout courte & bien ordonnée.

La premiere partie traite de la Prononciation la 2e. De la Déclinaiſon des noms. la 3e. De la Conjugaiſon des verbes, la 4e. Des Prépoſitions & des Adverbes, dans la 5e. il met une Nomenclature Françoiſe & Eſpagnole à peu-prés dans l'ordre du petit livre connu de tout le mon-

de ſous le titre d'*Indiculus Univerſalis*. Le reſte du livre contient des Hiſtoriettes, d'un côté en François & de l'autre côté en Eſpagnol. Cette idée eſt des meilleures pour faciliter l'uſage d'une langue qu'on veut apprendre. Mais quand on travaille pour des commençans, il faudroit que le tour de la langue étrangere eût dans les premiers diſcours, le plus de raport qu'il ſe pourroit, au tour de la langue qu'on ſçait déja: autant néanmoins que le peut comporter le genie de ces deux langues, qui en certaines manieres de parler eſt entierement oppoſé l'un à l'autre. On pourroit du moins traduire de l'Eſpagnol en un François qui ſeroit auſſi pur & qui rendroit l'Eſpagnol plus mot à mot qu'on ne fait ici. En tout cas ceux qui veulent profiter dans l'étude d'une langue par cette pratique, n'ont qu'à marquer ſur un papier à part les mots que la traduction ne leur fait pas entendre ſur le champ; afin de s'en inſtruire dans la ſuite par le moyen d'un Dictionaire ou autrement.

## ARTICLE LXXXIV.

## HOMILIA SS. DOMINI Nostri Clementis XI. Pont. Max. habita in die Paschatis ann. 1704. in Basilica principis Apostolorum.

*Magnum hodie, ac triumphale gaudium filiis suis annunciat pia Mater Ecclesia: ejusque in gloriosa Resurrectione psallit exultans, in cujus antea tristissimo funere flebiliter atrata doluerat; totâ planè in hoc ipsum conveniente rerum universitate: quippè, quæ omnium propemodum convulso elementorum ordine novissimè turbata, completo nunc humanæ redemptionis operi læta gratulatur; ac redivivo Domino fulgidiori solis luce congaudet, quæ morienti nuper Auctori suo meridianis tenebris parentaverat. Apertus hodiè tartarus reddit mortuos, innovata terra germinat resurgentes, cœlum reseratum suscipit ascendentes. Christi scilicet resurrectio elevat de infimis, suscitat de terrenis, collocat in excelsis: defunctis proindè est vita, est peccatoribus venia, Sanctis est gloria.*

*Quomodo ergo,* VENERABILES FRATRES, DILECTI FILII, *quomodo non lætabimur hac die, quâ humani generis Reparator devictæ mortis spoliis onustus, de imis ad superiora conscendens, nos quoque ad altiora de inferioribus sublevavit? Migravit ab inferis Christus victor ad superos, ut nos de morte transferret ad vitam. Nostra est celebritas, quam recolimus: nostrum est decus, quod veneramur: nostra est victoria, quam prædicamus. Accepto nimirum promißionis exordio fidei oculis, quæ sunt futura, jam cernimus, & naturæ provectione gaudentes, quod credimus, jam tenemus. Cantemus igitur Domino; gloriosè enim magnificatus est. Vir dolorum, cui non erat species neque decor, despectus, & novißimus virorum, in quo posuit Dominus iniquitatem omnium nostrum, factus est speciosus præ filiis hominum; factus est incorruptibilis, qui potuit vulnerari; factus est immortalis, qui potuit occidi; factus est impaßibilis, qui potuit crucifigi: adeo ut sacra illa vulnera manibus, pedibusque impressa resurgentis, jam non sint Paßionis insignia, sed gloriæ monumenta; nec amplius jam disci-*

*pulis Christi mors Magistri sit horrori, neque pœna sit dolori, neque Crux sit pudori. Crux scilicet Christi, quæ salvandis est impensa mortalibus, sacramentum est quo virtus impletur Divina, exemplum est quo pietas incitatur humana. Intelligamus, Dilectißimi, sacramentum hoc, & exemplum. Peccata nostra pertulit Christus in corpore suo super lignum, ut peccatis mortui, justitiæ vivamus. Qui igitur vivunt, jam non sibi vivant, sed ei qui pro omnibus mortuus est, & resurrexit. Occumbant vetera, ut oriantur nova. Quæ enim potest esse divinæ Resurrectionis imitatio, nisi depositio vetustatis? Desinamus esse quod fuimus ac nuptiale intraturi convivium, novâ fulgeamus veste virtutum; sanctarum exemplo Mulierum, quæ ut in Evangelica lectione nuper audistis, non aliàs quàm cum aromatibus, hoc est, cum bonorum operum fragrantia ad Christi monumentum accesserunt. Emerunt Mulieres aromata, ut venientes ungerent Jesum. Non enim inerti speranda sunt desiderio, sed actuoso laborum pretio comparanda illarum odoramenta virtutum, quibus Domino placeamus.*

*ce amus. Valdè manè ad monumentum venerunt, ut quæstum inventionis vigilantiâ dilectionis mereretur; divini sanè illius moniti memores:* qui manè vigilant ad me, invenient me. *Nescit tarda molimina sancti Spiritûs gratia, nescit moras, qui Christum sequitur. Nescit cunctari, qui novit amare. Exurgamus itaque diluculo; curramus fidei greßibus, misericordiæ operibus, amore veritatis: & statim atque divinæ justitiæ sol per cœlestis suæ gratiæ radios nobis affulserit, appropinquemus ad Dominum.* Dicebant Mulieres ad invicem, quis revolvet nobis lapidem ab ostio monumenti? *Noverant suscepti operis difficultates, noverant grandia, quæ Christum invenire satagentibus obversantur, impedimenta. Non tamen propterea ab arrepto itinere deflexerunt. Perfecta charitas foras misit timorem. Non eas terruit revolvendi lapidis moles, non crucis recordatio, non horror sepulcri: ut nos edocerent, quærentibus Dominum nulla esse metuenda pericula, omnia esse speranda miracula. Ideo respicientes viderunt revolutum lapidem: erat quippè magnus valde. Viderunt revolu-*

*tum, quia magnus erat. Eò ſcilicet promptiora ſunt ſequentibus Chriſtum divina præſidia, quò magis deſunt humana conſilia. Erudiamur, Dilectiſſimi, Evangelicis monitis, inſtruamur exemplis; ut verè quærentes Jeſum, & hunc Crucifixum, ſanctæ ejus reſurrectionis mereamur eſſe participes, quæ tranſitum nobis de regione umbræ mortis ad terram repromiſſionis aperuit.*

## ARTICLE LXXXV.

### HOMELIE DE NOSTRE *Saint Pere le Pape Clement XI. Prononcée le jour de Pâque de l'année 1704. dans la Baſilique du Prince des Apôtres.*

LA ſainte Egliſe, nôtre Mere, annonce aujourd'huy à ſes enfans les plus grands ſujets de réjoüiſſance & de triomphe. Elle fait entendre des Cantiques d'allegreſſe au jour de la glorieuſe Reſurrection d'un Dieu, au trépas duquel revétuë de deüil elle avoit fait éclater ſa douleur. Tout l'Univers entre avec elle dans les mêmes ſentimens. Le

monde, qu'on avoit vû quelques jours auparavant dans la confusion par le desordre presque general de tous les élemens, reprend sa premiere face pour applaudir dans un transport de joye à l'accomplissement du grand ouvrage de la Redemption des hommes. Le Soleil, lequel à la mort de son Seigneur, comme pour en faire les funerailles, s'étoit couvert au milieu de sa course des plus épaisses ténébres; aujourd'huy sensible à la nouvelle vie qu'a repris l'auteur de son être, fait luire sur la terre un jour plus lumineux & plus brillant. L'Enfer s'ouvre pour rendre les morts qu'il tenoit enchaînez. La terre toute renouvellée fait sortir de son sein des hommes ressuscitez. Le Ciel enfin, fermé jusqu'alors, reçoit aujourd'huy ceux que le Seigneur y fait monter. Ainsi la Resurrection de JESUS-CHRIST retire du fonds des abîmes, éleve du sein de la terre, & place jusqu'au plus haut des Cieux les captifs qu'elle a délivrez. Ainsi cette glorieuse Resurrection est tout à la fois la vie des morts, la re-

conciliation des pecheurs & la gloire des Saints.

Se pourroit-il donc bien faire, MES VENERABLES FRERES ET MES CHERS ENFANS, que nous ne fuſſions pas penetrez des plus vifs ſentimens de joye & de conſolation, dans le jour où le Reparateur du genre humain, chargé des dépoüilles de la mort dont il vient de triompher, nous attire après luy du plus profond abîme pour nous faire monter avec luy au plus haut des Cieux. JESUS-CHRIST ſortant vainqueur des Enfers ne s'éleve ſur ſon thrône que pour nous faire paſſer de la mort à la vie. C'eſt nôtre Fête que nous célébrons en ce jour, c'eſt nôtre gloire que nous exaltons, c'eſt à nôtre victoire & à nôtre triomphe que nous applaudiſſons. En effet, ce commencement des promeſſes déja accomply, nous fait voir par les yeux de la foy tout ce que nous avons à eſperer pour la ſuite: & la ſeule joye que nous donne l'élevation de nôtre nature, nous met par avance en poſſeſſion de ce que la foy nous promet. Chantons

donc des Cantiques de joye à la loüange du Seigneur : il vient de manifester sa gloire d'une maniere admirable. L'homme de douleurs en qui il ne paroissoit ny grace ny beauté, le dernier & le plus méprisé des hommes, celuy que Dieu avoit chargé de toutes nos iniquitez, est devenu tout-à coup le plus beau des enfans des hommes. Celuy qui pendant sa vie mortelle a été sujet aux blessures, est devenu invulnerable : celuy qui étoit sujet à la mort, est devenu immortel ; celuy, enfin qui s'est abaissé jusqu'au supplice de la Croix, est devenu impassible. Ainsi les playes sacrées dont les pieds & les mains de ce Dieu ressuscité demeurent transpercez, sont moins des marques de sa Passion que des monumens de sa gloire. Les Disciples ne regarderont plus la mort de leur Maître comme un objet d'horreur : ses souffrances ne leur seront plus une source de larmes : sa Croix ne leur causera plus de confusion. Cette Croix devenuë l'instrument du salut des hommes, est un mystere où éclate toute la force d'un

Dieu, & un modelle ſeul capable d'animer nôtre ferveur & nôtre pieté. Tâchons, MES CHERS ENFANS, de bien penetrer toute la vertu d'un tel myſtere & l'efficace d'un tel exemple. C'eſt ſur ce bois ſacré que JESUS-CHRIST a porté dans ſon corps la peine de nos pechez, afin de nous faire mourir au peché & vivre à la juſtice. Que tous ceux donc qui vivent, ſçachent qu'ils ne doivent plus vivre pour eux-mêmes, mais uniquement pour celuy qui eſt mort & reſſuſcité pour tous. Faiſons mourir dans nous tout ce qui y pourroit reſter du vieil homme, pour vivre d'une vie toute nouvelle; car quel autre caractere de reſſemblance avec la Reſurrection du Seigneur pouvons-nous avoir, que le parfait dépoüillement du vieil homme? Ceſſons d'être ce que nous avons été, & invitez au Feſtin des nopces, revêtons-nous de la robe nouvelle des vertus, à l'exemple des ſaintes Femmes qui, ſelon ce que vous avez entendu lire dans l'Evangile, n'oſerent approcher du Sepulcre de JESUS-CHRIST qu'avec des

parfums, c'est-à-dire avec la bonne odeur des saintes œuvres. *Elles acheterent des parfums pour aller embaumer le corps de* JESUS-CHRIST. N'esperons pas que ces vertus, dont la bonne odeur nous rend agreables à Dieu, ne nous doivent coûter que quelque desirs foibles & inefficaces. Il faut les acheter au prix de nos peines & de nos travaux. Ces saintes Femmes allérent au Sepulcre de grand matin, pour meriter par l'ardeur & la vigilance de leur amour de trouver celuy qu'elles cherchoient, se souvenant sans doute de cet avertissement divin : *Ceux qui veilleront dès-le matin pour me chercher, ne manqueront pas de me trouver.* La grace du S. Esprit ne connoît ni lenteurs ni retardemens. Une ame à la suite de JESUS CHRIST & qui sçait ce que c'est que d'aimer, ne sçait point languir ny déliberer. Levons-nous donc dès le commencement du jour : avançons dans la voye de la vertu avec les pas de la Foy, avec les œuvres de la misericorde & l'amour de la verité : & dès que le Soleil de justice aura fait lui-

re à nos yeux les rayons de la charité celeſte, approchons du Seigneur. Ces ſaintes Femmes ſe diſoient l'une à l'autre, *qui nous ôtera la pierre de devant l'entrée du Sepulcre?* Car elles n'ignoroient pas les difficultez de leur entrepriſe, & les obſtacles que rencontrent d'ordinaire ceux qui cherchent veritablement JESUS-CHRIST. Ces difficultez cependant ne ſont pas capables de les détourner du voyage qu'elles ont commencé. *Leur charité étant parfaite, elle a banni toute crainte.* Auſſi rien ne les épouvante, ni la grandeur de la pierre qu'elles ont à remüer, ny le ſouvenir de la Croix, ny l'horreur du Sepulcre : pour nous apprendre que ceux qui cherchent le Seigneur ne doivent s'effrayer d'aucuns dangers, & qu'il n'eſt point de miracle ſur lequel il ne leur ſoit permis de compter dans le beſoin. C'eſt pour cela que *s'étant miſes à regarder elles virent que la pierre étoit ôtée : car cette pierre étoit fort grande.* Remarquez que la pierre ſe trouva ôtée, parce qu'elle étoit fort grande : c'eſt-à-dire, qu'à ceux

qui cherchent Jesus-Christ les ſécours du Ciel leur ſont d'autant plus aſſurez & plus preſens, qu'ils trouvent moins de reſſources dans les conſeils des hommes. Soyons dociles, MES BIEN-AIMEZ, aux ſalutaires avis que nous donne l'Evangile : efforçons-nous d'imiter ces exemples : afin que cherchant veritablement Jesus-Christ & Jesus-Christ crucifié, nous meritions d'avoir part à ſa ſainte Reſurrection, qui nous a ouvert le chemin pour paſſer de cette terre couverte des ombres de la mort à la terre de promiſſion.

## Article LXXXVI.

THE CANON OF THE new Teſtament Vindicated. C'eſt-à-dire *La defenſe du Canon du Nouveau Teſtament, ou Réponſe aux objections de J. T. dans ſon* Amyntor *par Jean Richardſon B. D. cy devant membre du College d'Emmanuel à Cambrige.* A Londres pour R. Sare 1702. *in* 8°.

IL y a environ cinq ans qu'un Proteſtant Anglois fit imprimer un

livre intitulé *Amyntor* , dans lequel il revoque en doute le Canon du Nouveau Testament. Ce petit Ouvrage fut d'abord receu fort diversement. Les Deïstes & les Libertins en triompherent, les gens de bien en furent scandalisez : Les sçavans le mepriserent, & prirent le parti de le laisser tomber. Mais l'Auteur, s'étant prevalu de ce silence pour repandre son impieté, plusieurs personnes se chargerent d'écrire contre luy. Il parut donc en Angleterre & presque en même tems ; un grand nombre de petits traitez, qui établissoient solidement l'autenticité des livres Canoniques du Nouveau Testament.

L'Auteur de l'*Amyntor*, qui a quelque lecture & beaucoup de suffisance, en fut choqué. Il menaça de donner au public une histoire complette du Canon du Nouveau Testament composée à sa maniere. Cette menace eut une partie de son effet. Bien des gens craignirent d'augmenter le scandale en voulant y remedier : & pour cela s'abstinrent d'écrire contre Mr. Tolland, qui

passe communément pour l'Auteur de l'*Amyntor*. Mr. Richardson a pris un autre parti. Il a cru qu'on pouvoit combatre le livre sans trop irriter l'Auteur. Il épargne donc la personne de son Adversaire : mais il en attaque les erreurs avec force, & repond d'une maniere claire & methodique à ses principales objections.

Comme tout le monde n'est pas capable d'entendre ces matieres Mr. Richardson pose d'abord quelques principes generaux, qui servent à éclaircir ce qu'il établit dans la suite du traité.

Il dit donc que par les mots *de Canon & de livres Canoniques*, on entend communément en Theologie les livres sacrez, que Dieu nous a donnez pour être la regle de nôtre foy & de nos mœurs. Les Chrétiens ne reconnoissent pour livres Canoniques du Nouveau Testament, que ceux qui ont été composez ou du moins autorisez par les Apôtres. Le nombre de ces livres croissoit dans les premiers tems de

l'Eglise, à proportion que les Apôtres ou les hommes Apostoliques qui les accompagnoient, en écrivoient de nouveaux. Ils furent repandus dans le monde à mesure que les Eglises particulieres se formoient.

Il seroit difficile de marquer ici au vray, en quel tems les livres Canoniques furent generalement reçûs de tous les Chrétiens. Nôtre Auteur croit que ça été vers le commencement du second siecle. Il est vray, dit M. Richardson, que l'Eglise universelle n'a reconnu d'abord pour livres Canoniques que les quatres Evangiles, les Actes des Apôtres, treize Epîtres de S. Paul, la premiere de S. Pierre & la premiere de S. Jean : quelques particuliers revoquant alors en doute l'Epître aux Hebreux, la seconde de Saint Pierre, la seconde & la troisiéme de saint Jean, celle de St. Jacques & de S. Jude, & l'Apocalipse. Mais ces livres furent bientôt generalement approuvez, & reçûs avec les autres dans le Canon ; comme on le peut prouver par le Concile de Laodicée, par Saint Athanase, S. Epi-

phane, Ruffin & plusieurs autres.

Outre ces livres Canoniques, il y en a eu dès le premier siecle d'autres, qu'on appelle Ecclesiastiques. Tels sont les Ouvrages des anciens Peres qui ont toûjours été d'une grande autorité parmi les fidelles, Quoy qu'il n'ayent jamais été regardez comme infaillibles. Pour ce qui est des livres qu'on a faussement attribuez aux Apôtres ; nôtre Auteur remarque que plusieurs parurent dès les premiers siecles de l'Eglise. Il croit que la plus part de ces Ouvrages apocriphes ont été composez par les Gnostiques, & par d'autres heretiques pour soûtenir leurs erreurs. Peut-être même, dit-il, que quelques Catholiques zelez, mais ignorans, en ont aussi écrit. Après ces remarques generales Mr. Richardson répond aux objections, que l'Auteur de l'*Amyntor* fait contre le Canon du Nouveau Testament.

I. La premiere est conçûe à peu près en ces termes (p. 25.) Les Peres sur l'autorité desquels nous avons receu le Canon du Nouveau Testa-

ment, dit Mr. Tolland, citent indifferemment & ſans diſtinction les livres apocriphes & les Canoniques; d'où cet Ecrivain ſemble vouloir inferer que les livres apocriphes & nos livres Canoniques doivent aller de pair; c'eſt-à-dire qu'ils doivent être ou également rejettez comme faux, ou également reçûs comme vrais & Canoniques.

Pour repondre à cette objection, Mr. Richardſon dit 1°. Que rien n'eſt plus commun en Theologie, que de citer en même tems l'Ecriture ſainte, les Peres de l'Egliſe & quelquefois même des Auteurs profanes: & que perſonne ne s'eſt pour cela aviſé de dire qu'on donna à ces Auteurs la même autorité qu'a l'écriture ſainte. Deplus, ajoûte Mr. Richardſon, l'Auteur de l'*Amyntor* ſuppoſe qu'il y a des *Peres qui ont eſtimé autant quelques livres apocriphes que les Canoniqnes*: mais il ne le prouve pas. Du moins il auroit du citer ces Peres: le public n'étant pas obligé de l'en croire ſur ſa ſimple parole.

II. Mr. Tolland (p. 43. 46.) pre-

tend que l'Epître de St. Barnabé, le Pasteur d'Hermas, les Epîtres de saint Clement, de saint Polycarpe, & de saint Ignace sont des Ouvrages supposez & cependant (p. 44.) il ajoûte que ces écrits, du moins les quatre premiers étoient autant estimés par les anciens qu'aucun livre du Nouveau Testament.

Mr. Richardson répond en detail à tous les articles de cette objection 1°. Il dit qu'il ne conçoit pas comment l'Auteur de l'*Amyntor* ose prononcer si hardiment que ces Ouvrages sont supposés. On ne peut en apporter aucune preuve solide : & les plus habiles Critiques du dernier siecle sont d'un avis contraire: ils regardent les Auteurs de ces Ouvrages, comme de sçavans & pieux écrivains, bien loin de les accuser d'ignorance, comme a fait M. Tolland. 2°. De dire que les anciens Peres estimoient autant ces Ouvrages, qu'aucun livre du Nouveau Testament, c'est une fausseté manifeste avancée pareillement sans preuve. Eusebe sçavoit sans doute le sentiment des Anciens là dessus, aussi bien du moins que

l'Auteur de l'*Amyntor*. Et cependant ce Pere aſſure que les anciens ne reconoiſſoient pour livres Canoniques que ceux là même qui compoſent le Canon. Il eſt peut être vray, dit nôtre Auteur, qu'on liſoit quelquefois ces Ouvrages dans les Egliſes; mais s'enſuit-il, de là qu'il étoient autant eſtimez qu'aucun livre du Nouveau Teſtament?

Mais ajoûté ici Mr. Tolland, Origene dans l'explication de l'Epitre aux Romains (*c.* 16. *v.* 15.) à regardé le Paſteur d'Hermas; comme un livre utile & diviniment inſpiré. Nôtre Auteur repond à cela 1°. Que ſi Origene a cru que l'autorité de ce livre étoit divine, l'Egliſe de ſon tems étoit d'un ſentiment contraire. 2°. Il montre clairement qu'Origene luy même n'a jamais cru que le Paſteur d'Hermas fut un livre Canonique. Ce Pere, dit Mr. Richardſon, diſtingue les livres du Nouveau Teſtament en deux claſſes. Dans la premiere il met les livres qui furent compoſez par les Apôtres; dans la ſeconde ceux qui furent écrits par les Evangeliſtes. Or

il est certain qu'Origene n'a jamais mis le Pasteur d'Hermas dans aucune de ces deux classes : il ne l'a donc pas crû un livre Canonique ; Mais quand même ajoûte-il ici nôtre Auteur ; un Pere ou deux auroient cru un livre Canonique qui ne l'est pas ; cela ne prejudicieroit en rien au sentiment universel de l'Eglise.

III. Mr. Tolland (p. 47.) dit qu'il ne peut comprendre comment on reçoit dans le Canon les Evangiles de S. Marc & de S. Luc, pendant qu'on en rejette les Ouvrages de S. Clement & de S. Barnabe. Car s'il est vray que ces deniers Ouvrages ne sont pas supposez ; ils doivent être de même autorité que les premiers, puisque S. Clement & S. Barnabé étoient compagnons des Apôtres aussi bien que saint Marc & St. Luc.

Mr. Richardson remarque ici, que si l'Auteur de *l'Amyntor* avoit leu les Ouvrages de Mr. Dordwell, qu'il cite, il auroit pu trouver la reponse à cette objection. Ce sçavant Protestant dit expressement, que les compilateurs du Canon du Nouveau

Teſtament ny ont receu que les Ouvrages de ceux dont l'autorité étoit inconteſtable, que S. Pierre & ſaint Paul avoient atteſté la fidelité & l'inſpiration de St. Marc & de ſaint Luc, ce que Mr. Dordwell prouve par un grand nombre de paſſages tirez des Peres. Et qu'au contraire les Apôtres n'avoient jamais rendu de ſemblables témoignages aux écrits de S. Clement & de ſaint Barnabé.

IV. L'Auteur de l'*Amyntor* dit en termes exprès (p. 56.) qu'il n'y a pas un ſeul livre du Nouvean Teſtament qui n'ait été rejetté par quelques Anciens, comme fauſſement attribué aux Apôtres &c.

Nôtre Auteur remarque ou que ce raiſonnement renferme une équivoque, qui n'eſt pas pardonnable à un Auteur qui ſe pique de bonne foy, ou qu'il ne prouve rien. Car ſi par les *Anciens* il entend les Catholiques, ce qu'il avance eſt évidemment faux; puiſque l'Egliſe Catholique n'a jamais revoqué en doute les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres, treize Epître de S. Paul,

la premiere de ſaint Pierre, & la premiere de S. Jean ; Mais s'il entend par les *Anciens* des heretiques declarez, on avoüera de bonne foy qu'ils ont revoqué pluſieurs de ces livres en doute ; mais alors l'objection de Mr. Tolland tombe d'elle même.

V. Mr. Tolland dit enſuite que les Anciens douterent fort longtems de l'Autenticité de l'Epitre aux Hebreux & de celle des autres livres *Deuterocanoniques.* Il ajoûte (p. 64.) que pendant un tems aſſez conſiderable ces mêmes livres furent univerſellement rejettez de preſque tous les Chrétiens &c.

Mr. Richardſon aſſure au contraire que dans le tems même où on les revoquoit en doute, pluſieurs Peres qu'il cite les regardoient comme Canoniques & divinement inſpirez. Au reſte, continue-t'il, il y a une difference eſſentielle entre ces livres & ceux qu'on a attribuez à S. Pierre comme *l'Apocalypſe* & *la predication de ſaint Pierre*, car ces derniers de l'aveu même de tous les ſçavans contiennent des fauſſetez viſibles, & ne furent jamais approu-

vez que d'un seul Pere & de quelques Eglises peu connuës de la Palestine : au lieu que les premiers ont été reçûs comme Canoniques par l'Eglise universelle, & du consentement unanime de tous les Peres.

VI. L'Auteur de l'*Amyntor* appelle enfin à son secours Celse, cet ennemi declaré du nom Chrétien, qui eut le front d'accuser les Fidelles d'avoir souvent changé & corrompu l'Evangile.

Mais cette objection est aussi foible en elle même, qu'elle est pompeusement proposée par Mr Tolland. En effet on n'a qu'à consulter le second livre d'Origene contre Celse, d'où l'objection a été tirée pour y trouver la reponse. On y verra que ce Pere attribue aux Marcionites, aux Valentiniens, aux Lucianistes les honteuses prevarications, dont il est ici parlé.

VII. La septiéme objection est tirée des Manichéens, qui se servoient d'autres écritures, & nioient que les livres sacrez du Nouveau Testament fussent Canoniques.

Mr. Richardson fait ici le carac-

tere de ces heretiques, il nous donne même un abregé de leurs dogmes, tels qu'ils ſont rapportez par ſaint Epiphane (hereſ. 66 ) Il decrit de quelle maniere Fauſte & quelques autres de cette ſecte rejettoient les livres du Nouveau Teſtament : & enfin il repond avec ſaint Auguſtin aux argumens, dont ces Impies ſe ſervoient pour detruire le Canon du Nouveau Teſtament.

VIII. Mr. Tolland aſſure que les premiers Chrétiens qui ont porté quelque tems le nom de Nazaréens, avoient une copie de St. Mathieu differente de celle que nous trouvons dans le Canon : que les Marcionites ne ſe ſervoient pas de l'Evangile de St. Luc, tel que nous l'avons aujourd'huy : que l'Evangile de St. Jean a été attribué à Cerinthus : & enfin que les Epîtres de St. Paul ont été rejettées par les uns, pendant que d'autres en montroient de differentes copies.

Pour faire voir le foible de cette objection, il ſuffiroit, dit nôtre Auteur, de conſiderer que Mr. Tolland ne l'appuye que ſur le témoignage

des Heretiques. Il en examine cependant en particulier chaque partie. 1°. Il avoüe que les premiers Chrétiens ont porté d'abord le nom de Nazaréens : mais il ajoûte que ce nom fut donné enſuite à une certaine Secte, qui ſe croyoit ſujette à la Circonciſion & aux Ceremonies de l'ancienne Loy : que l'Evangile de St. Mathieu, dont les heretiques ſe ſervoient n'étoit point different de celuy qu'on appelloit l'*Evangile ſelon les Hebreux*, lequel ſi vous en exceptez quelques additions hiſtoriques, étoit aſſez conforme à celuy que l'Egliſe a reçû comme Canonique. Nôtre Auteur dit, 2°. Qu'il eſt vray que les Nazaréens & les Ebionites rejettoient également les Epîtres de St. Paul. 3°. Que d'autres Heretiques attribuoient l'Evangile de St. Jean à Cerinthus ; Et enfin il avoüe que les Marcionites avoient une copie de St. Luc tout à fait differente de celle qui ſe trouve aujourd'hui dans le Canon. Mais tous ces témoignage, ajoûte-t-il, ne prouvent rien contre l'Autenticité des livres Canoniques. *Le*

*consentement unanime des Peres, l'autorité de l'Eglise, & la Tradition de tous les siecles, sont des preuves incontestables de la verité de ces livres.*

C'est ainsi que Mr. Richardson est obligé tout Protestant qu'il est de recourir à l'autorité de l'Eglise pour établir celle des livres Canoniques. Quelle consolation pour les vrays Catholiques de voir que les plus habiles Protestans sont eux-mêmes contraints de faire valoir en certaines occasions le témoignage de l'Eglise, de la Tradition & des Peres? Mais quel aveuglement de la part des Protestans de ne pas voir, que si ces armes sont invincibles, lors qu'ils les employent contre les Libertins pour prouver la verité des livres sacrez : elles ne le sont pas moins, lors que les Catholiques s'en servent contre les Protestans pour prouver la verité des dogmes decidez par le Concile de Trente?

Cette objecton qu'on a faite aux Protestans dès le comment de leur separation, est toûjours demeurée sans réponse: elle suffiroit seule pour les faire rentrer dans l'Eglise, si la

prévention ne les empéchoit d'ouvrir les yeux à la verité.

## ARTICLE LXXXVII.

THOMÆ RAVASINI Parmensis Georgicorum libri quatuor, quibus acceſſit Dialogus Criticus. Parmæ 1702. Typis Alberti Pazzoni & Pauli Montii.

LEs quatre livres d'Agriculture, que Virgile nous a laiſſé ſous le nom de Georgiques, & qui paſſent pour le plus achevé de ſes ouvrages, ont engagé les Poëtes, qui ſont venus après luy, à travailler ſur des ſujets ſemblables. Ils ont crû pouvoir plus aiſément ſe ſoûtenir dans ce genre de poëſie, dont le ſtile ne doit être, ny ſi élevé que le ſtile heroïque, ny ſi ſimple que celuy de l'Eglogue. Il trouvoient dans ces ſortes de matieres d'un côté tous les agrémens de la poëſie, & de l'autre nulle difficulté conſidérable en apparence, ſi ce n'eſt l'expreſſion, dont l'eſprit vient aiſément à bout, quand il

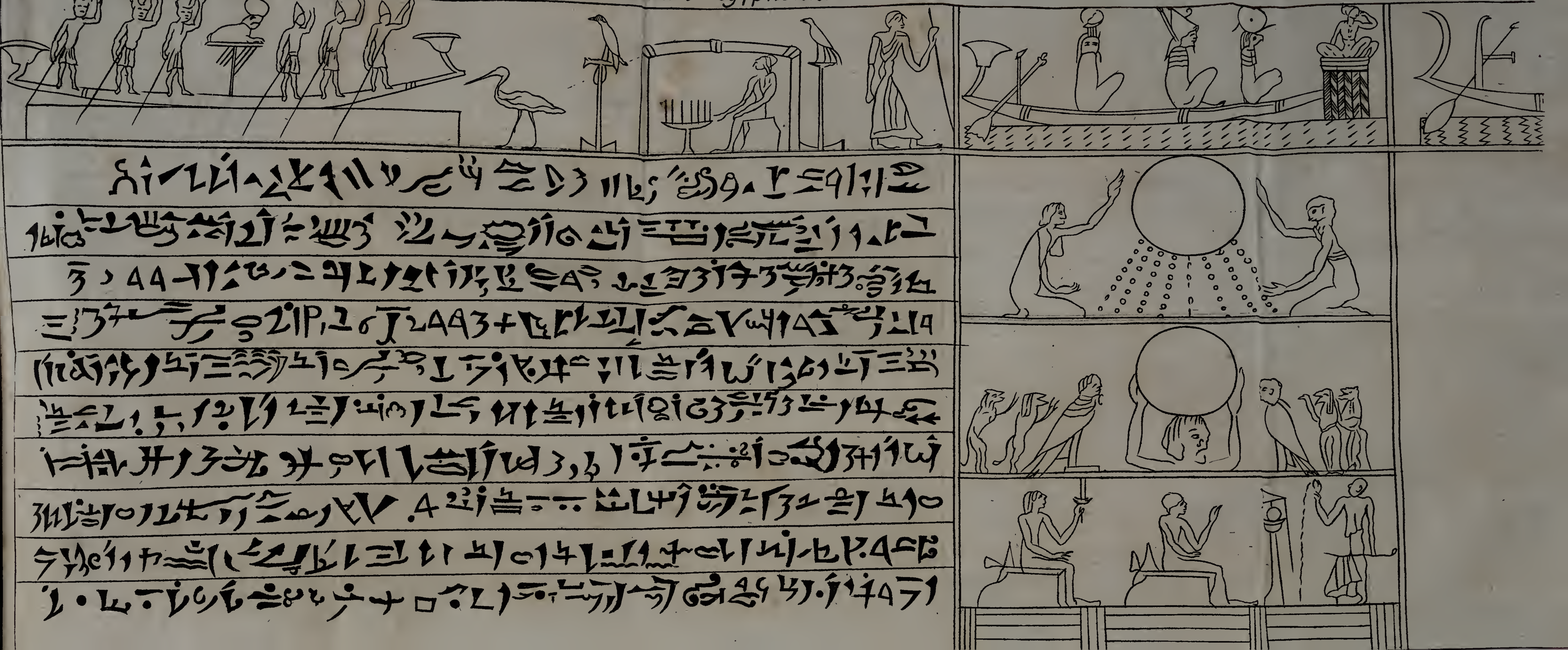

il n'eſt point partagé par d'autre travail. Voilà ce qui a multiplié ces ſortes d'ouvrages, malgré le petit nombre de ceux qui y ont réüſſi.

Nous ne laiſſons pas d'avoir d'excellens modeles en ce genre. Les Jardins du P. Rapin ſont au jugement de tous les Sçavans un des chef d'œuvres de nôtre ſiécle, & nous voyons par le Poëme, dont nous donnons icy l'extrait, que les Poëſies & la réputation du P. Vanier Jeſuite ont déja paſſé dans les païs étrangers. Le nouveau Poëte de delà les Monts en fait ſon Apollon, il l'invoque au commencement de ſon troiſiéme livre :

*Huc modo ab occiduo, Muſæ Vanierides, orbe*
*Ferte pedes.*

Il le prend pour guide, & s'eſtime heureux s'il le peut ſuivre :

*Anteït, Aſpirans que levi Vanierius aurâ*
*Signat iter, monſtratque viam, veſtigia pone,*
*Viſa lego, Vatemque ſequor non paſſibus æquis.*

Il veut luy eriger une statuë :

*Stabit cum Sophiâ docti Vanierius oris.*

Ces loüanges données à un Poëte par un Poëte étranger & contemporain font en même tems l'éloge de tous les deux. Il est vray, que ce dernier ne travaille qu'après le P. Vanier ; & sur un sujet, qu'il avoit, ce semble, épuisé dans les deux petis Poëmes qu'il nous a donnez, l'un sur la vigne & l'autre sur le vin. Mais l'Ultramontain se fait un nouveau jour, il égaye sa matiere par quantité de fables joliment inventées ; il suit cependant un ordre : les deux premiers livres sont employez à d'écrire toutes les façons que l'on fait aux vignes, soit à celles qui rempent, soit à celles qui s'attachent aux arbres, comme en Italie. Il enseigne dans les deux derniers livres la maniere de faire le vin & de le conserver.

Son stile se ressent du sujet qu'il traitte : il est plein de feu, d'esprit, & sur tout de cette sincerité que le vin inspire : car après avoir feint que

Bacchus & Apollon ont été de tout tems amis, il les fait paſſer de concert de Grece en Italie, & d'Italie en France, où il avoüe qu'ils ſont maintenant bien établis,& que comme leur premier changement étoit arrivé ſous les Ceſars, le ſecond s'eſt fait en faveurs des Bourbons.

*Scilicet ignigenam coluit dum mollis Jacchum*
*Græcia, Pieridum facundâ floruit arte....*
*Sic ſtudium felix Oenotria nobilis otî*
*Olim cum grato Bromii conjunxit amore....*
*Nec tu laude cares Bromii Phœbique gemellâ,*
*Gallia Tyrſigeri cultrix ſtudioſa parentis,*
*Nobiliumque ſimul genitrix doctiſſima Vatum,*
*Borbonidum, felix, ſub numine, Gallica tellus....*

Un ſi grand fonds d'équité dans un Poëte, merite bien qu'on luy rende à ſon tour juſtice : ce ne ſeroit pas la luy faire tout entiere, que d'ap-

prouver le reproche qu'il fait à ſa patrie de n'avoir pû conſerver le goût de la langue Latine :

*Quamvis nil priſci curet ſermonis honorem*
*Auſonis ora.*

Son ouvrage fait aſſez voir que ce goût n'y eſt pas entierement perdu, & que l'Italie produit encore de nos jours des hommes dignes du ſiecle d'Auguſte.

L'Auteur a joint à ſon Poëme un Dialogue Critique ſur les œuvres du P. Rapin, qu'il compare avec les autres Poëtes modernes : il ſeroit inutile de rapporter ici ce parallele, par tout ce que nous avons dit, il eſt aiſé de juger à qui il donne le prix.

## ARTICLE LXXXVIII.

*L'ESPAGNE TRIOMPHANTE ſous le Regne de Philippe V. dreſſée & dedié au Roy d'Eſpagne, par N. de Fer Geographe de Sa Majeſté Catholique & de Monſeigneur le Dauphin.* A Paris chez l'Auteur dans l'Iſle du Palais à la Sphe-

re Royale, avec Privilege du Roy. 1704.

C'Est une grande Carte de 5. à 6. pieds de long ſur 4. à 5. pieds de haut, repreſentée ſur une peau de lion étenduë & ſoutenuë des deux fameuſes colonnes d'Hercules, dont les pieds d'eſtaux ſont remplis des Plans de Madrid & de l'Eſcurial, ſommés en trophées des Armes d'Eſpagne & de Savoye, entourées en torſe des Medaillons de tous les Portraits des Rois d'Eſpagne au nombre de 82.

Le Portrait de Philippe V. à preſent regnant, & celui de la Reyne, ſoutenus par le mufle du Lion, ſont le nœud d'un ordre de la Toiſon, qui ſuſpend tous ces Medaillons, avec un renvoy aux côtez pour l'abregé hiſtorique des Rois d'Eſpagne, & une deſcription Geographique des Etats & Royaumes de Sa Majeſté Catholique.

Dans l'étenduë & en dedans de la peau du Lion eſt la Carte Geographique d'Eſpagne plus exacte, & plus detaillée, que ce qui a paru cy-

devant, le tout d'une beauté de graveure à faire plaiſir.

*La cinquiéme ſuite de l'Atlas curieux, donné en l'année 1704.*

Titres.

Plans de l'Obſervatoire de Paris.
Differentes veuës du même Obſervatoire.
*Deſcription de l'Obſervatoire.*
Façade du Louvre.
Dedans du Louvre.
*Deſcription du Louvre.*
Veuë de Verſailles.
Veuë de Clagny.
Ecuries du Roy à Verſailles.
Plan general de l'Etang.
Plan general de Chantilly.
Plan de la ville d'Orleans.
*Deſcription de la ville d'Orleans.*
Plan de la ville de Dijon.
*Deſcription de la ville de Dijon.*
Veuë du Mont Saint Michel.
*Deſcription dn Mont Saint Michel.*
La Carte du Comté de Flandre.
La Carte du Duché de Brabant.
Marquiſat du ſaint Empire, & la ville d'Anvers.
*Deſcription de la Ville d'Anvers.*

Carte de Lorraine & Bar.
*Deſcription de la Lorraine.*
Carte du Cours de la Riviere de la Sare.
Carte du cours de la Riviere de la Moſelle.
Environs des deux Briſach.
Environs particuliers du vieux Briſach.
Environs particuliers de Fribourg.
Plans des Villes Foreſtieres.
Carte des Etats du Duc de Savoye.
Plan de la ville d'Ulme.
Plan de la ville de Munich
*Deſcription des Villes d'Ulme & de Munich.*
Plan de Vienne en Autriche.
Veuës de la ville de Vienne.
*Deſcription de la Ville de Vienne.*
Carte de la Hongrie & de la Moſcovie.
*Deſcription de la Hongrie & de la Moſcovie.*
Carte de la Suede & de la Norvege.
*Deſcription de la Suede & de la Norvege.*
Carte du Royaume de Portugal
Plan de la ville de Pondichery.
La Carte du voyage d'Enée.

Foreſt de ſaint Germain en Laye.
Les ſix veuës de Meudon.

## ARTICLE LXXXIX.

### *LETTRE DE MONSIEUR Rigord Commiſſaire de la Marine aux Journaliſtes de Trevoux ſur une Ceinture de Toile trouvée en Egypte autour d'une Mumie.*

JE n'écrirois pas ſur une matiere auſſi obſcure que celle-cy, ſans un ordre ſuperieur qui m'y engage; & ſans que je crois faire plaiſir au public de lui rendre compte d'une découverte tout-à-fait ſinguliere.

Mr. Maillet Conſul d'Egypte homme ſçavant & curieux m'a addreſſé pour Monſeigneur le Chancelier quelques pieces d'une toile fort ancienne. Cette toile eſt de Lin, ornée de figures hiſtoriques dans ſes bords, avec un écrit au pied de ces figures. J'ay fait graver un petit carré de cette toile de la grandeur dont eſt l'original:* Ce que j'en ay vû contient trente fois autant que j'en ay fait graver.

* 1. *Planche.*

# *Tabula lapidea Rigordiana*

L'Ecrit qu'on voit au bas de la petite bordure ſur cette toile eſt d'un caractere qui m'eſt inconnu, & qui l'eſt de même à tous les ſçavans que j'ay conſultez. J'ay conſulté entre autres Mr. le Chevalier d'Arvieux qui a été long temps Conſul dans le Levant, & qui eſt trés-habile dans les Langues originales, le Pere Bonjour, un très beau Dictionnaire Turc & Arabe que Mr. Arſere Prêtre de Marſeille nous a laiſſé, & enfin Mr. Marcel Commiſſaire de la Marine à Arles.

Mr. Maillet a trouvé cette Ceinture ſur une Mumie qu'on a ouverte en ſa preſence, & il en envoye ce qu'il en a pu recouvrer. Apparemment ceux qui ont été preſens à l'ouverture, en ont coupé chacun quelque lambeau; car il y en a ſix à ſept aunes en huit pieces. Quelques unes de ces pieces ſont trés entieres, & ſemblent ſortir de la main de l'ouvrier: le beaume qui a conſervé la Mumie, & le lieu ſec où elle a été priſe, ſont ſans doute la cauſe de la conſervation de la toile.

La matiere a fait croire d'abord

que c'estoit une Ceinture ; mais peut être jugera t-on que c'est icy un veritable livre : sur tout quand on fera reflexion qu'anciennement on a écrit sur de la toile avec de l'encre de toute couleur. A la verité la premiere matiere sur laquelle on écrivit fut la pierre & le plomb , comme on le voit dans le livre de Job qui est plus ancien qu'aucun livre prophane. De là les Grecs disoient graver γραφεῖν pour écrire , & les Latins pour exprimer l'instrument avec lequel on écrivoit, se servoient de *Graphium* burin , qui est comme une plume de fer. Nous en avons quelques-uns dans nos cabinets , lesquels servoient à écrire sur des tablettes enduites de cire. La toile succeda immediatement à la pierre s'il en faut croire Lucain.

*Nondum flumineas Memphys contexere Byblos*
*Noverat, in saxis tantùm volucresque, feræque,*
*Sculptaque servabant magicas animalia linguas.*

Pline rapportant la difference

qu'il y avoit entre les monumens publics & les écritures des particuliers, dit que celles-cy étoient ſur de la toile, & les autres ſur des bandes de plomb. Tite-Live, Vopiſcus, Philoſtrate, Martianus-Capella & Suidas diſent la même choſe que luy. Sur de ſi bons garans ne pourroit-on pas donner le nom de livre à la toile dont je parle, qui ſemble faite pour être roulée ſur un bâton comme les livres anciens?

Mr. le Maire homme curieux & fort eſtimé, lequel a été long temps en Afrique, où il a decouvert ce beau temple auprés de l'ancienne Leptis, & qui a même reſidé en Egypte, m'a dit qui'il a vû un Prince Negre venant du Royaume de Borneo, & allant à la Meque, qui avoit ſur les bras & ſur les cuiſſes des bandes de toile remplies d'écritures, dans leſquelles il pretendoit avoir un preſervatif contre toute ſorte de maux. Mr. Marcel m'a aſſûré auſſi qu'il mourut il y a quelque temps à l'Hôtel Dieu de Paris un Ethiopien, qui paroiſſoit ſçavant, & dont le corps étoit couvert

d'une écriture gravée sur la peau. Pendant sa derniere maladie, il sembloit prendre dans cette lecture des forces contre la violence de son mal, & une consolation contre la mort. Cette toile pourroit contenir la Theologie des Egyptiens, que plusieurs portoient sur eux par un motif de Religion, comme plusieurs d'entre les Chrêtiens portent aujourd'huy l'Evangile de St. Jean.

Les figures qui sont sur la bordure de cette partie de la toile que j'ay fait graver, & qui sont sur tout le reste, me confirment dans cette pensée. En effet on y voit deux figures à genoux qui admirent un globle d'où coule une matiere en forme de goutes.

Ce globle est sans doute Isis ou le corps Lunaire. Au dessus est Osiris avec son bonnet ordinaire, assis dans un batteau, ayant devant soi la figure d'un Eprevier, qui designe la Divinité, & derriere lui une autre figure que je ne connois pas. Il n'y a dans ce batteau, lequel represente le monde, que ces trois figures. Le gouvernail sans pilote marque

que c'eſt la Divinité ſeule qui conduit cet univers.

Devant le batteau il y a un batiment quarré ſur lequel on voit une figure aſſiſe qui paroît mettre le doigt à la bouche. C'eſt la figure d'Harpocrate qu'on mettoit à l'entrée de tous les Temples, pour marquer que la Divinité vouloit être honorée par le reſpect & par le ſilence ; & que toutes les paroles du monde ne peuvent exprimer ce que c'eſt que le ſouverain être.

Devant ce navire on voit l'arriere d'un autre, tels que ſont ceux dont on ſe ſert encore aujourd'huy ſur le Nil. La toile a été coupée en cet endroit, & je ne doute nullement qu'Iſis ne ſoit dans celui-cy, comme Oſiris dans le ſecond. Car ſelon Plutarque les Egyptiens donnoient au Soleil & à la Lune des batteaux pour voiture, & non pas des chariots, comme faiſoient les Grecs : Les Egyptiens regardant l'eau du Nil, & les Grecs le travail de leurs terres comme leur grande reſſource, donnoient les uns & les autres à leurs Divinitez un trône conforme à leurs beſoins.

Au reſte l'habillement d'Oſiris n'eſt pas ſi ridicule qu'il le paroît. Le bonnet avec des bandelettes, étoit l'ornement de tête des Rois d'Egypte. L'Aſpic & le Serpent qui eſt ſur le devant du bonnet, eſt la marque de la protection des Dieux ſur la perſonne des Rois. Les Egyptiens pour inſpirer au peuple du reſpect envers les Dieux leur donnoient les ornemens des Rois. C'eſt ſur ce petit eſſai que je me fonde lorſque je dis que la toile en queſtion pourroit être quelque point de la Theologie des Egyptiens, ſi ce n'eſt pas leur Theologie entiére. D'autres s'acquitteront mieux que moy de l'explication des figures hiſtoriques qui ſont la bordure de cette toile; & je ne doute pas que la communication que Monſeigneur le Chancelier veut que l'on donne au public de ce monument ne donne occaſion a des decouvertes utiles.

Le Chancelier Bacon fit en Angleterre au commencement du ſiécle dernier ce qu'à fait en cette occaſion Monſeigneur le Chancelier. Il indiqua aux ſçavans les vuides qu'il ſe-

roit à propos de remplir dans les Sciences, pour engager les gens de Lettres à y travailler. Ceux qui voudront bien m'addresser à Marseille leurs avis sur le monument dont-il s'agit, peuvent compter que je leur en feray honneur.

Au regard des figures historiques & Theologiques qui forment la bordure de la toile, on a donné au public de pareils monumens. Je ne decide point si on les explique heureusement. On a aussi donné quelques essais sur l'accord de la Theologie Payenne avec l'Histoire sainte. Mais comme il n'a encore rien paru qui approche de l'écriture qu'on voit au bas des figures dont-il s'agit, il seroit à souhaiter que les Sçavans voulussent en faire la matiere de leur application & de leur étude.

Par ce moyen peut être on parviendroit à la connoissance d'une Langue qu'on a ignorée jusqu'icy, on éclairciroit des doutes sur la Mythologie Payenne, & on developperoit beaucoup de veritez Phisiques, historiques & Morales, dont les Prêtres d'Egypte étoient déposi-

taires, & qu'ils n'ont decouvertes à personne. Peut être y verroit-on auſſi la verification de ce que dit St. Paul ſur ce ſujet, qu'ils ont connu le veritable Dieu, mais qu'ils l'ont avili aux yeux du vulgaire, en le couvrant d'un voile indigne de la Divinité.

Il ſemble que le caractere Samaritain ou Phenicien eſt le plus ancien de tous les genres d'écrire; que c'eſt celui qui étoit d'uſage chez les premiers Hebreux; que les Grecs même tout entêtez qu'ils ſont de paſſer pour les inventeurs des choſes appellent caracteres Cadméens ou Pheniciens ceux dont-ils veulent deſigner l'antiquité.

Voicy neanmoins dans ce monument Egyptien de trés-anciens caracteres, leſquels n'ont aucune reſſemblance non ſeulement avec les caracteres Pheniciens, Samaritains ou Hebreux, mais encore avec ceux des langues les plus recentes, & c'eſt cependant une écriture Egyptienne Sur quoy on peut faire une reflexion en paſſant, ſçavoir que les Auteurs qui ont dit qu'on

n'écrivoit pas en Egypte de la gauche à la droite, s'ils n'ont pas voulu parler de la langue Copte, se sont trompez; puisque l'écriture dont-il s'agit ici, est assurément Egyptienne, & va de la gauche à la droite.

Je ne trouve dans les Anciens & dans les nouveaux Auteurs que quatre sortes d'écriture d'usage en Egypte, la Sacerdotale, la Jeroglyphique, l'Epistolaire & la Copte. l'Ecriture Sacerdotale, dit Clement Alexandrin, est celle dont se servoient les Ecrivains sacrez ou ceux qui écrivoient en matiere de Religion. l'Ecriture Jeroglyphique est une espece de caracteres sacrez dont on se sert pour laisser des monumens à la posterité. Cette sorte de caracteres est de deux especes. Les uns qui sont composez des premiers élemens sont appellez Curiologiques, c'est-à-dire parlant veritablement; Les autres sont symboliques, c'est-à-dire significatifs par des representations. De ces symboles, les uns designent les choses par des ressemblances naturelles, les autres les designent par des allegories & par

des figures : On transforme les choses, dit cet Auteur, mais on le fait avec fondement. C'est, ajoûte t'il, de cette sorte d'écriture que se servoient ceux qui addressoient aux Rois des discours Theologiques qu'ils composoient en leur honneur. Les autres caracteres sont Enigmatiques : ainsi l'Escarbot étoit chez eux le Jeroglyphique du Soleil. Le Serpent étoit le symbole dont-ils se servoient pour designer les Astres à cause de leur cours oblique &c. Ce qui est vray, c'est que tous ceux qui ont traité des choses divines, soit Grecs, soit Barbares, poursuit Clement Alexandrin, ont toûjours caché la verité sous des expressions énigmatiques, symboliques, Allegoriques, Metaphoriques & figurées, tels que sont les Oracles chez les Grecs. C'est dans cette sorte de caracteres que les animaux ont un langage magique suivant l'expression de Lucain.

Comme les premiers hommes voulurent se communiquer aux absens & à leurs successeurs, il fallut convenir de certaines figures les-

quelles exprimoient les choſes mêmes & non pas les paroles. Anciennement, dit Ammian Marcellin, on n'avoit pas, comme on a preſentement, un certain nombre de caracteres fixes & reglez pour exprimer tout ce qu'on peut concevoir. Il eſt vrai, ajoûte cet Auteur, que les Egyptiens avoient auſſi cet art parmi eux : mais ils ſe ſervoient communément de figures dont chacune exprimoit une choſe.

Tout étoit plein de ces ſortes de figures Jeroglyphiques. Les obeliſques, les murailles, les temples en étoient couverts. Ces caracteres étoient connus, & nous ſçavons à peu prés la ſignification de tous, ſi ce n'eſt que nous n'avons pas l'art d'en faire des diſcours ſuivis.

Herodote, Diodore de Sicile, & Clement Alexandrin rapportent qu'à Dioſpolis à l'entrée d'un Temple dedié à Pallas, on voyoit en platte peinture ſur la muraille un enfant, un vieillard, un Eprevier, un Poiſſon & un Crocodile, & d'autres diſent un Hypopotame. Cette même peinture étoit à Saïs

au vestibule du Temple de Minerve ainsi que le rapporte Plutarque. L'Enfant designoit la vie, le vieillard la mort; l'Eprevier étoit le Jeroglyphique de Dieu, le Poisson de la haine, & le Crocodille de l'impudence. Les figures ainsi rangées équivaloient, selon ces Auteurs, à une inscription où il y auroit: Vous qui naissez, & qui mourez jeunes & vieux, sçachez que Dieu a horreur de l'impudence. On vouloit dire parlà qu'il faut approcher des Temples avec le respect dû à la presence de Dieu.

Comme il s'agissoit de faire comprendre la Religion à tout le monde, & que tout le monde n'avoit pas l'usage des caracteres; on se servoit de ces sortes de figures qui parloient aux yeux des Sçavans & des ignorans. Peut-être la Poësie a pris de là, la maniere de s'exprimer par des allegories & par des figures; & peut-être que c'est de-là aussi que le Paganisme a pris naissance.

L'Ecriture epistolaire étoit une sorte de caracteres connus de tout le monde, lesquels servoient pour le

commerce ou pour l'uſage public; & c'eſt de ces caracteres que parle Ammien Marcellin. Il s'agit de ſçavoir quels étoient ces caracteres. Ce qu'il y a d'aſſuré, eſt qu'ils étoient communs & connus de tout le monde, & qu'on en écrivoit de la droite à la gauche au rapport d'Herodote. Je crois que c'étoit le Phenicien, ou quelque caractere qui en aprochoit. Car premiérement c'étoit un langage de commerce, & le beſoin mutuel des Pheniciens & des Egyptiens qui étoient voiſins devoit rendre ce langage commun, entre ces deux nations, ou du moins aſſez ſemblable.

D'ailleurs St. Jerôme qui entendoit ces deux langues, & qui a traduit beaucoup d'ouvrages des Peres du deſert d'Egyptien en Latin, s'eſt toûjours ſervi fort utilement de la racine Hebraïque pour les expliquer. Ce Pere dit encore que la langue Cananéenne eſt mitoyenne entre l'Egyptien & l'Hebreu : il falloit donc que le Phenicien qui étoit le Cananéen approchât de l'Egyptien.

En effet, cela n'eſt pas hors de

vray-ſemblance. Les Pheniciens ont été autrefois les maîtres de la mer, ils ont fait diverſes colonies dans leſquelles ils ont introduit leur langage : ainſi la langue Phenicienne s'introduiſit ſur toute la côte d'Afrique & en Eſpagne. A la verité la langue Grecque & la langue Latine ſe ſont établies ſucceſſivement dans ce païs avec l'Empire des Grecs & des Romains : mais il reſta toûjours des veſtiges de la langue mere qui étoit la Phenicienne, & ſur tout en Eſpagne. Auſſi trouve-t-on beaucoup de caracteres Puniques ſur les Medailles Eſpagnolles ; & du tems du haut Empire on ne pouvoit être entendu generalement dans toute l'Eſpagne, à moins que de parler Phenicien. Il ne faut donc pas être ſurpris que ce langage fût auſſi entendu en Egypte qui touchoit à la Phenicie.

D'ailleurs ce qui doit avoir le plus contribué à introduire ce langage & ce caractere en Egypte, c'eſt la Dynaſtie des Roys bergers. C'étoient des Bergers Pheniciens leſquels conquirent l'Egypte, & qui y regnerent pendant quelques ſiecles ;

ils dûrent y introduire le langage Phenicien. Car ces Roys traiterent l'Egypte en pays de conquête, ils brûlerent les Villes, abbatirent les Temples, massacrerent un nombre infini de gens & firent generalement tout ce qu'ils purent pour détruire la nation : il leur fallut donc necessairement faire tenir beaucoup de Pheniciens pour s'assurer contre les naturels du pays qui ne pouvoient être que tres-mal intentionnez. Il seroit surprenant que la langue Phenicienne ne se fût pas introduite dans l'Egypte lors qu'elle étoit gouvernée & toute occupée par des Pheniciens. Il y avoit même encore du tems d'Herodote aux environs du temple de Protée à Memphis un endroit où demeuroient les successeurs des Pheniciens : c'est ce que l'on appelloit le camp des Tyriens.

On pourroit m'opposer que Joseph dans la Genese ne parle à ses freres que par interprete, pour ne se pas faire connoître à eux : mais quelque ressemblance qu'il y ait entre les langues, elles changent considerablement pour peu qu'elles s'é-

loignent de leur source. Le Grec litteral par exemple n'est pas entendu par les Grecs d'aujourd'huy, quoy que ce soit la langue mere.

Pour venir à la langue Punique, on voit que cette langue doit avoir une grande ressemblance avec l'Hebreu litteral. En effet, tous les Sçavans qui ont voulu expliquer la scene Punique qui est dans Plaute, ont recours aux racines Hebraïques ; & ce n'a été qu'à force de reflexions qu'ils en sont venus à bout. Ainsi le langage du public en Egypte pouvoit fort bien être Punique originairement, sans être entendu par des bergers Pheniciens.

J'ay dans mon Cabinet un Monument Egyptien * que j'ay fait graver icy, sur lequel il y a des figures historiques, & par dessous de l'Ecriture Punique ; ce qui paroît une preuve assez solide du sentiment que je viens de proposer.

Le caractere Copte est une troisiéme espece d'écriture d'usage en Egypte. L'Alphabet de cette langue est

* *3. Planche.*

eſt le plus nouveau de tous : il eſt Grec pur, avec de tres petites differences pour la forme des caracteres. Je croirois aiſément que ce langage n'a gueres été d'uſage en Egypte, que vers le tems d'Alexandre, lors que les Grecs en conquerant ce pays, y établirent auſſi leur façon d'écrire : mais je trouve les Grecs plus anciennement établis en Egypte.

Pſammeticus qui regnoit en Egypte l'an 80. de Rome, les appella dans ſon Royaume pour faire apprendre leur langue à ſes ſujets : depuis il compoſa ſes troupes d'Ioniens & de Cariens, & leur aſſigna pour habiter un endroit vers Damiete. Amaſis les transfera à Memphis, & leur confia la garde de ſa perſonne. Je ne ſçay ſi cet établiſſement pourroit avoir introduit la langue Copte en Egypte. Le Pere Bonjour travaille preſentement là-deſſus ; & il nous aidera à nous determiner ſur l'ancienneté de la langue & du caractere Copte.

Le Monument ſur lequel nous travaillons n'eſt point en caracteres

Coptes. Il n'est pas non plus en caracteres Puniques, ni même en carateres Hieroglyphiques, comme est la table du Cardinal Bembe & celle de M. Begon dont je donne ici le dessein *: car on ne voit dans ces tables que des figures symboliques, au lieu que ce sont icy de veritables caracteres.

Ces caracteres sont donc ceux de l'écriture Sacerdotale, ou de cette écriture Hierogliphique de la premiere espéce, que Clement Alexandrin appelle Curiologique, c'est-à-dire, qui exprime les mots par des caracteres litteraux. Ces deux sortes de caracteres n'étoient d'usage que parmi les Prêtres, & lors qu'il s'agissoit de s'exprimer en matiere de Religion; mais cependant ils étoient differens. Car Clement Alexandrin aprés avoir dit que le caractere sacerdotal étoit celuy des Prêtres, remarque ensuite que tous les Prêtres indifferemment n'étoient point admis aux mysteres de la Religion les plus cachez; mais seule-

* 4. *Planche.*

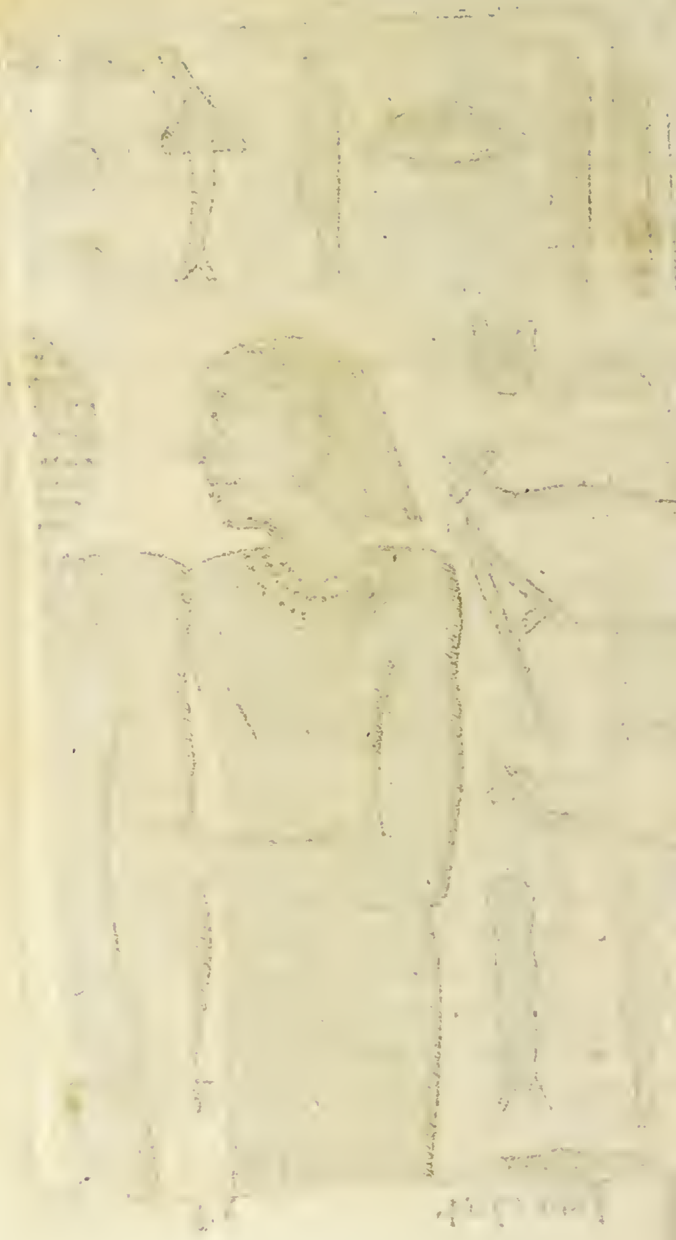

ment les Princes & ceux des Prêtres qui en étoient jugez dignes par leur ſçavoir, par leur naiſſance, & par leur merite perſonnel.

De tous les anciens, je ne ſçay qu'Apulée qui ait deſigné la figure de ces ſortes de caracteres; encore eſt-ce d'une maniere qui ne nous rend pas plus ſçavans. Les anciens Egyptiens dit cet Auteur, avoient des livres remplis de figures inconnuës. Ce n'étoit dans des endroits que des figures d'Animaux; dans d'autres endroits c'étoient tous caracteres differents, les uns ronds, les autres crochus, entaſſez les uns ſur les autres avec de petites lignes: en ſorte qu'il n'y avoit perſonne qui pût y rien entendre, ſi ce n'eſt ceux qui étoient initiez dans les myſteres ſacrez de la Religion.

Voilà apparemment les caracteres qu'on voit ſur nôtre monument. Les livres écrits en ces ſortes de caracteres étoient rares, ou cachez. Joſeph dit n'en avoir jamais vû, & il ne parle de cette langue que ſur le rapport de Manethon.

Je ne ſçay ſi les Egyptiens avoient

reçû d'Ethiopie leurs caracteres Sacrez : Diodore l'assure positivement. Les Egyptiens, dit-il, ont tiré beaucoup de leurs coûtumes des Ethiopiens, comme celle d'honorer leurs Roys ainsi que les Dieux, & de dresser des statuës aux grands hommes : ils ont même reçû d'eux les caracteres dont ils se servent en écrivant. Au reste, ajoûte-t-il, les Egyptiens en ont de differens. Les uns sont communs & de l'usage public ; & c'est ce qu'on appelle parmi eux l'écriture vulgaire. Ils ont une autre sorte d'écriture qu'ils appellent sacrée, laquelle n'est entenduë que parmi les Prêtres qui en perpetuent l'intelligence dans leurs familles, sans la communiquer à d'autres : & cette sorte d'écriture toute inconnuë qu'elle est en Egypte, est pourtant l'écriture publique en Ethiopie.

Sur cette autorité de Diodore il faudroit sans difficulté recourir en Ethiopie, pour sçavoir s'il n'y auroit aucun vestige d'un ancien caractere different tout-à-fait de l'Ethiopien d'aujourd'huy, & qui pourroit bien être le caractere d'une

langue morte. J'auray ſoin de demander cet éclairciſſement, & d'en rendre compte au public ; mais je n'en attends pas un grand ſecours, ſur tout, ſi Herodote a travaillé ſur des meilleurs memoires que Diodore. Le premier dit que du temps des Pheniciens, il y eut deux cens huit mille Egyptiens, dont on ſe ſervoit pour la garde de la haute Egypte, leſquels n'étant point payez comme ils prétendoient l'être, prirent parti avec le Roy d'Ethiopie. Ce Prince les reçût à bras ouverts, les établit chez-luy, & ſe ſervit d'eux pour introduire la politeſſe dans ſon Royaume. Les Ethiopiens étoient auparavant, dit Herodote, un peuple barbare ; & ces Egyptiens qui ont composé depuis la nation des Automales, établirent les ſciences dans l'Ethiopie.

Nous voyons que la politeſſe, le ſçavoir & les grandes actions ne vont guéres les unes ſans les autres. Quand les Lettres fleuriſſent, tout fleurit dans un Etat. Comme les eſprits tendent à la perfection, chacun y tend dans ſa ſphere ; l'homme

de Lettres dans le Cabinet, l'homme de guerre à l'armée, l'artisan dans son mêtier : l'heureux regne où nous vivons en est une preuve. Je ne sçaurois donc m'imaginer que les Ægyptiens, comme l'assure Diodore, ayent emprunté l'art des lettres des Ethiopiens, s'il est vray, comme dit Herodote, que les Ethiopiens ayent reçû la politesse des Ægyptiens.

Mais de quelque part que soient venus les Caracteres Sacrez, je n'en entends pas mieux ceux dont nous parlons. Je demande du secours à tous les Sçavans pour les entendre. Puissions-nous tous concourir à la satisfaction d'un grand Ministre à qui cette découverte feroit plaisir.

*Mr. Rigord avoit inseré dans cette Lettre, une Dissertation assez curieuse sur l'origine des langues & de l'écriture : mais comme elle auroit rendu cet article trop long pour nos Memoires, & que d'ailleurs elle ne paroît pas essentielle à son sujet, on la donnera separée dans le Journal suivant.*

## ARTICLE XC.

### L'EXPLICATION D'UNE *Medaille très rare de l'Empereur Galien, par le Pere Tournemine.*

VOus vous plaignez, Monſieur, que depuis deux ou trois mois nos memoires n'ont rien fourni aux curieux de Medailles, qui fût de leur goût, il faut tâcher de les contenter. Le cabinet du R. P. Chamillard nous peut fournir abondamment de quoy les ſatisfaire, parmi tant de Medailles ſingulieres qu'il renferme, j'en choiſis une fort rare. C'eſt une Medaille de Billon d'une conſervation parfaite. Autour de la tête on lit IMP. GALIENUS PIUS, AUGUSTUS. Au revers on voit un enfant qui tette une chevre avec cette legende. PIETAS SÆCULI : legende qu'on ne trouve ſur aucune autre Medaille. L'auriez-vous cru, Monſieur, que Galien fut un devot? Ce n'eſt pas aſſez dire, un modele de devotion capable de la faire re-

fleurir dans ſon ſiecle. Les Hiſtoriens, il eſt vray, nous ont laiſſé d'affreuſes peintures des debauches de ce Prince ; mais la devotion payenne n'étoit pas incompatible avec les plus honteux dereglemens, dont les Dieux qu'ils adoroient donnoient l'exemple. Il eſt certain que Galien ſe piquoit de pieté. Mezzabarbe raporte une Medaille où on donne à cet infame Empereur le titre de conſervateur de la pieté. On ne lit ſur les medailles de ſa femme & de ſon fils aucune Inſcription plus frequente que celle de *Pietas Auguſta.*

Jupiter étoit ſon Dieu favori. Les Medailles de Galien portent ordinairement l'Image de ce Dieu avec les titres de Conſervateur, de Vengeur, de Vainqueur, d'Auteur de la paix, de Defenſeur : JOVI CONSERVATORI, JOVI ULTORI, JOVI VICTORI, JOVI PACIFICO, JOVI PROPUGNATORI. Il ne pouvoit choiſir un Dieu dont les exemples s'accordaſſent mieux avec ſes inclinations. Jupiter avoit detrôné, empriſonné ſon Pere Satur-

ne : Galien laissoit tranquillement son pere Valerien languir dans une honteuse captivité. Si la devotion du siecle *Pietas sæculi*, étoit de même espece, il n'en fut gueres de plus criminel ; mais l'expression peut être autant outrée, que la legende d'une autre Medaille du même Empereur SÆCULI FELICITAS, le bon-heur du siecle : & ce siecle n'étoit pas plus heureux que devot. Il n'en fut gueres de plus miserable. L'état de l'Empire exposé aux ravages des Barbares, desolé par trente tyrans, & plus detruit par les exactions de Galien seul, que par l'avidité de tous ses ennemis ; affligé par des tremblemens de terre, par la peste, convient-il à cette inscription magnifique SÆCULI FELICITAS.

Deux Antiquaires ont pris sur cela un parti qui ne fera pas fortune. Ils ont ramassé tous les Eloges de ce Prince repandus sur ses Medailles : ils en ont formé une histoire de leur heros la plus brillante : ils comptent pour rien le dementi que les Historiens donnent à leur fiction, & ne

craignent point de les traiter d'impoſteurs. Pour moy je ne puis me reſoudre à condamner tous les hiſtoriens ſans de fortes preuves : & j'ay encore plus de peine à croire les Medailles. J'avoüe qu'il eſt poſſible qu'un Hiſtorien s'abandonne aux mouvemens de la vengeance, de l'envie, ou de l'intereſt : qu'il peut, en ſuivant de ſi mauvais guides, defigurer la plus belle vie ; mais il me paroit impoſſible que tous les Hiſtoriens conſpirent contre la reputation d'un Prince. Leurs veuës ſont auſſi diverſes que leurs intereſts, & leurs paſſions. Enfin je ne voy nulle apparence que l'Hiſtorien le plus paſſionné veüille, ou du moins oſe peindre comme un monſtre le plus digne Empereur qui ſe ſoit aſſis ſur le throne des Ceſars. C'eſt l'idée qu'on doit ſe former de Galien ſi l'on ſuit les Medailles.

N'eſt-il pas plus naturel de ſe figurer les hommes tels autrefois qu'ils ſont aujourd'huy : de croire que la flaterie a eu autant de part aux Medailles antiques qu'elle en a

aux modernes ? Nos yeux nous assurent qu'à peu de maisons près le Havre de Grace subsistoit après le bombardement que le Prince d'Orange en fit faire dans la derniere guerre. Faudra-t-il que la posterité le croye entierement detruit, sur la foy d'une Medaille de ce Prince où on lit PORTUS GRATIÆ EVERSUS ? tant de Medailles frappées par les deux partis à l'occasion de quelque victoire ; nous convainquent qu'on ment sur le bronze aussi aisément que sur le papier. Malheur au parti dont la Medaille se perdra : il aura beau avoir vaincu, l'autre Medaille restée seule sera, si on croit nos Antiquaires, un témoin infaillible de sa honte.

En un mot, pour sortir de l'embarras où jette l'opposition des Medailles de Galien avec l'histoire, je suppose qu'un peuple effeminé, servile, accoûtumé de rendre à ses Maîtres les honneurs divins, a flatté Galien dans des Medailles frapées de son vivant. Un ou deux Anti-

quaires ſuppoſent que tous les Hiſtoriens ſont impoſteurs ou apocryphes. Laquelle des deux ſuppoſitions paroîtra aux gens ſenſez la plus naturelle & la plus vray-ſemblable ?

Il faut dire un mot du revers. Ce n'eſt pas ſeulement ſur cette Medaille qu'on voit la chevre Amalthée : elle eſt encore ſur deux autres Medailles du même Empereur. Sur l'une elle eſt ſeule avec cette legende, JOVI CONSERVATORI. Sur l'autre Jupiter deja grand eſt monté ſur la Chevre, avec cette legende JOVI CRESCENTI. Dans celle que nous expliquons, il eſt enfant & tette. L'hiſtoire de Jupiter derobé à la fureur de ſon Pere, & nouri dans un antre du mont Ida par une chevre, eſt trop connuë pour en charger mon explication. Cependant, il ne ſera pas hors d'œuvre de remarquer que le ſçavant Dom Pezron & Mr. Rudbekius ont mis hors de doute que Saturne & Jupiter ayent été des hommes contemporains de Tharé & d'Abraham, maîtres d'un vaſte Empi-

re qui renfermoit l'Europe entiere, les côtes d'Afrique & une grande partie de l'Asie. Dom Pezron fait venir de la Bactriane les Fondateurs de cet Empire : Rudbekius les tire de la Suede. Je crois que l'un & l'autre se trompe : j'en diray le raisons ailleurs.

La Medaille que nous avons tâché d'expliquer, fut apparemment battue l'an MXIII. de la fondation de Rome.

## ARTICLE XCI.

### *RELATION DE CE QUI s'est passé dans la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences tenuë le 11. d'Avril. Par Mr. Blondel.*

DAns l'Academie Royale des Sciences Mr. de Fontenelle fit l'éloge de Mr. Viviani & de Mr. le Marquis de l'Hôpital deux celebres Academiciens, dont l'un avoit rang parmi les associez étrangers & l'autre parmi les honoraires. Il commença par celuy de M. Viviani qui

eſt mort le premier. C'étoit un Gentilhomme Florentin l'un des plus grands Mathematiciens de ſon ſiecle. Il fut diſciple de Galilée avec Toricelli ; & il conſerva tant de reconnoiſſance pour ſon illuſtre maître, qu'il ne laiſſa paſſer aucune occaſion d'en donner des marques éclatantes, & qu'il fit gloire de s'appeller le dernier de ſes diſciples.

Le premier ouvrage qu'il entreprit fut ſa divination ſur Ariſtée. Cet Auteur vivoit au tems d'Euclide environ 300. ans avant JESUS-CHRIST ; il avoit fait cinq livres de problemes ſur les lieux ſolides, dont Pappus d'Alexandrie recüeillit les propoſitions toutes ſimples. Ces livres étant entierement perdus, Mr. Viviani travailloit à les faire revivre, & à conſoler les Sçavans d'avoir fait une telle perte.

Appollonius Pergeus qui vivoit 250. ans avant JESUS-CHRIST avoit écrit huit livres de Coniques dont les propoſitions furent auſſi recüeillies par Pappus. Il ne reſtoit plus de ces livres que les quatre premiers. Mr. Viviani ayant interrompu ſa

Divination ſur Ariſtée, ſe mit à reſtituer le cinquiéme livre des Coniques d'Apollonius.

Dans le tems qu'il y travailloit le fameux Borelli ſi connu par ſon excellent traité du mouvement des animaux, trouva dans la Bibliotheque du grand Duc de Toſcane un manuſcrit Arabe avec une Inſcription Latine qui portoit que c'étoient les huit livres des Coniques d'Apollonius. Il y manquoit pourtant le huitiéme tout entier. Borelli emporta ce Manuſcrit à Rome pour le traduire avec l'aide d'un fameux profeſſeur des langues Orientales qui y vivoit alors.

Mr. Viviani ne voulant pas perdre le fruit de ſes travaux ſe fit donner un certificat qu'il n'entendoit point l'Arabe, & qu'il n'avoit aucune connoiſſance de ce manuſcrit. Il ne voulut, pas même ſouffrir que Borelli luy mandât rien de ce qui regardoit ſon ouvrage. Enfin il acheva ſon livre, & il ſe trouva qu'il avoit plus que deviné, & qu'il étoit ſuperieur à Apollonius même.

Il fut obligé d'interrompre ſes

oûvrages pour le ſervice de ſon Prince dans une affaire de très-grande importance. Il y avoit long-tems que pour empêcher les inondations du Tibre qui cauſent beaucoup de deſordre dans Rome, quand elles arrivent, on avoit penſé à détourner quelqu'une des rivieres qui ſe jettent dans ce fleuve, & ſur tout *la Chiana* appellée par les Latins *Clanis*, comme celle qui a le plus de part à ces inondations.

On avoit été prêt d'executer ce deſſein ſous Tibere, mais les Colonies voiſines ayant été écoutées là-deſſus, ceux de Florence repreſenterent qu'en detournant le cours de cette riviere dans l'Arne on inonderoit leur ville & leur pays. On eût égard à ces remontrances, & l'on ne crût pas qu'il fut permis de conſerver la Capitale de l'Empire au préjudice des autres Villes. On ſe contenta donc pour arrêter ces inondations de bâtir une muraille où l'on fit une ouverture par laquelle il ne put paſſer qu'une certaine quantité d'eau qui ne causât aucun dommage. Il paroît encore quelques reſtes de cet edifice.

Sous Alexandre VII. la contestation se renouvella entre les Romains & les Florentins touchant le dessein qu'on avoit de détourner le cours de *la Chiana.* On nomma des deputez de part & d'autre. Sa Sainteté choisit le Cardinal Carpegne avec Mr. Cassini, & le grand Duc nomma le Senateur Michelozzi avec Mr. Viviani. Pendant que Mrs. Cassini & Viviani travailloient ensemble à l'affaire dont ils étoient chargez, ils eurent occasion de faire plusieurs observations sur l'histoire naturelle entre autres sur les insectes qui piquent le chêne & forment ce qu'on appelle la noix de Galle. Les projets qu'ils dresserent pour empêcher les inondations que causent les debordemens subits de la *Chiana* ne furent point executez, comme il arrive presque toûjours dans tout ce qui s'entreprend pour le public.

La reputation de Mr. Viviani l'ayant fait connoître en France, le Roy qui cherche à recompenser le merite par tout où il le trouve, & dont la magnificence éclate jusque

chez les Etrangers, le gratifia d'une pension. Ce celebre Mathematicien songea pour lors à achever sa Divination sur Aristée, voulant consacrer cet ouvrage à l'honneur du Roy; & il avoit toûjours regardé comme des distractions les occupations qui l'en avoient detourné.

Il fut honoré par Ferdinand II. Grand Duc de Toscane, du titre de premier Mathematicien de son Altesse : titre d'autant plus glorieux pour luy que Galilée l'avoit porté. Il travailla à la solution de trois problemes de Geometrie qui avoient été proposez à tous les Mathematiciens de l'Europe & dedia cet Ouvrage à la memoire de Mr. Chapellain qui avoit été son intime ami, sous le titre d'*Enodatio Problematum, &c.* Il proposa luy-même le probleme de la *Voute quarrable* dont Mr. Leibnitz & Mr. le Marquis de l'Hôpital donnerent la solution par le calcul differentiel, & ce dernier trouva ce probleme si aisé qu'il donna trois ou quatre manieres differentes de le resoudre.

En 1699. Mr. Viviani fut choisi

pour remplir dans l'Academie Royale des Sciences une place entre les huit Aſſociez étrangers. Cette nouvelle faveur ranima ſon zele ; il mit au jour trois livres de ſa Divination ſur Ariſtée qu'il dedia au Roy. Son Epître eſt en ſtile lapidaire ; & l'on a le plaiſir d'y voir un étranger parler de nôtre Auguſte Monarque comme ſes propres ſujets. Mr. Viviani avoit acquis des liberalitez du Roy un fond qu'il employa à bâtir dans Florence une maiſon qu'on peut appeller magnifique pour un particulier.

Il y plaça honorablement le buſte de Galilée, & l'accompagna de pluſieurs Inſcriptions à la gloire de ce grand Mathematicien ; cherchant tous les moyens de ſignaler ſa reconnoiſſance envers cet illuſtre maître : & l'on peut dire qu'il ſuivoit en cela le penchant de ſon cœur, qu'il avoit fort bon, autant que le genie de ſa nation qui conſerve plus qu'aucun autre le ſouvenir des bienfaits comme des injures. Il mourut au mois de Septembre 1703 âgé de 81. ans. Rien n'a manqué à cet habi-

le Mathematicien que la connoiſſance de la nouvelle Geometrie du Septentrion.

Après l'éloge de Mr. Viviani, Mr. de Fontenelle fit celuy de Mr. le Marquis de l'Hôpital. Ce Seigneur étoit fils de Mr. le Comte de Sainte Même Lieutenant General des Armées du Roy & premier Ecuyer de ſon A. R. Monſieur Gaſton Duc d'Orleans. Son rare genie pour les Mathematiques ſe declara preſque des l'enfance.

Il excella ſur tout dans la connoiſſance de la Geometrie la plus ſublime qui eſt celle des infiniments petits. C'eſt ce qu'il fit paroître par les ſolutions qu'il donna de pluſieurs fameux Problemes propoſez dans les Journaux de Lipſik.

Le celebre Mr. Huygens qui étoit d'ailleurs ſi habile Mathematicien voulut bien être ſon diſciple dans l'étude de cette nouvelle Geometrie. On a trouvé dans les papiers de Mr. le Marquis de l'Hôpital pluſieurs lettres de Mr. Huygens où il le conſultoit ſur ſes difficultez, luy marquoit le progrès qu'il faiſoit &

combien il étoit charmé de la Geometrie des infiniments petits, qui luy faisoit resoudre des problemes merveilleux entierement inaccessibles à la Geometrie ordinaire.

Ce fut pour découvrir à tout le monde les tresors cachez de cette nouvelle Geometrie que Mr. le Marquis de l'Hôpital donna au public son excellent traité de l'Analyse des infiniments petits. Il étoit prêt à mettre au jour un ouvrage sur les Sections Coniques demontrées par le calcul, sur les lieux, sur la construction des Equations, lequel comprend toute la Geometrie de Mr. Descartes & beaucoup plus. Mais une mort prematurée est venu interrompre le cours de ces belles occupations.

Il est surprenant qu'un homme de sa naissance qui avoit beaucoup de devoirs à remplir, des soins domestiques, de grands biens à gouverner & qui avec cela n'étoit pas ennemy du plaisir, ait pû se rendre si habile : & c'est ce qu'on ne peut attribuer qu'au genie sublime qu'il eût.

Il est mort le 2. de Février dernier âgé de 43. ans. Il avoit épousé Mademoiselle Romilley de la Chenelaie avec qui il a toûjours vécu dans une union si parfaite, qu'il luy a même communiqué de son genie pour les Mathematiques. Il en a laissé quatre enfans, un garçon, & trois filles.

Mr. l'Abbé Bignon en donnant à Mr. de Fontenelle les loüanges qu'il meritoit pour les deux beaux discours qu'il venoit de prononcer, luy dit qu'il avoit fait si hautement l'éloge de la Geometrie des infiniments petits, qu'après cela on ne pouvoit douter qu'il n'en fût le partisan declaré. Que cependant ceux qui n'étoient point initiez dans les mysteres de cette nouvelle Geometrie étoient effrayez d'entendre qu'il y eût des infinis, des infinis d'infinis & des infinis plus grands ou plus petits que d'autres infinis; parce qu'ils ne voyent que le comble de l'édifice sans sçavoir sur quel fondement il étoit appuyé. Il exhorta donc Mr. de Fontenelle qui travaille à des Elemens du calcul differen-

tiel de les donner au plûtôt au public, afin de convaincre tout le monde de la ſolidité de cette ſublime Geometrie à qui il venoit de donner tant d'éloges.

Le R. P. Sebaſtien l'un des Academiciens honoraires, fit enſuite la lecture d'une Diſſertation Anatomique & Mechanique ſur les mouvemens du bras & de la main, pour pouvoir faire en cas de beſoin des bras artificiels qui puiſſent executer aiſément les mouvemens les plus neceſſaires à l'homme ſans le ſecours d'un tiers.

Ce titre ſurprit extrêmement l'Aſſemblée. D'un côté la choſe paroiſſoit ſi nouvelle & ſi merveilleuſe, qu'on avoit de la peine à la croire poſſible, & de l'autre il en revenoit une ſi grande utilité qu'on ne pouvoit s'empêcher de deſirer qu'elle fût réelle. Le P. Sebaſtien leva tous les ſcrupules, & ſatisfit pleinement l'attente de tout le monde par la netteté avec laquelle il expliqua la ſtructure de ſon bras artificiel, & par la ſimplicité des Machines qui le compoſent.

Il a entrepris cet ouvrage en faveur d'un Seigneur Suedois qui a eû les deux avant bras emportez d'un coup de Canon. Pour y réüssir, il a d'abord examiné tous les mouvemens dont l'épaule & le reste du bras sont capables, afin de les faire servir, comme des moteurs naturels, du bras artificiel. Ces mouvemens se reduisent à six principaux, sçavoir deux qui font hausser & bailler l'épaule, deux qui servent à porter le bras en avant, & à le raporter en arriere, & deux qui élevent & abaissent le bras de côté. Les deux premiers mouvemens sont peu marquez, mais les quatre autres le sont tres considerablement. Tous les autres mouvemens du bras soit obliques ou circulaires ne sont que des combinaisons de ceux-cy.

Le Coude fait aussi six mouvements ; sçavoir, deux pour faire approcher l'avant-bras de l'épaule & l'en éloigner ; deux pour approcher & pour éloigner le bras du corps, le coude étant plié, & pour le faire passer par derriere ; ce qui dépend en partie des mouvements du bras,

&

& deux pour faire tourner l'avant-bras de maniere qu'on montre le deſſus & le dedans de la main. Ces deux derniers mouvemens n'exiſtent plus dans la perſonne dont il s'agit, non plus que les mouvemens du poignet & de la main; & c'eſt ce que le P. Sebaſtien par une addreſſe qu'on ne ſçauroit trop admirer, entreprend de ſuppléer avec des machines.

Les mouvemens du poignet ſe peuvent reduire à quatre, deux qui l'élevent & l'abaiſſent du côté du pouce & du petit doigt; & deux qui le font plier en dedans & en dehors de la main. Le mouvement de la main eſt composé de pluſieurs autres mouvemens. Les uns partent du Carpe & du Metacarpe, les autres des doigts & de leurs jointures. Les premiers ſont peu conſiderables. Le P. Sebaſtien ne les a point executez; mais il en a ſupléé l'uſage par d'autres moyens.

Pour les mouvemens des doigts, il a choiſi ceux qui agiſſent en même tems pour les beſoins les plus frequens; ainſi il fait mouvoir les qua-

tre doigts par un même principe qui les ouvre & les ferme, & les fait ſerrer plus ou moins à volonté. Et pour les mouvemens que le pouce fait independamment des autres doigts, il les a tous exprimez par quatre principaux, dont deux le font approcher & éloigner du dedans de la main, & les deux autres servent à l'ouvrir & à le fermer dans toutes les ſituations qu'il peut prendre.

Il a choiſi pour matiere principale le fer blanc, preferablement au cuivre, qui eſt ſujet au verd-de-gris & à ſentir mauvais, & il a gardé autant qu'il a été neceſſaire les proportions du bras naturel.

*Explication des Machines qui font les mouvemens du bras artificiel.*

La partie du bras qui s'étend depuis l'épaule juſqu'au coude, eſt formée d'un tuyau de fer blanc qui s'attache près de l'épaule à la manche d'une eſpece de veſte faite exprès. Ce tuyau eſt d'une groſſeur ſuffiſante, afin que le bras qui entre

dedans s'y puisse mouvoir librement. Il est échancré près du coude d'environ la moitié de sa base, où il porte deux oreilles diametralement opposées qui servent à l'attacher avec le tuyau qui forme l'avant-bras, garni pareillement de deux oreilles qui répondent aux deux premieres. L'union de ces deux pieces ainsi assemblées par une double charniere exprime parfaitement le jeu de l'articulation du coude.

Dans le bout de ce dernier tuyau & près du poignet, on en a placé un autre petit concentrique, qui peut tourner & retourner un demi-tour seulement, pour faire agir le poignet & la main de cette même quantité. Le poignet est fait d'une boule creuse qui est attaché au petit tuyau dont on vient de parler par deux vis Diametralement opposées & qui forment un des axes du jeu du poignet, pour le plier en dedans & en dehors de la main.

On a joint à cette boule la piece qui forme la main par deux vis opposées qui font un second axe croissant perpendiculairement ; le pre-

mier pour exprimer le balancement de la main du côté du pouce & du petit doigt.

Les doigts sont composez de quatre portions de tuyaux, qui en expriment les articulations, & qui sont joints ensemble par autant de vis. Chaque vis porte une poulie, & sur chaque poulie passent les cordes qui font ouvrir & fermer les doigts. Tous les doigts s'emboitent par la base dans de petits alveoles, ou bouts de tuyaux soudés à la piece qui forme la main ; & ils y sont retenus par des vis ajustées de maniere qu'elles n'empêchent point l'écartement des doigts, ny le mouvement de leurs articulations. L'alveole du pouce a cela de particulier qu'il est mobile sur un axe qui croise obliquement les autres articulations du pouce. Cela ne se trouve point dans la nature, & c'est un effet de l'habileté du P. Sebastien, qui par ce moyen supplée à l'action du grand os du pouce, & aux mouvemens du Carpe & du Metacarpe, en épargnant 24. articulations, dont il auroit fallu sans cela augmenter sa machine.

Les cordes qui font agir les doigts ſont arrêtées ſur un Cilindre caché dans le creux de la piece qui forme la main. Celles qui ſervent à étendre les doigts ſont tournées d'un ſens & celles qui ſervent à les flechir, le ſont d'un autre. Ce Cilindre eſt encore entouré d'une autre corde dont les deux bouts s'étendent du côté du bras, de maniere qu'en tirant l'un des bouts, le Cilindre tourne d'un côté, & entirant l'autre bout, il retourne de l'autre. La main a cela de commode qu'elle ſe tient étenduë d'elle-même par le moyen d'un reſſort en ſpirale caché dans le bout de l'avant-bras, qui dès qu'on ne fait plus agir la main, retire la corde qui étend les doigts.

Les cordes qui font ici l'office des muſcles aboutiſſent à trois baſcules placées ſous l'aiſſele, & qui tiennent au tuyau du bras. Pour empêcher que ces cordes ne perdiſſent leur tenſion par la flexion des articles ; ce qui étoit d'une tres-grande conſequence, le P. Sebaſtien a trouvé le moyen de les faire paſſer par tous les centres des mouve-

mens, de sorte qu'elles ne se lâchent point & qu'ainsi elles font toûjours leur fonction soit que les articles soient fléchis, soit qu'ils soient étendus.

L'une des bascules tire la corde qui fait fermer & serrer la main. L'autre en avançant le bras fait tourner le poignet & la main en dessous, & en le reculant un peu les fait retourner en dessus. La troisiéme sert à produire tous les mouvemens du poignet, seulement en la pressant. Elles sont toutes trois disposées de maniere qu'on les peut faire joüer independemment les unes des autres, où toutes à la fois si l'on veut.

Un des grands avantages de cette machine, c'est que toutes les pieces se peuvent démonter, en sorte que si quelqu'une vient à manquer le premier ouvrier la pourra reparer aisément sur le modele des autres.

Voicy les differents usages qui resultent des mouvemens de ce bras artificiel. En l'applicant à une personne estropiée, elle pourra 1°. Par le transport de tout le bras mettre les choses à portée d'être prises com-

modement. 2°. Par le mouvement qui fait ſerrer la main, elle pourra empoigner ces mêmes choſes. 3°. Par la facilité que les doigts ont à s'écarter l'un de l'autre, elle pourra tenir comme il faut les inſtrumens dont elle voudra ſe ſervir, comme une plume à écrire, une cuillere, un coûteau, une fourchette, &c. 4°. Par les autres mouvemens de ce bras, elle pourra ſe ſervir de ces mêmes inſtrumens ſelon les differents beſoins.

Le R. P. Sebaſtien ne donna ſa Diſſertation que comme une étude, qu'il promit de porter encore à une plus grande perfection. Il fit paroître une grande connoiſſance de l'Anatomie dans la deſcription exacte qu'il fit de toutes les parties du bras, & des muſcles qui ſervent à les mouvoir; & en même tems une grande facilité à inventer dans les differentes machines par leſquelles il ſupplée avec une ſimplicité admirable, l'office des differents muſcles.

Mr. l'Abbé Bignon témoigna qu'il étoit ſurpris qu'avec une machine ſi ſimple, il en eût pû imiter une qui

est si composée, & qu'il l'eût executée en si peu de tems. Car le Seigneur Suedois pour qui il l'a entreprise ne s'est addressé au P. Sebastien qu'à la Mi-carême. Les deux semaines de Pâques sont un tems que les devoirs de son état demandent presque tout entier; en sorte qu'il n'en a pû avoir que très-peu, pour l'invention & l'execution d'une chose aussi difficile que celle de rendre l'usage des bras aux personnes qui l'ont perdu.

Mr. Tournefort parla le dernier & donna des observations sur les Huitres. Il en fit une anatomie fort détaillée, & expliqua ensuite comment elles se nourrissent & se multiplient. L'Huitre à cinq parties principales, la masse charnuë, le grand conduit, le muscle ovale, les ouïes, & le Cartilage à ressort qui est au talon de l'Huitre & dont la découverte est dûë à Mr. Poupart de la même Academie. Les écailles de l'Huitre se resserrent par le moyen du muscle ovale qu'on appelle vulgairement le noyau de l'huitre. Ce muscle à une tres gran-

de force, comme il paroit par l'union étroite des écailles qu'il tient ſerrées, & parce qui arriva chez Mr. le Marquis de Vardes où l'on trouva une ſouris priſe entre les deux écailles d'une Huitre. Les ouïes ſont composées de ſix feüillets.

L'eau de la Mer entre dans le grand conduit par la ſeparation de l'air qui ſe diſtribuë dans des eſpeces de Magazins où il ſe conſerve juſqu'à ce que l'Huitre ſe rouvre de nouveau. Le limon qui eſt mêlé avec l'eau de la Mer ſert de nourriture à l'Huitre ; le reſte de l'eau gliſſe & repaſſe par la bouche qui la rejette. Ce limon eſt formé des parties huileuſes dont la Mer eſt remplie par la nourriture des poiſſons qui y meurent. La graiſſe de ce limon y paroît viſiblement ſur les bords de la Mer qui s'en trouvent couverts comme d'une gelée quand les marées ſe retirent. C'eſt un aliment d'autant plus propre à nourrir les Huitres, qu'elles n'ont pas d'organes pour prendre d'autres nourritures. L'eau qui ſe trouve dans les Huitres eſt tres-ſalutaire à l'eſtomac;

elle donne les indices d'alcali, & ainsi elle est differente de celle de la Mer qui donne des marques d'acide.

La Glande blanche qui compose la principale partie de la masse charnuë est destinée à la multiplication de l'huitre. Dans les mois d'Avril & de May le frai flotte quelque tems sur l'eau de la mer, il tombe au fond & s'attache à tout ce qu'il rencontre.

On ne découvre point dans les Huitres de parties qui distinguent les sexes. Il semble même qu'elles ne sont ni mâles ni femelles, & qu'elles s'engendrent comme quelques plantes marines, telles que le corail & le Madrepore qui proviennent d'un suc laiteux.

Martinius dans son Histoire de la Chine dit que les Chinois écachent les Huitres pour en exprimer le frai qu'ils répendent par gouttes dans certains Marais où elles viennent en abondance. Quelques autres Auteurs assurent la même chose. Ainsi il en seroit des Huitres comme des Champignons qui naissent sur des couches où l'on a versé de l'eau dans

laquelle on en a lavez. C'eſt ce qui feroit mettre les Huitres au rang des *Zoophytes*, c'eſt-à-dire, plantes animales, ou plantes charnuës, comme le Corail & le Madrepore ſont des plantes pierreuſes. Les Huitres ſont pourvûës d'un ſentiment fort vif.

Elles ſe peuvent conſerver hors de l'eau dans les maiſons, pourveu qu'on ait ſoin de les charger de quelque poids; car ſans cela elles s'ouvrent & ſe corrompent. On en conſerve auſſi dans des Marais en Saintonge où on les fait engraiſſer. Leur chair y devient verdatre & beaucoup plus delicate. C'eſt de la terre des reſervoirs qu'elles contractent cette couleur. Elles ne multiplient point dans ces reſervoirs, quelque tems qu'on les y laiſſe. Quelquefois même elles y deperiſſent & en 1702. on manda à Mr. Tournefort qu'elles étoient preſque toutes malades.

Cette Diſſertation fût écoutée avec beaucoup de plaiſir & d'attention & termina la ſceance.

*On a retranché ici quelque chose de l'Eloge de Mr. le Marquis de l'Hôpital, dont on a déja parlé dans ces Memoires.*

## ARTICLE XCII.

## NOUVELLES LITTERAIRES.

### DE ROME.

LE Docteur François Dominique Bencini, Professeur en Theologie dans le College *de Propaganda Fide*, & Bibliothecaire du même College, a dedié à Dom Alexandre Albani Chevalier de Malthe un livre intitulé.

*Philosophia tabulis exposita, varia antiquorum recentiorumque Philosophorum placita exhibens, ac perpetuis commentariis illustrata. Tomus primus. Romæ, typis Livii de Falco.*

On en a fait en même tems deux Editions, une en grand in folio, l'autre in 4°. Mr. Bencini a beaucoup d'ordre dans ses Tables ; le Commentaire est clair, c'est le merite de ces sortes d'ouvrages.

Les Clercs Reguliers qu'on appelle Theatins ont publié le premier Tome d'une Histoire de leurs Missions : l'ouvrage est Italien ; le Pere Barthelemy Ferro en est Auteur. Ce premier tome contient une Relation des travaux Apostoliques de ces Saints Missionnaires dans la Georgie, & une description exacte des quatre Royaumes de ce païs, l'Iberie, l'Odisci, le Guriel, & l'Imerete : c'est un in folio de 744. pages.

Le premier tome des Controverses du Pere Libere de S. Joseph, qui avoit fait du bruit en France & en Flandres, vient d'être condamné *donec corrigatur* : les citations qu'on en faisoit avec tant d'affectation, pourroient bien avoir hasté sa condamnation.

Mr. Nicolai prevôt de Canossa dans la Poüille, fait imprimer chez Zenobio un ouvrage fort sçavant sur les antiquitez de son Eglise, dont voicy le titre. *De Canusio in Apulia vetustissima Romanorum colonia, ac de ejus Ecclesia ab antiquissimis temporibus Cathedrali.*

L'ouvrage est divisé en deux li-

vres. Dans le premier Mr. Nicolai après avoit décrit ſoigneuſement l'ancienne Japygie, qui renfermoit la Poüille & la Meſſapie; après avoir parlé brievement de toutes les Villes de la Poüille Daunie, & de la Poüille Peucetie, & recherché dans les anciens Auteurs tout ce qu'ils ont dit de Canoſſe, fait une hiſtoire exacte des trois differens gouvernemens de cette Egliſe; de tous les Evêques, depuis Stercorius qui a ſouſcrit au Concile de Sardique, juſqu'à Angelarius qui la gouvernoit l'an 847. Vers ce tems elle fut unie avec l'Archevêché de Bari. Il marque le tems précis que ces Egliſes furent désunies, & parle de tous les Prevôts de Canoſſe juſqu'à preſent. Il établit que cette Egliſe n'eſt d'aucun Diocéſe, & qu'elle ne reconnoît que le St. Siege dont elle dépend immediatement. Il prouve qu'il y a eu deux ſaints Sabins Evêques de Canoſſe: il examine les Actes de St. Rufin de St. Memor Evêques, & de St. Pierre premier Archevêque de Canoſſe. Il décrit la Cathedrale dediée à St. Sabin, qui a ſuccedé à une plus ancien-

ne dediée à l'Apôtre St. Pierre. Enfin il explique les Inſcriptions qui ſe trouvent au dedans de cette Egliſe, & celles d'un fort beau monument de Boemond Prince d'Antioche, placé hors l'Egliſe.

Le ſecond livre eſt rempli d'une erudition encore plus utile : il explique au long quel étoit autrefois le gouvernement des Egliſes vacantes : le Metropolitain nommoit un Evêque Viſiteur pour préſider à l'élection du nouvel Evêque. Mr. Nicolai établit cette diſcipline par des exemples tirez de preſques toutes les parties de l'Egliſe Occidentale. Il determine quel étoit le pouvoir de l'Evêque Viſiteur ; il a joint à ſon livre la reſolution de pluſieurs doutes ſur les Conciles de l'édition du Pere Labbe.

## DE DOUAY.

La Faculté de Theologie qui avoit vû avec douleur plus de ſix cent exemplaires du cas de conſcience vendus par un ſeul Libraire de cette Ville, & l'erreur dangereuſe *du ſi-*

*lence respetueux* soûtenuë avec affectation dans le concours irregulier qu'on a fait malgré elle dans son College, a crû devoir expliquer ses sentimens dans une declaration où elle parle François contre la coûtume ordinaire des Universitez. La necessité d'opposer un contrepoison au libelle quelle condamne & qui est écrit en François, justifie cette nouveauté. On peut sans flaterie assurer que cette declaration est digne d'une Faculté si estimée. C'est un in 4°. de 47. pages, on y montre par des preuves solides & choisies que la doctrine du cas est contraire à l'Ecriture, à la tradition, à St. Augustin en particulier; qu'elle tend au renversement de toute la Religion; puis qu'en l'a supposant vraye on ne peut plus convaincre aucun novateur d'heresie.

La Faculté fait connoître quelle est sa moderation à l'égard des divers sentimens qui partagent l'Ecole, & quelle sera sa vigilance pour écarter de son corps les personnes suspectes de la nouvelle doctrine: enfin elle previent quelques objections.

Elle exprime fort nettement son sentiment sur la question fameuse si la creance du fait est un acte de foy Divine.

Comme l'infaillibité de l'Eglise sur les Faits doctrinaux, disent ces Docteurs, est revelée immediatement dans l'Ecriture & la Tradition, & que par consequent elle est l'objet de la foy divine, on ne voit pas pourquoy les décisions, qui émanent de cette autorité, ne puissent aussi appartenir à la foy divine. On avoüe qu'il y a quelque difference entre le dogme de l'infaillibilité & le fait decidé : que ce dogme est appuyé sur la revelation immediate ; que le fait en soy & proprement n'est pas revelé, quoy qu'on puisse dire que la révelation immediate de l'infaillibilité est une revelation mediate du Fait : que l'Eglise ne connoît le Fait que par des moyens humains, dont elle se sert sous la direction & l'assistance du Saint Esprit. Mais où est il écrit que la revelation immediate est necessaire pour un acte de foy divine ?

„ Pourquoy la revelation mediate
„ & l'aſſiſtence du S. Eſprit ne ſuffi-
„ ront-ils pas pour cet Acte? l'Egli-
„ ſe a toûjours regardé comme he-
„ retiques, ceux qui ſe ſont oppoſez
„ avec opiniatreté aux déciſions
„ qu'elle a portées ſur les Faits doc-
„ trinaux : Or eſt il qu'on ne peut
„ pas être heretique ſans s'oppoſer
„ à la foy Divine : donc les déci-
„ ſions de l'Egliſe ſur les Faits doc-
„ trinaux appartiennent à la foy Di-
„ vine. On croit par un même acte
„ le dogme condamné, & le Fait qui
„ luy eſt attaché. Un homme croit,
„ par exemple, que le livre de Jan-
„ ſenius, ou le dogme & le fait ſe
„ trouvent mêlez, eſt heretique.
„ Comme donc cet acte par rapport
„ au dogme, eſt de foy divine, il
„ faut conclure que l'acte qui re-
„ garde le fait eſt auſſi de foy divi-
„ ne, au moins *materielement*, com-
„ me parlent les Theologiens. Plu-
„ ſieurs Sçavans hommes, & tout
„ recemment (*a*) le Pere Deſirant

(*a*) *Commonit. l. 1. c. 45. mot. 15. 16. 17. pag. 615. &c.*

Docteur & Professeur Royal de " Louvain, tiennent qu'il est de foy " divine que les cinq fameuses pro- " positions sont heretiques dans le " sens du livre de Jansenius. La Fa- " culté de Theologie de Doüay " donna une resolution conforme à " cela le 23 Fevrier 1662. qui est ra- " portée *par le Pere Platel dans son* " *traité de foy*. On ne peut donc bla- " mer ceux qui diroient que la " croyance du fait de Jansenius est " de foy divine. Le Cardinal Rospi- " glioli neveu de Clement IX. dans " sa Relation du Jansenisme; le Pe- " re Desirant dans son *Commonito-* " *rium*, & plusieurs autres soûtien- " nent que la question du sens de " Jansenius est une veritable ques- " tion de droit. Rien donc ne man- " que pour qu'elle appartienne à la " foy divine. Avant Mr. de Pere- " fixe Archevêque de Paris, conti- " nuent les mêmes Docteurs, il " n'étoit jamais venu dans l'esprit à " qui que ce soit, qu'une foy ap- " puyée sur une autorité infaillible " fut *humaine*. On peut donc dire " que toute l'antiquité a reconnu "

„ qu'une telle foy étoit divine.

„ Comme neanmoins quelques
„ Theologiens aujourd'huy paroiſ-
„ ſent être d'un ſentiment contrai-
„ re, qu'ils diſent que la croyance
„ des Faits doctrinaux n'eſt qu'hu-
„ maine & Eccleſiaſtique, quoy que
„ tres-certaine & infaillible ; il faut
„ bien ſe garder, avant que l'Egli-
„ ſe ſe ſoit expliquée nettement là-
„ deſſus, d'obliger les fideles à faire
„ un Acte de Foy divine touchant
„ l'exiſtence des faits definis. On
„ doit ſe contenter de leur deman-
„ der là-deſſus une ferme perſua-
„ ſion interieure, faiſant abſtrac-
„ tion, ſi cette perſuaſion eſt pro-
„ prement Foy divine ou Foy hu-
„ maine ; d'autant plus qu'ayant re-
„ connu l'infaillibilité de l'Egliſe
„ ſur les Faits, comme tout le mon-
„ de eſt obligé de la reconnoître, il
„ ne reſte plus qu'une diſpute &
„ une difference de nom touchant
„ la qualité de la croyance, à la-
„ quelle ſi on s'oppoſe, on ſera toû-
„ jours heretique, ſoit qu'on l'ap-
„ pelle divine ou humaine. „

„ Quelques perſonnes paroiſſent

avoir de la peine à comprendre, «
comment les Jansenistes d'aujour- «
d'huy peuvent être appellez here- «
tiques, puis qu'ils protestent qu'ils «
condamnent tous les Dogmes he- «
retiques, & qu'ils nient seulement «
le Fait de Jansenius : il suffit à ces «
personnes que les Jansenistes soient «
regardez comme des rebelles, des «
excommuniez, & des Schismati- «
ques. On répond à ce scrupule : «
1. Que les Jansenistes d'aujour- «
d'huy, malgré toutes leurs pro- «
testations, ne chicanent sur le «
Fait, que pour sauver les Dog- «
mes heretiques. On en pourroit «
apporter plusieurs preuves ; on «
se contentera neanmoins de pro- «
duire là-dessus un exemple. Le «
vieux Pere Gerberon Benedictin «
proteste depuis trente à quarante «
ans, qu'il condamne tous les «
Dogmes condamnez par Inno- «
cent X. & Alexandre VII. & «
qu'il ne conteste que le Fait de «
Jansenius : mais malgré cette pro- «
testation il n'a pas laissé de soû- «
tenir, & d'inculquer les Heresies «
de Jansenius dans les livres inti- «

„ tulez : *Miroir de la Pieté Chrétien-*
„ *ne : La Confiance Chrétienne ap-*
„ *puyée sur quatre principes inébran-*
„ *lables*. La faculté à joint à sa declaration le jugement qu'elle a porté de ce dernier livre qui vient d'être condamné à Rome.

## D'ANGLETERRE.

On a imprimé icy un livre *in folio* d'environ 400. pages intitulé, *Le Droit de la succession au Royaume d'Angleterre , &c.* C'est un excellent ouvrage , qui établit solidement le droit de la maison des Stuarts sur la Couronne d'Angleterre. Il fut composé en Latin peu de tems avant la mort de la Reine Elisabeth. C'est le fameux Mr. Craig un des plus habiles Jurisconsultes de son siecle qui en est Auteur. Je ne sçay ce qui en a empêché jusqu'à present l'impression. La Traduction Angloise qu'on vient de donner au Public est fort estimée. Nous en parlerons plus au long dans la suite.

La pretenduë conspiration d'E-

cosse a fait éclorre à Londres un grand nombre de Libelles. L'Anglererre a toûjours esté feconde en ces sortes de productions. La malheureuse liberté qu'on y a de tout imprimer est cause d'une infinité de desordre en ce genre.

Les Ministres Episcopaux d'Ecosse firent imprimer l'an passé plusieurs petits traitez dans lesquels ils montrent que la forme du gouvernement Ecclesiastique en Ecosse doit necessairement être hierarchique ou Episcopale. Les Presbyteriens qui sont le parti dominant ont répondu à ces écrits avec beaucoup d'aigreur. Il semble que cette dispute ne finira pas sitôt ; car les Episcopaux vienent de faire paroître quelques nouveaux écrits sur ce sujet, dans lesquels ils reprochent à leurs adversaires d'avoir été la cause de tous les malheurs dont la nation est accablée.

On doit faire une nouvelle edition d'un livre Anglois intitulé *la Question des Questions.* Le P. Jacques Munford Jesuite Auteur de cet ouvrage le fit imprimer à Gand

en 1654. Il y montre que l'Eglise Catholique est le seul juge infaillible, étably de Dieu pour decider toutes les controverses en matiere de Religion, & que tous les Chrétiens sont obligez sous peine de damnation, de soumettre leurs Jugemens aux décisions de cette Eglise, &c. On fit une seconde edition de cet ouvrage à Londres l'an 1686. Le R. P. Basile de Soissons Capucin Predicateur & Missionnaire Apostolique en Angleterre le traduisit en François en 1685. & le fit imprimer sous ce titre. *La veritable décision de toutes les Controverses, par la resolution d'une seule question.* Ce sçavant Religieux ne s'est point écarté du texte de l'original, & il a eû le plaisir de faire paroître un livre en François, qui a fait des biens infinis en Angleterre.

## DE ROUEN.

Behourt a imprimé l'Alkaest, ou le Dissolvant universel de Van-Helmont; revelé dans plusieurs faits qui en découvrent le secret, c'est

c'est un volume in 12. L'Auteur n'est pas un de ces Charlatans qui cherchent à tromper, un de ces Chymistes visionnaires, que leur imagination trompe les premiers. C'est un esprit solide, un Sçavant, un Critique du premier ordre : C'est Mr. le Pelletier. Il paroît tant de raison dans ses autres Ouvrages, qu'il en aura donné à Van-Helmont même.

## DE PARIS.

Monsieur le Noble connu par tant d'Ouvrages a traduit en vers avec liberté, & accommodé au goût François les Satyres de Perse. Ce Satyrique eloquent;mais obscur & chagrin y a peu perdu. Si Mr. le Noble luy ôte un peu de sa force, en recompense il luy donne de la clarté & quelquefois de l'enjouement.

Mr. l'Abbé Pic fait part au public de ses caprices, dans un petit livre imprimé chez Cellier, pour se dedommager de cette liberalité, il a choisi *le public* pour la matiere du premier de ses caprices.

Le cours du Danube & du Po,

Theatre de tant de grands évenemens, occupe plus que jamais la curiosité de toutes les nations de l'Europe, les Cartes que le R.P. Placide Augustin dechaussé & Geographe du Roy en a faites, sont d'une exactitude & d'une netteté qui les doit faire préferer à plusieurs autres. On les vend chez Mademoiselle du Val, ruë S. Jacques au Dauphin couronné, vis-à-vis la ruë de la parcheminerie. Mademoiselle du Val, est fille du celebre Geographe du même nom; elle vend une nouvelle édition des Ouvrages de son pere, c'est-à-dire.

Un recueil de cent grandes Cartes nouvelles avec leurs divisions regulieres, selon les derniers Traitez de Paix.

Cartes & Tables pour les Auteurs, pour la Chronologie & pour les itineraires.

Les Côtes de la Mer Mediterranée.

Un nouveau Traité de la Sphere.

Le Monde ou la Geographie du tems, en quatre volumes, avec les Cartes & Blasons.

La ſuite du Monde, où ſont des Tables Genealogiques pour connoître l'intereſt des Princes : avec les Cartes des Archevêchez & Evêchez de l'Univers.

La France ſelon l'état preſént, avec ſes nouvelles acquiſitions, en quatre parties.

Les dix-ſept Provinces, l'Italie & l'Allemagne.

Le Blaſon.

De grandes Cartes où ſont marquées les diverſes routes de Mer & de Terre.

Mr. Joblot, qui a inventé l'ayman artificiel, dont il a été parlé dans les Memoires des années precedentes, propoſe à l'occaſion de cet ayman artificiel, un problême qui paroît avoir de la difficulté. Il demande comment il s'eſt pû faire, que ſon ayman naturel qui leve ordinairement un poids de 20. livres, n'en leve plus que 16. après avoir aymanté environ 30. lames d'acier: & comment il ſe peut faire que ces 30. lames d'acier, jointes enſemble, levent un poids de 28. livres l'ayman naturel qui leur a communi-

qué toute leur vertu, n'en levant que 20. il demande encore comment la vertu de l'ayman naturel qui n'est diminuée que de 4. livres, a pû communiquer à l'ayman artificiel une force capable de lever 28. livres.

FIN.

# TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Juin 1704.


ART. LXXVI. O*Rdonnance & Inſtruction Paſtorale de Monſeigneur l'Archevêque de Cambray, portant condamnation d'un imprimé intitulé* Cas de conſcience, &c. page 853

ART. LXXVII. Adunanza dè Paſtori, &c. C'eſt-à dire, *Aſſemblée des Bergers d'Arcadie de la Colonie de Ferrare.* p.880

ART. LXXVIII. Joannis Commirii è Societate JESU, Opera Poſthuma. *Oeuvres Poſthumes du P. Commire.* p. 889

ART. LXXIX. *Principes d'Acouſtique & de Muſique, ou Syſtême general des intervalles des ſons, &c. par Mr. Sauveur.* p. 895

ART. LXXX. *Lettres de S. Hierôme traduites en François par D. Guillaume Rouſſel, &c.* p.915

ART. LXXXI. De Morbis Artificum Diatriba Bernardini Ramaz-

zini, &c. C'est-à-dire, *Traité des Maladies des Artisans, par M. Bernardin Ramazzini.* p. 920
ART. LXXXII. *Suplement au Traité Dogmatique & Historique des Edits, & des autres moyens Spirituels & Temporels, dont on s'est servi dans tous les tems, pour maintenir l'Unité de l'Eglise Catholique, &c.* p. 927
ART. LXXXIII. *Nouvelle Grammaire de la Langue Espagnole, par Mr. Perger, &c.* p. 940
ART. LXXXIV. Homilia SS. Domini nostri Clementis XI. Pont. Max. habita in die Paschatis. ann. 1704. p. 944
ART. LXXXV. *Homelie de nôtre S. Pere le Pape Clement XI. prononcée le jour de Pâque de l'anné* 1704. pag. 948
ART. LXXXVI. The Canon Of the new Testament vindicaded, &c. C'est-à-dire, *La défense du Canon du Nouveau Testament, ou Réponse aux Objections de J. T. dans son* Amyntor *par Jean Richardson, &c.* p. 955
ART. LXXXVII. Thomæ Ra-

vasini Parmensis Georgicorum Libri quatuor, quibus accessit Dialogus Criticus. p.970
ART. LXXXVIII. *L'Espagne Triomphante sous le Regne de Philippe V. Par N. de Fer. &c.* p.974
ART. LXXXIX. *Lettre de Mr. Rigord Commissaire de la Marine aux Journalistes de Trevoux, sur une Ceinture de Toile trouvée en Egypte au tour d'une Mumie.* p.978
ART. XC. *Explication d'une Medaille très-rare de l'Empereur Galien, par le Pere Tournemine.* p.1001
ART. XCI. *Relation de ce qui s'est passé dans la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences, tenuë le 11. Avril, par Mr. Blondel.* p.1007
ART. XCII. *Nouvelles Litteraires.* pag. 1030
*De Rome.* p. 1030
*De Douay.* p. 1033
*D'Angleterre.* p.1040
*De Roüen.* p. 1042
*De Paris.* p. 1043

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0755